



# Systemes de **conflits** et **enjeux sécuritaires** en Afrique de l'ouest

2012



«Les idées et opinions exprimées dans cette publications sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Gorée Institute.

Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent également le monde universitaire et les citoyens en général.

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter :

Gorée Institute  
1, rue du jardin - Ile de Gorée  
BP 05, Dakar Sénégal  
Tel: 33 849 48 49 - Fax: 33 822 54 76  
[www.goreeinstitut.org](http://www.goreeinstitut.org)

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.»

Image : « Paroles de Sage »  
Artiste : Gabriel Kemzo Malou  
Portfolio : « Héré » (2011)  
Projet « Peace by Force » de l'atelier de gravure du Gorée Institute

ISBN : [978-2-9535524-7-8](https://www.isbn-international.org/product/9782953552478)

Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (SIDA)



© copyright : Gorée Institute - Edition 2013

 Gorée Institute  
Rue du jardin  
B.P. 05 - Ile de Gorée  
Sénégal

Gorée Institute remercie  
Marc Menier, Michel Luntumbue et Romain Ravet  
pour leur contribution à l'écriture de cet ouvrage

## Mot du Directeur

Le Gorée Institute a pu voir le jour grâce au dévouement de leaders panafricains et à leur attachement aux idéaux de paix, de justice et de démocratie. C'est dire déjà que, dans sa mission originelle, les questions de démocratie, de stabilité et de paix dans nos Etats dans l'ensemble du continent Africain ont toujours été des préoccupations majeures du Gorée Institute.

Depuis 1992, l'Institut travaille au renforcement de la démocratie, de la gouvernance démocratique, de la stabilité institutionnelle et de la consolidation de la paix en Afrique, particulièrement dans l'espace CEDEAO. Plus que jamais, nous sommes convaincus que la sauvegarde de la stabilité et de la paix à l'intérieur de nos Etats représente un défi multiforme qui impose une coopération accrue entre les Etats face à la montée du terrorisme, de la criminalité transfrontalière, de la déliquescence de l'Etat provoquée par les conflits civils, la mauvaise gestion des affaires publiques, la prolifération des armes légères, etc. .



En tant qu'organisation panafricaine entièrement ancrée dans la société civile africaine, notre principale vocation est de promouvoir la paix et la sécurité humaine, ainsi qu'une culture de gouvernance démocratique et de bonne gouvernance. Cette mission nous la réalisons à travers la recherche, la facilitation et le renforcement des capacités. Nous pensons fortement que la production d'études et d'analyses portant sur les problématiques qui préoccupent l'espace CEDEAO constitue une valeur ajoutée significative pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. C'est fort de cela que nous continuons à collaborer avec les chercheurs, les instituts de recherche pour évaluer périodiquement et ponctuellement le profil de la menace à la paix et la sécurité et pour proposer aux décideurs des pistes de solutions. Cette présente étude faite en

collaboration avec le GRIP s'inscrit dans cette logique. Elle permet de positionner davantage le Gorée Institute comme un hub sous - régional en matière d'analyse pour les questions de paix et de sécurité dans l'espace CEDEAO.

Cette présente étude sur la stabilité, la paix et la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest a été présentée au cours du 3ème Symposium annuel du Gorée Institute tenu à l'Île de Gorée (Dakar – Sénégal) du 28 au 30 novembre 2012 autour de la thématique « Gouvernance, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest ». Ce Symposium ayant réuni d'éminentes personnalités de la société civile africaine et des professionnels impliqués dans la gestion des questions de paix et de sécurité a pour ambition, à travers une analyse géopolitique de l'environnement de la CEDEAO, de suggérer des pistes de réflexion susceptibles d'amplifier les mesures visant à garantir la gouvernance démocratique et institutionnelle dans notre région très agitée. Ce Symposium annuel se veut donc une contribution à la quête de la sécurité et de la stabilité, deux préalables au

développement socio-économique de la sous - région. Il est clair qu'il existe une réelle antinomie entre l'instabilité politique et l'intégration économique dans l'espace CEDEAO. Il ne saurait y avoir d'intégration véritable sans stabilité politique et sécuritaire.

Par ailleurs, la qualité de cette société civile qui prend part au Symposium annuel depuis ces trois dernières années permet d'affirmer que, si elle harmonise ses points de vue, peut davantage influencer les politiques publiques en amenant leurs initiateurs à partager les analyses issues des réflexions et recherches mais aussi de prendre en compte les besoins des populations en matière de sécurité, c'est-à-dire de démocratiser le débat sur la sécurité qui jusque - là est principalement mené au sommet de nos Etats. Le déficit criard d'information sur la gouvernance de la sécurité est source de méfiance entre les forces de sécurité et les citoyens. C'est dire que les cadres d'échanges et de réflexion comme le Symposium annuel de l'Institut Gorée, les recherches, analyses et publications contribuent à combler ce déficit d'information des citoyens mais aussi à renforcer leurs capacités à traiter des questions de sécurité.

Enfin, ce travail de recherche a été rendu possible grâce à la construction de réseaux de partenariats solides avec des chercheurs et des organisations de la société civile africaine fondées sur la responsabilité, l'engagement, le professionnalisme et le respect mutuel. Cette présente publication que nous vous invitons à lire a été rendue possible grâce à l'appui financier de l'Agence Suédoise de Développement International (SIDA) qui continue d'appuyer activement le Symposium annuel et toutes les publications issues de ces rencontres régionales depuis 2010. Ces partenaires contribuent à la production intellectuelle africaine mais surtout en la matière, nous aident à enrichir notre base de données sur les question de paix et de sécurité dans la région, à concevoir ou appuyer techniquement les initiatives visant la paix, la stabilité et la prévention des conflits dans la région,

**Doudou DIA**  
Directeur Exécutif  
Gorée Institute

## Table des matières

<b>SIGLES</b>	19
<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	12
<b>PARTIE I : LE SYSTEME DE CONFLIT DE L'UNION DU FLEUVE MANO CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE-CONAKRY</b>	
INTRODUCTION	16
SECTION 1 : CÔTE D'IVOIRE	19
SECTION 2 : LA GUINEE-CONAKRY	41
CONCLUSION	58
<b>PARTIE II : LE SYSTEME DE CONFLIT SENEGAMBIEN SÉNÉGAL, GUINÉE-BISSAU GAMBIE</b>	
INTRODUCTION	62
SECTION 1 : LE SENEGAL	67
SECTION 2 : LA GUINEE-BISSAU	87
SECTION 3 : LA GAMBIE	104
CONCLUSION	115
<b>PARTIE III : LE SYSTEME DE CONFLIT SAHELO-SAHARIEN (MALI, NIGER, BURKINA-FASO)</b>	
INTRODUCTION	118
SECTION 1 : LE MALI	123
SECTION 2 : LE NIGER	147
SECTION 3 : LE BURKINA FASO	164
CONCLUSION	178
<b>PARTIE IV : LE SYSTEME DE CONFLIT DU GOLF DE GUINÉE NIGERIA, BENIN</b>	
INTRODUCTION	182
SECTION 1 : LE NIGERIA	186
SECTION 1 : LE BENIN	207
CONCLUSION	221
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	225

## SIGLES

- ABV** : Secrétariat exécutif de l'Autorité du bassin de la Volta
- ALPC** : Armes légères et de petit calibre
- AOF** : Afrique-Occidentale française
- AQMI** : Al-Qaida au Maghreb Islamique
- ATT** : Amadou Toumani Touré
- CBH** : Compagnie Béninoise des Hydrocarbures
- CDVR** : Commission Dialogue Vérité et Réconciliation
- CEDEAO** : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CEMOC** : Comité d'État-major opérationnel conjoint
- CENA** : Commission électorale nationale autonome
- CENI** : Commission électorale nationale indépendante
- CICR** : Comité international de la Croix-Rouge
- CILSS** : Comité permanent Inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
- CNLPAL** : Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères
- CNT** : Conseil national de transition
- COMNAT** : Commission Nationale de lutte contre la prolifération des armes légères
- CPI** : Cour Pénal Internationale
- CPLP** : Communauté des pays de langue portugaise
- CSAO** : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
- CSNU** : Conseil de sécurité des Nations unies
- DDR** : Désarmement, démobilisation et réintégration
- DPKO** : Department of Peacekeeping Operations (Département des opérations de maintien de la paix)
- ECOMIB** : ECOWAS Mission to Guinea Bissau (Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau)
- ECOMOG** : Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group (Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO)
- EFCC** : Economic and Financial Crimes Commission
- FAN** : Forces armées nigériennes
- FDS** : Forces de défense et de sécurité (Côte d'Ivoire)
- FIDH** : Fédération Internationale des Droits de l'Homme
- FNCI** : Forces nouvelles de Côte d'Ivoire
- FNIS** : Forces nationales d'intervention et de sécurité
- FPI** : Front Populaire Ivoirien
- FRCI** : Forces républicaines de Côte d'Ivoire
- HCDH** : Haut-Commissariat aux droits de l'homme

**GIABA** : Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent sale en Afrique de l'Ouest

**GRIP** : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

**HRW** : Human Rights Watch

**IMB** : Bureau maritime international

**ICG** : International Crisis Group

**IDH** : Indice de développement humain

**IDP** : Internally displaced person (personnes déplacées internes)

**INEC** : Independent National Electoral Commission

**INTERPOL** : International Police

**MALAO** : Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest

**MEND** : Movement for the Emancipation of the Niger Delta

**MFDC** : Mouvement des forces démocratiques de Casamance

**MICEI** : Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire

**MNJ** : Mouvement des Nigériens pour la Justice

**MINUCI** : Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire

**MINUL** : Mission des Nations unies au Libéria

**MISMA** : Mission de la CEDEAO au Mali

**MISSANG** : Mission militaire de l'Angola en Guinée-Bissau

**MNLA** : Mouvement National de Libération de l'Azawad

**MUJAO** : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

**NOSDRA** : Nigerian National Oil Spill Response Agency

**NPLF** : National Patriotic Front of Liberia

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement

**OCHA** : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de coordination pour les affaires humanitaires)

**OICS** : Organe international de contrôle des stupéfiants

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**ONIMED** : Observatoire nigérien indépendant des médias pour l'éthique et la déontologie

**ONU** : Organisation des Nations unies

**ONUDC/UNDOC** : Office des Nations unies contre la drogue et le crime/ United Nations Office on Drugs and Crime

**OMD** : Organisation mondiale des douanes

**ONUCI** : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

**PAIGC** : Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (Guinée-Bissau)

**PDCI** : Parti démocratique de Côte d'Ivoire

**PIB** : Produit intérieur brut

**PNUD** : Programme des Nations unies pour le développement

**PPTTE** : Pays pauvres très endettés (Initiative)

**PRS** : Parti pour le renouveau social (Guinée-Bissau)

**PSDC** : Politique commune de sécurité et de défense

**RADDHO** : Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme

**RASALAO** : Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest

**REN-LAC** : Réseau National de Lutte Anticorruption

**RSS** : Réforme du secteur de la sécurité

**RUF** : Revolutionary United Front

**SIPRI** : Stockholm International Peace Research Institute

**UA** : Union africaine

**UE** : Union européenne

**UEMOA** : Union économique et monétaire ouest-africaine

**UFM** : Union du fleuve Mano

**UNHCR** : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

**UNOGBIS** : United Nations Integrated Peace-Building Office in Guinea-Bissau (Bureau des Nations Unies pour la Consolidation de la paix en Guinée Bissau)

**UNOWA** : United Nations Office for West Africa (Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest)

**WACI** : West Africa Coast Initiative (Initiative Côte d'Afrique de l'Ouest)

**ZEE** : Zones économiques exclusives

## INTRODUCTION GENERALE

Le 11 janvier 2013, l'opération militaire « Serval » est déclenchée par la France au Mali qui engage d'importants moyens aériens ainsi que des unités au sol afin d'arrêter l'offensive des groupes terroristes et djihadistes vers la capitale Bamako. Cette intervention armée signe le début d'une intervention internationale, autorisée le 20 décembre 2012 par le vote de la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies, la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Comment en est-on arrivé là ? Alors que le Mali incarnait naguère un modèle de stabilité et de démocratie en Afrique de l'Ouest, il menace aujourd'hui directement la sécurité internationale et particulièrement celle de ses voisins ouest-africains.

La crise malienne rappelle, avec violence, l'extrême précarité de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. Elle est emblématique du caractère hybride et transnationale des menaces sécuritaires qui touchent aujourd'hui l'espace ouest-africain. Aux vulnérabilités structurelles et historiques se mêlent de nouveaux facteurs de conflictualité transfrontaliers comme le terrorisme international, le narco-trafic ou la piraterie maritime. A l'instar de l'ensemble du continent, l'Afrique de l'Ouest se trouve à la croisée des chemins. Les grandes avancées en matière de paix et de sécurité réalisées depuis une dizaine d'années sont plus que jamais remises en question par une insécurité persistante, une résurgence de crise et l'émergence de nouvelles menaces<sup>5</sup>.

L'année 2012 a été marquée par un recul sécuritaire dans de nombreux états de l'espace de la CEDEAO : coup d'État militaire au Mali et en Guinée Bissau, tensions électorales au Sénégal, persistance du conflit en Casamance, activisme des groupes armés laïques et islamistes dans la bande sahélienne et le Delta du Niger, stabilisation précaire de la paix en Côte d'Ivoire. Ainsi, malgré des avancées perceptibles dans certains pays, comme en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Guinée ou au Niger, l'Afrique de l'Ouest demeure un « point chaud » du continent africain où la sécurité humaine ne cesse d'être menacée.

L'Afrique de l'Ouest couvre l'ensemble des pays membres de la CEDEAO qui compte quinze Etats<sup>6</sup> auxquels on peut ajouter, d'un point de vue géographique, la Mauritanie, le Cameroun et le Tchad. En terme sécuritaire, la sous-région recouvre une panoplie de situations contrastées « ou se côtoient des tendances à l'enracinement de la conflictualité et des dynamiques de stabilisation ou de sorties de crise »<sup>7</sup>. Ainsi, si une majorité de pays échappent à une situation de conflit ouvert, l'existence de foyers de conflictualité latents ainsi que les tensions épisodiques (notamment liées aux processus électoraux) rappellent les risques de basculement vers des situations de crises ouvertes.

Les conflits, latents ou ouverts, qui touchent aujourd'hui l'Afrique de l'Ouest sont caractéristiques de la période d'après guerre froide<sup>8</sup>. Ce sont généralement des conflits intra-étatiques qui voient s'affronter des acteurs non gouvernementaux utilisant des formes extrêmes de violence contre la population civile. Souvent qualifiés de « conflits de basse intensité », ils se caractérisent par une durée interminable et l'absence de véritables fronts et idéologies. Les causes de ces conflits trouvent leurs origines dans une triple fragilité structurelle qui affecte les Etats de la sous-région:

- 1 Me Sidiki KABA, « Afrique de l'Ouest : conjurer la paix, la sécurité et la justice pour construire un espace respectueux des droits humains », FIDH, juin 2012
- 2 Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
- 3 M. LUNTUMBUE, « Groupes armés, conflit et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture », Note d'Analyse du GRIR 27 janvier 2012, Bruxelles, p.2, URL : <http://www.grip.org/fr/node/1100>
- 4 Voir M.KALDOR, « New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era », Sandford University Press, 2nd Edition, 2007, 216 p.

une fragilité étatique (seuls deux Etats de la sous-région ont échappé à un coup d'Etat militaire réussi en cinquante ans<sup>9</sup>), une fragilité écologique<sup>10</sup> et une fragilité socio-démographique<sup>11</sup> dans un contexte de grande pauvreté. A ces menaces structurelles et historiques, s'ajoute toute une série de nouvelles menaces comme le terrorisme, la criminalité transfrontalière et les trafics illicites ou encore la piraterie maritime. Les facteurs de conflictualité sont donc d'ordres internes, régionaux et internationaux et de nature à la fois politique, économique, socio-culturel et environnemental.

En raison de la contiguïté géographique, de la porosité des frontières et de la similarité des facteurs, les foyers de conflictualité et les acteurs qui les animent, s'inscrivent souvent dans des dynamiques régionales complexes. En Afrique de l'Ouest, la régionalisation de la guerre s'est opérée à la fin des années 1980 à partir de la guerre civile au Libéria (1989-2003). La rébellion libérienne s'est rapidement étendue à la Sierra Leone (1991), à la Guinée (2000) puis à la Côte d'Ivoire. Certains observateurs ont alors parlé de l'émergence d'un « arc de tension ouest africain » désignant « la chaîne de conflits locaux qui s'étend du sud du Sénégal à l'ouest et au nord de la Côte d'Ivoire »<sup>12</sup>. D'autres, comme Roland Marchal<sup>13</sup>, ont évoqué un « système d'insécurité régional » défini comme « des conflits armés, produits de conjonctures nationales distinctes, relevant d'acteurs, de modalités et d'enjeux différents, s'articulent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguaient initialement »<sup>14</sup>. Quelle que soit le terme utilisé, notre perspective est ici de souligner l'interdépendance des acteurs et des enjeux sécuritaires dans l'espace de la CEDEAO.

L'importance des dynamiques transnationales dans l'étude des enjeux sécuritaires ouest-africains justifie l'approche de travail méthodologie autour de la notion de « système de conflit » qui prévaut dans cette étude. Un « système de conflit » se définit comme « un ensemble de conflits, de cause, de formes et de territorialités distinctes, qui s'articulent et s'alimentent sous l'effet de leur proximité, de leurs évolutions ou des alliances tissées par des acteurs divers dont les intérêts convergent »<sup>15</sup>. Cette approche méthodologique offre une grille de lecture novatrice et dynamique pour « repenser les conflits ouest-africains ainsi que les pistes pour des politiques préventives et régulatrices à l'échelle sous-régionale »<sup>16</sup>.

Quatre « système de conflit » sont ainsi distingués dans cette étude : le complexe conflictuel de l'espace géopolitique constitué par les pays de l'Union du Fleuve Mano (UFM), qui regroupe la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone ; le système de conflits de la zone sénégalienne, dont l'épicentre se situe sur la région sénégalaise de la Casamance, frontalière

5 Il s'agit du Sénégal et du Cap-Vert.

6 Voir B.HELLENDORF, « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », Rapport du GRIP, juillet 2012, Bruxelles, URL : <http://www.grip.org/fr/node/1179>

B.HELLENDORF, « Acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest – Etat des lieux, moteurs et enjeux pour la sécurité », Note d'Analyse du GRIP, 30 décembre 2012, Bruxelles, URL : <http://www.grip.org/fr/node/773>

B.HELLENDORF, « Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel », Note d'Analyse du GRIP, 2 octobre 2012, Bruxelles, URL : <http://www.grip.org/fr/node/546>

7 La croissance démographique exponentielle (306 millions d'habitants en 2010, entre 550 et 700 millions selon les estimations en 2050) et le rajeunissement de la population qui s'en suit (en moyenne plus de 45% a moins de 15 ans) constituent des facteurs déterminants de l'évolution des sociétés, qui peuvent être sources de conflit (accès à la terre, dégradation de l'environnement, urbanisation galopante et non maîtrisée etc.)

8 GAULME, « Afrique de l'Ouest : l'arc de tension s'élargit », IFRI, URL : [http://www.ifri.org/fr/Ressources/2002/RI02\\_Afrique\\_Ouest.pdf](http://www.ifri.org/fr/Ressources/2002/RI02_Afrique_Ouest.pdf)

9 Chargé de recherche au Centre de recherche en sciences sociales de l'international (CERI) de Sciences-Po Paris, Il est spécialisé dans l'économie et les conflits en Afrique sub-saharienne.

10 R.MARCHAL, « Libéria, Sierra Leone et Guinée : une guerre sans frontières ? » pp.5-12 in C.ERO, M. FERME (coord.), Libéria Sierra Leone, Guinée : la régionalisation de la guerre, Politique Africaine n°88, 2003

11 Ibid.

12 M. LUNTUMBUE, « Groupes armés, conflit et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture », op.cit, p.2

de la Gambie et de la Guinée Bissau ; le système de conflits de la zone sahélo-saharienne qui englobe les zones frontalières qui vont de la Mauritanie à l'Algérie et du Mali au Niger ; enfin, le complexe conflictuel du golfe de Guinée qui a pour épice centre la zone du Delta du Niger avec un prolongement sur la péninsule de Bakassi au Cameroun. Il est à noter que chacun des quatre « système de conflits » s'inscrit dans des complexes régionaux plus larges, à dimension régionale, caractérisés par des dynamiques sécuritaires et des acteurs communs.

Selon une approche pays, cinq grands enjeux sécuritaires ont été étudiés: la paix et la sécurité aux frontières, la criminalité et les trafics illicites (drogues, armes, êtres humains, ressources naturelles), le respect des droits de l'homme et la situation humanitaire, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et les conflits liés à la gestion des ressources naturelles. La définition donnée au terme de « sécurité » dans cette étude est prioritairement axée sur la « sécurité politique » des Etats. Celle-ci est entendue comme l'ensemble des questions sécuritaires liées à l'effondrement des prérogatives de l'Etat. L'identification de ces cinq grands enjeux sécuritaires, communs à l'ensemble des Etats étudiés, permet de parvenir à des comparaisons transnationales qui sont exposées sous forme d'un tableau en conclusion.

**Marc Mémier**

---

## PARTIE I

# **LE SYSTEME DE CONFLIT DE L'UNION DU FLEUVE MANO (CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE-CONAKRY)**



# INTRODUCTION

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE

L'Union du fleuve Mano (UFM) est une organisation sous-régionale créée en 1973 par les présidents de la Sierra Leone (Siaka Stevens) et du Liberia (William Tolbert Junior) dans le but de promouvoir les échanges commerciaux entre ces deux pays<sup>13</sup>. La Guinée a rejoint l'union en 1980, suivie par la Côte d'Ivoire en 2008. Elle tire son nom du fleuve Mano qui prend sa source aux Monts Nimba en Guinée et délimite ensuite la frontière entre le Liberia et la Sierra Leone<sup>14</sup>.

L'UFM couvre une superficie d'environ 750 000 km<sup>2</sup><sup>15</sup>. Elle est entourée à l'est par le Ghana, au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'ouest par la Guinée-Bissau et le Sénégal et au sud par l'océan Atlantique. Elle dispose d'une population d'environ 40 millions d'habitants<sup>16</sup>, dont l'âge médian est de 19 ans<sup>17</sup>. La sous-région, à l'instar de l'Afrique de l'Ouest, dispose d'importantes ressources naturelles (diamants, bauxite, minerai de fer, titane, or, cuivre, bois, cacao, café, etc.) qui participent à la perpétuation de situations de conflit, latent ou ouvert<sup>18</sup>. Malgré ces importantes ressources, le niveau de développement des pays de l'UFM est extrêmement faible. Selon le classement mondial 2011 de l'indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD au niveau de 187 pays, les quatre États membres de l'UFM font partie des pays les plus pauvres de la planète: Côte d'Ivoire (170e), Guinée (178e), Sierra Leone (180e), Liberia (182e)<sup>19</sup>.

D'un point de vue historique, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia sont liés à trois puissances internationales différentes, ce qui a engendré des schémas politiques et sociétaux différents. La Côte d'Ivoire et la Guinée ont hérité du modèle colonial français. La Sierra Leone est le produit du colonialisme britannique alors que le Liberia a été fondé en 1822 par une société américaine de colonisation (The National Colonization Society of America) pour y installer des esclaves noirs libérés<sup>20</sup>.

Dans la période postcoloniale, les États de l'UFM ont été marqués par une conflictualité intra-étatique d'envergure sous-régionale. D'origine civile ou militaire, ces nouveaux conflits qui caractérisent la période d'Après-Guerre froide ont pour enjeu la conquête du pouvoir et l'accès aux ressources naturelles. La fin du 20e siècle est une période tragique pour la sous-région, qui va connaître des conflits à répétition, parmi les plus meurtriers et cruels du monde moderne. Les guerres civiles au Liberia (1989-2003) et en Sierra Leone (1991-2002) ont ainsi fait des centaines de milliers de morts et plusieurs millions de réfugiés. Elles ont été marquées par l'enrôlement de milliers d'enfants soldats, des viols et violences sexuelles de masse ainsi que

13 "Mano River Declaration establishing the Mano River Union between Liberia and Sierra Leone", World Bank, <http://latin.worldbank.org/GPTAD/PDF/fin/fin/mbu.pdf>

14 L'Union est actuellement dirigée par sa Secrétaire exécutive, l'ancienne ministre guinéenne, Hadja Saran Daraba, depuis septembre 2011.

15 CIA World Fact Book 2011 (Côte d'Ivoire: 322 463 km<sup>2</sup>; Guinée: 245 857 km<sup>2</sup>; Liberia: 111 369 km<sup>2</sup>; Sierra Leone: 71 740 km<sup>2</sup>), <http://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/docs/regions/af.html>

16 Indicateurs internationaux de développement humains, PNUD 2011 (20 152 900 habitants en Côte d'Ivoire, 4 128 600 au Liberia, 5 997 500 en Sierra Leone et 10 221 800 en Guinée) <http://hdr.undp.org/fr/datastore/profile>

17 L'âge médian est l'âge qui divise la population d'un pays en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée. Il est d'environ 40 ans dans les pays européens.

18 B. HELLENDORFF, « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », Rapport du GRIP, juillet 2012, <http://www.grip.org/fr/index179>

19 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain (rapport 2011), [http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_2011\\_FR\\_Table.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_FR_Table.pdf)

20 Le Liberia deviendra en 1847 le premier État indépendant d'Afrique.

d'autres atrocités, comme les amputations et mutilations. La Côte d'Ivoire est entrée dans une dynamique d'instabilité dès le début des années 1990 avec la mort du « père de l'indépendance », Félix Houphouët-Boigny, en décembre 1993. Après le coup d'État de 1999, le pays plonge dans la guerre civile en 2002. La reprise du processus de paix en 2007 avec les accords de Ouagadougou sera remise en cause à l'occasion des élections présidentielles de 2010-2011 et la reprise des hostilités. Enfin, la Guinée n'est pas en reste. Arrivé au pouvoir par un coup d'État en 1984 à la suite du décès de Ahmed Sékou Touré, le président Lansana Conté a régné d'une main de fer sur la scène politique guinéenne durant vingt-trois ans, jusqu'en 2008. Si la Guinée fait figure d'exception en ayant échappé à la guerre civile, elle a été impliquée dans le système complexe de conflits des pays voisins du fleuve Mano avec qui elle partage une frontière commune.

Conséquence directe des conflits qui ont marqué la sous-région et de l'état d'insécurité qui règne pour les populations, des opérations de maintien de la paix des Nations unies se sont déployées dans trois des quatre États de l'UFM, dont deux sont encore en activité en Côte d'Ivoire et au Liberia. Il s'agit de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL, octobre 1999- décembre 2005<sup>21</sup>), la Mission des Nations unies au Liberia (MINUL, septembre 2003-aujourd'hui) et de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI, avril 2004-aujourd'hui). Par ailleurs, deux pays de l'UFM, le Liberia et la Sierra Leone, ont connu l'intervention des « Casques blancs » de l'ECOMOG (« Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group » ou « Groupe de supervision du cessez-le-feu de la CEDEAO»), le bras armé de la CEDEAO.

## II. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE CONFLIT

Les pays de l'Union du fleuve Mano constituent un « système de conflit » particulier en Afrique de l'Ouest qui s'est cristallisé à partir de la guerre au Liberia au début des années 1990. Les conflits qui ont secoué les pays de l'UFM sont d'abord des crises du pouvoir interne. Toutefois, ceux-ci ont eu des conséquences sous-régionales importantes à l'origine de l'émergence d'un système de conflit. Plus de vingt ans après le début de la guerre civile au Liberia, véritable détonateur de régionalisation des conflits dans la sous-région, les enjeux sécuritaires restent très interconnectés entre les États.

Le système de conflit de l'UFM est caractérisé par la prolifération du nombre d'acteurs (forces armées, groupes rebelles, milices, mercenaires, forces de maintien de la paix) ainsi que par la multiplication des niveaux d'action (local, national, régional, international). Par ailleurs, la proximité des groupes de populations au plan ethnique et religieux, la prolifération d'armes légères et de petits calibres (ALPC), la porosité des frontières, la mobilité physique et idéologique des combattants et les mouvements de réfugiés contribuent à perpétuer un cycle de violence qui se déplace de pays en pays. À cet égard, Michel Galy parle d'une « guerre nomade » qui tourne depuis 1989 autour d'un axe allant de la Côte d'Ivoire à la Sierra Leone<sup>22</sup>. En fait, si le système de conflit qui s'est noué autour du fleuve Mano apparaît comme une « guerre sans frontières », il

21 La MINUSIL a été remplacée le 1er janvier 2006 par un Bureau intégré des Nations unies en Sierra Leone (BINUSIL) qui ne constitue pas une mission de maintien de la paix mais une mission politique et d'appui à la consolidation de la paix. La BINUSIL est devenue en août 2008 le Bureau intégré de consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL).

22 M. GALY, « De la guerre nomade : sept approches du conflit autour de la Côte d'Ivoire », Culture et Conflits n°55, p. 163-196, <http://conflits.revues.org/1598?cid=1598>

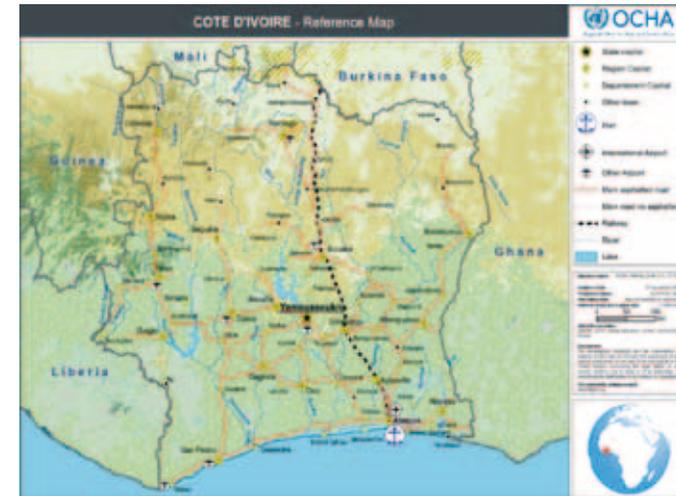
représente aussi et surtout une « guerre de frontières » de par l'importance politico-économique des espaces frontaliers et des populations qui y transitent<sup>23</sup>.

En dépit d'avancées notables dans la situation post-conflit qui prévaut actuellement dans les États de la sous-région (y compris en Côte d'Ivoire), l'insécurité reste très présente. Les conflits passés ont engendré de grandes souffrances dans la population, posant notamment les questions du retour des réfugiés, de la justice transitionnelle et de la lutte contre l'impunité. Par ailleurs, les États de l'Union restent très fragiles et doivent faire face, sous fonds de grande pauvreté et de fragilité de l'État nation, à de nouvelles menaces. Celles-ci comprennent, entre autres, les conséquences de la crise post-électorale ivoirienne, l'instabilité dans la zone sahélienne et particulièrement au Mali, une criminalité transfrontalière et un trafic de drogue en pleine expansion ainsi que l'aggravation de la menace terroriste. Dans le cadre du système de conflit de l'Union du fleuve Mano, l'étude se concentre sur l'analyse de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire et en Guinée (Conakry).

23 Ibid.

## SECTION 1

## CÔTE D'IVOIRE



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

## A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La République de Côte d'Ivoire est le plus grand Etat de l'Union du Fleuve Mano (UFM) avec une superficie de 322 463 km<sup>2</sup> (soit l'équivalent de la Pologne). Elle est entourée à l'est par le Ghana (668 km de frontières), au nord par le Mali (532 km de frontières) et le Burkina Faso (583 km de frontières), à l'ouest par le Libéria (716 km de frontières) et la Guinée (610 km de frontières), au sud par l'Océan Atlantique (515 km de côte)<sup>24</sup>. Sa capitale politique et administrative est Yamoussoukro. La capitale économique est Abidjan. La langue officielle est le français.

## B : DONNÉES HISTORIQUES

La Côte d'Ivoire a été une importante terre d'immigration en particulier au moment de la constitution des grands empires du Ghana, du Mali et du Songhaï. Les mouvements migratoires se sont poursuivis jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle pour donner au pays sa configuration ethnique actuelle.

Les portugais sont les premiers explorateurs européens à débarquer sur le territoire ivoirien au XV<sup>ème</sup> siècle. Puis, ce sont les britanniques et les français qui se disputent le territoire, lequel devient finalement une colonie française en 1893 après l'arbitrage des zones d'influences décidées à Berlin en 1885. L'indépendance du pays est proclamée le 7 août 1960 avec à sa tête le leader syndicaliste Félix-Houphouët-Boigny. La Côte d'Ivoire entre alors dans une grande ère de stabilité marquée par une forte croissance économique (connue sous le nom de « miracle

24 CIA World Fact Book (Côte d'Ivoire), <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/li.html>

ivoirien ») et par un système politique organisé autour d'un parti unique, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), fondé en 1946 Félix-Houphouët-Boigny.

La dégradation de la situation économique et sociale dans les années 1980 provoque une agitation populaire marquée notamment par d'importantes révoltes étudiantes. C'est dans ce contexte que Laurent Gbagbo, un syndicaliste actif, crée en 1982 le Front Populaire Ivoirien (FPI). Sous la pression des manifestations, Félix Houphouët Boigny instaure le multipartisme en 1990 avant de s'imposer lors de l'élection présidentielle la même année face à Laurent Gbagbo qui devient le chef de file de l'opposition. Après le décès de Félix-Houphouët-Boigny, le « père de l'indépendance », au cours de son mandat en décembre 1993, Henri Konan Bédié, alors président de l'Assemblée Nationale, lui succède conformément à la Constitution. Ce dernier est connu pour avoir introduit dans le débat national la référence identitaire et réactivé le concept « d'ivoirité ». Idéologie xénophobe et discriminatoire, l'« ivoirité » prend une dimension « ethnique » avec son assimilation à la figure quasi mythique de l'akanité, autrement dit l'appartenance au groupe ethnique des Akan dont le président H. K. Bédié fait partie<sup>25</sup>. En 1999, le président Bédié est renversé par un coup d'Etat mené par le chef de l'armée ivoirienne, le général Robert Guéï. Ce dernier forme un gouvernement transitoire avec les principaux parti d'opposition mais sans le PDCI. Il est battu un an plus tard à l'élection présidentielle de 2000 face à Laurent Gbagbo dans un contexte politique et social très agité.

Le conflit communautaire opposant les populations chrétiennes du sud aux populations musulmanes du nord<sup>26</sup> est déjà accentué lorsqu'intervient en septembre 2002 un coup d'Etat mené par des forces rebelles du nord du pays regroupées au sein du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI). Ce dernier est rejoint par deux autres groupes d'insurgés de l'ouest du pays en décembre 2002, le Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP). Ensemble, ces trois mouvements forment une grande coalition, les Forces nouvelles de Côte d'Ivoire (FNCI), dont Guillaume Soro prend la direction. La signature de l'accord de Marcoussis en janvier 2003 et le déploiement de la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) ainsi que de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICEI) coupe littéralement le pays en deux le long d'une « ligne de confiance » entre un sud loyaliste et un nord rebelle.

Il faut attendre les accords de Ouagadougou du 4 mars 2007 pour voir émerger un réel accord de paix. Cependant, la paix précaire de Ouagadougou<sup>27</sup> est de courte durée. La crise post-électorale qui a marqué l'élection présidentielle de 2010-2011<sup>28</sup> opposant Laurent Gbagbo à Alassane Ouattara et la guerre civile meurtrière qui s'en est suivi ont montré l'état de fragilité de la paix dans le pays. Investi officiellement président de la République le 21 mai 2011, Alassane Ouattara a la charge de reconstruire un pays profondément meurtri et divisé.

25 M. MEMIER, « La Côte d'Ivoire dans la dynamique d'instabilité ouest-africaine », Note d'Analyse du GRIP, 31 janvier 2012, Bruxelles, <http://www.grip.org/fr/index/174>

26 O. DEMBELE, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », Politique africaine n° 89, mars 2003, [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=POLAF\\_089\\_0034](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=POLAF_089_0034)

27 ICG, « Fau-il croire à l'accord de Ouagadougou ? », rapport Afrique n°127, 27 juin 2007, <http://www.crisisgroup.org/fr/regional/africa/fr/le-cote-d-ivoire/127-cote-d-ivoire-can-the-ouagadougou-agreement-or-fragile-peace.aspx>

28 Initialement prévue en 2005, les élections ont été reportées à six reprises.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

La Côte d'Ivoire compte environ 22 millions d'habitants dont 39% ont moins de quinze ans<sup>29</sup>. Le pays est composé d'une soixantaine de groupes culturels dont les plus importants sont les Sénoufo (10%), les Malinké (8,5%), les Baoulé (6,6%), les Yacouba (6%) et les Bété (5,7%). Ces différents groupes sont englobés dans quatre grands ensembles répartis sur le territoire selon un clivage particulier : le groupe Akan au sud-est (dont font partie les Baoulé, l'ethnie de Félix Houphouët-Boigny et d'Henri Konan Bédié) ; le groupe Krou au sud-ouest (dont font partie les Bété, ethnie de Laurent Gbagbo) ; le groupe Mandé au nord-ouest (appelé aussi Mandingue) et le groupe Gur au nord-est (autrefois appelé voltaïque). A cette pluralité ethnique s'ajoute un clivage religieux. La Côte d'Ivoire compte environ 39% de musulmans, 33% de chrétiens, 12% de religions traditionnelles et 16% sans appartenance religieuse<sup>30</sup>.

Sur le plan économique, le pays fait partie, comme les autres pays de l'Union du Fleuve Mano (UFM), des pays avec un niveau de « développement humain faible » (terminologie PNUD). Il est classé à la 170ème place sur 187 au classement de l'IDH établi par le PNUD en 2011<sup>31</sup>. Pourtant, la Côte d'Ivoire fait figure de puissance économique régionale. Elle est en effet la première puissance de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la seconde de toute l'Afrique de l'Ouest après le Nigéria. Selon la Banque Mondiale, son PIB en 2011 (en taux de change courant) est de 24 milliards de dollars. Ainsi, les économies des pays de la sous-région sont très dépendantes des fluctuations de l'économie ivoirienne.

La Côte d'Ivoire dispose de solides atouts économiques. Elle possède un réseau d'infrastructures hérité des deux décennies du « miracle ivoirien ». De plus, elle bénéficie d'une balance commerciale largement excédentaire grâce à l'exportation de nombreuses matières premières agricoles (elle est notamment le premier producteur mondial de cacao), de produits pétroliers raffinés, de pétrole brut ainsi que de gaz naturel. Elle dispose également de ressources minières conséquentes (or, fer, nickel, bauxite, cuivre, diamants). Néanmoins, la crise post-électorale qui a frappé le pays en 2011 a énormément perturbé l'activité économique et les échanges ont chuté, notamment du fait de l'embarco sur le café et le cacao. Dans la phase actuelle de reconstruction, les priorités pour la relance des activités sont la réouverture du secteur bancaire, la reprise des activités maritimes et portuaires et la nécessité de disposer de liquidités<sup>32</sup>. Si la question sécuritaire reste une donnée majeure dans la construction à moyen et long terme d'une économie robuste, les autorités actuelles se veulent optimistes. En effet, la levée des sanctions économiques, les investissements massifs des partenaires économiques et financiers, le lancement d'un plan national de développement (PND) et l'atteinte en 2012 du point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) sont autant de facteurs encourageants pour le développement économique du pays<sup>33</sup>.

A l'instar des autres pays de la sous-région, les données statistiques fournies par le PNUD dans les domaines de la santé, de la pauvreté et de l'accès à l'éducation restent peu élevées. L'espérance

29 CIA World Fact Book (Côte d'Ivoire), op.cit.

30 Ibid. Pour plus de détails sur la composition religieuse de la Côte d'Ivoire voir M. MEMIER, « La Côte d'Ivoire dans la dynamique d'instabilité ouest-africaine », op.cit, pp. 3-4

31 PNUD, Rapport sur le développement humain 2011, « Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous », 2011, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2011/>

32 France diplomatique – Présentation de la Côte d'Ivoire, <http://www.diplomatique.gouv.fr/fr/pays-annes-gol/cote-d-ivoire/presentation-de-la-cote-d-ivoire/article/presentation-69623>

33 « La croissance ivoirienne suscite des convoitises », RFI, 2 avril 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120402-croissance-ivoirienne-suscite-convoitises>

de vie à la naissance est de 55 ans. Le taux d'alphabétisation des adultes (en% d'âge de 15 ans et plus) est de 55% et la durée moyenne de scolarisation est d'un peu plus de trois ans. Enfin, environ 24% de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/ jour).

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

La Constitution de 2000 institue un régime de type présidentiel. La branche exécutive est composée du Président de la République, du Premier ministre et d'un cabinet ministériel nommé par le Président sur proposition du Premier ministre. Le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il détermine et conduit la politique de la nation. Il nomme et révoque le Premier ministre qui est responsable devant lui. Il a l'initiative des lois, concurremment avec l'Assemblée nationale. Il peut convoquer un référendum après consultation du bureau de l'Assemblée nationale. Le pouvoir législatif est exercé par une seule chambre, l'Assemblée nationale, composée de 225 députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct (scrutin uninominal à un tour par circonscription). L'Assemblée nationale a un pouvoir de contrôle sur les actions de l'exécutif mais ne peut renverser le gouvernement.

Enfin, le pouvoir judiciaire est représenté par des juridictions de premier degré (Tribunaux de Premier Instance) et second degré (Cours d'Appel), une Cour Suprême et une Haute Cour de Justice. En outre, un Conseil constitutionnel est prévu par la Constitution. Il comprend un Président et six conseillers. Le Conseil est juge de la constitutionnalité des lois, régulateur du fonctionnement des institutions et compétent en matière de contentieux électoral.

## II. LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SÉCURITAIRES ACTUELS

### A : PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRES

#### 1. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Libéria

À l'ouest, la Côte d'Ivoire partage 700 km de frontières avec le Libéria. L'insécurité est particulièrement forte dans cet espace frontalier depuis la fin de la guerre post-électorale de 2011 qui a secoué la Côte d'Ivoire. Le 8 juin 2012, sept Casques bleus de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)<sup>34</sup>, un soldat des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)<sup>35</sup> et huit civils sont tués dans une embuscade dans l'extrême ouest ivoirien, non loin de la frontière libérienne. Il s'agit de la première attaque de ce genre perpétrée contre des Casques bleus dans le pays<sup>36</sup>. L'ONUCI avait récemment renforcé sa présence dans cette zone en raison des menaces d'attaques régulières contre les populations civiles.

Selon un rapport de Human Rights Watch (HRW) daté du 6 juin 2012, « au moins 40 résidents de Côte d'Ivoire, dont des femmes et des enfants, ont été tués au cours de raids transfrontaliers

34 Voir encadré sur l'ONUCI situé en fin de section.

35 Voir « Les FRCI : une armée nationale hétéroclite » dans D) Réforme du secteur de la sécurité (RSS) de la présente section.

36 « En Côte d'Ivoire, des casques bleus de l'ONUCI tués dans une attaque », RFI, 8 juin 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120609-cote-ivoire-casques-bleus-tues-une-embuscade>

qui ciblaient des civils de groupes ethniques soutenant le président Alassane Ouattara »<sup>37</sup>. Les attaquants sont pour l'essentiel des libériens qui ont combattu avec les forces de Laurent Gbagbo durant la guerre et restent donc fortement opposés au régime actuel en Côte d'Ivoire. Selon HRW, ces combattants libériens auraient recruté des enfants âgés de quatorze à dix-sept ans. Le rapport à mi-mandat du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire des Nations Unies daté du 15 octobre 2012 souligne également l'enrôlement de mercenaires et de combattants au Libéria par des groupes pro-Gbagbo en exil ainsi que l'existence de camps d'entraînement militaire au Libéria qui pouvant servir de plaques tournantes à la distribution d'armes et de matériels connexes<sup>38</sup>.

Suite à l'attaque meurtrière du 8 juin, le Libéria a décidé de fermer sa frontière avec la Côte d'Ivoire dès le lendemain. La sécurité a été renforcée dans l'ouest du pays par l'envoi d'effectifs supplémentaires des FRCI<sup>39</sup>. Les représentants de l'ONUCI et de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) ont convenu d'un renforcement de leur coopération au niveau de la surveillance de la zone transfrontalière<sup>40</sup>. Si la frontière a été partiellement réouverte au mois de septembre 2012<sup>41</sup>, la situation sécuritaire reste extrêmement préoccupante le long de la frontière. Preuve en est, la recrudescence des attaques contre des éléments des FRCI dans l'extrême ouest ivoirien depuis le mois d'août (notamment l'attaque menée contre des soldats ivoiriens du poste de Pehekambly à la frontière du Libéria qui a fait un mort parmi les FRCI).

L'implication de mercenaires libériens en Côte d'Ivoire n'est pas un fait nouveau. Depuis plus de dix ans, des combattants de ce pays voisin sont impliqués dans des atrocités commises dans la région ouest de la Côte d'Ivoire. Ils ont été particulièrement « utilisés » lors de la guerre civile qui a suivi les élections de 2010-2011. Selon le rapport du 8 juin 2011 de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire, créé par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, daté du 8 juin 2011, ils seraient environ 4.500 à être intervenus dans le conflit ivoirien dans les deux camps, même si leur présence était plus forte chez les combattants pro-Gbagbo<sup>42</sup>. La plupart provient des districts de Nimba et du Grand Gedeh à l'est du Libéria et font partie du « Movement for Democracy in Liberia » (MODEL), le « National Patriotic Front of Liberia » (NPLF) et les forces spéciales LIMA (Libération du monde africain).

#### 2. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Ghana

À l'est, la région frontalière avec le Ghana est devenue une zone d'insécurité depuis la fin du conflit ivoirien de 2010-2011. Dès la fin de la guerre civile, au mois d'avril 2011, les nouvelles autorités ivoiriennes ont soupçonné le Ghana d'abriter des officiers ivoiriens et caciques du régime déchu, tels que Marcel Gossio ou Charles Blé Goudé. Selon les nouvelles autorités ivoiriennes, ces derniers recruteraient et armeraient des mercenaires dans le but de déstabiliser le nouveau

37 HRW, « Libéria : des ennemis du gouvernement ivoirien ont mené des attaques et préparent de nouveaux raids », 6 juin 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/06/06/lib-ria-des-ennemis-du-gouvernement-ivoirien-ont-men-des-attaques-et-pr-parent-de-no>

38 « Rapport à mi-mandat du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité (2/2012/766) », Conseil de sécurité des Nations unies, 15 octobre 2012, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/766](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/766)

39 « La Côte d'Ivoire renforce son dispositif sécuritaire dans l'ouest du pays », RFI, 12 juin 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120612-cote-ivoire-renforce-son-dispositif-securitaire-ouest-pays>

40 « Les chefs des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et au Libéria se réunissent avec les représentants des gouvernements ivoiriens et libériens », ONUCI, 14 juin 2012, <http://www.onuci.org/spip.php?article7729>

41 « Côte d'Ivoire-Libéria : réouverture des frontières », Jeune Afrique, 14 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120914190623/>

42 « Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire (AIHCR/17/48) », Conseil des droits de l'homme, dix-septième session, 8 juin 2011, p.9-10, [http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A.HRC.17.48\\_Extract\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A.HRC.17.48_Extract_fr.pdf)

régime ivoirien<sup>43</sup>. Lors de son premier voyage officiel au Ghana, en octobre 2011, Alassane Ouattara a demandé à son homologue ghanéen de procéder à l'arrestation des ivoiriens réfugiés dans son pays suspectés de crimes durant la crise post-électorale ivoirienne, parmi lesquels de nombreux fidèles de Laurent Gbagbo. En août 2012, les services de renseignement ivoiriens soupçonnaient même la préparation d'une tentative de coup d'Etat en Côte d'Ivoire par des éléments armés pro-Gbagbo réfugiés au Ghana (notamment les commandants Kacou Brou et Abéhi<sup>44</sup>). Le chef de l'Etat ghanéen, John Atta Mills, avait alors rassuré le président Ouattara que « le Ghana n'encouragerait, ne tolérerait ni ne soutiendrait aucune activité de déstabilisation de la part des réfugiés ivoiriens à partir de son territoire »<sup>45</sup>. Au mois de septembre 2012, le nouveau président ghanéen en exercice, John Dramani Mahama<sup>46</sup>, avait également tenté de se montrer rassurant en déclarant que le Ghana ne servirait pas de base arrière à des activités « subversives » en Côte d'Ivoire<sup>47</sup>. Le 17 janvier 2013, Charles Blé Goudé, l'ancien leader des Jeunes patriotes pro-Gbagbo, a été arrêté dans la localité de Tema, près d'Accra au Ghana, par des policiers ghanéens et ivoiriens. Sous le coup de sanctions onusiennes depuis plusieurs années, il pourrait être jugé par la Cour Pénal Internationale (CPI) pour les crimes commis durant la crise post-électorale ivoirienne de 2010-2011<sup>48</sup>.

Malgré les déclarations qui se veulent rassurantes du pouvoir ghanéen, la Côte d'Ivoire a fait l'objet d'intrusions répétées d'assaillants hostiles au régime d'Alassane Ouattara en provenance du Ghana. Parmi les combattants supposés figurent des membres du Front populaire ivoirien (FPI) et de la Ligue des mouvements pour le progrès (LMP), des anciens éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS), des leaders étudiants, des jeunes patriotes, des jeunes combattants originaires de régions favorables à Laurent Gbagbo ainsi que des mercenaires libériens et nigériens<sup>49</sup>. Le président Ouattara a ainsi ordonné le 21 septembre la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes entre la Côte d'Ivoire et le Ghana suite à l'attaque du poste-frontière ivoirien de la ville de Noé (170km à l'est d'Abidjan) par des éléments que les autorités ivoiriennes estiment venus du Ghana<sup>50</sup>. Les frontières n'ont été rouvertes que le 8 octobre. Les deux Etats se sont engagés dans un renforcement du dispositif sécuritaire le long de leur frontière commune en vue d'empêcher toute nouvelle incursion. Malgré cela, le climat reste tendu entre les autorités d'Accra et Abidjan notamment au sujet de l'extradition de Justin Koné Katinan, le très actif porte-parole en exil au Ghana de l'ex-président Laurent Gbagbo. Visé par un mandat d'arrêt international pour crimes économiques (émis par Abidjan), Justin Koné

43 M. MEMIER, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal – Avril-juin 2011 », Note d'Analyse du GRIP, 30 août 2011, Bruxelles, p.9, <http://www.grip.org/fr/node/127>

44 « Côte d'Ivoire : des attaques soigneusement préparées ? », *Jeune Afrique*, 4 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2694p030-033.xml/1/>

45 B. ROUPPERT, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal – octobre-décembre 2011 », Note d'Analyse du GRIP, 15 janvier 2012, Bruxelles, p.6, [http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2012/NA\\_2012-01-15\\_FR\\_B-ROUPPERT.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/NA_2012-01-15_FR_B-ROUPPERT.pdf)

46 John Dramani Mahama, anciennement vice-président de la République, a pris ses fonctions de Président de la République le 24 juillet 2012 suite à la mort brutale de John-Atta Mills.

47 « Le Ghana réaffirme qu'il ne sera pas une 'base d'opérations' contre la Côte d'Ivoire », *Jeune Afrique*, 27 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120927102318/>

48 « Côte d'Ivoire : questions autour de l'arrestation de Charles Blé Goudé », RFI, 18 janvier 2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20130118-arrestation-charles-ble-goude-suite-fpi-cote-ivoire>

49 « Côte d'Ivoire : des attaques soigneusement préparées ? » *op.cit.*

50 « Abidjan ferme ses frontières avec le Ghana après une attaque mortelle », *Le Monde*, 21 septembre 2012, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/21/sept-morts-dans-de-nouvelles-attaques-en-cote-d-ivoire\\_1763922\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/21/sept-morts-dans-de-nouvelles-attaques-en-cote-d-ivoire_1763922_3212.html)

Katinan a été arrêté par les autorités ghanéennes le 24 août 2012. Toutefois, la justice ghanéenne continue de sursoir à la demande d'extradition<sup>51</sup>.

Enfin, selon le rapport à mi-mandat du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire du 15 octobre 2012, divers groupes d'exilés partisans de Laurent Gbagbo déterminés à « reconquérir le pouvoir en Côte d'Ivoire (...) à la faveur d'une stratégie politique et militaire régionales » auraient tenu une réunion le 12 juillet 2012 à Takoradi dans le sud du Ghana<sup>52</sup>. Selon les termes du rapport, il s'agirait d'un réseau politique et militaire très bien organisé disposant d'un commandement stratégique et « capable de planifier et de mener des opérations d'envergure »<sup>53</sup>.

### 3. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Mali

Au nord, la Côte d'Ivoire partage plus de 500 km de frontières avec le Mali. La profonde déstabilisation de cet Etat frontalier depuis le coup d'Etat du 22 mars 2012 représente un danger réel en termes de sécurité pour la Côte d'Ivoire et l'ensemble des Etats de la région. Selon les conclusions du rapport à mi-mandat du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, le Mali ferait partie d'un vaste réseau régional constitué par les partisans de Laurent Gbagbo en exil dans la sous-région désireux de déstabiliser le régime ivoirien. Ainsi, selon le rapport, des responsables de ce réseau auraient rencontré un responsable d'Ansar Eddine (groupe rebelle du nord-Mali<sup>54</sup>) au cours d'une réunion à la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal afin d'évoquer une éventuelle collaboration via « une assistance technique et militaire par l'envoi de mercenaires »<sup>55</sup>. Par ailleurs, le rapport fait état d'une autre réunion tenue entre des partisans pro-Gbagbo et des membres de l'ancienne junte militaire malienne (dont le capitaine Sanogo en personne) à la fin du mois de juin 2012 à Bamako. Au cours de cette réunion, ces derniers se seraient déclarés « prêts à soutenir des opérations de déstabilisation pour saper les efforts de la CEDEAO et son président en exercice, le Président ivoirien Alassane Ouattara »<sup>56</sup>. Enfin le rapport du groupe d'experts souligne la probable circulation d'armes et de matériels connexes (en violation du régime de sanctions en vigueur à l'encontre de la Côte d'Ivoire<sup>57</sup>) entre le Mali et la Côte d'Ivoire.



51 « Côte d'Ivoire-Ghana : Justin Koné Katinan, un 'Gbagbo boy' en suris ? », *Jeune Afrique*, 17 octobre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2699p013.xml/0/>

52 « Rapport à mi-mandat du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 du Conseil de sécurité (2/2012/766) », *op.cit.*, p.8

53 *Ibid.*

54 J. DUFOUR, C. KUPPER, « Groupes armés du nord-Mali : état des lieux », Fiche documentaire du GRIP, Bruxelles, 6 juillet 2012, [http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2012/NA\\_2012-07-06\\_FR\\_J-DUFOUR.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/NA_2012-07-06_FR_J-DUFOUR.pdf)

55 « Rapport à mi-mandat du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 du Conseil de sécurité (2/2012/766) », *op.cit.*, p.8

56 *Ibid.*

57 La résolution 1572 du Conseil de sécurité des Nations unies (15 novembre 2004) a décrété un embargo visant à empêcher la fourniture, la vente ou le transfert direct ou indirect à destination de la Côte d'Ivoire [...] d'armes et de tout matériel connexe, ainsi que la fourniture de toute assistance, conseil ou formation se rapportant à des activités militaires.

## B : CRIMINALITÉ ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

### 1. Attaques armées à l'encontre des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)

Au delà de l'insécurité qui sévit aux frontières, on observe une recrudescence des attaques armées à l'encontre des FRCI essentiellement à Abidjan et dans l'ouest du pays. Celles du mois d'août 2012 ont ainsi marqué le plus grave regain de tensions en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale. Le 5 août, cinq militaires des FRCI ont été tués dans l'attaque d'un commissariat et d'un poste de contrôle de l'armée par des hommes lourdement armés à Yopougon (Abidjan). Le lendemain, six militaires ivoiriens ont également été abattus dans un camp militaire d'Abidjan (camp d'Akouédo)<sup>58</sup>. Autre exemple marquant, dans la nuit du 14 au 15 octobre, une dizaine d'hommes armés ont tenté de s'emparer de la centrale thermique d'Azito à Abidjan (Yopougon) sans y parvenir<sup>59</sup>. Ces diverses attaques constituent l'une des principales raisons du report des élections régionales et municipales initialement prévues en novembre 2012 et désormais fixées au 24 février 2013.

### 2. Criminalité et insécurité interne

Les populations civiles, notamment celles du district d'Abidjan, subissent une violence et une insécurité grandissantes depuis la fin de la crise post-électorale. En effet, la libération ou l'évasion des prisonniers des différentes maisons de correction<sup>60</sup>, la destruction des commissariats de police et des postes de gendarmerie, la présence de miliciens et de mercenaires incontrôlés ainsi que la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC) ont largement contribué à détériorer une situation sécuritaire déjà très précaire<sup>61</sup>.

Conséquences directes de ce vide sécuritaire, une hausse du nombre des braquages, pillages, attaques de domicile, vols de voitures et autres actes de « petite » criminalité. Pas moins de 188 vols à main armée se sont produits à travers le pays d'avril à juin 2012 faisant 54 morts et de nombreux blessés<sup>62</sup>. Enfin, les restes des explosifs de guerre ainsi que la détérioration des sites de stockage des munitions et des armes continuent de menacer la sécurité des civils. La mise en place d'un système de sécurité de protection des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire nationale fait partie des priorités du gouvernement.

### 3. Trafic de drogue

Selon l'ONUDD, la Côte d'Ivoire serait aujourd'hui particulièrement exposée à la menace du trafic et de la consommation de drogue<sup>63</sup>. Plusieurs types de drogues circulent et sont consommés aujourd'hui en Côte d'Ivoire (cocaïne, héroïne, méthamphétamines et cannabis), même si les quantités en circulation restent faibles par rapport à d'autres pays ouest-africains tel que la

58 « Sept morts dans l'attaque d'un camp militaire d'Abidjan », *La Croix*, 5 août 2012, <http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Sept-morts-dans-l-attaque-d-un-camp-militaire-d-Abidjan-NG-2012-08-06-839292>

59 « Côte d'Ivoire : inquiétude après l'assaut contre la centrale thermique d'Azito », *RFI*, 16 octobre 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121015-cote-ivoire-azito-infrastructures-touchees-assauts-groupes-organises>

60 *Entre avril et juin 2012, près de 200 détenus se sont évadés des prisons dont une centaine de celle d'Agboville le 1er mai 2012.*

61 J.-J. KONADJE, « Côte d'Ivoire post-conflit : les trois grands défis de la reconstruction », 1er janvier 2012, <http://www.diploweb.com/Cote-d-Ivoire-post-conflit-les.html>

62 « Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/506), Conseil de sécurité des Nations unies, 29 juin 2012, p.3, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/506](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/506)

63 ONUDD, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », p.77, [http://www.unodc.org/documents/westandcentralafrika/final\\_e-book\\_FRENCH.pdf](http://www.unodc.org/documents/westandcentralafrika/final_e-book_FRENCH.pdf)

Guinée-Bissau, le Bénin ou le Ghana. Le nouveau gouvernement s'efforce de lutter contre ce phénomène relativement nouveau dans un cadre national mais aussi au niveau sous-régional.

#### a. Etat des lieux des trafics

Comme les autres Etats de la sous-région, la Côte d'Ivoire est exposée au trafic de cocaïne<sup>64</sup>. Peu de données sont disponibles concernant le trafic de cocaïne en Côte d'Ivoire. Selon l'ONUDD, aucune saisie importante (plus de 100 kg) n'a été rapportée entre 2005 et janvier 2011<sup>65</sup>. Toutefois, il n'est pas rare que les autorités ivoiriennes fassent de « petites » saisies. Cela a été le cas en février 2012 à l'aéroport d'Abidjan où les services de douanes ont saisi 2,5 kg de cocaïne sur un ressortissant nigérian en provenance du Brésil<sup>66</sup>. Par ailleurs, dans diverses villes ivoiriennes, notamment Abidjan et Abengourou, l'on trouve d'importantes communautés de toxicomanes<sup>67</sup>, consommant notamment de la cocaïne, souvent coupée ou mélangée à d'autres drogues. Ce phénomène a entraîné le développement de « fumoirs », lieux semi-clandestins où sont vendus et consommés cocaïne, cannabis et autres drogues.

Par ailleurs, le pays est également touché par le trafic d'héroïne et de méthamphétamine. Selon le rapport 2011 de l'Organe International de contrôle des stupéfiants (OICS), « l'héroïne transite de plus en plus souvent par l'Afrique de l'Ouest pour être acheminée vers d'autres régions » comme le Nigéria ou les Etats d'Afrique de l'Est<sup>68</sup>. Ainsi, une importante quantité d'héroïne (19 kg), d'une valeur de 960 millions FCFA (environ 1,5 million d'euros) a été saisie à l'aéroport d'Abidjan par les services de douanes au mois de juin 2012<sup>69</sup>. L'usage de drogues injectables est une affaire de santé publique, notamment dans sa corrélation avec l'épidémie du Sida. En outre, selon le rapport 2012 de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) sur l'Afrique de l'Ouest concernant le trafic de méthamphétamines, il est probable que des laboratoires fabriquant localement de la méthamphétamine soient en cours d'installation ou déjà opérationnels en Côte d'Ivoire<sup>70</sup>. Déjà en 2010, un important trafic de méthamphétamines depuis la Côte d'Ivoire jusqu'au Japon, via la Turquie et l'Inde, avait été découvert<sup>71</sup>.

Enfin, le trafic de cannabis est présent même si la Côte d'Ivoire n'est pas le pays le plus touché en Afrique de l'Ouest<sup>72</sup>. Selon l'OICS, le cannabis demeure la drogue « la plus souvent consommée » sur le continent africain<sup>73</sup>. D'importantes quantités de cannabis ont été saisies en Côte d'Ivoire dans une période récente. En 2010, deux tonnes de cannabis ont été saisies à Grand-Bassam, lieu de prédilection des narcotrafiquants en Côte d'Ivoire<sup>74</sup>. Plus récemment, en juin 2012, 260 kg de cannabis ont été saisis à l'ouest du pays, dans les villes de Man et Duékoué<sup>75</sup>.

64 G. BERGHEZAN : « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », *Rapport du GRIP*, Bruxelles, juin 2012, pp.11-12, [http://grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2012/Rapport\\_2012-6.pdf](http://grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2012/Rapport_2012-6.pdf)

65 UNODC, « World Drug Report 2011 », p.124, <http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/WDR2011/WDR2011-web.pdf>

66 « 2,5 kg de cocaïne saisis à l'aéroport d'Abidjan », *Afriqueinfos*, 16 février 2012, <http://www.afriqueinfos.com/articles/2012/02/16/afrique-occidentale-196856.asp>

67 « Abidjan : Au cœur du monde de la drogue », *blog d'André Silver Konan*, 12 août 2010, <http://andresilverkonan.over-blog.com/article-abidjan-au-coeur-du-monde-de-la-drogue-55279603.html>

68 OICS, « Rapport annuel 2011 », février 2012, p.54 [http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR\\_2011\\_French.pdf](http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR_2011_French.pdf)

69 « Saisie de plus de 19kg d'héroïne à l'aéroport d'Abidjan », *Afriqueinfos* (citant Xinhua), 1er juin 2012, <http://www.afriqueinfos.com/articles/2012/06/1/saisie-plus-dheroine-laeroport-dabidjan-203493.asp>

70 UNODC, « West Africa 2012 ATS situation report », p.14, [http://www.unodc.org/documents/scientific/ATS\\_West\\_Africa\\_final\\_2012.pdf](http://www.unodc.org/documents/scientific/ATS_West_Africa_final_2012.pdf)

71 *Ibid.*, p.26

72 Le Ghana, le Sénégal, le Nigéria et le Togo étant les pays producteurs les plus importants dans la sous-région.

73 OICS, « Rapport annuel 2011 », février 2012, *op.cit.* p.52

74 « Grand-Bassam : deux tonnes de cannabis saisies », *Abidjan.net*, 11 août 2010, <http://news.abidjan.net/article/imprimer.asp?n=372202>

75 Côte-d'Ivoire 260 Kg de cannabis saisis à Man et Duékoué, *connectionivoirienne.net*, 30 juin 2012, <http://www.connectionivoirienne.net/cote-ivoire-260-kg-de-cannabis-saisi-a-man-et-duekoue>

## b. Politiques de lutte contre les trafics

Au niveau national, le nouveau gouvernement a décidé de combattre le phénomène des fumoirs, dont un certain nombre a été fermé par les FRCI<sup>(76)</sup>. Le gouvernement procède également à l'incinération des quantités saisies et à l'arrestation des trafiquants. Ainsi, en août 2011, au moins 2 tonnes de cocaïne et de cannabis ont été publiquement incinérées à Bouaké et 27 trafiquants ont été arrêtés<sup>(77)</sup>. Cependant, la lutte contre les trafics de drogue est susceptible d'être ralentie par la présence non négligeable de toxicomanes et usagers des fumoirs au sein des FRCI<sup>(78)</sup>.



Au niveau sous-régional, la Côte d'Ivoire fait partie des quatre Etats pilotes<sup>(79)</sup> faisant partie de la West Africa Coast Initiative ou « WACI » (Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest) lancée officiellement en juillet 2009. Le programme WACI a été créé par différents organes des Nations unies (UNODC, UNOWA, DPKO) avec INTERPOL) afin de soutenir la mise en œuvre du « Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues illicites, le crime organisé et le l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest ». L'initiative vise à renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine de l'application de la loi, la médecine légale, la gestion des frontières, le blanchiment d'argent et la justice pénale. Le programme fournit des services consultatifs, des équipements, une assistance technique et des formations spécialisées. En février 2010, les ministres de l'Intérieur des quatre pays concernés ont adopté « l'engagement de Freetown » pour la mise en œuvre du programme WACI. La pierre angulaire de WACI est la création d'unités de lutte contre la criminalité transnationale (UCT) dans chaque pays. Les UCT sont des unités d'élites dotées d'un personnel détaché des organes nationaux de la force publique, formé et équipé pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue<sup>(80)</sup>. Elles coopèrent avec les bureaux nationaux d'INTERPOL, les services de renseignement, la police judiciaire, la gendarmerie, les services d'immigration et les services de douanes.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire fait partie du projet AIRCOP, financé à hauteur d'environ 5 millions d'euros par la Commission européenne et le Canada. Le projet est coordonné par l'UNODC et mis en place par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et INTERPOL. L'objectif est de renforcer les capacités de lutte anti-drogue dans une dizaine d'aéroports internationaux d'Afrique de l'Ouest, du Maroc et du Brésil. Le projet prévoit notamment la création de cellules aéroportuaires anti-trafics (CAAT) qui sont des équipes spéciales composées de représentants de la police, de la gendarmerie et des douanes disposant d'un mandat de contrôle au niveau des aéroports internationaux concernés par le projet. Ces équipes pourront communiquer entre

elles en temps réel des informations sur les passagers et les envois suspects et accéder aux bases de données internationales via une plateforme sécurisée<sup>(81)</sup>.

Enfin, la Côte d'Ivoire est partie prenante du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent sale en Afrique de l'Ouest (GIABA). Cette organisation spécialisée de la CEDEAO, créée en décembre 1999, est responsable de la prévention et du contrôle du blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et du financement du terrorisme. Le GIABA a chiffré dans son rapport de 2011 à plus de 221 000 milliards de FCFA (soit environ 337 milliards d'euros) le montant de l'argent blanchi chaque année en Afrique de l'Ouest, dont les fonds provenant du trafic de drogue occupent une place significative. Le GIABA a déjà évalué treize pays sur les quinze de la CEDEAO. L'évaluation de la Côte d'Ivoire a débuté au mois de mai 2012<sup>(82)</sup>.

En conclusion, si les nombreuses années d'instabilité, couplées à une politique de sanctions et de surveillance internationales, ont pu mettre la Côte d'Ivoire à l'abri de gros trafics internationaux, il est encore trop tôt pour savoir d'une part si l'intérêt des narcotraffiquants pour le pays est en train de croître et d'autre part pour évaluer la politique du nouveau gouvernement en matière de lutte contre la drogue.

## 4. Trafic d'armes

La résolution 1572 du CSNU, du 15 novembre 2004, a décrété un embargo visant à « empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à destination de la Côte d'Ivoire [...] d'armes et de tout matériel connexe, ainsi que la fourniture de toute assistance, conseil ou formation se rapportant à des activités militaires »<sup>(83)</sup>. Pourtant, depuis sa création en 2004, le Groupe d'experts chargé de la surveillance de l'embargo sur les armes et matériels connexes en Côte d'Ivoire n'a cessé de souligner, dans ses différents rapports<sup>(84)</sup>, la violation systématique de l'embargo par les forces gouvernementales comme celles de l'opposition. En octobre 2011, le Groupe d'experts a constaté dans son rapport qu'entre la fin de la crise post-électorale et septembre 2011, les forces armées ivoiriennes « ont saisi d'importantes quantités d'armes et de munitions, y compris des armes lourdes ». Le rapport fait également état de « milliers d'armes dont on ignore toujours le sort (...) surtout dans l'ouest et le long de la frontière avec le Liberia »<sup>(85)</sup>. Le dernier rapport du Groupe d'experts, daté du 15 octobre 2012, souligne plusieurs importations de matériel non légal (radio et uniformes de combat) auprès de sociétés françaises et tunisiennes ainsi que des couteaux de combats sans que le comité



76 « Côte d'Ivoire: Méagui - Les FRCI détruisent quatre fumoirs et mettent aux arrêts six bandits », allAfrica, citant Fraternité Matin (Abidjan), 27 juillet 2011, <http://fr.allafrica.com/stories/201107271350.html>

77 « 2 tonnes de drogue incinérées à Bouaké, 27 trafiquants arrêtés », Afriqinfos, 27 août 2011, citant Xinhua, <http://www.afriqinfos.com/articles/2011/8/27/cotedivoire-185686.asp>

78 « Guerre de la drogue entre FRCI: 3 portés disparus », abidjanTV.net, 28 septembre 2011, <http://www.nouvelles.abidjan.tv.net/actualite.php?id=6662-cote-d-ivoire-guerre-de-la-drogue-entre-frci-3-portes-disparus.html>

79 Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone

80 UNODC, « West Africa Initiative », <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/west-africa-coast-initiative.html>

81 UNODC, « UNODC establishes airport south-south intelligence to fight drug trafficking between West Africa and Latin America », <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/waaircop.html>; « Afrique de l'Ouest barre la voie aéroportuaire aux narcotraffiquants », Xinhua, 29 octobre 2011, [http://french.news.cn/afrique/2011-10/30/c\\_131219524.htm](http://french.news.cn/afrique/2011-10/30/c_131219524.htm)

82 « Côte d'Ivoire : la difficile évaluation du blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest », RFI, 5 mai 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120505-cote-ivoire-blanchiment-argent-afrique-ouest-giaba-elisabeth-ndeye-diauw%20>

83 « Résolution 1572 du Conseil de sécurité des Nations unies (S/RES/1572) », Conseil de sécurité des Nations unies, 15 novembre 2004, [http://www.un.org/french/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1572\(2004\)](http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1572(2004))

84 Voir l'ensemble des rapports sur le site du Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies établi par la résolution 1572 concernant la Côte d'Ivoire, <http://www.un.org/french/sc/committees/1572/experts.shtml>

85 « Rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2011/642) », 17 octobre 2011, p. 8, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2011/642](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/642)

d'experts en ait été informé<sup>66</sup>. De plus, des munitions de fabrication roumaine ont été vendues en quantité importante à la Côte d'Ivoire par le Burkina Faso<sup>67</sup>.

En outre, la prolifération des ALPC dans la sous-région représente un enjeu sécuritaire de premier ordre pour la Côte d'Ivoire dans le contexte de post-crise. Pourtant, comme le déplore notamment le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), la Côte d'Ivoire n'a toujours pas ratifiée la Convention de la CEDEAO sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes<sup>68</sup>. En conséquence, « des forces armées refusant de se plier aux autorités actuelles, des prisonniers de droit commun, des miliciens ou de jeunes gens pauvres en mal d'argent se retrouvent ainsi armés sur l'ensemble du territoire »<sup>69</sup>. Selon le Small Arm Survey (SAS), il y aurait aujourd'hui 1 à 3 millions d'ALPC en circulation illégale sur le territoire ivoirien<sup>70</sup>. Depuis juillet 2011, la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC (Comnat-ALPC) a organisé trente-six opérations ponctuelles de collecte d'armes à travers le pays avec le soutien de l'ONUCI. Ces opérations ont permis de récupérer 1 163 armes et 225 154 cartouches auprès de 1 351 combattants<sup>71</sup>. Toutefois, selon Jean-Jacques Konadje, expert de la question des ALPC en Côte d'Ivoire, « il existe un réel manque de volonté politique du gouvernement ivoirien » de mettre en œuvre des politiques d'envergure en matière de contrôle et de réduction des ALPC sur toute l'étendue du territoire<sup>72</sup>. De plus, compte tenu de l'ampleur de sa mission, la Comnat-ALPC manque cruellement de moyens financiers afin de mener à bien ses actions<sup>73</sup>. En novembre 2012, la Coopération allemande GIZ a fourni une aide de 555 millions de CFA (environ 850 000 euros) à la Comnat-ALPC afin de renforcer son système de contrôle des armes légères<sup>74</sup>.

## C : TENSIONS POLITIQUES

La Côte d'Ivoire a été durant le mois d'août 2012 le théâtre d'actes de vandalisme à caractère politique minant le processus de réconciliation. Dans la matinée du 18 août, le quartier général du FPI a été pris d'assaut par des hommes armés dans la matinée<sup>75</sup>. Puis, ce sont les locaux du groupe de presse Cyclone, éditeur du journal *Le Temps*, proche de Laurent Gbagbo, qui ont été vandalisés au cours de la nuit suivante.

Près de deux ans après l'élection présidentielle de 2010, la fracture politique reste profonde en dépit de la conférence de Grand-Bassam d'avril 2012 et des rencontres entre les partis politiques orchestrées par la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR). Le paysage politique ivoirien est polarisé et se caractérise par une représentation marginale des partis d'opposition à

66 « Rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2011/766) », 15 octobre 2012, p.5-6, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/766](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/766)

67 *Ibid.* p.7

68 UNIDIR, « Convention de la CEDEAO sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes », 14 juin 2006, <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-arr2844.pdf>

69 B. ROUPPERT, « La Côte d'Ivoire un an après. Perspective sur cinq mois de crise électorale, ses impacts et ses questionnements », Rapport du GRIP Bruxelles, janvier 2012, p. 11, <http://www.grip.org/fri/node/176>

70 J.-J. KONADJE, « Côte d'Ivoire : la sécurité humaine à l'épreuve », *Diploweb*, 29 avril 2012, <http://www.diploweb.com/Cote-d-Ivoire-la-securite-humaine.html>

71 « Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », *op.cit.* p.8

72 J.-J. KONADJE, « Côte d'Ivoire : la sécurité humaine à l'épreuve », *op.cit.*

73 *Ibid.*

74 « Côte d'Ivoire : 555 millions FCFA de l'Allemagne pour lutter contre la prolifération des armes », *Guinée1*, 8 novembre 2012, <http://guinee1.com/cote-divoire-555-millions-fcfa-de-lallemagne-pour-lutter-contre-la-prolifération-des-armes/>

75 « Côte d'Ivoire : le siège du parti de l'ex-président Gbagbo attaqué », *Le Monde*, 18 août 2012, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/08/18/cote-d-ivoire-le-siege-du-parti-de-l-ex-president-gbagbo-attaque\\_1747518\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/08/18/cote-d-ivoire-le-siege-du-parti-de-l-ex-president-gbagbo-attaque_1747518_3212.html)

l'Assemblée nationale. De ce fait, aux dernières élections législatives de décembre 2011, le parti d'A. Ouattara a obtenu 138 des 253 sièges, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), son allié, 84 sièges et les candidats indépendants seulement 17 sièges.

Depuis la fin de la crise post-électorale, une grande partie des dirigeants du FPI sont en exil ou en prison. Les autres partis pro-Gbagbo revendiquent « la libération de tous les prisonniers politiques, le dégel des avoirs, le retour des exilés et la création de conditions pour la tenue d'élections locales justes et transparentes »<sup>76</sup>. Ces tensions politiques fortes favorisent un climat d'insécurité peu propice à la tenue d'élections.

## D : TENSIONS ETHNIQUES ET COMMUNAUTAIRES

Si la dimension ethnique de la conflictualité ne doit pas être exagérée, la méfiance entre les différentes communautés qui se disputent le contrôle des terres est profonde<sup>77</sup>. En effet, les affrontements inter-communautaires, essentiellement sur fond de conflits fonciers, restent extrêmement vifs depuis la fin de la crise post-électorale notamment dans certains quartiers d'Abidjan et dans les régions de l'ouest du pays. Pour preuve, le 20 juillet 2012, « environ trois cent individus », en majorité des jeunes Malinkés, ont attaqué et largement détruit un camp de déplacés à Nahibly (proximité de Duékoué) causant la mort de treize réfugiés<sup>78</sup>. Le camp de déplacés, d'environ 5 000 personnes, abritait essentiellement des populations Guéré, vus comme favorables à l'ex-chef d'Etat Laurent Gbagbo tandis que les Malinkés sont considérés comme des soutiens d'Alassane Ouattara. Les jeunes qui ont attaqué le camp aurait été accompagné de militaires des FRCI ainsi que de chasseurs traditionnels « Dozos » qui continuent d'assurer certaines responsabilités en termes de sécurité dans l'ouest<sup>79</sup>. L'installation dans l'ouest ivoirien de huit camps militaires de l'ONUCI n'a pas encore réussi à rassurer pleinement les communautés qui vivent dans la peur. La diminution de l'insécurité à l'ouest devra passer par une restauration des prérogatives de l'Etat dans cette zone, la réinstallation de l'administration et des services publics ainsi qu'une réelle vision économique pour la région<sup>80</sup>.



## E : DROITS DE L'HOMME

### 1. Etat des lieux de la situation des droits de l'Homme

Comme le rappelle le rapport annuel 2012 d'Amnesty International : « les violences qui ont suivi l'élection présidentielle contestée de novembre 2010 ont été à l'origine de la plus grave crise (...) des droits humains depuis la partition de facto du pays en septembre 2002 »<sup>81</sup>. La Commission

76 « Côte d'Ivoire : comment relancer le dialogue ? », *Jeune Afrique*, 19 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2697p021.xml/0/actualite-afriquecote-d-ivoire-comment-relancer-le-dialogue.html>

77 ICG, « Côte d'Ivoire : poursuivre la convalescence », *briefing Afrique n°83*, Dakar/Bruxelles, 16 décembre 2011, p.15, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/cote-divoire/8083-cote-d-ivoire-continuing-the-recovery.aspx>

78 « Côte d'Ivoire : au moins 11 morts dans de nouvelles violences à Duékoué », *Jeune Afrique*, 21 juillet 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20120721095257/>

79 *Ibid.*

80 *Ibid.*

81 Amnesty International, « Rapport 2012 sur la situation des droits de l'homme dans le monde (Côte d'Ivoire) », p.86

d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire chargée « d'enquêter sur les faits et circonstances entourant les allégations de graves violations des droits de l'Homme perpétrées en Côte d'Ivoire à la suite de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 » a présenté ses conclusions le 15 juin 2012 devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le rapport conclut que de graves violations des droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire ont été commises par les forces des deux candidats à l'élection présidentielle. Certaines de ces violations pourraient même constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre<sup>102</sup>. Ces conclusions rejoignent celles des grandes organisations de défense des droits humains dont Amnesty International et Human Rights Watch (HRW)<sup>103</sup>. Le massacre de centaines de civils à caractère ethnique et politiques dans la ville de Duékoué fin mars et début avril 2011 par les combattants des deux parties, et auquel ont participé des mercenaires libériens et des chasseurs « dozos », a constitué un point d'orgue de la violence du conflit. Les membres des milices favorables à Laurent Gbagbo ainsi que des membres des FRCI se sont rendus coupables de viols et autres violences sexuelles à l'égard de femmes et de jeunes filles.

Le rapport de l'expert indépendant des Nations unies (le juriste sénégalais Doudou Diène) sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire daté du 9 janvier 2012 dresse un état des lieux complet de la situation des droits de l'homme dans le pays notamment « des atteintes aux droits à la vie, des actes de torture, des traitements inhumains et dégradants, des arrestations arbitraires, des viols, des atteintes à la liberté d'expression, des racketts et extorsions, des attaques et actes de violence contre des édifices et responsables religieux, des atteintes au droit à l'éducation, au droit à la santé et au droit à l'alimentation »<sup>104</sup>. Selon Doudou Diène, « la plupart des violations des droits de l'homme proviennent moins d'une quelconque complicité de l'État que de ses carences à les prévenir »<sup>105</sup>.

## 2. Justice transitionnelle : une justice des vainqueurs ?

Depuis son arrivée à la tête de l'Etat, le président Ouattara a insisté sur la nécessité de mettre un terme « à cette période d'impunité généralisée » et s'est engagé à ce que « ceux qui doivent être jugés le soient, de quelque bord qu'ils soient » et « sans exception » arguant qu'« il n'y a pas de réconciliation sans justice »<sup>106</sup>. Pourtant, de nombreuses ONG de défense des droits de l'Homme ont dénoncé une « justice des vainqueurs » caractérisée par la nature unilatérale des poursuites judiciaires. Ainsi, HRW souligne qu'aucun des membres des FRCI n'a été arrêté ou placé en garde à vue pour « crimes graves », alors que des dizaines de présumés auteurs d'exactions au sein du camp Gbagbo sont enfermés depuis plusieurs mois sans que des accusations formelles aient été prononcées à leur encontre<sup>107</sup>. Amnesty International dénonce également la lenteur des

procédures judiciaires visant les personnalités du régime déchu, notamment l'ex-Première dame Simone Gbagbo, détenue depuis un an et demi dans le nord du pays (Odienné)<sup>108</sup>.

En octobre 2011, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a autorisé l'ouverture d'une enquête sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre perpétrés par les deux camps en Côte d'Ivoire entre septembre 2002 et novembre 2010<sup>109</sup>. En novembre 2011, le transfert de Laurent Gbagbo à La Haye pour y être jugé par la CPI a renforcé le sentiment d'une justice des vainqueurs. La CPI a fait le choix de procéder par étapes successives pour ses enquêtes en Côte d'Ivoire. Elle a souhaité se pencher d'abord sur les crimes commis par le camp Gbagbo avant d'enquêter sur ceux perpétrés par les forces pro-Ouattara. Il est pourtant essentiel que la CPI, en tant qu'organe international sans attache politique, puisse mettre en examen, de manière individuelle et impartiale, les auteurs des crimes relevant de sa compétence quel que soit leur rang ou leur appartenance politique.

Initiative du gouvernement d'A. Ouattara, une Commission nationale dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) a été officiellement intronisée en septembre 2011. Elle est composée de onze membres qui se veulent représentatifs de tous les Ivoiriens. Présidée par l'ancien Premier ministre Charles Konan Banny, elle rassemble le footballeur Didier Drogba, représentant la diaspora, le Cheikh Boikary Foifana, président du conseil supérieur des imams, l'archevêque Mgr Paul Siméon Ahouanan, représentant de la communauté chrétienne, et des représentants des cinq principales régions parmi lesquels l'on compte quatre femmes. Son travail doit durer deux ans. De l'avis de plusieurs observateurs, son travail à mi-parcours, un an après sa création, n'est que peu probant. Après un lent démarrage, la CDVR semble coincée entre, d'une part, des moyens limités et, d'autre part, l'opposition qui « attend peu de choses de cette institution »<sup>110</sup>.

Enfin, la Commission d'enquête nationale, mise en place en juillet 2011 et chargée d'enquêter sur les violations du Droit International Humanitaire et des droits humains commises entre le 31 octobre 2010 et le 15 mai 2011 en Côte d'Ivoire<sup>111</sup>, a débuté ses travaux de recueil d'informations et de témoignages avec un certain retard à la mi-janvier 2012 dans le district d'Abidjan. La Commission est composée de 17 membres, dont la plupart a été nommée par les ministères et par des groupes parlementaires soutenant A. Ouattara. HRW a attiré l'attention sur les « méthodes expéditives de la Commission nationale d'enquête » ainsi que sur son manque d'indépendance et sa politisation<sup>112</sup>.

Comme le souligne un rapport de l'ICG daté de décembre 2011 : « cette justice des vainqueurs a pour effet de perpétuer de fortes tensions sur la scène sociale et politique ivoirienne et (...) constitue l'un des principaux arguments utilisés par les membres les plus durs du FPI pour refuser d'intégrer le processus de réconciliation »<sup>113</sup>.

102 « Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire, (AIHRC/17/48) », *op.cit.*

103 Amnesty International, « Ils ont regardé sa carte d'identité et l'ont abattu ». Retour sur six mois de violences post-électorales en Côte d'Ivoire, 25 mai 2011, [http://www.amnesty.fr/sites/default/files/AFR\\_31\\_002\\_2011\\_ext\\_fra.pdf](http://www.amnesty.fr/sites/default/files/AFR_31_002_2011_ext_fra.pdf); HRW, « Ils les ont tués comme si de rien n'était », 6 octobre 2011, <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/cdi1011frwebcover.pdf>

104 « Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, Doudou Diène (AIHRC/19/72), Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 9 janvier 2012, [http://www2.ohchr.org/english/bodies/humanrights/docs/AI\\_HRC.19.72\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/humanrights/docs/AI_HRC.19.72_fr.pdf)

105 *Ibid.* p.2

106 B. ROUPPERT, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest, juillet-septembre 2011 », Note d'Analyse du GRIP, 27 octobre 2011, p.5, [http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2011/INA\\_2011-10-27\\_FR\\_B-ROUPPERT.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2011/INA_2011-10-27_FR_B-ROUPPERT.pdf)

107 HRW, « La CPI doit asseoir sa légitimité en Côte d'Ivoire », 19 juillet 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/07/19/la-cpi-doit-encore-asseoir-sa-legitimit-en-c-te-d-ivoire>

108 Amnesty International, « Côte d'Ivoire : il est temps de mettre fin au cycle de représailles et de vengeance », 26 octobre 2012, <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Violences/Justice-internationale/Actualites/Cote-d-Ivoire-mettre-fin-au-cycle-de-represailles-et-de-vengeance-6589>

109 « Côte d'Ivoire : la CPI élargit son enquête », BBC, 23 février 2012, [http://www.bbc.co.uk/afrique/region/2012/02/120223\\_icc\\_icoast.shtml](http://www.bbc.co.uk/afrique/region/2012/02/120223_icc_icoast.shtml)

110 « Première anniversaire et bilan mitigé pour la Commission dialogue, vérité et réconciliation », RFI, 13 juillet 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120713-premier-anniversaire-bilan-mitige-commission-dialogue-verite-reconciliation>

111 Le président Ouattara a établi la commission par décret le 20 juillet 2011, pour mener des enquêtes non judiciaires sur les violations du Droit International Humanitaire et des droits humains commises entre le 31 octobre 2010 et le 15 mai 2011.

112 HRW, « Côte d'Ivoire : les méthodes expéditives de la Commission nationale d'enquête suscitent des inquiétudes », 23 février 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/02/23/c-te-d-ivoire-les-m-thodes-exp-ditives-de-la-commission-nationale-d-enqu-te-suscient>

113 ICG, « Côte d'Ivoire : poursuivre la convalescence », Briefing Afrique n°83, Dakar/Bruxelles, 16 décembre 2011, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/cote-divoire.aspx>

## F : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Les violences post-électorales et les atteintes aux droits de l'Homme dans le pays ont provoqué le déplacement de plusieurs centaines de milliers de personnes qui se sont réfugiées dans d'autres régions du pays ou dans des pays voisins. A la fin du mois de mars 2011, le HCR dénombrait près de 1 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays (dont 700 000 à Abidjan et 150 000 à l'ouest du pays) et plus de 150 000 réfugiés dans les pays voisins, l'immense majorité au Libéria<sup>(114)</sup>. Si l'arrestation de Laurent Gbagbo et l'investiture d'Alassane Ouattara ont favorisé le retour d'un nombre important de personnes déplacées en avril et mai 2011, les vagues de représailles à l'encontre des groupes ethniques soupçonnés être favorables à l'ex-président Laurent Gbagbo ont ralenti les retours. Dans certains lieux, de nouveaux déplacements ont même été constatés<sup>(115)</sup>. Afin de favoriser le retour des réfugiés ivoiriens, le nouveau gouvernement d'Alassane Ouattara a signé des accords tripartites avec le HCR et chacun des Etats voisins accueillant un grand nombre de réfugiés, à savoir le Libéria, le Ghana et le Togo.

En janvier 2012, soit neuf mois après la fin des combats, plus d'un demi-million de réfugiés était rentré en Côte d'Ivoire. Toutefois, une grande partie des rapatriés qui ont manqué la saison des plantations dépendent largement de l'aide alimentaire pour leur survie et n'a pu retrouver ses champs car d'autres personnes s'en étaient emparées entre temps<sup>(116)</sup>. Selon le bulletin humanitaire d'OCHA daté du 31 octobre 2012, il y aurait encore plus de 80 000 déplacés internes (IDPs), notamment dans les communautés d'accueil de l'ouest du pays, et près de 85 000 réfugiés ivoiriens dans les pays voisins dont environ 60 000 au Libéria<sup>(117)</sup>. L'insécurité et les tensions intercommunautaires toujours vives ainsi que le manque d'accès aux services sociaux de base continuent de compromettre le retour durable des personnes déplacées et réfugiés<sup>(118)</sup>.



## G : LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

### 1. Les FRCI : une armée nationale hétéroclite

Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) ont été officiellement créées le 17 mars 2011 par ordonnance d'Alassane Ouattara. Elles sont le produit d'une fusion entre des éléments issus des anciennes Forces de défense et de sécurité (FDS) de Laurent Gbagbo (qui se sont ralliées à A. Ouattara avant, pendant et après l'offensive des FRCI sur Abidjan<sup>(119)</sup>) et les anciens rebelles des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN). Cette réunification était déjà prévue par l'accord de

114 UNHCR, « A new displacement crisis in West Africa », <http://www.unhcr.org/pages/4d831f586.html>

115 Amnesty International, « Nous voulons rentrer chez nous mais nous ne pouvons pas » Insécurité et personnes déplacées en Côte d'Ivoire : une crise persistante, 28 juillet 2011, [http://www.amnesty.fr/sites/default/files/AFR%2031\\_007\\_2011\\_FR\\_LD.pdf](http://www.amnesty.fr/sites/default/files/AFR%2031_007_2011_FR_LD.pdf)

116 IRIN, « La diminution de l'aide pourrait menacer une paix fragile », 22 janvier 2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/94698/CÔTE-D-IVOIRE-La-diminution-de-l-aide-pourrait-menacer-une-paix-fragile>

117 OCHA, « bulletin humanitaire -Côte d'Ivoire- », édition n°24, 31 octobre 2012, <http://ivorycoast.humanitarianresponse.info/LinkClick.aspx?fileticket=616ACj4qX30%3d&tabid=41&mid=1003&language=en-US>

118 « Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », op.cit, p.12

119 Une majorité des membres des FDS a rejoint les FRCI durant la crise, notamment en mars et surtout après l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril qui a suscité une vague de serments d'allégeance des officiers des FDS à A. Ouattara. Voir M. FOFANA, « Des Forces Nouvelles aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire : comment une rébellion devient républicaine », « Politique africaine n°122, juin 2011

Ouagadougou (2007)<sup>(120)</sup>. A l'origine, la nouvelle armée voulue par Alassane Ouattara comprend un effectif global de 60 000 hommes dont 50 000 proviennent des FDS et 10 000 des FAFN<sup>(121)</sup>. Les FRCI forment une coalition extrêmement floue et hétéroclite. D'un côté, les FDS se composent de 15 000 hommes appartenant aux trois armées (Terre, Air, Marine). Environ 18 000 font partie de la gendarmerie et 18 000 à 19 000 de la police. De l'autre, les FAFN sont « un amalgame très disparate »<sup>(122)</sup>. Environ 500 combattants sont issus de l'armée nationale qu'ils avaient désertée avant 2002 et 9 500 ont été recrutés et formés en brousse. A ces deux composantes majeures des FRCI s'ajoutent quelques 40 000 éléments (un chiffre en constante évolution) « recrutés au gré des circonstances pendant la crise, qui ont des liens avec les FRCI et sont censés être sous leur autorité, sans toutefois qu'ils soient considérés comme des membres de l'armée à part entière et qu'ils reçoivent de solde », ce qui n'est pas sans poser problème<sup>(123)</sup>. Ce sont notamment les chasseurs traditionnels « dozos » et les nombreux civils qui ont été armés afin de mener l'offensive vers Abidjan (leur nombre est très difficile à évaluer).

Enfin, se pose la question du devenir des rebelles du « commando invisible » ayant soutenu la cause d'Alassane Ouattara dans le quartier d'Abobo (Abidjan) ainsi que des repris de justice qui sont venus gonfler les rangs des combattants suite à la libération des pensionnaires des prisons et maisons d'arrêts lors de l'offensive<sup>(124)</sup>.

Le 8 mai 2011 a débuté l'opération d'identification des militaires des FRCI à l'initiative du président Ouattara<sup>(125)</sup>. L'objectif est d'évaluer le nombre de militaires qui doivent regagner les casernes et le nombre de ceux qui dépendront du Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRRC). Selon les dernières estimations, les FRCI compteraient aujourd'hui environ 40 000 hommes et 15 000 gendarmes<sup>(126)</sup>. Pour la seule ville d'Abidjan, ils sont près de 8 000 combattants à devoir être désarmés<sup>(127)</sup>. Cette opération prendra du temps mais elle est primordiale dans le processus de paix et de reconstruction d'une part et nécessaire pour l'Etat ivoirien qui ne peut entretenir financièrement près de 100 000 hommes d'autre part. Il est prévu qu'environ la moitié de l'effectif soit démobilisé et désarmé en tenant compte d'un certain équilibre ethnique dans l'effectif et d'un système de quotas entre ex-FDS et ex-rebelles des FAFN.

### 2. Les défis de la RSS

La Réforme du secteur de la sécurité (RSS) et la mise en place d'une nouvelle armée font partie des objectifs prioritaires du gouvernement d'Alassane Ouattara. De nombreux défis et obstacles continuent de s'opposer à la création d'une armée unifiée et professionnelle plus d'un an et demi après la fin du conflit. En effet, l'armée, la police et la gendarmerie sont toujours confrontées

120 Les accords de Ouagadougou prévoient que 5 000 membres des anciennes forces rebelles puissent rejoindre la nouvelle armée, et 4 000 autres la police et la gendarmerie.

121 C. CHAMPAIN, « Côte d'Ivoire : l'armée, casse-tête d'Alassane Ouattara, RFI, 23 mai 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20110523-cote-ivoire-armee-casse-tete-ouattara-0>

122 Ibid.

123 « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/186), Conseil de sécurité des Nations unies, 29 mars 2012, p.11, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/186](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/186)

124 M. FOFANA, « Des Forces Nouvelles aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire : comment une rébellion devient républicaine », Politique africaine n°122, juin 2011, p.16 <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/conjonctures/122161.pdf>

125 « En Côte d'Ivoire, l'opération d'identification des militaires se poursuit », 17 mai 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20110517-cote-ivoire-operation-identification-militaires-frci-continue>

126 « Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », op.cit, p. 6

127 Ibid, p.16

à d'inquiétantes divisions, un manque de discipline et de respect de l'autorité hiérarchique, un déficit de moyens ainsi qu'un déséquilibre hiérarchique. Ainsi, selon un rapport de l'ICG, « les principales menaces sécuritaires qui pèsent sur le régime actuel » proviennent davantage « de l'appareil de sécurité issu du conflit électoral » que des forces récalcitrantes pro-Gbagbo « qui ne disposent pas des moyens militaires nécessaires à un coup de force »<sup>(128)</sup>.

Tout d'abord d'importantes divisions traversent les troupes FRCI. Les éléments appartenant aux FAFN et ceux issus des FDS peinent à s'intégrer dans un corps armé unifié. Cette absence de cohésion peut à tout moment générer des affrontements violents opposant les deux groupes comme cela fut le cas le 15 octobre 2011 entre des gendarmes du camp d'Agban. Elle constitue également une entrave au bon fonctionnement des forces de sécurité. Par exemple, dans la ville de Duékoué, le commandement des FRCI (exclusivement composé d'officiers issus des FAFN) n'autorise que partiellement le port d'armes aux gendarmes et policiers issus des FDS lors d'exercices spéciales, ce qui porte préjudice à la sécurisation de la zone. En outre, selon l'ICG, « la hiérarchie militaire n'est pas toujours respectée au sein d'un appareil de sécurité qui est traversé par plusieurs chaînes de commandement »<sup>(129)</sup>. Les hommes issus des FAFN gardent l'ascendant sur les éléments issus des anciennes forces régulières (FDS). A cela s'ajoute la « toute-puissance des commandants de zone<sup>(130)</sup> qui brouillent les hiérarchies et s'opposent à une remise en ordre des différentes composantes de l'appareil de sécurité »<sup>(131)</sup>.

Par ailleurs, les troupes des FRCI, peu professionnelles et dont certains éléments relèvent avant tout de « bandes armées »<sup>(132)</sup> souffrent d'un manque de discipline et de respect de la hiérarchie militaire. Selon Christophe Champin<sup>(133)</sup>, beaucoup de combattants des ex-forces nouvelles n'ont aucune expérience militaire, sont parfois très jeunes et pour une partie illettrés<sup>(134)</sup>. Ces individus, armés et parfois incontrôlables, continuent de se rendre coupables d'agressions, de vols, de racketts et d'actes de pillages auprès de la population à Abidjan et dans l'ouest du pays<sup>(135)</sup>.

Enfin, le sous-équipement des FRCI est à l'origine d'une « faille dans la mission des forces régaliennes qui ont de plus en plus de mal à mettre un terme aux violences »<sup>(136)</sup>. Dans une interview qu'il a accordée à la télévision nationale ivoirienne, Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), le 30 mars 2012, le président Ouattara a reconnu que parfois « les coupeurs de route sont mieux armés que la police ou la gendarmerie »<sup>(137)</sup>.

### 3. Les mesures mises en place par le gouvernement

D'importantes mesures ont été prises par le gouvernement après les élections législatives de décembre 2011 en matière de RSS. Le 6 avril 2012, un groupe de travail interministériel chargé « d'établir un cadre national pour la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la

128 ICG, « Côte d'Ivoire : poursuivre la convalescence », op. cit. p.8

129 Ibid.

130 La rébellion des Forces Nouvelles (FN) a organisé le territoire ivoirien en 10 zones géographiques. Chacune d'elle est dirigée par un commandant de zone ou « com'zone ».

131 ICG, « Côte d'Ivoire : poursuivre la convalescence », op. cit. p.8

132 « Armée ivoirienne : effectif à revoir », *Jeune Afrique*, 24 mai 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2627p024-031.xml3/reconciliation-laurent-gbagbo>

133 Christophe Champin est journaliste à Radio France Internationale (RFI). Il dirige un blog consacré aux trafics de drogue sur le continent africain « Afrique drogue », <http://lafriquedroque.blogs.rfi.fr/>

134 C. CHAMPIN, « Côte d'Ivoire : l'armée, casse-tête d'Alassane Ouattara », op. cit.

135 Voir le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire du 29 mars 2012.

136 J.-J. KONADJE, « Côte d'Ivoire : la sécurité humaine à l'épreuve », op. cit.

137 Ibid.

démobilisation et la réintégration »<sup>(138)</sup> a été créée. Il a été chargé de définir une feuille de route pour le processus de RSS, d'élaborer une stratégie nationale, de procéder à une évaluation des menaces et d'établir des plans d'actions. Les travaux achevés ont été validés par le Conseil national de sécurité (CNS)<sup>(139)</sup> au mois de septembre. Toutefois, la stratégie globale du plan d'action à court et à long terme n'a pas encore été divulguée<sup>(140)</sup>.

Ensuite, les multiples structures existantes en charge du processus de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants ont été remplacées par une Autorité unique chargée de la question : l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants (ADDR). Il s'agit d'un important changement de dynamique visant à centrer les questions de DDR et de RSS autour de la présidence<sup>(141)</sup>. En matière de désarmement, l'ADDR a mis au point un programme pilote destiné à 5 000 combattants ayant combattu pour la plupart auprès des FRCI durant la crise post-électorale. Au total, 2 000 d'entre eux seront incorporés dans les effectifs du système pénitentier, les services de douanes, ceux des eaux et forêts ainsi que dans des sociétés de sécurité privées. A la fin de l'année 2012, près de 1 200 ex-combattants avaient été désarmés et démobilisés et 861 armes avaient été collectées. Ces opérations de DDR qui ont commencé à Abidjan doivent se poursuivre dans le reste du pays au cours de l'année 2013. L'ONUCI apporte un soutien en matière de conseil sur la réinsertion et la réintégration à moyen et long terme auprès de l'ADDR ainsi qu'auprès de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre<sup>(142)</sup>.

Concernant la politique de nominations au sein de l'armée, Alassane Ouattara semble vouloir appliquer les recommandations de l'accord politique de Ouagadougou visant une certaine unité et cohésion entre ex-belligérants<sup>(143)</sup>. Ainsi, le Général de division Soumaïla Bakayoko, ex-chef d'Etat-major des FAFN, a été nommé au poste de Chef d'état-major général des FRCI alors que le Général de brigade Firmin Detoh Letoh, ancien commandant des forces terrestres des FDS, a été promu au poste de chef d'état-major adjoint des FRCI<sup>(144)</sup>.

Enfin, le président ivoirien, soumis à certaines pressions diplomatiques, notamment américaines, a tenu à affirmer au cours du mois de septembre 2012 la mise en œuvre d'un code de conduite ferme à l'égard des FRCI afin que cessent les exactions commises à l'égard des populations civiles (violations de domiciles privés, arrestations arbitraires, passages à tabac, détentions illégales etc.<sup>(145)</sup>). Autre signe révélateur de cette volonté politique d'épurer les FCRI, l'armée ivoirienne a connu à la fin de l'année 2012 un vaste mouvement de changements d'affectations, dont certains

138 « Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », op. cit. p. 6

139 Après les attaques du mois d'août 2012 à l'encontre des FRCI, un décret créant un Conseil National de Sécurité (CNS) a été adopté. Ce Conseil, présidé par le président de la République, comprend 19 membres. Il est chargé de coordonner les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure de la Côte d'Ivoire, de définir les orientations stratégiques, de fixer les priorités nationales en matière de RSS ainsi que de renseigner, d'informer et de conseiller en permanence le Chef de l'Etat en matière de sécurité.

140 « Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/964) », Conseil de sécurité des Nations unies, 31 décembre 2012, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/964&referer=http://www.un.org/en/scldocuments/sgreports/2012.shtml&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2012/964&referer=http://www.un.org/en/scldocuments/sgreports/2012.shtml&Lang=F)

141 Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), « Rapport sur le Conseil de Paix et de Sécurité n°39 », octobre 2012, p.13, [http://www.operationspaix.net/ARTICLE/RAPPORTCPS/18\\_fr-v-Rapport\\_sur\\_le\\_CPS\\_-\\_No\\_39.pdf](http://www.operationspaix.net/ARTICLE/RAPPORTCPS/18_fr-v-Rapport_sur_le_CPS_-_No_39.pdf)

142 « Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/964) », op. cit. p.8

143 Selon le titre 3 de l'accord politique de Ouagadougou, « Les parties au présent accord, conscientes que l'Armée nationale doit être le reflet de l'unité et de la cohésion nationales et la garante de la stabilité des institutions républicaines, se sont engagées à procéder à la restructuration et à la refondation des deux armées en vue de la mise en place de nouvelles forces de défense et de sécurité attachées aux valeurs d'inséparabilité et de moralité républicaine »

144 « En Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara nomme son chef d'état-major », RFI, 8 juillet 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20110708-cote-ivoire-lassane-ouattara-nomme-son-chef-etat-major>

145 « Côte d'Ivoire : Alassane Ouattara veut mettre au pas les FRCI », *Jeune Afrique*, 10 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120910111645/armee-lassane-ouattara-abidjan-fpicote-d-ivoire-lassane-ouattara-veut-mettre-au-pas-les-frci.html>

chefs militaires qui s'étaient rendus coupable de graves violations des droits de l'homme. C'est notamment le cas de Zakaria Koné, un ancien com'zone, commandant de la police militaire et muté à la caserne d'Akouédo<sup>(146)</sup>.

## H : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS

Dans son rapport d'avril 2012, le Groupe d'expert des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire dit s'être procuré des documents attestant que, sous la présidence de Laurent Gbagbo, les autorités ont cherché à plusieurs reprises à échanger du pétrole et du cacao contre des armes<sup>(147)</sup>. Ces procédés semblent toujours d'actualité sous la présidence d'Alassane Ouattara. En effet, selon le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire daté du 15 octobre 2012, il pourrait exister un trafic illicite « sans précédent » de cacao et de noix de cajou à travers la frontière ghanéenne. Les produits financiers découlant de ce trafic pourraient servir à l'acquisition d'armes et de matériels connexes, en violation du régime de sanctions<sup>(148)</sup>. En outre, suite à une analyse des documents de l'audit de la Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire (PETROCI), les experts des Nations Unies craignent un détournement des fonds issus de l'industrie pétrolière aux fins d'achat d'armes et de matériels connexes<sup>(149)</sup>.

Le Groupe relève également un accroissement important de l'extraction artisanale d'or au cours de ces dernières années. L'augmentation probable du nombre d'acheteurs et d'explorateurs illicites dans le pays risque d'avoir un impact négatif sur les relations entre les communautés locales d'une part et entre les populations locales et les compagnies d'extraction minière d'autre part. Le Groupe n'exclut pas que ces activités illicites aient servi à l'achat d'armes<sup>(150)</sup>. Par ailleurs, le Groupe d'experts reste très préoccupé par l'utilisation faite des recettes issues de la production de diamants bruts dans les gisements du nord du pays. Si les activités extractives ne sont pas interdites, la Côte d'Ivoire demeure le seul pays producteur de diamants dont les exportations font l'objet d'un embargo imposé par le Conseil de sécurité. Or le Groupe d'expert note que « des diamants continuent à être exportés illégalement et de circuler sur le marché international »<sup>(151)</sup>. De plus, selon le groupe d'experts, il est probable que l'industrie diamantifère soit une source de revenu pour l'achat d'armes et de matériel connexe ou bénéficie à certains chefs de guerre des com'zone dans le nord du pays. Le groupe d'expert invite ainsi le Gouvernement ivoirien à « rétablir le contrôle administratif sur l'extraction des diamants et à faire en sorte que ceux-ci contribuent au développement économique de l'État »<sup>(152)</sup>.

146 « Côte d'Ivoire : la hiérarchie des FRCI se réorganise », 8 novembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121108094623/>  
« RCI : nominations polémiques dans l'armée », BBC Afrique, 9 novembre 2012, [http://www.bbc.co.uk/afrique/region/2012/11/121109\\_ivory\\_army.shtml](http://www.bbc.co.uk/afrique/region/2012/11/121109_ivory_army.shtml)

147 Rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2012/196), 14 avril 2012, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/196](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/196)

148 Rapport du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2011/766), op.cit. p.11

149 Ibid.

150 Ibid. p.12

151 Ibid. p.45

152 Ibid. p.39

## ANNEXE

# FICHE ONUCI



### 1. Création

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée en février 2004 par le vote de la résolution 1528 du CSNU. Elle succède à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), une mission politique créée en janvier 2003 afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix de Marcoussis (janvier 2003). L'autorité de la MINUCI et des forces de la CEDEAO présentes dans le pays (la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, MICEI) ont été transférées à l'ONUCI.

### 2. Mandat

Composée à l'origine de 6240 militaires, l'ONUCI agit en coordination avec la force française Licorne avec pour mandat : l'observation du cessez-le-feu et des mouvements des groupes armés ; le désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation ; l'appui aux opérations humanitaires ; l'appui à la mise en œuvre du processus de paix ; l'assistance dans le domaine des droits de l'homme, de l'information et de l'ordre public<sup>(153)</sup>. Initialement déployée pour une période de douze mois, son mandat a été régulièrement prolongé pour soutenir le processus de paix qui passent par les accords de Pretoria (2005) puis de Ouagadougou (2007). En 2006, le Conseil de sécurité adopte la résolution 1721 qui introduit le concept de certification des élections confié au Haut-représentant pour les élections<sup>(154)</sup>. Cette responsabilité sera confiée en 2010 au Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire et chef de l'ONUCI, Young Chin Choi.

### 3. Evolutions récentes

En septembre 2010, le CSNU vote la résolution 1942 qui autorise le déploiement de 500 casques bleus supplémentaires afin d'assurer le bon déroulement des élections présidentielles. Face aux violences électorales, le Conseil de sécurité autorise le transfert temporaire en Côte d'Ivoire de trois bataillons de Casques bleus et de deux hélicoptères de la MINUL (résolution 1951). Le 3 décembre, le Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire et chef de l'ONUCI, Young Chin Choi, certifie les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale Indépendante (CEI) proclamant A. Ouattara vainqueur alors même que le Conseil Constitutionnel avait invalidé les résultats<sup>(155)</sup>. Face à la recrudescence des combats et à l'utilisation

153 ONUCI, mandat, <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unoci/mandate.shtml>

154 Résolution 1721 du CSNU, S/RES/1721 (2006), <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/597/37/PDF/N0659737.pdf?OpenElement>

155 Pour plus d'information sur le processus de certification des résultats : M. MEMIER, « L'ambiguïté de l'intervention franco-ousienne en Côte d'Ivoire », Nouvelles du GRIP, Bruxelles, avril 2011, pp. 3-6

d'armes lourdes contre les populations civiles, le Conseil de sécurité vote la résolution 1975 le 30 mars 2011 qui confère à l'ONUCI le droit « d'utiliser tous les moyens nécessaires pour (...) empêcher l'utilisation d'armes lourdes contre la population civile »<sup>156</sup>. Début avril, les forces de l'ONUCI, à l'aide d'hélicoptères MI-24, attaquent les positions pro-Gbagbo accompagnées de la force française Licorne. Le 11 avril, Laurent Gbagbo est arrêté à Abidjan et, un mois plus tard, le 5 mai, A. Ouattara est proclamé président de la République par le Conseil constitutionnel ivoirien. L'ONUCI a apporté par la suite un soutien logistique à l'organisation des élections législatives de décembre 2011 (livraison d'environ 200 tonnes de matériel électoral). En 2012, si la situation s'est améliorée, de graves problèmes sécuritaires persistent, notamment dans l'ouest du pays et à la frontière avec le Libéria. En conséquence, l'ONUCI et la MINUL ont renforcé leur liens de coopération (patrouilles mixtes, échanges d'informations). De plus, les effectifs de l'ONUCI sont renforcés au nord à la frontière avec le Mali et à l'est à la frontière avec le Ghana.

Le 26 juillet 2012, le Conseil de sécurité a voté la résolution 2062 qui proroge le mandat de l'ONUCI jusqu'au 31 juillet 2013<sup>157</sup>. Son mandat vise en priorité la protection des civils, les programmes DDR et la RSS. La résolution prévoit également la réduction des effectifs militaires à 8 837 hommes alors que l'effectif autorisé de la composante de police reste de 1 555 agents.

Marc Mémier



156 Résolution 1975 du CSNU, S/RES/1975 (2011), [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1975\(2011\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1975(2011))

157 Résolution 2062 du CSNU, S/RES/2062, URL : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2062\(2012\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2062(2012))

## SECTION 2

# LA GUINEE-CONAKRY



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

### A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La République de Guinée a une superficie d'environ 245 000 km<sup>2</sup> (soit l'équivalent du Royaume-Uni). Le pays est limité au sud par la Sierra Leone (652 km de frontières) et le Liberia (563 km de frontières), à l'est par la Côte d'Ivoire (610 km de frontières), au nord-est par le Mali (858 km de frontières), au nord par le Sénégal (330 km de frontières), au nord-ouest par la Guinée-Bissau (386 km de frontières) et dispose d'une ouverture à l'ouest sur l'océan Atlantique (320 km de côte). La langue officielle est le français.

### B : DONNÉES HISTORIQUES

Le territoire actuel de la Guinée a fait partie de plusieurs empires successifs du Xe au XIXe<sup>158</sup>. À partir du XVIe siècle les Peul et Mandingues apportent l'Islam et occupent la région de la moyenne Guinée en repoussant les peuples Soussous vers le littoral. La colonisation française débute en 1838 et connaît une grande résistance de la part des peuples autochtones. La Guinée devient un protectorat français rattaché au Sénégal en 1850 puis une colonie en 1893 avant d'être intégrée deux ans plus tard, en 1895, à l'Afrique occidentale française (AOF). Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs partis politiques se constituent<sup>159</sup> sur les bases d'une

158 L'empire du Ghana au Xe et XIe siècle puis l'empire du Mali jusqu'au XIVe siècle et enfin l'empire Songhaï jusqu'au XIXe siècle.

159 La Constitution française d'octobre 1946, plus libérale à l'égard des pays colonisés, permet la création de partis politiques.

classe ouvrière syndicalisée et politisée. La conscience politique anticoloniale, déjà ancrée avant la guerre, s'affirme. Son leader, Ahmed Sékou Touré crée en 1952 le Parti démocratique de Guinée (PDG) qui deviendra la première force politique du pays. Lors du référendum de septembre 1958, la Guinée est le seul pays de l'Afrique francophone à rejeter la proposition du général de Gaulle concernant l'intégration des colonies de l'AOF au sein d'une Communauté française, ce qui entraîne une rupture immédiate des relations politiques et économiques avec la France. La Guinée accède à l'indépendance le 2 octobre 1958 avec Ahmed Sékou Touré à sa tête. Isolée du monde occidental, le pays se tourne vers l'URSS et la Chine et s'engage dans une gestion socialiste de l'économie. Sékou Touré met en place un régime dictatorial basé sur un parti unique, le PDG.

Il déjoue plusieurs coups d'État qui sont suivis de répressions sanglantes. Selon l'organisation Amnesty International, au moins 50 000 personnes ont été tuées ou ont disparu durant le régime de Sékou Touré (1958-1984), notamment dans le camp d'internement militaire de Boiro<sup>160</sup>. À la mort de Sékou Touré en 1984, un putsch porte au pouvoir le colonel Lansana Conté. Le PDG est dissous, le système socialiste démantelé et de nombreux prisonniers politiques sont libérés. Toutefois, la démocratie ne s'installe pas pour autant et les oppositions au régime sont nombreuses. En décembre 1993, la première élection présidentielle pluraliste est remportée par Lansana Conté dans un contexte très tendu.

Ce dernier restera au pouvoir en dirigeant le pays d'une main de fer (voir le rapport publié en août 2006 par HRW : « Le côté pervers des choses »<sup>161</sup>) jusqu'au 23 décembre 2008, jour de sa mort. Le lendemain, Moussa Dadis Camara, à la tête d'une junte militaire, s'autoproclame président de la République. Le 28 septembre 2009, une manifestation pacifique organisée par l'opposition<sup>162</sup> tourne au massacre : plus de 150 personnes sont tuées par les forces de l'ordre qui ouvrent le feu sur la foule (voir le rapport de HRW sur la question<sup>163</sup>). Après une période de transition politique, Alpha Condé (un Malinké) est élu président de la République en novembre décembre 2010 contre Cellou Dalein Diallo (un Peul) dans un contexte national tendu<sup>164</sup>. Des élections législatives, déjà maintes fois reportées, devraient se tenir entre la fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le pays compte environ 10,5 millions d'habitants en 2012, dont 42% ont moins de quinze ans<sup>165</sup>. La population guinéenne est composée d'une trentaine d'ethnies dont les plus importantes sont les Peul (40%) suivi des Malinké (35%) et des Soussous (20%). Trois grands types de religions sont présents : l'islam (85%), le christianisme (8%) et les religions traditionnelles (17%)<sup>166</sup>.

160 « Camp Boiro : un ministre reconnaît la responsabilité de l'État », 19 octobre 2008, RFI, [http://www.rfi.fr/actu/fr/articles/106/article\\_73693.asp](http://www.rfi.fr/actu/fr/articles/106/article_73693.asp)

161 HRW, « Le côté pervers des choses – Tortures, conditions de détention inadéquates et usage excessif de la force de la part des forces de sécurité guinéennes », 23 août 2006, <http://www.hrw.org/fr/reports/2006/08/22/le-c-t-pervers-des-chose>

162 La manifestation avait été organisée pour protester contre la décision de Moussa Dadis Camara de se présenter au prochain scrutin présidentiel prévu en janvier 2010. Cette décision allait à l'encontre des promesses du chef d'État guinéen lors de son arrivée au pouvoir en décembre 2008.

163 HRW, « Un lundi sanglant – Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre », décembre 2009, [http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/guinea1209frweb\\_0.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/guinea1209frweb_0.pdf)

164 S. SAMB, « Le président-élu Alpha Condé appelle au calme en Guinée », Le Point, 16 novembre 2010

165 CIA, World Fact Book (Guinea), <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gu.html>

166 Ibid.

Sur le plan économique, le pays fait partie des pays avec un niveau de « développement humain faible » (terminologie PNUD). Il est classé à la 178<sup>e</sup> place sur 187 au classement de l'IDH établi par le PNUD en 2011<sup>167</sup>. Selon la Banque mondiale, son PIB en 2011 (en taux de change courant) est de 5,1 milliards USD, alimenté par une croissance de 3,6 %. Le PIB/ habitant atteint est de 461 milliards USD. Selon les données de la Banque mondiale, en 2010, le secteur primaire représentait 13% de l'économie, l'industrie 47% et les services 40%. Comme ses voisins libériens et sierra-léonais, le pays dispose d'importantes ressources naturelles notamment des minerais. L'exploitation de la bauxite et de l'alumine, et plus marginalement de l'or et le diamant, assure 85% des exportations du pays<sup>168</sup>. D'importants investissements chinois, (China Power Investment Corporation) de plus de 6 milliards d'euros, sont attendus ces prochaines années dans l'exploitation de la bauxite. Enfin, le Club de Paris<sup>169</sup> a accordé une annulation quasi totale de la dette publique guinéenne, dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), soit un montant de 356 millions de dollars<sup>170</sup>.

Les indicateurs de développement humain donnés par le PNUD en 2011 restent faibles mais comparativement plus élevés qu'au Liberia et en Sierra Leone. L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans, le taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âge de 15 ans et plus) est de 40% et enfin le taux de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/ jour) est de 43%.

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

La Guinée est une République disposant d'un système de droit civil basé sur le modèle français. La République compte 33 préfectures et une zone spéciale (Conakry). La branche exécutive se décompose entre le chef de l'État (Alpha CONE, depuis le 21 décembre 2010), le chef de Gouvernement (Mohamed Said FOFANA, depuis le 24 décembre 2010) et un cabinet ministériel nommé par le président. Le président est élu par vote populaire pour un mandat de cinq ans (les prochaines élections sont prévues en 2015). Le pouvoir législatif est assuré par un parlement composé d'une seule chambre, l'Assemblée nationale, où siègent 114 députés élus par le peuple pour un mandat de 5 ans. L'Assemblée nationale et la Constitution ont été suspendues en décembre 2008 après le putsch du CNDD. Une nouvelle constitution a été adoptée le 16 avril 2010<sup>171</sup>. L'actuelle Assemblée nationale est représentée par 155 députés qui ont été nommés par le Conseil national de transition (CNT) en février 2010. Enfin la branche judiciaire est incarnée par divers juridictions : la Cour constitutionnelle, le Tribunal de première instance, la Cour d'Appel et la Cour suprême.

167 PNUD, « Rapport sur le développement humain 2011 », op.cit.

168 Direction générale du Trésor (France), Fiche-Pays (Guinée), <http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/guinee>

169 Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés. L'origine du Club de Paris remonte à 1956 lorsque l'Argentine accepta de rencontrer ses créanciers publics à Paris. Depuis, le Club de Paris a conclu 427 accords avec 89 pays endettés. Depuis 1956, le montant total de la dette traitée par les accords du Club de Paris s'élève à 563 milliards USD.

170 « Le Club de Paris accorde une annulation de la quasi-totalité de la dette extérieure de la Guinée », Xinhua, 26 octobre 2012, <http://www.africainfos.com/articles/2012/10/26/club-paris-accorde-annulation-quasi-totalite-dette-exterieure-guinee-211985.asp>

171 Constitution de Guinée promulguée le 7 mai 2010, <http://ddata.over-blog.com/135/48/78/Guinee/constitution-Guinee-2010.pdf>

## E : LA GUINÉE DANS LA DYNAMIQUE D'INSÉCURITÉ DE L'UNION DU FLEUVE MANO : L'EXTENSION DES CONFLITS LIBÉRIENS ET SIERRA-LÉONAIS À LA GUINÉE (2000)

À partir de l'autonomie 2000, la Guinée fait face à une série d'attaques rebelles au niveau de sa frontière sud. Les rebelles sont des groupes armés venant du Liberia et de la Sierra Leone instrumentalisés par le NPLF de Charles Taylor et le RUF de Foday Sankoh. Ces mouvements opèrent en Guinée « pour des raisons géographiques (proximité), militaires (repli tactique, ravitaillement en armes et munitions), économiques (recherche de vivres et de biens divers, trafics d'armes, de pierres précieuses), sociales (les rebelles utilisent sur place des compatriotes réfugiés en Guinée) et pour des raisons politiques »<sup>172</sup>. Les combats font également intervenir des dissidents guinéens opposés au régime.

Les forces rebelles de Charles Taylor sont pour la plupart d'anciens guérilleros du NPLF. Ils mènent des attaques sporadiques dans les villes et villages du Sud de la Guinée pour deux raisons au moins. Tout d'abord, ils exercent un droit de poursuite contre les combattants de l'ULIMO. Ceux-ci bénéficient en effet d'un appui du régime de Conakry (financement, armes, entraînement) et mènent des attaques contre le pouvoir de Taylor depuis la Guinée. Ensuite, la Guinée paye le prix de son engagement important dans la force de l'ECOMOG au Liberia qui a combattu les troupes du NPLF. Les rebelles sierra-léonais du RUF, contrôlés en partie par Charles Taylor, agissent de concert avec le président libérien dans sa lutte contre l'ULIMO en Guinée. En outre, ils font payer à Lansana Conté son soutien au président sierra-léonais, Ahmed Tedian Kabbah. Leurs motivations sont politiques donc mais aussi économiques (pillage des ressources du sud de la Guinée). Enfin, le pouvoir de Conakry doit faire face à une rébellion interne, constituée principalement de militaires dissidents opposés au régime de Lansana Conté. Le Rassemblement des Forces démocratiques de Guinée (RFDG) revendiquent ainsi plusieurs attaques et réclame « le départ de Lansana Conté et la suppression de son régime (...) pour mettre une place une véritable démocratie »<sup>173</sup>.

## II. LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SÉCURITAIRES ACTUELS

### A : PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRES

#### 1. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Mali

La Guinée partage une frontière commune avec le Mali au nord-ouest de plus de 850 km de long. La profonde crise actuelle dans ce pays voisin est prise très au sérieux par les autorités de Conakry qui redoutent une extension du conflit malien et l'infiltration d'éléments armés sur leur territoire. En février 2012, le représentant du HCR en Guinée avait attiré l'attention nationale et internationale sur la présence de réfugiés touareg malien dans la capitale Conakry

ainsi que dans la ville de Siguiri, au nord du pays à la frontière malienne<sup>174</sup>. Les 13 et 14 octobre 2012, vingt-six maliens, récemment arrivés de Gao, ont été expulsés de Guinée. La gendarmerie guinéenne les soupçonnait de conspiration visant à déstabiliser la Guinée<sup>175</sup>. La prudence des autorités guinéennes vis-à-vis de l'évolution de la crise sécuritaire au Nord-Mali s'explique par plusieurs raisons.

Tout d'abord, historiquement, la Guinée porte encore les stigmates de l'extension des conflits libériens et sierra-léonais pendant les années 1990 et 2000 sur son territoire. Ensuite, la Guinée a clairement pris position pour le gouvernement central de Bamako et se positionne donc comme un ennemi potentiel des groupes armés islamistes qui ont pris possession du Nord-Mali. En juillet 2012, le président Alpha Condé a annoncé la participation d'un contingent guinéen à la force internationale de la CEDEAO qui doit se déployer au Nord-Mali. Des soldats guinéens ont reçu une formation sous la supervision d'instructeurs français en Guinée en vue de leur participation à la future force ouest-africaine<sup>176</sup>. Par ailleurs, le port de Conakry abrite depuis plusieurs mois une livraison d'armes lourdes à destination des autorités de Bamako. La commande de ces armes avait été passée par le gouvernement d'Amadou Toumani Touré avant le coup d'État et est arrivé fin juillet à Conakry à bord d'un bateau pavillon turc et en provenance de Bulgarie<sup>177</sup>.

Au regard du changement de pouvoir à Bamako et de l'annexion du nord Mali par des groupes armés islamistes, les autorités guinéennes ont préféré joué la prudence et faire appel à la CEDEAO afin de procéder à un inventaire des containers et recevoir des instructions sur la démarche à suivre. La CEDEAO avait alors décrété un embargo au mois d'août craignant que ces armes ne tombent entre de mauvaises mains. À la fin du mois d'octobre, le ministre guinéen de la Défense a déclaré que le principe de livraison des armes avait été acquis avec la CEDEAO et que le transport pourra avoir lieu dès que l'organisation du transport aura été prévue avec l'État malien ainsi que des garanties obtenues sur la destination finale<sup>178</sup>. La retenue des armes par les autorités de Conakry ainsi que l'expulsion des réfugiés maliens au mois d'octobre n'ont pas été sans provoquer une brouille diplomatique entre les deux pays<sup>179</sup>.

#### 2. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec la Sierra Leone

La visite du président léonais en Guinée les 13 et 14 octobre n'a pas permis de régler le différend frontalier qui oppose depuis des années les deux États<sup>180</sup>. En effet, la bande de Yenga, initialement léonaise conformément à l'accord entre les colons français et britanniques, est devenue, à la faveur des guerres qui ont affecté les deux pays, une base militaire avancée pour la Guinée. L'ancien président guinéen, Lansana Conté, semblait disposé à rétrocéder ce territoire mais la mort l'a

174 « Guinée-Mali : le HCR signale la présence des réfugiés maliens à Conakry et Siguiri », koaci.com, 22 février 2012, <http://koaci.com/articles-73347>

175 « La Guinée expulse des individus soupçonnés de liens avec les islamistes du nord du Mali », RFI, 18 octobre 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121018-guinee-expulse-son-territoire-individus-soupconnes-liens-islamistes-nord-mali>

176 « La Guinée participera à la force d'intervention africaine au Mali », Xinhua, 6 juillet 2012, <http://www.27avril.com/blog/actualites/ailleurs-en-afrique/la-guinee-participera-a-la-force-d-intervention-africaine-au-mali>

177 « Les armes destinées au Mali toujours bloquées en Guinée par la CEDEAO », RFI, 7 septembre 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120907-armes-mali-guinee-cedeao-afrique-ouest-toumani-toure>

178 « Le Mali va récupérer ses armes bloquées à Conakry », *Africainfos*, 19 octobre 2012, <http://www.afrik.com/le-mali-va-recuperer-ses-armes-bloquees-a-conakry-133,5mmv>

179 « Vers une brouille diplomatique entre Conakry et Bamako ? », *Africalog*, 20 octobre 2012, <http://www.africalog.com/news/vers-une-brouille-diplomatique-entre-conakry-et-bamako>

180 « Guinée-Sierra Leone : le différend frontalier en sursis », *Guinée Conakry Infos*, 16 octobre 2011, [http://www.guineeconakry.info/index.php?id=118&rx\\_tnews%5Bt\\_news%5D=10401&cHash=79ba33c83acbb9f9f486327c5745b186](http://www.guineeconakry.info/index.php?id=118&rx_tnews%5Bt_news%5D=10401&cHash=79ba33c83acbb9f9f486327c5745b186)

172 D. BANGOURA, « La régionalisation des conflits internes : cas de l'Afrique de l'Ouest (Liberia, Sierra Leone, Guinée) », *op.cit.*, p. 238.

173 *Ibid.*, p. 240.

emporté avant. Depuis, le conflit connaît un statu quo en raison des prétentions guinéennes sur cette bande riche en diamants<sup>(181)</sup>.

## B : CRIMINALITÉ ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

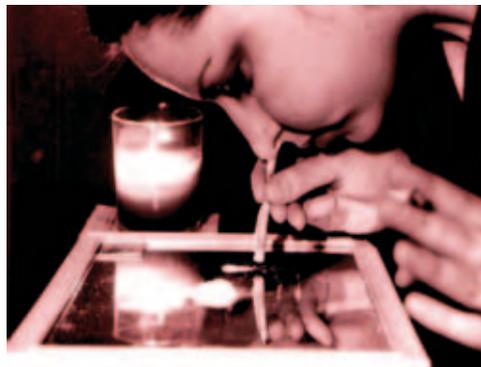
### 1. Criminalité et grand banditisme

Certaines grandes villes de Guinée font face à une recrudescence des actes de banditisme et de criminalité. La capitale Conakry est particulièrement touchée. Des attaques à main armées sont ainsi fréquemment perpétrées dans la capitale « par des bandits habillés en uniforme militaire »<sup>(182)</sup>. Au courant du mois d'octobre 2012, des bandits fortement armés se sont livrés à plusieurs braquages dans la capitale<sup>(183)</sup>. Au sud-est du pays, la ville de Nzérékoré (la plus grande ville de la région de la Guinée forestière avec 200 000 habitants), proche des frontières de la Côte d'Ivoire, du Liberia et de la Sierra Leone, est également touchée<sup>(184)</sup>. La ville connaît une forte hausse des actes de banditisme et criminels (attaques à main armée, vol, braquages, assassinats etc.)<sup>(185)</sup>. Plus au nord, proche de la frontière malienne, la ville de Siguiri connaît la même situation d'instabilité sécuritaire. Les manifestations de la population locale organisées le 7 août 2012 pour protester contre la hausse du grand banditisme et de la criminalité dans la ville ont provoqué un mort et plusieurs blessés<sup>(186)</sup>. Face à la montée de la criminalité, le gouvernement guinéen compte sur un renforcement des capacités des forces de sécurité en vue « d'améliorer progressivement les conditions d'exercice de leur mission ». Cela passera par un renforcement « de la formation et de l'équipement » des brigades de gendarmerie et de police<sup>(187)</sup>.

### 2. Trafics de drogue

#### a. Cocaïne

La fin du régime de Lansana Comté en décembre 2008 et l'arrivée au pouvoir du capitaine Moussa Dadis Camara ont révélé toute l'importance du trafic de cocaïne en Guinée<sup>(188)</sup>. Le lancement d'une campagne de lutte anti-drogue par les nouvelles autorités a mis à jour l'implication de plusieurs membres de la famille Conté, des responsables de la police, de l'armée et des douanes dans le narcotrafic. À la tête



181 B. ROUPPERT, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal - octobre-décembre 2011 », Note d'Analyse du GRIP, 15 janvier 2012, Bruxelles, p. 10. <http://grip.org/fr/node/103>

182 « Retour du banditisme en Guinée », *Deutsche Welle*, 6 août 2012, <http://www.dw.de/retour-du-banditisme-en-guinee/a-16147262>

183 « Recrudescence du grand banditisme », *Guineeconakry.info*, 19 octobre 2012, [http://www.guineeconakry.info/index.php?id=118&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=12133&cHash=d6e79de6174f735d7e4fe3afac780588](http://www.guineeconakry.info/index.php?id=118&tx_ttnews%5Btt_news%5D=12133&cHash=d6e79de6174f735d7e4fe3afac780588)

184 Cette partie sud de la Guinée avait accueilli dans les années 1990 près d'un million de réfugiés ayant fui le Liberia et la Sierra Leone. Aujourd'hui cette région reste très soumise à la circulation des armes légères du fait de la porosité des frontières.

185 « Psychose chez les habitants de Nzérékoré », *Afriqinfos* (source de Xinhua), 6 octobre 2012, <http://www.afriqinfos.com/articles/2012/10/06/psychose-chez-habitants-nzerekore-210949.asp>

186 « Siguiri : après une journée de violences meurtrières la ville aurifère a retrouvé son calme habituel », *Le factuel de Guinée*, 8 août 2012, <http://www.factuelguinee.com/fichiers/blog16-999.php?langue=fr&type=rub2&code=calb2334&num=>

187 « Des forces de sécurité mieux qualifiées pour éradiquer la criminalité en Guinée », *Xinhua*, 10 novembre 2012, <http://french.peopledaily.com.cn/96852/8013345.html>

188 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », *op. cit.* p. 16

de ce système se trouvait Ousmane Conté, fil de l'ancien président et commandant de l'armée guinéenne. Illustration de l'expansion du marché de cocaïne en Guinée durant le régime Conté, la saisie record en février 2008 de 3,1 tonnes de cocaïne au large des côtes guinéennes par la Marine française qui était en train d'être acheminée par un cargo panaméen, « Le Junior ». Entre janvier 2006 et mai 2008, plus de 20 % des passeurs de cocaïne voyageant entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe avaient embarqué à l'aéroport de Conakry<sup>(189)</sup>. Depuis la fin de l'ère Conté, la Guinée n'est probablement plus une plaque tournante du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest<sup>(190)</sup>. Cependant, la saisie de 22 kg de cocaïne à l'aéroport de Conakry en janvier 2012 est venue confirmer la présence de réseaux de narcotrafiquants dans le pays<sup>(191)</sup>.

#### b. Précurseurs chimiques<sup>(192)</sup>

Selon l'ONUDDC, les autorités guinéennes avaient retrouvé en juillet 2009 « d'importantes quantités de produits chimiques précurseurs de drogue »<sup>(193)</sup>. Huit sites abritant d'importantes quantités de produits chimiques avaient été identifiés, ainsi que deux autres sites abritant des matériels utilisés pour produire de l'ecstasy et raffiner de la cocaïne. La découverte de ces laboratoires de drogue a été un événement singulier car il fait de la Guinée non pas seulement un pays de transit de la drogue mais aussi de production. Selon le rapport 2012 de l'ONUDDC sur les stimulants de type amphétamine, les quantités découvertes auraient pu permettre la production d'une quantité d'ecstasy d'une valeur d'environ 100 millions de dollars<sup>(194)</sup>.

#### c. Cannabis (chanvre indien)<sup>(195)</sup>

Le cannabis est largement cultivé et consommé dans le pays notamment dans les régions de la Guinée maritime, qui est la principale zone de production et alimente la consommation dans la capitale (25 km de Conakry), la Haute Guinée (préfecture de Siguiri, non loin de la frontière malienne), la Guinée forestière (sud-est, proche des frontières libériennes et sierra-léonaises). De grandes quantités de chanvres indiens ont récemment été saisies dans la région de Guinée maritime, dans la préfecture de Coyah (50 km de Conakry). Entre août et septembre 2012, les services de gendarmerie ont saisi plus de 2,5 tonnes de chanvre indien en provenance de Sierra Leone<sup>(196)</sup>.

#### d. Politiques de lutte contre le trafic de drogue

Selon le rapport 2011 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), « le Gouvernement guinéen a fait de la lutte contre le trafic de drogues une de ses priorités ». Un secrétariat général à la présidence chargé des services spéciaux et de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée a été créé en janvier 2011<sup>(197)</sup>. Fait révélateur de l'engagement des autorités guinéennes à lutter contre le trafic de drogue, la capitale guinéenne a accueilli les

189 *Ibid.* p. 17.

190 *Ibid.*

191 « Saisie de 22 kilogrammes de cocaïne à l'aéroport de Conakry de Guinée », *Afriqinfos*, citant Xinhua, 1er février 2012, <http://www.afriqinfos.com/articles/2012/2/1/afrique-occidentale-195872.asp>

192 Les « précurseurs chimiques » sont les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

193 ONUDDC, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », 2011, New York, p. 90, [http://www.unodc.org/documents/westandcentral/afrique/final\\_e-book\\_FRENCH.pdf](http://www.unodc.org/documents/westandcentral/afrique/final_e-book_FRENCH.pdf)

194 UNODC, « West Africa – 2012 ATS Situation report », *Global SMART Programme*, June 2012, Vienna, p. 13, [http://www.unodc.org/documents/scientific/ATS\\_West\\_Africa\\_final\\_2012.pdf](http://www.unodc.org/documents/scientific/ATS_West_Africa_final_2012.pdf)

195 Le chanvre indien est une sous-espèce du cannabis.

196 « Guinée : près de 2 tonnes de chanvre indien saisies à Coyah », *Allafrica*, 4 septembre 2012, <http://fr.allafrica.com/stories/201209041033.html>

197 « Rapport de l'OICS pour 2011 (E/INCB/2011/1) », *Nations unies*, 28 février 2012, New York, p. 51, [http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR\\_2011\\_French.pdf](http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR_2011_French.pdf)

16 et 17 octobre 2012 un séminaire régional consacré à la lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest organisée conjointement par les gouvernements français et guinéens<sup>(198)</sup>. Le séminaire avait pour but de lancer le programme d'appui à la lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest (ALCAO) financé par le ministère des Affaires étrangères français (1,6 million d'euros) et qui apporte un soutien à sept pays de la sous-région dont la Guinée<sup>(199)</sup>. À l'occasion de ce séminaire le gouvernement guinéen s'est engagé à « établir une coopération entre les différents corps des forces de l'ordre postés aux frontières terrestres et dans les aéroports en vue de lutter contre le trafic des drogues »<sup>(200)</sup>.

Au niveau sous-régional, la Guinée fait partie du projet AIRCOP qui a pour objectif de renforcer les capacités de lutte anti-drogue dans une dizaine d'aéroports internationaux d'Afrique de l'Ouest<sup>(201)</sup>. Par ailleurs, l'initiative côte de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Coast Initiative, WACI<sup>(202)</sup>) lancée officiellement en juillet 2009 au niveau de quatre États pilotes (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone) va être étendu à la Guinée conformément aux recommandations du Comité politique de l'initiative qui s'est réunie le 20 juin 2011<sup>(203)</sup>. En février 2010, la Guinée a rejoint l'Initiative de Dakar lancée par le gouvernement sénégalais pour renforcer sa coopération avec six pays de la sous-région dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. Enfin, la Guinée est un État membre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent sale en Afrique de l'Ouest (GIABA)<sup>(204)</sup>.

### 3. Trafic d'armes

L'histoire récente de la Guinée a été marquée par une série d'événements qui ont favorisé la prolifération et la circulation des ALPC. L'extension des guerres civiles libériennes et Sierra-léonaises en Guinée dans les années 1990 et au début des années 2000 (notamment via l'infiltration de rebelles du RUF et du NPLF) a favorisé l'entrée de nombreuses armes de guerre sur le territoire guinéen. À partir de l'automne 2000, les incursions armées des rebelles venus de Sierra Leone et du Liberia à la frontière sud-guinéenne ont poussé des milliers de jeunes autochtones (ou « forestiers ») à prendre les armes pour défendre l'intégrité du territoire au côté de



198 « Guinée- Séminaire régional sur la lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest (16-17 octobre 2012), MAE, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/guinee-la-france-et-la-guinee/evénements-4305/article/guinee-seminaire-regional-sur-la>

199 ALCAO prévoit d'appuyer la création de structures de lutte contre le blanchiment, de saisie des avoirs criminels et de gestion des biens confisqués. Il vise également à renforcer les capacités des services d'enquête et à soutenir la coopération régionale et internationale contre le trafic de drogue.

200 « Guinée : surveillance aux frontières pour traquer les trafiquants de la drogue », PANA, 20 octobre 2012, <http://www.nlsguinee.com/articles/article8974.html>

201 Voir le descriptif du projet AIRCOP sur l'analyse du trafic de drogue en Côte d'Ivoire.

202 Voir le descriptif du WACI sur l'analyse du trafic de drogue en Côte d'Ivoire.

203 « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2012/510) », Conseil de sécurité des Nations unies, 29 juin 2012, p. 12, [https://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/510](https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/510)

204 Voir le descriptif du GIABA sur l'analyse du trafic de drogue en Côte d'Ivoire.

l'armée. Sur les 10 500 jeunes volontaires mobilisés, seulement un-tiers a rejoint l'armée, les autres sont restés en Guinée forestière avec leurs armes<sup>(205)</sup>.

On ne dispose pas de données précises sur les quantités et les types d'armes distribués par l'armée aux jeunes volontaires. Selon un rapport du Small Arms Survey : « Les données du ministère de la Sécurité sur 222 armes saisies en 2001-2003 suggèrent (...) la présence de fusils d'assaut AK-47 et SKS, de fusils de chasse, de fusils de calibre 12, de carabines, de Makarov, de pistolets TT30, de revolvers et de pistolets artisanaux »<sup>(206)</sup>. En outre, la multiplication des troubles sociaux et des mutineries au sein des populations et des forces de défense et de sécurité à partir du milieu des années 1990 sous la présidence de Lansana Conté sera suivi d'une « perte importante d'armes de guerre et de fusils de chasse enlevés des armureries et entrepôts militaires »<sup>(207)</sup>. Enfin, à cela s'ajoute la production artisanale croissante et de plus en plus performante d'armes à feu qui alimentent le marché national et les exportations vers les pays voisins<sup>(208)</sup>.

Conformément aux engagements régionaux et internationaux des États d'Afrique de l'Ouest, la Guinée a mis en place une commission nationale sur les armes légères (COMNAT) en 2000 et a adopté le Programme d'action des Nations unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (PoA), un instrument politiquement contraignant<sup>(209)</sup>. Toutefois, la Guinée n'a pas encore ratifié le traité sur commerce international des armes ainsi que la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, adoptée en juin 2006<sup>(210)</sup>. Cet instrument régional « rend obligatoire le marquage lors de la fabrication, lors de l'importation et le marquage des munitions (...) et institue un registre informatisé des armes à l'échelle sous-régionale »<sup>(211)</sup>. La société civile effectue un travail de plaidoyer, notamment le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), afin que le gouvernement aboutisse le processus de ratification de ces deux instruments essentiels<sup>(212)</sup>.

## C : TENSIONS ETHNIQUES ET COMMUNAUTAIRES

Le pays connaît actuellement une hausse des tensions intercommunautaires, essentiellement dans la région de la Guinée forestière (sud-est). Au début du mois de mai 2011, au moins vingt-cinq personnes ont été tuées (trente-six selon des sources locales) dans des affrontements entre les populations Malinké (musulmans) et les populations autochtones, majoritairement

205 « Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée », Mission conjointe de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée, 23 mai 2010, p. 53, [http://www.gn.undp.org/Docs/Reforme%20Defense/Rap\\_cedeao-ua-onu\\_eval\\_rss\\_guinee-Fr.pdf](http://www.gn.undp.org/Docs/Reforme%20Defense/Rap_cedeao-ua-onu_eval_rss_guinee-Fr.pdf)

206 Small Arms Survey (SAS), « Armés mais désœuvrés : groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO », mai 2005 p. 281, <http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/book-series/armed-and-aimless.html>

207 Ibid. p. 52.

208 Ibid.

209 Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (PoA), Document de l'ONU, A/CONF/192/15, 20 juillet 2011. Le programme énonce des mesures visant à combattre les menaces contre la sécurité et la stabilité ainsi que les conséquences humanitaires et socio-économiques qui sont associées au commerce illicite des armes légères. Les mesures que les États se sont engagés à mettre en œuvre incluent : une législation nationale adéquate sur la production, le commerce et le courtage des armes légères ; le marquage fiable et l'enregistrement d'informations complètes sur les armes légères ; et l'évaluation de l'autorisation d'exportation « compatible avec les responsabilités existantes des États sous la législation internationale appropriée ». Pour une analyse complète du PoA voir I. BERKOL « La Conférence des Nations unies de juillet 2001 sur les armes légères. Analyse du processus et de ses résultats », Rapport du GRIP, 2001.

210 UNIDIR, « Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes », 14 juin 2006, <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-art2844.pdf>

211 C. POITEVIN, « Tracer les armes légères et de petit calibre – Initiatives internationales et défis actuels en Afrique de l'Ouest », Note d'Analyse du GRIP, 25 février 2010, Bruxelles, <http://www.grip.org/fr/node/167>

212 « Lutte contre les armes légères : que la Guinée ratifie la convention », RASALAO, 6 mai 2012, [http://www.nrgui.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1829-lutte-contre-les-armes-legeres-que-la-guinee-ratifie-la-convention&Itemid=435](http://www.nrgui.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1829-lutte-contre-les-armes-legeres-que-la-guinee-ratifie-la-convention&Itemid=435)

Guerzés (chrétiens et/ou animistes)<sup>(213)</sup>. Ces violences sont récurrentes dans cette partie du pays, région la plus éloignée de la capitale et habituée aux vagues de réfugiés venant de Côte d'Ivoire, du Liberia et de Sierra Leone. La section guinéenne de l'ONG la Rencontre africaine pour les droits de l'homme (RADDHO) avait publié en 2010 un rapport sur les affrontements intercommunautaires et inter-religieux qui avaient frappé la ville de Nzérékoré<sup>(214)</sup>. Selon le rapport, l'origine des conflits dans la région date des élections locales de 1990. La candidature d'un Malinké avait été annulée par le président Lansana Conté qui avait déclaré « qu'on ne peut pas prétendre être maire là où on n'est pas autochtone ». De violents affrontements s'en suivirent entre autochtones et Malinké. Par ailleurs, toujours selon le rapport, les populations locales Guerzés se sont senties envahies par les populations Malinké, considérées comme étrangères, monopolisant une partie du secteur économique de la région et ayant imposé des nouvelles pratiques sociales et religieuses. Ces tensions socio-économiques ont été exacerbées par la chute de Moussa Dadis Camara en 2009, un Guerzé, ce qui a contribué à renforcer le sentiment de marginalisation des populations Guerzés.

L'ethnicité apparaît comme une idée politique forte dans la Guinée post-coloniale. L'élection présidentielle de 2010, opposant au second tour Alpha Condé, un Malinké, à Cellou Dalein Diallo, un Peul, avait été marquée par l'idée que « la politique est un combat où s'affrontent les ethnies »<sup>(215)</sup>. La tentative d'attaque contre le président Alpha Condé le 19 juillet 2011<sup>(216)</sup> avait ravivé les rivalités ethniques dans le pays, notamment à l'égard des populations peuls, vues comme les responsables de l'attentat<sup>(217)</sup>. Toutefois, si certains conflits inter-ethniques locaux peuvent être très sanglants en Guinée, Francis Deng, Conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide rappelle que le pays est encore loin d'une logique génocidaire, « l'écrasante majorité des Guinéens » ne semblant pas « prêts à tuer et à mourir sur des mots d'ordre ethniques »<sup>(218)</sup>. L'architecture politique du pays repose aujourd'hui largement sur une base ethnico-régionaliste quadripartite : sur la plaine côtière, les Soussou et les groupes associés ; dans les monts du Fouta Djallon (nord-ouest), les Peul ; dans la savane orientale, les Malinké ; dans les forêts du sud-est, l'ensemble disparate des populations autochtones (appelés « forestiers »)<sup>(219)</sup>. L'aggravation de la fracture ethnique sous le régime d'Alpha Condé dans un pays déjà qualifié de « balkanisé » ethniquement laisse craindre de nouveaux affrontements.

213 « La Guinée s'embrace », *SlateAfrique*, 19 mai 2011, <http://www.slateafrique.com/2115/guinee-ethnies-conflits-malinkes-guerzes-alpha-conde-election>

214 « Que s'est-il réellement passé à Nzérékoré. Document inédit transmis par la RADDHO », 24 février 2010, <http://www.guineeweb.org/article-affrontements-de-nzerekore-la-disqualification-de-dadis-y-est-pour-grand-chose-le-document-45554713.html>

215 ICG, « Guinée : remettre la transition sur les rails », *Rapport Afrique* n° 178, 23 septembre 2011, p. 4, <http://www.crisisgroup.org/fr/regional/afrique/de-louest/guinee/178-guinee-pour-remettre-la-transition-sur-les-rails>

216 Un petit groupe de militaires s'est lancé à l'assaut de la résidence privée du président, où ce dernier était présent. Les assaillants ont été repoussés au terme de combats qui ont fait officiellement un mort et plusieurs blessés dans la garde présidentielle. Plusieurs dizaines de militaires et quelques civils ont été arrêtés depuis, et au 6 août dernier, 37 personnes (dont quatre civils) avaient été déférées à la justice.

217 « Guinée : l'attaque contre le président Condé ravive les tensions ethniques », *SlateAfrique*, 26 juillet 2011, <http://www.slateafrique.com/17243/crise-guinee-alpha-conde-attaque-ethno-diallo-pouls-de-transition-rivalite-ethnique>

218 *Ibid.* p. 7.

219 O. GOERG, « Couper la Guinée en quatre ou comment la colonisation a imaginé l'Afrique », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 3, 2011, p. 73-88, <http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2011-3-p-73.htm>

## D : DROITS DE L'HOMME

### 1. Etat des lieux de la situation des droits de l'Homme

La situation en matière de respect des droits de l'Homme en Guinée est très préoccupante. Au-delà des récentes répressions violentes perpétrées par des membres des forces de l'ordre à l'égard de manifestants et membres de l'opposition dans le cadre des élections législatives<sup>(220)</sup>, de nombreux rapports et communiqués font état de violations récurrentes des droits humains par les forces de l'ordre. Dans la nuit du 3 au 4 août 2012, les forces de l'ordre guinéennes ont fortement réprimé une révolte des populations de la ville de Zogota (située proche de Nzérékoré en Guinée forestière) faisant cinq tués et trois blessés<sup>(221)</sup>. Les villageois avaient manifesté leur mécontentement à l'égard de la présence d'une société minière brésilienne (« Vale ») qui effectue des travaux de prospection d'une mine de fer.

Les manifestants réclamaient des emplois pour leurs enfants et la construction d'infrastructures utilitaires pour les populations locales. L'opposant et ancien premier ministre Jean-Marie Doré a accusé le gouvernement d'avoir « ordonné et planifié » ces tueries<sup>(222)</sup>. Trois jours plus tard, un adolescent a été tué par balle à Siguiri (cité minière de Haute-Guinée riche en ressources en or) lors d'une violente manifestation de commerçants, révoltés par l'insécurité dans la localité, et réprimée par les forces de l'ordre<sup>(223)</sup>. Le président Alpha Condé a tenté d'apaiser les tensions en limogeant les préfets de Nzérékoré et Siguiri et en envoyant ses émissaires dans les deux localités. Un comité de crise sur les tueries de Zogota a été créé afin de réclamer justice et défendre les intérêts des victimes. Le gouvernement, qui a annoncé la mise en place d'une commission d'enquête, voit d'un mauvais œil ce comité qui « défie l'autorité de l'État »<sup>(224)</sup>.

Ces violations flagrantes des droits humains par les forces de sécurité guinéennes n'ont malheureusement rien de nouveau. Le rapport de Human Rights Watch (HRW) daté de mai 2011 « Nous avons vécu dans l'obscurité – un agenda des droits humains pour le nouveau gouvernement guinéen » retrace les violations des droits humains perpétrés en Guinée pendant plus de cinquante ans (de la dictature d'Ahmed Sekou Touré au régime autoritaire de Dadis Camara), la culture de l'impunité et l'importance de la corruption<sup>(225)</sup>. Les massacres, violences sexuelles et autres crimes commis par les forces de sécurité en septembre 2009 dans le stade de Conakry, constitutifs de « crimes contre l'humanité » selon la Commission d'enquête internationale des Nations unies et HRW constitue une des plaies les plus vives et les plus profondes de la Guinée actuelle.

### 2. Justice transitionnelle

La justice transitionnelle est communément définie comme « un ensemble de mesures qui tente de répondre à une demande de justice après des situations de conflits et de violations massives

220 Voir C) « Report des élections législatives : une menace pour la paix et la sécurité »

221 « Guinée : affrontements, 5 tués et 3 blessés à Zogota », *Xinhua*, 5 août 2012, <http://www.27avril.com/blog/culture-societe/societe/guinee-affrontements-5-tues-et-3-blesses-a-zogota>

222 « Tueries de Zogota : les accusations de l'opposant guinéen Jean-Marie Doré », *RFI*, 21 août 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120821-accusations-opposant-guineen-jean-marie-dore-zogota-guinee>

223 « Guinée : un mort dans de nouvelles violences impliquant les forces de l'ordre », *AFP*, 7 août 2012, [http://www.google.com/hostednews/afpl/article/ALeqM5bOUz2jIMRqKPVQ6iORET\\_3FOe9A?docId=CNG.9dc994b4b1bebc12ee9ec035f8671b5.271](http://www.google.com/hostednews/afpl/article/ALeqM5bOUz2jIMRqKPVQ6iORET_3FOe9A?docId=CNG.9dc994b4b1bebc12ee9ec035f8671b5.271)

224 « Guinée : installation d'un comité de crise sur les tueries de Zogota », *RFI*, 10 août 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120810-guinee-comite-crise-tueries-zogota-thierno%20Diallo-NZerekore-siguiri-ong>

225 HRW, « Nous avons vécu dans l'obscurité - un agenda des droits humains pour le nouveau gouvernement guinéen », 24 mai 2011, <http://www.hrw.org/fr/reports/2011/05/24/nous-avons-vu-cans-l-obscurite-0>

des droits de l'Homme. Elle vise à affronter le legs d'exactions graves en vue de prévenir une réémergence des conflits, d'éviter l'impunité et de soutenir le rétablissement de l'État de droit et la réconciliation nationale »<sup>(226)</sup>.

En Guinée, les régimes successifs ont été incapables de lutter contre l'impunité pour les crimes extrêmement graves qui ont jalonné l'histoire du pays. Cette incapacité à juger les responsables et rendre justice a engendré une culture de l'impunité favorable à la commission de nouvelles violations des droits de l'homme. Le témoignage d'un parent d'une victime de l'ère Sékou Touré recueillie par HRW en 2010 est saisissant : « Les violences survenues le 28 septembre 2009 sous la Quatrième République de Dadis sont le résultat direct de l'impunité dont ont joui ceux qui l'ont précédée. Regardez ceux qui ont tué en septembre 2009... ce sont les mêmes que ceux qui avaient tué en 2007, qui avaient appris de ceux qui avaient tué des opposants politiques bien des années auparavant, qui avaient été des élèves et des militants du parti sous Sékou Touré. »<sup>(227)</sup>

L'histoire se répète aujourd'hui encore sous le régime d'Alpha Condé. Plus de trois ans après les massacres, les viols et autres abus du stade de Conakry, des centaines de victimes attendent toujours que justice leur soit rendue<sup>(228)</sup>. Il est vrai qu'en février 2010, un comité national de juges a été nommé pour enquêter sur les crimes du 28 septembre 2009. Ce dernier a interrogé plus de 200 victimes et engagé des poursuites contre sept personnes en lien avec les crimes dont Moussa Tiégboro Camara (ministre guinéen actuel en charge de la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé) et le colonel Abdoulaye Cherif Diaby (ministre de la Santé à l'époque des faits). Toutefois, selon HRW « plus de 100 victimes attendent de pouvoir faire leur déposition auprès des juges d'instruction et une enquête doit encore être réalisée sur de possibles fosses communes ». Par ailleurs « les juges d'instruction n'ont toujours pas interrogé deux des personnes clés impliquées dans les crimes : le capitaine Moussa Dadis Camara, (président de la Guinée à l'époque) et le capitaine Claude « Coplan » Pivi, (ministre de la Sécurité présidentielle au moment des faits et qui occupe toujours cette fonction<sup>(229)</sup>).

Certaines évolutions récentes pourraient toutefois faire progresser la lutte contre l'impunité dans le pays et ainsi dissuader de nouvelles violations massives des droits de l'homme<sup>(230)</sup>. En août 2011, le président Condé a désigné deux grandes personnalités religieuses, El Hadj Mamadou Saliou Camara (imam de la grande mosquée de Conakry) et monseigneur Vincent Koulibaly (archevêque de Conakry) pour co-présider une « Commission provisoire de réflexion sur les conditions de mise en oeuvre et de réalisation de la réconciliation nationale »<sup>(231)</sup>. Cette commission n'est pas calquée sur le modèle de la Commission de vérité et de réconciliation sud-africaine mais tient compte de la spécificité guinéenne. La création de cette commission est une avancée importante dans le processus de réconciliation nationale même si celle-ci ne suscite pas l'enthousiasme de

226 France Diplomatie (MAE), « États fragiles, prévention et reconstruction post-conflit », <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/aide-au-developpement-et-gouvernance-democratique/Etats-fragiles-prevention-et/article/soutenir-les-processus-de-justice>

227 HRW, « Nous avons vécu dans l'obscurité », op. cit, p. 27.

228 HRW, « Guinée : les victimes du massacre du stade attendent que justice leur soit rendue », 27 septembre 2012, <http://www.bru.org/fr/news/2012/09/27/guin-e-les-victimes-du-massacre-du-stade-attendent-que-justice-leur-soit-rendue>

229 Ibid.

230 Voir le rapport conjoint de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation guinéenne des droits de l'Homme (OGDH) : « Lutte contre l'impunité en Guinée : des avancées remarquées, des actes attendus », FIDH/OGDH, 5 septembre 2012, <http://www.fidh.org/IMG/pdf/rapguinee596f.pdf>

231 « En Guinée, la future Commission de réconciliation ne suscite pas l'enthousiasme de Fodé Maréga », RFI, 19 août 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20110819-guinee-future-commission-reconciliation-suscite-pas-enthousiasme-fode-marega>

toutes les parties et dispose d'un mandat peu clair et abouti<sup>(232)</sup>. Afin d'affirmer sa légitimité et sa compétence, elle devra être en mesure « d'entendre toutes les victimes des régimes successifs en Guinée : celles du camp Boiro, des répressions de 1985, 2007, 2009 et les autres violations graves des droits de l'Homme en Guinée ; procéder à des enquêtes et des auditions privées et publiques ; ainsi que proposer des mesures de réparation et d'indemnisation des victimes »<sup>(233)</sup>. Ensuite, deux enquêtes judiciaires ont été ouvertes en mai 2012 par la justice guinéenne (à la suite de deux plaintes déposées par la FIDH et l'OGDH) afin « d'établir les faits et les responsabilités des violences politiques qui se sont déroulées respectivement en janvier et février 2007 au cours de manifestations pacifiques, et en octobre 2010<sup>(234)</sup> lorsque 15 personnes ont été arbitrairement arrêtées, détenues et soumises à des actes de torture à Conakry »<sup>(235)</sup>.

Par ailleurs, l'inculpation du Lieutenant-Colonel Moussa Tiegboro Camara le 1er février 2012 pour son implication présumée dans le massacre du stade de Conakry est un acte important posé en faveur de l'instauration d'un État de droit<sup>(236)</sup>. La nouvelle constitution de 2010 a prescrit l'établissement de la première institution nationale indépendante des droits humains en Guinée. En juillet 2011 une Commission nationale des droits de l'Homme, composée de 20 membres émanant de la nation entière, a été créée. Enfin, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) a ouvert un bureau national en Guinée en juillet 2010. Ainsi, l'action du HCDH et des autres partenaires internationaux et sous régionaux, notamment l'UE<sup>(237)</sup>, le bureau des Nations unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA), la France, les États-Unis, la CEDEAO et l'Union africaine (UA) « devraient œuvrer à renforcer l'expertise des autorités nationales et de la communauté judiciaire nationale sur le plan des enquêtes, des poursuites et de la défense des criminels, conformément aux normes internationales »<sup>(238)</sup>. Ainsi comme le souligne le rapport conjoint de la FIDH et de l'OGDH : « L'ensemble de ces actes laisse apparaître ce qui semble être un changement d'état d'esprit et de pratiques dans l'approche de la justice guinéenne concernant les graves violations des droits de l'Homme. »<sup>(239)</sup>

### 3. Organisation des élections législatives

L'élection d'Alpha Condé à la présidence de la République a représenté une étape importante du processus de transition en Guinée. Toutefois, la sphère politique demeure très instable notamment en ce qui concerne deux problèmes récurrents qui avaient marqué l'élection présidentielle de 2010 à savoir le manque de confiance dans les institutions électorales et l'ethnisation du politique. L'élection d'une Assemblée nationale, annoncée pour décembre 2011, et depuis maintes fois reportée, constitue aujourd'hui un enjeu politique majeur qui pose des enjeux

232 Ibid. Selon le rapport annuel 2012 de HRW : « La société civile n'a pas été suffisamment consultée à propos du mandat, de la composition et des pouvoirs de la commission. Alors que le président a semblé limiter le mandat de l'institution à la promotion de la réconciliation, les associations locales de défense des droits humains ont prôné la mise en place d'une commission habilitée à s'attaquer véritablement à l'impunité, notamment par l'inclusion de dispositions permettant de recommander les noms de certains individus aux fins de poursuites » HRW, World Report 2012, Guinée, <http://www.bru.org/fr/world-report-2012/guin-e>

233 « Lutte contre l'impunité en Guinée : des avancées remarquées, des actes attendus », op. cit, p. 17.

234 Plusieurs responsables politiques et militaires sont directement visés dans les événements de 2010 dont l'actuel Gouverneur de la ville de Conakry et Commandant de l'armée guinéenne, M. Sékou Resco Camara ; l'ancien chef d'état-major du régime de transition, le général Noubou Thiam ; et l'ancien chef de la garde présidentielle sous la transition, le Commandant Sidiki Camara dit De Gaulle.

235 « Lutte contre l'impunité en Guinée : des avancées remarquées, des actes attendus », op. cit, p. 11.

236 FIDH, « Guinée : Avancée majeure dans l'affaire du 28 septembre 2009 avec l'inculpation d'un ministre en exercice », 8 février 2012, <http://www.fidh.org/Guinee-Avance-majore-dans-l>

237 L'UE a été la première à contribuer au renforcement et à la réforme du système judiciaire, notamment dans la mise en place une unité de protection des témoins, le développement d'une expertise médico-légale et le renforcement de l'indépendance des juges et des procureurs

238 HRW, « Nous avons vécu dans l'obscurité », op. cit, p. 23.

239 « Lutte contre l'impunité en Guinée : des avancées remarquées, des actes attendus », op. cit, p. 16.

sécuritaires certains<sup>(240)</sup>. L'absence d'une Assemblée nationale démocratiquement élu représente un vide institutionnel préjudiciable au bon fonctionnement de l'État même si la Constitution de mai 2010 énonce sans ambiguïté dans son article 157 que le Conseil national de transition (CNT) assume ses fonctions jusqu'à sa formation<sup>(241)</sup>.

L'organisation des élections législatives fait l'objet d'un débat tendu dans le pays autour de trois enjeux principaux : « le calendrier, le fichier électoral et la composition de la CENI »<sup>(242)</sup>. Selon l'article 159 de la Constitution, les élections devaient se tenir dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la Constitution (soit en novembre 2010 au plus tard). La lenteur de l'exécutif dans l'organisation des élections (justifiée officiellement par la nécessité de constituer un nouveau fichier électoral ainsi qu'un nouveau recensement) a suscité des inquiétudes et des tensions dans le pays notamment au sein de l'opposition et de la société civile.

De grandes avancées ont été accomplies ces derniers mois vers l'organisation d'élections apaisées. La démission de l'ancien président de la CENI (le syndicaliste Loucény Camara), accusé de proximité avec le pouvoir) et l'élection « consensuelle » le 1er novembre 2012 de Bakary Fofana (ancien ministre des affaires étrangères) par les 25 membres de la Commission constituent une étape majeure du processus électoral<sup>(243)</sup>. Toutefois un certain nombre de problèmes restent en suspens. Malgré la recomposition des membres de la CENI intégrés dans un projet de loi voté par le CNT le 17 septembre et l'autorisation des marches de protestation pacifiques par le pouvoir<sup>(244)</sup>, l'opposition guinéenne reste mobilisée sur un certain nombre de questions. La rupture des relations avec la société française Sagem (aujourd'hui Morpho) et l'attribution du contrat pour la révision du fichier électoral de 2010 à une société sud-africaine peu connue (Waymark), dont les compétences ont été mises en cause par le PNUD et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ont provoqué une forte mobilisation de l'opposition qui dénonce un « tripatouillage du fichier électoral »<sup>(245)</sup>.

De plus, l'opposition conteste la composition de la CENI et la « modification de leur liste de dix membres déposée auprès du ministre » de l'Administration territoriale qui s'est traduite par « une réduction du quota qui leur revient de droit dans le cadre de la recomposition paritaire de la CENI »<sup>(246)</sup>. Selon la FIDH, la manifestation organisée par l'opposition le 27 août 2012 s'est soldée par des affrontements violents entre forces de l'ordre et les partisans des principaux partis d'opposition réunis au sein du Collectif des partis politiques pour la finalisation de la transition (CPPFT) et de l'Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP). Plusieurs dizaines de militants de l'opposition ont été arrêtés et les heurts ont fait « de nombreux blessés, tant dans les rangs des manifestants qu'au sein des forces de l'ordre »<sup>(247)</sup>. Le domicile de Cellou Dalein Diallo a été la cible de plusieurs jets de grenades lacrymogènes. Des militants du parti

240 ICG, « Guinée : remettre la transition sur les rails », *op. cit.*, p. 20.

241 Le dernier scrutin législatif en Guinée date de juin 2002.

242 Ibid.

243 « Bakary Fofana, nouveau président de la CENI guinéenne », RFI, 6 novembre 2012, <http://www.rfi.fr/emission/20121106-bakary-fofana-nouveau-president-ceni-guineenne>

244 « Alpha Condé : J'ai accepté toutes les conditions de l'opposition pour aller aux élections », *Jeune Afrique*, 19 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120919084047/>

245 « Guinée : l'opérateur Waymark, prochain obstacle au processus électoral ? », *Jeune Afrique*, 7 novembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121107182003/guinee-pnud-oif-ceniguinee-l-operateur-waymark-prochain-obstacle-au-processus-electoral.html>

246 « Guinée : l'opposition conteste la CENI nommée par Alpha Condé », *Jeune Afrique*, 1er novembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121101115034/guinee-ceni-alpha-condé-adp-guinee-l-opposition-conteste-la-ceni-nommée-par-alpha-condé.html>

247 FIDH, « Guinée : les autorités guinéennes doivent garantir la sécurité des manifestants et organiser des élections législatives », 31 août 2012, <http://www.fidh.org/Les-autorites-guineennes-doivent>

au pouvoir ont attaqué des journalistes<sup>(248)</sup>. Le porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) en Guinée a déclaré dans un communiqué que « des balles réelles auraient été tirées et plusieurs personnes (...) battues ou blessées »<sup>(249)</sup>. Les risques de dérapages sont donc importants. Dans un contexte de transition tendue et contestée on peut ainsi légitimement s'inquiéter de « la capacité au maintien de l'ordre d'un appareil d'État perçu comme partisan et des forces de sécurité marquées par une tradition de violences contre les civils »<sup>(250)</sup>. Le nouveau report des élections législatives au 12 mai 2013<sup>(251)</sup> laisse présager de nouvelles tensions politiques et des conséquences néfastes sur le plan de la sécurité et du respect des droits humains.

## E : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Historiquement, la Guinée a été une terre d'accueil pour les populations venant de Côte d'Ivoire, de Sierra Leone et du Liberia fuyant les combats des guerres civiles. Dans les années 1990, le pays, et notamment la région de la Guinée forestière (sud-est), a accueilli près d'un million de réfugiés ayant fui le Liberia et la Sierra Leone. En 2012, la Guinée a accueilli « plus de 2 000 réfugiés ivoiriens supplémentaires ainsi que près de 14 000 réfugiés originaires du Liberia et d'autres pays »<sup>(252)</sup>. La fin du conflit en Côte d'Ivoire devrait toutefois permettre le retour d'environ 2 500 ivoiriens vers leur pays d'origine, notamment grâce à l'accord tripartite signé entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le HCR. En outre, le représentant résident du HCR en Guinée a annoncé au mois de février 2012 une clause de cessation du statut des réfugiés<sup>(253)</sup> libériens en Guinée. Cette mesure, qui s'appliquera à partir du 30 juin 2012, devrait concerner environ 10 000 personnes.

## F : LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La question de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) revêt une importance particulière et un caractère extrêmement sensible en Guinée. L'attaque par des tirs de roquettes de la résidence privée du président Alpha Condé le 19 juillet 2011 par un groupe de militaires un mois après le lancement officiel du Comité de pilotage de la RSS par le président guinéen en est l'illustration. En raison d'une gestion délétère des forces de sécurité (armée, gendarmerie et police) depuis l'indépendance par les différents pouvoirs en place, celles-ci constituent aujourd'hui davantage un vecteur d'instabilité qu'une garantie de la sécurité nationale. À la suite de la tentative d'assassinat du président Condé, la RSS est devenue la première priorité du gouvernement qui dispose de l'appui des partenaires internationaux. Toutefois, les avancées sont lentes et le processus périlleux.

248 « Guinée : une manifestation interdite de l'opposition tourne à l'affrontement à Conakry », RFI, 27 août 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120827-guinee-une-manifestation-interdite-opposition-tourne-affrontement>

249 « Guinée : répression policière contre l'opposition, l'ONU s'inquiète », *apaneus.net*, 2 septembre 2012, <http://www.27avril.com/blog/actualites/ailleurs-en-afrique/guinee-repression-policiere-contre-l-opposition-lonu-sinquiete>

250 ICG, « Guinée : remettre la transition sur les rails », *op. cit.*, p. 31.

251 « Guinée : élections législatives 12 mai 2013 », AFI, 12 décembre 2012, [http://www.romandie.com/news/nl\\_Guinee\\_elections\\_legislatives\\_12\\_mai\\_2013\\_39121220121918.asp](http://www.romandie.com/news/nl_Guinee_elections_legislatives_12_mai_2013_39121220121918.asp)

252 UNHCR, « Aperçu opérationnel sous-régional 2012 - Afrique de l'Ouest », <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/page?page=4aa621d4db>

253 La clause de cessation est prévue par la convention internationale relative au statut des réfugiés (1951) et la convention de l'organisation de l'Unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969). Elle permet de mettre fin au statut de réfugié lorsque des changements à la fois fondamentaux et durables ont eu lieu dans le pays d'origine et que les circonstances qui ont causé la fuite des réfugiés n'existent plus. Les personnes concernées ne sont donc plus considérées comme réfugiées par le HCR et les autorités du pays hôte. Selon les circonstances, ils ont la possibilité soit de retourner dans leur pays d'origine, soit de rester dans leur pays d'accueil en raison des liens étroits qu'ils y ont tissés.

Les forces armées guinéennes ont été officiellement créées le 1er novembre 1958 à la suite du retrait des forces françaises. Ses effectifs ont considérablement augmenté ces dix dernières années, passant de 10 000 personnes en 2001 à 45 000 en 2010<sup>(254)</sup> absorbant une part très importante du budget de l'État (30 à 35%<sup>(255)</sup>). Cette croissance exponentielle a connu un pic en 2008 et 2009 (sous la présidence de Dadis Camara) avec plus de 10 000 recrues. Durant cette période beaucoup de recrutements informels ont eu lieu et la distinction entre soldats et miliciens est progressivement devenue floue<sup>(256)</sup>. Au-delà du surnombre, les forces armées guinéennes sont mal formées, divisées selon des clivages ethniques et générationnels (il existe notamment un profond ressentiment des officiers subalternes mal payés envers les officiers supérieurs qui bénéficient souvent d'une opulence extrême) et sont connues pour leur indiscipline, leurs violations des droits de l'homme, leur insubordination et leurs activités criminelles. L'ensemble de ces éléments ont contribué à une « désintégration du commandement et du contrôle effectifs dans les rangs de l'armée » à l'origine de nombreuses mutineries<sup>(257)</sup>. Enfin, l'armée suscite aujourd'hui une grande hostilité auprès de la population, notamment à Conakry depuis les massacres de septembre 2009.

Le projet de RSS a démarré sous le régime de Konaté (décembre 2009- décembre 2010) avec le soutien des partenaires internationaux puis s'est poursuivi sous la présidence d'Alpha Condé. Il s'est fondé sur le diagnostic établi par la mission conjointe de la CEDEAO, de l'UA et l'ONU, qui a remis son rapport le 4 mai 2010 au président Konaté. Avec plus de 150 recommandations, ce rapport a fixé le cadre stratégique d'une réforme de l'armée<sup>(258)</sup>. Il a servi de base de travail au séminaire qui s'est tenu à la fin du mois de mars 2011 rassemblant les acteurs guinéens du secteur de la sécurité. Ces derniers ont élaboré une feuille de route en matière de RSS. Les objectifs de la réforme sont clairs. Une première étape est d'obtenir l'adhésion de l'armée au projet de réforme. À cet égard, le président Condé a pris soin de se créer ses propres relais au sein des forces armées.

Un nouveau chef d'état-major des armées a été nommé, l'unité de sécurité présidentielle formée sous Konaté a été renouvelée et une grande partie des nouveaux hommes recrutés sont issus de l'ethnie du président (Malinké). Par ailleurs, Alpha Condé a souhaité garder un contrôle fort sur la question militaire en s'attribuant le ministère de la Défense et la présidence du Conseil supérieur des armées. Ainsi, si l'attentat du 19 juillet contre le président Condé confirme l'existence de mécontentements au sein des forces armées, son échec témoigne également de ce que le président Condé garde un certain contrôle des forces armées<sup>(259)</sup>. Une des premières priorités de la RSS est la réduction des effectifs avec comme contrepartie des meilleures conditions de services.

Selon le général sénégalais Lamine Cissé qui a conduit la mission conjointe d'évaluation de la RSS en 2010, « il n'y a pas de raison que l'armée guinéenne dépasse les 12 000 hommes<sup>(260)</sup> ».

254 Armée de terre (26 752), marine (2 806), armée de l'air (2 703), gendarmerie (13 058) selon le « Rapport d'évaluation du Secteur de la sécurité en République de Guinée », Mission conjointe de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée », op. cit., p. 36.

Selon l'ICG, ce chiffre n'est pas issu d'un recensement, mais d'une simple déclaration en provenance des forces armées elles-mêmes. Il est donc d'une valeur très relative (voir ICG, « Guinée : remettre la transition sur les rails », op. cit., p. 14).

255 ICG, « Guinée : remettre la transition sur les rails », op. cit., p. 14.

256 Dadis Camara a recruté beaucoup de jeunes, principalement de la Guinée forestière, pour les intégrer à la garde présidentielle. La plupart d'entre eux étaient de son groupe ethnique et beaucoup étaient d'anciens volontaires de la guerre contre le Liberia.

257 HRW, « Nous avons vécu dans l'obscurité » op. cit., p. 60.

258 « Rapport d'évaluation du Secteur de la Sécurité en République de Guinée », op. cit.

259 ICG, « Guinée : remettre la transition sur les rails », op. cit., p. 10.

260 « Guinée : l'armée de tous les dangers », Jeune Afrique, 30 août 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTAJA2640p040-042.xml/0>

Ensuite, l'amélioration de la gestion financière et notamment une plus grande transparence est un objectif primordial de la RSS. En ce sens, il est important que le pouvoir civil conserve un contrôle et un pouvoir de décision important dans la gestion de la réforme, notamment sur la taille des effectifs, les nominations et les dépenses. Par ailleurs, une clarification des rôles de chacune des entités du secteur sécuritaire est nécessaire ainsi qu'une dépolitisation de l'armée, qui nuit à son professionnalisme. Enfin, la lutte contre l'impunité et le jugement des responsables militaires des crimes commis dans le passé est un enjeu incontournable de la réforme, tout comme celui de l'éducation et la formation des forces armées.

Certaines avancées ont été réalisées depuis l'élection d'Alpha Condé. Le 20 juin 2011, un Comité de pilotage chargé de la réforme a été mis sur pied. Il regroupe toutes les composantes de la nation, notamment les partis politiques, les confessions religieuses, les femmes, les jeunes, les syndicats, la justice, ainsi que les forces de défense et de sécurité<sup>(261)</sup>. Par ailleurs, un recensement biométrique des forces armées a été effectué par une société sud-africaine avec l'appui du PNUD afin d'obtenir des données précises sur les effectifs réels de l'armée<sup>(262)</sup>. Dans l'objectif d'une réduction des effectifs, le président guinéen a annoncé le 2 novembre 2011 la mise à la retraite de quelque 4 000 militaires et paramilitaires d'ici la fin de l'année 2012<sup>(263)</sup>. Toutefois, malgré l'appui des partenaires internationaux, les progrès sont lents et la question de la réforme reste très sensible. Les effectifs peinent à diminuer, la gestion financière reste très opaque alors que les militaires guinéens sont encore régulièrement impliqués dans des crimes contre des civils<sup>(264)</sup>.

## G : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS



La Guinée dispose d'importantes ressources naturelles notamment de minerais. L'exploitation de la bauxite, de l'alumine et du fer, et plus marginalement de l'or et le diamant, assure 85% des exportations du pays et 70% des recettes de l'État. Selon le Sunday Times, le président guinéen aurait vendu, lors d'un accord resté secret, une grande partie des actifs miniers du pays à un milliardaire sud-africain, Walter Hennig, pour un montant estimé à seulement 25 millions de dollars. L'accord de prêt a été conclu avec Palladino Capital, un fond d'investissement enregistré dans les îles Vierges britanniques. Selon les informations dévoilées par le journal britannique, l'accord aurait été signé par le

ministre guinéen des Finances et Samuel Mebiane, en tant que « mandataire » pour Palladino. Les conditions du prêt incluraient une disposition prévoyant qu'en cas de non remboursement, Palladino pourrait convertir la dette en prenant 30% du capital dans les opérations de la compagnie minière nationale, la SOGUIMAPI (Société guinéenne du patrimoine minier)<sup>(265)</sup>.

261 « Lancement officiel du Comité de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité », Xinhua, 20 juin 2011, <http://www.afriqinfos.com/articles/2011/6/20/guinee-180579.asp>

262 « Guinée : début du recensement biométrique dans l'armée », Xinhua, 6 octobre 2011, <http://www.afriqinfos.com/articles/2011/10/6/guinee-188318.asp>

263 « Guinée: le président Alpha Condé annonce la mise à la retraite de 4000 militaires et paramilitaires », RFI, 2 novembre 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20111102-conakry-le-president-alpha-conde-annonce-mise-retraite-4-000-militaires-paramilitaires>

264 Voir la sous-partie « Droits de l'Homme » de la présente section.

265 « Secret deal threatens big miners », Sunday Times, 3 juin 2012, <http://fr.scribd.com/doc/9527476/Secret-Deal-Threatens-Big-Miners-The-Sunday-Times>

Ce sont donc potentiellement des milliards de dollars qui seraient en jeu dans cet accord. Les « géants » internationaux de l'acier présents en Guinée dont Rio Tinto<sup>266</sup> et BHP Billiton (anglo-australien), Vale (Brésil) ou encore Rusal (Russe) n'ont pas tardé à exprimer leur profond mécontentement. Et pour cause, cet accord serait susceptible de remettre en cause des milliards de dollars d'actifs miniers appartenant à ces sociétés exploitantes. Si elle est avérée, cette cession d'actifs miniers pourrait décourager l'investissement dans le secteur minier ou même provoqué le départ de certaines compagnies. En outre, une déstabilisation du secteur minier aurait des impacts sur toute l'économie du pays, toujours sous la tutelle du FMI et des bailleurs internationaux.

Selon Mamadou Aliou Barry, président de l'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme (ONDH), l'instabilité en Guinée serait davantage due à « l'instabilité des multinationales opérant dans le secteur minier » qu'au rôle de l'armée<sup>267</sup>. La dimension stratégique du secteur minier en Guinée en fait un enjeu qui impacte la vie sociale et politique du pays. Ainsi, à titre d'exemple, la grève déclenchée en avril 2012 par les ouvriers de la raffinerie d'Alumine de Fria, gérée par la société russe Rusal, qui a duré plusieurs mois, a impacté la vie économique de toute une région et a eu des répercussions politiques jusqu'au plus haut sommet de l'État<sup>268</sup>.

Marc Mémier

## CONCLUSION

### Les cadres et stratégies de lutte sous-régionaux contre les menaces sécuritaires propres au système de conflit

Depuis 2000, l'Union du fleuve Mano dispose d'un cadre institutionnel de coopération au niveau des questions de sécurité, de paix et de défense avec l'adoption de son quinzième (15e) Protocole de coopération. Celui-ci crée notamment un Comité conjoint de paix et de sécurité et en définit les fonctions et attributions. Le Comité se penche notamment sur la lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC), la criminalité transfrontalière, l'assistance aux réfugiés ou encore l'insécurité alimentaire dans la sous-région. Le 13 mars 2012, les chefs d'États de l'UFM ont adopté un plan opérationnel de paix et de sécurité afin de répondre à la criminalité transnationale organisée et au trafic. Ce plan prévoit notamment l'établissement de patrouilles mixtes aux frontières, un renforcement de l'échange d'informations et l'organisation de formations conjointes<sup>269</sup>. L'UFM devrait ainsi établir cinq unités mixtes chargées d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance le long des frontières entre la Côte d'Ivoire et le Liberia, la Côte d'Ivoire et la Guinée, la Guinée et le Liberia, le Liberia et la Sierra Leone et enfin entre la Guinée et la Sierra Leone<sup>270</sup>. Lors du 21e sommet de l'organisation du 15 juin 2012 à Conakry, les questions de sécurité à la frontière ivoiro-libérienne ont été au centre des débats à la suite de

266 « Rio Tinto investit en Guinée », BBC Afrique, 21 juin 2012, [http://www.bbc.co.uk/afrique/region/2012/06/120621\\_guinea\\_mine.shtml](http://www.bbc.co.uk/afrique/region/2012/06/120621_guinea_mine.shtml)

267 « Guinée : l'armée, un risque difficile à maîtriser », SlateAfrique, 26 octobre 2012, <http://www.slateafrique.com/97089/guinee-militaires-influences-risques-pouvoir-alpha-conde>

268 « RuAlFriguia : grève test pour Alpha Condé », Africa Mining Intelligence, 25 avril 2012, <http://www.africaintelligence.fr/AMF/exploration-et-production/2012/04/25/rualfriguia-grève-test-pour-alpha-conde.101149850-ART>

« Rusal-grève : Moscou demande à Conakry « d'envoyer » l'action illégale des syndicats », Mines de Guinée, 14 avril 2012, <http://www.minesdeguinee.com/actualite/496-rusal-grève-moscou-demande-a-conakry-denoyer-l'action-illégale-des-syndicats-declaration>

269 « Trentième rapport périodique du Secrétaire générale sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (S/2012/506) », op.cit.

270 Ibid.

l'attaque meurtrière du 8 juin 2012 à la frontière entre les deux pays, qui a fait 18 morts dont 10 civils ivoiriens, 7 soldats de l'ONUCI et un soldat ivoirien.

Par ailleurs, les présidents ivoiriens et libériens se sont accordés au mois d'octobre 2012 sur la mise en place d'ici la fin de l'année de « manœuvres militaires et sécuritaires communes » à la frontière entre leurs deux pays<sup>271</sup>. Ils ont également annoncé la tenue d'une « grande rencontre entre les élus et les chefs traditionnels des communautés vivant des deux côtés de la frontière »<sup>272</sup>. La sécurisation de la frontière ivoiro-libérienne, véritable clé de voûte de la stabilité de la sous-région, est une priorité des missions de paix de l'ONUCI et de la MINUL qui ont renforcé leur collaboration notamment en terme de renseignement. Le 24 novembre 2010, le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 1951 par laquelle il autorisait le transfert temporaire en Côte d'Ivoire de trois bataillons de Casques bleus et de deux hélicoptères de la MINUL auprès de l'ONUCI. Cette mutualisation des compétences entre les missions de paix a prouvé son efficacité. Le Conseil de sécurité des Nations unies a renouvelé l'autorisation du transfert de trois hélicoptères de la MINUL qui seront utilisés en Côte d'Ivoire et au Liberia le long de la frontière par le vote de la résolution 2062 (juillet 2012). Par ailleurs, le Conseil de sécurité a engagé la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano « à continuer d'élaborer (...) une stratégie sous-régionale pour faire face à la menace que constituent les mouvements transfrontaliers de groupes armés et d'armes ainsi que le trafic »<sup>273</sup>.

Enfin, des initiatives sous-régionales de prévention, de gestion et de restauration de la paix se sont mises en place au niveau de la société civile. En mai 2000, sous l'égide de la CEDEAO, des femmes de Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone ont créé le Réseau des femmes du Fleuve Mano pour la paix (REFMAP<sup>274</sup>), dont le siège sous-régional se trouve en Sierra Leone, à Freetown. Des antennes nationales sont implantées dans chaque pays. La mission poursuivie par ce réseau est notamment de promouvoir une approche axée sur les questions de genre (« gender oriented ») dans le processus de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement dans les pays de l'UFM.

271 « Frontière ivoiro-libérienne : manœuvres militaires d'ici fin 2012 », Abidjan.net, 18 octobre 2012, <http://news.abidjan.net/443213.html>

272 « La présidente du Liberia Ellen Johnson Sirleaf en visite en Côte d'Ivoire », RFI, 18 octobre 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121018-presidente-liberia-ellen-johnson-sirleaf-visite-cote-ivoire>

273 Résolution 2062 du Conseil de sécurité des Nations unies (S/RES/2062), 26 juillet 2012, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2062\(2012\)&TYPE=chr&referer=http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unoci/resolutions.shtml&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2062(2012)&TYPE=chr&referer=http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unoci/resolutions.shtml&Lang=F)

274 Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP), site web de l'organisation, <http://www.marwopnet.org/index.html>

PARTIE II

---

**LE SYSTEME DE CONFLIT  
SENEGAMBIEN  
(SÉNÉGAL, GUINÉE-BISSAU, GAMBIE)**

## INTRODUCTION

### I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE

La Sénégambe représente littéralement l'unification des États du Sénégal et de la Gambie en une même entité. Déjà souhaité par le colonisateur français au XIXe siècle, ce regroupement sera refusé par les Britanniques alors présents en Gambie. Le système de conflits de la zone sénégalienne, dont l'épicentre se situe dans sur la région sénégalaise de Casamance, comprend également la Guinée-Bissau, du fait de sa frontière commune avec la Casamance et de son implication dans le système de conflits. La superficie totale de la zone étudiée est de 244 142 km<sup>2</sup><sup>(275)</sup> pour une population d'environ 16 millions d'habitants<sup>(276)</sup>. Elle présente une exposition atlantique cumulée de 860 km<sup>2</sup><sup>(277)</sup>, ainsi que de fortes zones d'échange autour des fleuves internationaux Gambie et Sénégal. La zone sénégalienne se caractérise donc par un territoire propice aux échanges. Elle est entourée au nord par la Mauritanie et le Mali, à l'est et au sud par la Guinée Conakry. L'enclavement de la Gambie dans les terres intérieures autour du fleuve Gambie sépare le Sénégal entre sa partie nord et sa partie sud (Casamance). Les communications humaines entre les deux parties sont donc dépendantes d'un passage international par les terres ou eaux territoriales gambiennes. La zone présente une grande diversité ethnique.

Les principales ethnies représentées sont les Wolof (36%), les Peul (19%), les Mandingue (8%), les Diola (4%) et les Fula (4%). L'Islam est la religion majoritaire dans les trois pays. Sur le plan du développement humain, les États de la zone sénégalienne figurent parmi les États les plus pauvres du monde. Selon le classement mondial 2011 de l'Indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD pour 187 pays, les trois États se classent en bas du tableau dans la catégorie des États à développement humain faibles (Sénégal : 155e ; Gambie : 168e ; Guinée-Bissau : 173e).

D'un point de vue historique, les trois pays sont liés à trois puissances coloniales différentes et ont donc des langues officielles différentes : français (Sénégal), portugais (Guinée-Bissau) et anglais (Gambie). Les trois États ont obtenu leur indépendance durant la seconde vague de décolonisation (1960-1970) mais selon des modalités différentes. Le Sénégal (1960) a négocié son indépendance auprès de la France ; la Gambie (1965), déjà autonome, a obtenu son indépendance pacifiquement vis-à-vis de la Grande-Bretagne, tandis que la Guinée-Bissau (1974) a obtenu son indépendance au terme d'un long conflit armé avec le Portugal (1963-1974). Le Sénégal, étranger aux coups d'États et au pouvoir militaire (quatre présidents tous démocratiquement élus depuis l'indépendance), s'installe comme la puissance stabilisatrice de la sous-région. À l'inverse, ses voisins s'inscrivent dans une ligne politique d'instabilité. Ainsi, l'histoire politique de la Gambie, commencée par la fondation d'une république démocratique, bascule en 1994 avec le coup d'État militaire de Yaya Jammeh qui instaure un régime autoritaire toujours en exercice (réélection en 2001, 2006 et 2011). La Guinée-Bissau connaît une certaine stabilité jusqu'au conflit de 1998 entre le président Vieira (élu en 1994) et une partie de son armée, menée par le général Mane. Le conflit qui débouche sur l'exil du président Vieira, installe le

pays dans une culture de violence politique (coups d'État de 2003 et 2012, assassinats politiques de 2009) qui perdure de nos jours.

Enfin, sur le plan de la coopération, les trois pays ont engagé des logiques bilatérales diverses depuis leur indépendance. Les régimes de Léopold Senghor au Sénégal et de Dawda Kaibara Jawara en Gambie ont ainsi développé un cadre bilatéral de partenariat à travers le Traité d'association de 1967 portant sur la coopération dans les domaines de la police, de la défense, des télécommunications et des transports<sup>(278)</sup>. La coopération entre les deux pays est renforcée avec la création de la Confédération de Sénégambe en 1982 à l'initiative du président sénégalais, Abdou Diouf. Cette union avait pour objectif de promouvoir la coopération entre les deux pays essentiellement dans les domaines des affaires étrangères et des communications internes afin de désenclaver la région de Casamance. Toutefois, la Confédération est dissoute en 1989 à la demande du Sénégal, en raison de la trop grande divergence des intérêts des deux pays et de l'éclatement du conflit sénégal-mauritanien en 1989<sup>(279)</sup>. Néanmoins, les deux États ratifient en 1991 un Traité d'amitié et de coopération dans les secteurs économiques, sécuritaires et politiques. Pourtant, les relations entre la Gambie et le Sénégal restent soumises à de fortes tensions. Ainsi, le coup d'État militaire mené par le général Yahya Jammeh en Gambie en 1994 a fortement mis à mal les relations entre les deux pays. Ces tensions sont un élément important au sein du système de conflits dans la mesure où elles affectent les possibilités de coopération pourtant nécessaires au désenclavement de la Casamance et la résolution du conflit en cours.

La relation entre les États sénégalais et bissau-guinéen est, elle, marquée par la difficile gestion des frontières communes, maritimes et terrestres. Ainsi, les relations entre les deux pays ont été affectées par un différent frontalier maritime dès 1977, date d'ouverture des premières négociations sur la délimitation des Zones économiques exclusives (ZEE)<sup>(280)</sup>. En raison des difficultés rencontrées par le règlement de ce litige juridique, celui-ci perdure jusqu'en 1993. Le 14 octobre 1993 un accord conclu entre les deux états porte sur la création d'une zone maritime de coopération et d'exploitation commune des ressources<sup>(281)</sup>. Les différents frontaliers entre les deux États ont parfois pu donner lieu à des tensions mais le principe de coopération pacifique en a toujours permis un règlement négocié<sup>(282)</sup>. Enfin, bien que ne bénéficiant pas de cadre formel, la coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau semble répondre à une logique pragmatique, comme le démontre l'intervention de militaires sénégalais au cours de la guerre civile bissau-guinéenne en 1998<sup>(283)</sup>. Cette intervention se justifiait à l'époque par la présence de rebelles casamançais aux cotés des rebelles bissau-guinéens. Les États de Guinée-Bissau et du Sénégal sont aujourd'hui unies dans la lutte contre les rebelles casamançais.

275 Sénégal (196 722 km<sup>2</sup>), Gambie (11 295 km<sup>2</sup>), Guinée-Bissau (36 125 km<sup>2</sup>), CIA – World factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sg.html>

276 Sénégal (12,9 millions d'habitants), Gambie (1,84 millions), Guinée-Bissau (1,55 million), CIA-World factbook, op.cit.

277 Sénégal (431 km de façade maritime), Gambie (80 km), Guinée-Bissau (350km), CIA-World factbook, op. cit.

278 C'est par le biais de cet engagement que le Sénégal est intervenu militairement en Gambie en 1981, alors que le pouvoir de Jawara faisait face à une tentative de coup d'État.

279 En 1989, un conflit territorial entre bergers sénégalais et mauritaniens crée une tension diplomatique entre les deux pays. La crise débouche sur une militarisation de la frontière commune et perdure jusqu'en 1991.

280 Une ZEE est un espace maritime qui s'étend au-delà de la mer territoriale et dans lequel un état côtier dispose de droits souverains et a juridiction.

281 D. IBOU, « Le règlement du contentieux entre la Guinée-Bissau et le Sénégal relatif à la délimitation de leur frontière maritime », in: *Annuaire français de droit international*, volume 41, 1995. p. 705, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi\\_0066-3085\\_1995\\_num\\_41\\_1\\_3351](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1995_num_41_1_3351)

282 « Litige foncier: l'armée de Guinée-Bissau en alerte près du Sénégal », *Press afrik*, 15 octobre 2009, [http://www.pressafrik.com/litige-foncier-l-armee-de-Guinee-Bissau-en-alerte-pres-du-Senegal\\_a13015.html](http://www.pressafrik.com/litige-foncier-l-armee-de-Guinee-Bissau-en-alerte-pres-du-Senegal_a13015.html)

283 Le Sénégal et la Guinée-Conakry envoient 2 000 hommes en 1998 afin de maintenir le président Vieira face à la mutinerie d'une partie de son armée, conduite par le général Mane.

## II. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE CONFLITS

L'épicentre du système de conflits de la zone sénégalienne se situe au niveau de la Casamance. Cette région sénégalaise est marquée par l'activisme intermittent d'un groupe armé, le Mouvement indépendantiste des Forces démocratiques de Casamance (MFDC), fondé en 1982 et revendiquant l'indépendance de la Casamance. Si le conflit casamançais, opposant les forces armées sénégalaises à la rébellion indépendantiste du MFDC, est d'abord une crise interne, ses répercussions affectent également les États frontaliers que sont la Gambie et la Guinée-Bissau. Par ailleurs, différents enjeux sécuritaires existent indépendamment du conflit mais interagissent avec lui. Il s'agit du trafic de drogue, de la criminalité transfrontalière, de la prolifération des armes légères ou de l'instabilité politique. La dimension sous-régionale et transnationale du conflit casamançais rend la coopération nécessaire entre les trois états de la zone pour un règlement durable du conflit.

### A : LES DÉTERMINANTS DU CONFLIT CASAMANÇAIS

Le conflit en Casamance est déterminé par un ensemble complexe de facteurs géopolitiques, économiques et socio-culturels.

D'un point de vue géopolitique, la région de Casamance est placée dans une situation d'isolement par rapport au reste du pays, de par sa localisation entre la Gambie et la Guinée-Bissau. Cette situation géographique influence le conflit casamançais. Tout d'abord, le voisinage de l'État fragile qu'est la Guinée-Bissau complique la possibilité de résolution du conflit du fait de l'instabilité chronique à laquelle le pays fait face depuis son indépendance. La porosité de la frontière bissau-guinéenne offre des ressources MFDC pour l'approvisionnement en armes<sup>(284)</sup> et la constitution de bases arrières hors de la zone d'intervention de l'armée sénégalaise<sup>(285)</sup>. Par ailleurs, l'État sénégalais entretient avec la Gambie des relations complexes, parfois tendues, notamment depuis l'arrivée au pouvoir de Yahya Jammeh en Gambie en 1994<sup>(286)</sup>. En dépit de sa coopération officielle avec Dakar pour le retour de la paix en Casamance, le président Jammeh est accusé de soutenir la branche armée du MFDC de Salif Sadio<sup>(287)</sup>. Or, la coopération entre la Gambie et le Sénégal apparaît comme l'une des conditions nécessaires au désenclavement de la Casamance et donc à la résolution du conflit casamançais. Le contexte géopolitique de la Casamance dans le système de conflits de la zone sénégalienne expose donc ce territoire à l'instabilité de ses voisins ainsi qu'aux multiples trafics (voir infra) et mouvements de populations<sup>(288)</sup>.

Sur le plan économique, la Casamance est une zone à fortes potentialités en termes d'économie agricole et touristique. Le climat tropical humide, en comparaison de l'aridité du reste du pays, en fait le « grenier du Sénégal ». Toutefois, les conséquences du conflit armé affectent

négativement ces atouts. De plus, la relation inégale « centre-périphérie » entretenue avec Dakar a pour conséquence l'isolement économique de la région et une paupérisation de la population. Enfin, sur le plan socio-culturel, l'identification nationale des Casamançais au Sénégal est compliquée par la conception de l'État comme étant « étranger à leurs yeux, comme à leur cœur »<sup>(289)</sup>. Ce sentiment de délaisement a contribué à forger au sein de la population casamançaise une conscience identitaire forte. Par ailleurs, la domination de l'ethnie diola en Casamance et la présence du christianisme comme religion majoritaire participent d'une identité socio-culturelle particulière par rapport à la population sénégalaise<sup>(290)</sup>.

### B : TRAFICS ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

À l'instar de la région ouest-africaine, la zone sénégalienne est touchée par les trafics illicites (drogues, armes, êtres humains, ressources naturelles) et une criminalité transfrontalière grandissante.

Selon l'ONUDC, le trafic de cocaïne transitant par la zone sénégalienne depuis l'Amérique du sud vers l'Europe a pris une place considérable<sup>(291)</sup>. La Guinée-Bissau, véritable « narco-État » affecté par une violence cyclique, est l'exemple le plus éloquent de l'importance de ce trafic dans la zone sénégalienne<sup>(292)</sup>. De plus, la Casamance serait devenue un passage privilégié de la cocaïne et des armes dans la sous-région<sup>(293)</sup>. La perte de contrôle de l'État sénégalais sur le territoire casamançais, ainsi que la mauvaise situation économique de la région, autorisent le développement d'une route du trafic de drogue entre la Gambie et la Guinée-Bissau<sup>(294)</sup>. Par ailleurs, le cannabis récolté en Basse-Casamance traverse la frontière des deux Guinées pour rejoindre le Mali méridional, d'où certaines quantités sont expédiées vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire<sup>(295)</sup>.

Par ailleurs, la Sénégambie est une zone de circulation des armes légères<sup>(296)</sup>. Les armes proviennent en grande partie des stocks hérités de la guerre civile bissau-guinéenne ainsi que du trafic organisé depuis le Libéria et la Guinée. Elles circulent entre la Gambie, la Casamance et la Guinée-Bissau et participent d'une menace sécuritaire sous-régionale<sup>(297)</sup>. Les conséquences de la guerre libyenne et de la déstabilisation de la bande sahélienne, et notamment du Mali depuis le coup d'État du 22 mars 2012, font craindre un accroissement de la circulation des armes qui pourraient transiter par la Mauritanie ou par l'est du Sénégal pour alimenter la rébellion casamançaise.

Les trafics de drogue et d'armes dans la zone sénégalienne contribuent à la prolongation du conflit casamançais et donc à l'instabilité de l'ensemble de la zone sénégalienne. En effet, ils

284 La Guinée-Bissau dispose toujours d'un important stock d'armes hérité de la guerre civile (juin 1998-mai 1999), dont une partie transite vers les rebelles casamançais.

285 La présence de réfugiés au-delà des frontières sud et nord de la Casamance permet aux combattants casamançais du MFDC de se fondre parmi ceux-ci en territoire gambien et bissau-guinéen. Ainsi, les zones gambiennes et bissau-guinéennes limitrophes de la Casamance permettent au MFDC de développer des bases-arrières hors d'atteinte de l'armée sénégalaise. A titre d'exemple, le village gambien de Bullock (sud-est de la Gambie) est à la fois une zone de refuge et une réserve d'armes pour les combattants du MFDC.

286 « Sénégal-Gambie: Pourquoi tant de haine? », Slate Afrique, 6 septembre 2012 <http://www.slateafrique.com/93983/senegal-gambie-pourquoi-tant-de-haine-dakar>

287 « Crise casamançaise : Yahya Jammeh au cœur du deal », Rewmi, op. cit.

288 Le nombre de réfugiés casamançais est d'environ 7 400 en Guinée-Bissau et de 11 000 en Gambie.

289 Abdoul Aziz MBAYE, « La guerre en Casamance », Global Brief, 19 octobre 2011, <http://globalbrief.ca/blog/in-situ/la-guerre-en-casamance/4324>

290 P. SADATCHY « Mouvement des forces démocratiques de Casamance – Fiche documentaire », Note d'Analyse du GRIP, op. cit.

291 UNODC, « World Drug Report 2011 », [http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/WDR2011/World\\_Drug\\_Report\\_2011\\_ebook.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/WDR2011/World_Drug_Report_2011_ebook.pdf)

292 L'ONU s'inquiète de l'ampleur du trafic de drogue en Guinée-Bissau, 28 octobre 2011, <http://www.un.org/apps/news/fr/story.asp?NewsID=26756&Cr=drogue&Cr1>

« Guinée-Bissau : le trafic de drogue poursuit son ascension », 31 juillet 2012, Afrik.com, <http://www.afrik.com/article26434.html>

293 « Casamance refugees in The Gambia: self-settlement and the challenges of integration », septembre 2011 UN High Commissioner for Refugees, op. cit.

294 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », Rapport du GRIP, juin 2012, Bruxelles, p. 7, <http://www.grip.org/fr/node/39>

295 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », Note d'Analyse du GRIP, août 2012, Bruxelles, <http://www.grip.org/fr/node/598>

296 « Complexe sécurité et développement en Afrique de l'Ouest : sénégambie méridionale, du conflit casamançais aux nouveaux trafics », Club du Sabel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Paris, le 12 juin 2012, p. 6, <http://www.oecd.org/fr/cao/evènements/conflit%20casamançais.pdf>

297 J.-C. MARUT, « Guinée-Bissau, Casamance et Gambie, une zone à risques », ISS Opinion, op. cit., décembre 2008, p. 2.

permettent aux combattants du MFDC de basculer dans des activités criminelles génératrices de revenus et de renforcer leurs capacités de combats. Enfin, ces trafics et la criminalité transfrontalière qui en découle constituent des facteurs de déstabilisation du pouvoir politique des États et posent des obstacles évidents au développement économique et social de la sous-région (violence, corruption, utilisation des terres arables etc.).

## SECTION 1

**LE SENEGAL****I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL****A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES**

Le Sénégal dispose d'une superficie totale de 196 722 km<sup>2</sup> (soit un tiers du territoire français). Il est entouré au Nord par la Mauritanie (813 km de frontières), à l'Est par le Mali (419 km de frontières), au Sud par la Guinée (330 km de frontières) et la Guinée-Bissau (338 km de frontières), et à l'Ouest par l'Océan Atlantique (431 km de façade maritime). La Gambie est enclavée dans le territoire sénégalais autour du fleuve Gambie (740 km de frontières)<sup>(298)</sup> et isole ainsi la partie sud du Sénégal, la Casamance. La capitale économique et politique est Dakar. La langue officielle est le français.

**B : DONNÉES HISTORIQUES**

Découvert au XV<sup>e</sup> siècle par les colons portugais, le territoire sénégalais fut l'objet de revendications coloniales multiples (portugaise, anglaise et française) jusqu'à son établissement comme possession française par le Traité de Paris de 1814. L'île de Gorée, point de départ historique des esclaves africains pour les Amériques, témoigne de la position clé occupée par le pays durant les Traités négriers. Le Sénégal obtient son indépendance pacifiquement en 1960 sous le leadership de Léopold Sédar Senghor, homme de lettres, socialiste et panafricaniste. Élu le 5 septembre 1960, il préside la toute nouvelle République du Sénégal durant plus de vingt ans, jusqu'en 1981, date à laquelle son Premier ministre, Abdou Diouf, le remplace dans ses fonctions. Ce dernier lance dès 1981 avec son homologue gambien, Dawda Jawara, l'initiative de la Confédération de Ségambie afin de promouvoir la coopération entre les deux nations et contribuer au désenclavement de

298 CIA-World Factbook (Senegal), <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sg.html>

la Casamance. La confédération sera dissoute en septembre 1989 à la demande du Sénégal face aux intérêts nationaux trop divergents des deux États. La fin des années 1980 et le début des années 1990 sont marquées par le conflit sénégal-mauritanien (1989-1991) qui entraîna une rupture des relations diplomatiques entre les deux pays durant plusieurs années et le déplacement de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés mauritaniens au Sénégal<sup>(299)</sup>.

Enfin, le Sénégal est confronté depuis le début des années 1980 à une crise interne dans la région de la Casamance, au Sud de la frontière gambienne. Cette région occupe une place singulière dans la construction du Sénégal et de celle de la sous-région. Colonie portugaise jusqu'en 1886, la Casamance fit l'objet, lors de la conférence de Berlin de 1885, d'un échange avec la France contre les zones du Rio Cassini, située au Sud de l'actuelle Guinée-Bissau, et l'enclave de Cabinda. C'est alors qu'elle devint une colonie française et fut rattachée administrativement au reste du Sénégal. Ce rattachement enclava la Gambie dans le Sénégal, créant ainsi une relation complexe entre les deux États et un rapport centre-périphérie entre les autorités centrales de Dakar et les trois régions administratives de Casamance : Ziguinchor (Est), Sédhiou (Centre) et Kolda (Ouest). La rébellion indépendantiste menée par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) dans la région se traduisit par un conflit armé dit de « basse intensité » qui s'alimente de la porosité des frontières et de l'abondance des trafics illicites d'armes et de drogue dans la région.

En dépit de ces deux crises, le Sénégal se caractérise par une stabilité politique quasi-unique en Afrique de l'Ouest. Le régime socialiste fondé par Léopold Sédar Senghor puis repris par Abdou Diouf perdure jusqu'en 2000. Abdoulaye Wade, avocat et opposant historique au socialisme sénégalais et fondateur du Parti démocrate sénégalais en 1974 est alors élu président de la République. L'élection présidentielle de février 2012 a vu s'opposer Abdoulaye Wade, concourant pour un troisième mandat, et Macky Sall, son ancien Premier ministre. Malgré un scrutin agité et des oppositions partisans violentes, la reconnaissance de la victoire de Macky Sall par A. Wade, au soir du second tour, a permis l'ouverture d'une transition démocratique pacifique. Macky Sall prête serment et devient le quatrième président de la république du Sénégal le 2 avril 2012.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le pays compte 12,9 millions d'habitants dont 40% sont âgés de moins de 14 ans<sup>(300)</sup>. Le Sénégal dispose d'une forte diaspora d'environ 3 millions de personnes (environ la moitié en Afrique, 20 à 30% en Europe, 10% en Amérique et le reste dans d'autres pays)<sup>(301)</sup>. La population est composée de nombreux groupes ethniques, dont les principaux sont : les Wolof (43,3 % de la population), les Peul (23,8%), les Serer (14,7%), les Mandingue (3%), les Diola (3,7%), et les Soninké (1,1%)<sup>(302)</sup>. La population est pour l'essentiel de confession musulmane sunnite (94%) et répartie entre différentes confréries religieuses soufis. Les confréries les plus importantes sont les Quadiriya, Tidjane (origines arabes), Mouride et Layenne. Ces confréries possèdent chacune leurs villes saintes, leurs dignitaires et leurs disciples. Il existe également deux minorités chrétienne

299 En 1989, un conflit territorial entre bergers sénégalais et mauritaniens crée une tension diplomatique entre les deux pays. La crise débouche sur une militarisation de la frontière commune et perdure jusqu'en 1991. Par ailleurs, cette période est marquée par les troubles et crimes ethniques en Mauritanie qui produisirent un flux d'environ 60 000 réfugiés en direction du Sénégal.

300 CIA-World Factbook (Senegal), op. cit.

301 Ibid.

302 Ibid.

et animiste, qui représentent respectivement 5% et 1% de la population<sup>(303)</sup>. La répartition de la population enregistre des disparités considérables entre les zones de forte concentration (Dakar, Centre-Ouest, Basse-Casamance, moyenne vallée du fleuve Sénégal) et les zones faiblement peuplées (principalement l'Est du pays). L'agglomération de Dakar concentre 22% de la population (soit environ 3 millions d'habitants), ce qui en fait une puissance démographique régionale<sup>(304)</sup>.

Sur le plan économique, avec un PIB estimé à 14,9 milliards USD pour 2011, le Sénégal est classé par la Banque mondiale dans la tranche inférieure des pays à revenus intermédiaires<sup>(305)</sup>. Le PIB par habitant est de 961 USD en 2010<sup>(306)</sup>. L'économie sénégalaise repose principalement sur l'agriculture (70% de l'emploi, environ 20% du PIB). Le secteur primaire est toutefois mis à mal par la faiblesse des sols et la baisse pluviométrique qui entraînent une baisse du poids relatif du secteur dans le PIB depuis les années 2000<sup>(307)</sup>. Le secteur secondaire s'appuie sur une industrialisation relativement avancée, nourrit par les investissements de la diaspora : l'extraction et la transformation des phosphates, la transformation agro-alimentaire, le BTP et l'industrie du ciment<sup>(308)</sup>. Le secteur tertiaire est lui principalement basé sur l'économie du tourisme. Sur le plan du développement humain, avec un IDH de 0,459 en 2011 (155e mondial sur 187 pays)<sup>(309)</sup>, le Sénégal se situe juste au-dessus des pays à IDH faible, mais reste en-dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,463). L'espérance de vie à la naissance est de 59,3 ans. Le taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âge de 15 ans et plus) est de 49,7%. Enfin, en 2011, 33,5% de la population sénégalaise vivait sous le seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/ jour).

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

La Constitution de 1960, révisée à de nombreuses reprises (1963, 2001, 2007, 2009) établit un système de droit civil basé sur le droit français<sup>(310)</sup>. La branche exécutive du pouvoir est bicéphale avec dissociation des fonctions de chef de l'État et de gouvernement. La branche législative est composée d'un Sénat (100 sièges ; 35 membres élus indirects et 65 membres nommés par le Président) et d'une Assemblée nationale<sup>(311)</sup> (150 sièges ; 90 membres élus par vote direct populaire et 60 élus à la proportionnelle à partir de listes de partis pour un mandat de cinq ans). Le pouvoir judiciaire est dominé par une Cour de cassation, tandis qu'un Conseil d'État et une Cour constitutionnelle assurent les contrôles de légalité et de constitutionnalité. Avec plus de neuf partis et coalitions représentés à l'Assemblée nationale<sup>(312)</sup>, le Sénégal dispose d'un système multipartite.

303 Ibid.

304 G-F DUMONT et S. KANTE, « Géopolitique du Sénégal, une exception en Afrique », Diploweb, 15 janvier 2012, <http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Senegal-une.html>

305 Banque mondiale (Sénégal), <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal>

306 Direction générale du Trésor français (Sénégal), <http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/senegal>

307 G-F DUMONT et S. KANTE, « Géopolitique du Sénégal, une exception en Afrique », op. cit.

308 Ibid.

309 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain (Sénégal), <http://hdrstats.unep.org/fr/pays/profils/SEN.html>

310 CIA-World Factbook (Senegal), op. cit.

311 Ibid.

312 Ibid.

## E : LE SÉNÉGAL DANS LA DYNAMIQUE D'INSTABILITÉ DU SYSTÈME DE CONFLIT SÉNÉGAMBIEN

### 1. Le conflit casamançais

La rébellion menée par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), depuis sa fondation en 1982 porte une revendication territoriale indépendantiste. Elle est née de déterminants complexes parmi lesquelles l'identité particulière du peuple de Casamance et les frustrations de la relation disparitaire centre-périphérie entretenue avec le pouvoir de Dakar. Dès 1983, une branche armée du MFDC, Atika, est créée par Sidi Badji, ancien soldat et activiste politique dont les premières attaques en 1990 font basculer la revendication politique en conflit armé. Au-delà de la menace sécuritaire nationale sénégalaise, la Casamance est un vecteur d'instabilité régionale du fait de ses frontières poreuses avec la Gambie et la Guinée-Bissau. Les mouvements de population favorisent les commerces transfrontaliers parfois illicites (armes, drogue) et participent d'une confusion dans la distinction combattants-population civile. La situation d'enclavement de la Gambie à la base de l'isolement de la Casamance, les interactions entre les rebelles et la Guinée-Bissau et la présence de réfugiés des deux côtés de la frontière appellent une solution régionale à ce conflit national.

### 2. Le rôle de la Gambie

Du fait de l'enclavement gambien dans le Sénégal, les deux États développent des relations diplomatiques étroites mais compliquées par la nature différente des régimes en place. Un Traité d'association est adopté entre les deux pays en 1967 et prévoit une coopération exhaustive. La Gambie fait militairement appel au Sénégal à deux reprises pour maintenir son ordre politique en 1980 et 1981. L'échec de la confédération sénégalambienne en 1989 marque l'arrêt d'une relation institutionnellement intégrée entre les deux États. Un Traité d'amitié est ratifié en 1991. Le régime autoritaire gambien de Yahya Jammeh (en place depuis 1994) est en contradiction avec le modèle de stabilité politique sénégalais. Le président Jammeh est ouvertement accusé de soutien au groupe armé du MFDC du leader radical Salif Sadio<sup>313</sup> (opérant au Nord de la Casamance à la frontière avec la Gambie). Ce soutien serait justifié par la solidarité ethnique diola et les intérêts du président Jammeh dans les trafics de drogue et de bois<sup>314</sup>. De plus, la situation d'enclavement de la Gambie dans le Sénégal est un facteur déterminant de l'isolement de la Casamance. Les projets sénégalo-gambiens visant la facilitation des communications autour du fleuve Gambie sont une solution pour le désenclavement de la Casamance. Ce type de projet a été récemment affecté par la relation diplomatique tendue entre les deux États notamment du fait de l'exécution de condamnés à mort par la Gambie en août 2012, dont deux prisonniers sénégalais.

### 3. L'instabilité bissau-guinéenne

La Guinée-Bissau est un pays d'instabilité chronique depuis son indépendance. La fragilité du pouvoir étatique (coups d'État de 2003 et 2012) et la poursuite d'intérêts privés au sein de l'État (trafic de drogue, armement du MFDC dans les années 1990) sont des freins à la résolution du conflit casamançais. Après le soutien militaire officieux au MFDC des années 1990, l'État

313 « Crise casamançaise : Yahya Jammeh au cœur du deal », Rewmi, 19 octobre 2012, [http://www.rewmi.com/CRISE-CASAMANCAISE-Yahya-Jammeh-au-coeur-du-deal\\_a69211.html](http://www.rewmi.com/CRISE-CASAMANCAISE-Yahya-Jammeh-au-coeur-du-deal_a69211.html)

314 *Ibid.*

bissau-guinéen s'est engagé dans une alliance avec l'État sénégalais contre les rebelles. Ainsi, l'action menée par l'armée bissau-guinéenne en 2006 à l'encontre du groupe MFDC mené par Salif Sadio a poussé les combats à la frontière gambienne. Pourtant, les rebelles du MFDC disposent toujours de bases arrière en Guinée-Bissau, la région comprenant de nombreux groupes ethniques diolas solidaires de l'action menée par les séparatistes. Le MFDC profite ainsi de la porosité de la frontière avec la Guinée-Bissau. Enfin, le rôle joué par le territoire bissau-guinéen dans le trafic international de cocaïne est un facteur d'instabilité pour l'ensemble de la zone sénégalambienne. L'implication de responsables bissau-guinéens dans cette criminalité transfrontalière est un des facteurs de l'instabilité chronique du pays. Pourtant, la résolution du conflit casamançais semble impliquer le contrôle par l'État bissau-guinéen de sa frontière avec le Sénégal. En effet, cette frontière est un point de passage pour les trafics d'armes et de cocaïne dans la région<sup>315</sup>.

## II. LES PRINCIPAUX ENJEUX ET MENACES SÉCURITAIRES ACTUELS

### A : LE CONFLIT CASAMANÇAIS

Le conflit casamançais en cours depuis 1990 est à la base de la dynamique d'insécurité dans la zone sénégalambienne. Le MFDC est fondé en 1982 par l'abbé Diamacoune, séminariste et enseignant casamançais, avec pour but de regrouper les frustrations populaires des habitants de la Casamance. Ces frustrations nées de déterminants économiques (isolement de la région), socio-culturels (appartenance ethnique diola et religion chrétienne) et politiques sont exprimées par la population casamançaise en janvier 1980. À Ziguinchor, les Casamançais descendent dans les rues pour manifester leur mécontentement général face à la situation de la région. La répression de ces manifestations par le pouvoir sénégalais a entraîné l'organisation d'un mouvement politique (MFDC, 1982) et de sa branche armée (Atika, 1983). Les actions du MFDC consistent principalement en des attaques éclairs dirigées contre les forces armées sénégalaises. Cependant, des attaques isolées ont déjà été menées contre des civils<sup>316</sup>. En termes d'armement, le MFDC aurait bénéficié d'armes de contrebande en provenance de la Sierra Leone, du Liberia mais aussi de la Libye, de l'Irak et du Burkina Faso. Ces armes auraient transité par la Mauritanie, la Gambie et la Guinée-Bissau<sup>317</sup>.

Depuis le décès de son leader historique l'abbé Diamacoune (2007), le MFDC est en proie à une crise de leadership porteuse de divisions internes complexes. La configuration originelle du MFDC entre une branche politique dirigée par le leader historique, l'abbé Diamacoune, et une branche armée subordonnée, a été contestée dès le cessez-le-feu de 1991 par le courant dissident de Sidi Badji. Ce cessez-le-feu a conduit aux accords de Cacheu (Guinée-Bissau) de 1992, signés par Badji et dénoncés par Diamacoune. Un front Nord s'est alors constitué autour de Badji, et un front Sud autour de Léopold Sagna (Ancien caporal de l'armée sénégalaise et second de

315 En octobre 2011, la douane de Manda (département de Vélingara) a saisi 90 Kalachnikov dans le village de Kalifourou. D'après l'OCDE, certains villages du Sud de la Casamance seraient des points clés du trafic d'armes depuis la Guinée-Bissau. A. DIALLO, « Sénégal méridionale : du conflit casamançais aux nouveaux trafics », Colloque : Complexe « Sécurité et développement », Organisé par le Secrétariat du Club du Sabel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Paris, le 12 juin 2012, p. 5, <http://www.oecd.org/fr/csao/evenements/conflit%20casamancais.pdf>

316 P. SADATCHY, « Mouvement des forces démocratiques de Casamance – Fiche documentaire », Note d'Analyse du GRIP, 23 novembre 2011, Bruxelles, p. 6, <http://www.grip.org/fr/node/120>

317 *Ibid.*, p. 5.

Badji) avec le soutien politique de l'abbé Diamacoune. Les décès des leaders Diamacoune (2007) et Badji (2003) ont entraîné des successions contestées et ont aggravé le morcellement de la branche militaire. Les conséquences du conflit, qui perdurent depuis plus de trente ans, sont désastreuses pour les populations locales (8 000 réfugiés en Gambie, 7 400 en Guinée-Bissau<sup>319</sup>, 800 victimes de mines anti personnelles) ainsi que pour l'économie de la région.

### 1. État du conflit armé

Le conflit casamançais a repris depuis 2009 et la dénonciation de l'accord de 2004<sup>319</sup>. Les attaques contre l'armée et les civils se sont multipliées depuis 2010 tandis que le conflit armé continue de saper le développement de la région. Depuis les décès des leaders Diamacoune (2007) et Badji (2003), un jeu de successions contestées a aggravé le morcellement de la branche militaire du MFDC. À l'heure actuelle, les militaires, émancipés de la branche politique, sont organisés en groupes mal définis et peu en contact :

- Le groupe Nord, dirigé par Salif Sadio, opère de façon indépendante. Il contrôlerait le nord-est du département de Bignona, près de la frontière gambienne, aux alentours de Djibidione, ainsi que certaines zones adjacentes du département de Sédhiou.
- Un premier groupe Sud, inactif, dirigé César Atoute Badiate, basé à Kassolole en Guinée-Bissau
- Un second groupe Sud, dirigé par Ousmane Nianthang Diatta, mène quelques actions résiduelles

La stratégie de combat, dite de « basse intensité », employée par les deux groupes toujours actifs consiste en un harcèlement des positions, effectifs et approvisionnements militaires sénégalais en Casamance. Les combats répertoriés sur la période 2011-2012 ont fait une trentaine de victimes du côté de l'armée sénégalaise tandis que les pertes du MFDC sont difficiles à estimer<sup>320</sup>. La quasi-totalité des affrontements concerne le groupe Nord dirigé par Salif Sadio. Cette configuration des affrontements complique l'imputation de la responsabilité des combats. La plupart des affrontements, ainsi que des attaques contre les civils n'est pas revendiquée par le MFDC. En conséquence, ces attaques militaires et exactions contre les civils ne sont attribuées au MFDC que par les forces sénégalaises.

En 2012, devant la recrudescence des attaques directes menées par le MFDC, l'armée sénégalaise a opéré un redéploiement de ses troupes dans la région. Elle a en effet abandonné ses cantonnements les plus exposés pour renforcer les plus stratégiques et mettre en œuvre une vaste campagne de ratissage dans l'arrondissement de Sindian<sup>321</sup>. La campagne de ratissage concerne toute la zone Nord de la Casamance frontalière avec la Gambie. D'après les observateurs, cette opération a enraciné la zone dans une situation de guerre<sup>322</sup>. Les conséquences sont désastreuses : déplacements de population, fermeture des services publics, multiplication et propagation des armes. En

318 R. CARAYOL, « Sénégal : Casamance, de guerre lasse », *Jeune Afrique*, 11 septembre 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJA-JA2642p034-037.xml#0/>

319 Cet accord signé entre le MFDC et le gouvernement sénégalais prévoit un cessez-le feu et l'intégration des éléments démobilisés du MFDC dans les forces armées sénégalaises. BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », DCAF (Centre pour le contrôle démocratique des forces armées), p. 221, <http://www.dcaf.ch/Publications/Gouvernance-du-secteur-de-la-securite-en-Afrique-de-l-Ouest-francophone-bilan-et-perspectives>

320 Voir tableau récapitulatif, p. 8.

321 J. DUFOUR, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal », Janvier-mars 2012, Note d'Analyse du GRIP, 2 avril 2012, Bruxelles, p. 11, <http://www.grip.org/fr/node/94>

322 « Senegal: No end in sight to Casamance conflict », IRIN, 17 février 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4f438f6d2.html>

particulier, la présence de nombreuses mines antipersonnel<sup>323</sup> empêche l'exploitation agricole des sols riches de Casamance. Depuis 1988, on estime aux alentours de 800 le nombre de victimes des mines anti personnelles. Enfin, l'affaiblissement des motifs politiques de la rébellion, le désarroi économique de la population casamançaise et la hausse de l'engagement aux fins de ressource économique par les combattants sont les facteurs d'une hausse de la criminalité au sein du MFDC.

TABLEAU 1 : Aperçu des affrontements entre le MFDC et l'armée sénégalaise (décembre 2010-août 2012)

DATE	LIEU	ACTION	BILAN
27 décembre 2010	Bignona	Affrontement avec l'armée sénégalaise à la suite d'une tentative de braquage par le MFDC.	7 militaires tués.
13 janvier 2011	Boukiling, village de Basse-Casamance	Affrontement avec l'armée sénégalaise à la suite de braquages de véhicules par le MFDC.	3 militaires tués
3 mars 2011	Goudomp, sud de la Casamance	Seconde incursion du MFDC dans la localité de Goudomp ; la première incursion avait eu lieu en janvier 2011.	Poste de l'armée bombardé à l'aide de mortiers et de RPG-7 ; 2 magasins pillés.
26 août 2011	Près de Diango, 50 km au nord de Ziguinchor	Attaque de militaires qui sécurisaient la route et braquages de véhicules dans la même zone	
22 novembre 2011	Diagon, 35 km au sud-est de Ziguinchor	Massacre dans une scierie de la forêt de Diagon attribué au MFDC.	11 civils tués, 1 seul rescapé.
13 décembre 2011	Kabeum (Diacounda)	Attaque sur une position de l'armée	4 militaires tués, 6 soldats enlevés
20 décembre 2011	Nyassa (15 kilomètres à l'Ouest de Ziguinchor)	Accrochage avec l'armée	Aucun
	Diégoune	Attaque de position militaire	9 militaires tués, deux morts civils lycéens
2, 3 janvier 2012	Affiniam (25 kilomètres au Nord de Ziguinchor, dans le département de Bignona)	Assaut armé sur la gendarmerie	
	Sindian (100 km au Nord de Ziguinchor)	Accrochage avec l'armée	4 morts, 9 blessés

323 A. SIDY, « Sénégal : Démontage en Casamance - La sécurité du terrain, gage de réussite des opérations », *Allafrica*, 20 septembre 2011, <http://f.allafrica.com/stories/201109200768.html>

DATE	LIEU	ACTION	BILAN
2 mars 2012	Saré Ndiaye, Communauté rurale de Médina El Hadj	Attaque contre le cantonnement militaire	3 soldats blessés
5 mars 2012	Goudomp	Attaque de camp militaire	Aucun
8 mars 2012	Affiniam	Attaque aux RPG7 contre la gendarmerie	
10 mars 2012	Communauté rurale de Niagha	Emboscade contre deux patrouilles de l'armée	3 morts, 4 blessés
3 avril 2012	Entre Effok et Santhiaba Mandjack	Emboscade de patrouille militaire	1 mort

TABLEAU 2 : Aperçu des attaques et exactions du MFDC contre les populations civiles en Casamance (premier semestre 2012)

DATE	LIEU	ACTION
10 janvier 2012	Baïla (route entre Bignona et Diouloulou)	Attaque et rançonnement d'un camion privé
14 février 2012	Baghagha (25 km à l'Est de Ziguinchor)	Pillage de village
27 février 2012	Kaparan, Badiana	Braquage du véhicule d'une ONG
	Balingor, Blouf	Pillage de village
3 mars 2012	Tendimane ; Balingor et Mandégane	Braquage de magasins privés
1er avril 2012	Oussouye	9 notables enlevés (libérés deux semaines plus tard)
16, 17 avril 2012	Village de Mangakounda	Vol de 30 bœufs, de l'argent et des biens des populations, 2 enseignants pris en otage (libérés au petit matin)
10 et 11 mai 2012	Village de Birkama (département Goudomp)	Dépouillement de particuliers durant une cérémonie religieuse, fuite en Guinée-Bissau
26 mai 2012	Birkama et Fanda	Attaque de villages
28 juin 2012	Village de Darou Salam, département d'Oussouye	Braquage de la caravane du mouvement Tekki
29 juillet 2012	Badiana, village situé sur l'axe Bignona-Diouloulou	Rançonnement de véhicules

Commises sur l'ensemble du territoire casamançais, ces attaques démontrent un basculement du MFDC dans la criminalité. Cette activité criminelle est étrangère à l'engagement idéologique du MFDC pour l'indépendance de la Casamance. De plus, le MFDC s'en prend directement à la population casamançaise, ce qui crée un ressentiment de plus en plus grand envers les combattants. À ce titre, des membres des groupes Sadio, Batiata et Diatta sont accusés par des

organisations de défense des droits de l'Homme, telles qu'Amnesty International<sup>(324)</sup> de commettre de nombreux abus, violations et exactions à l'encontre des civils.

Le basculement du MFDC dans la criminalité démontre un affaiblissement de sa rébellion. À titre d'illustration de cet affaiblissement, il convient de noter l'appel, en 2012, du leader radical Salif Sadio à la réouverture des négociations entre son groupe et le gouvernement sénégalais<sup>(325)</sup>. De plus, des rumeurs de recrutement de membres du MFDC par des proches du capitaine Amadou Sanogo au Mali, leader du coup d'État du 22 mars 2012, et des opposants au régime de Guinée-Conakry alimentent la menace sécuritaire régionale posée par un MFDC en perte de vitesse<sup>(326)</sup>. La tenue de l'élection présidentielle sénégalaise, et l'ouverture de négociations en avril 2012 (voir infra « Etat des réponses politiques ») ont permis une diminution considérable du nombre d'attaques contre l'armée et dans une moindre mesure contre les civils dans le second semestre 2012.

## 2. Les réponses politiques

Longtemps cristallisé dans une opposition frontale entre les leaders du MFDC et Abdoulaye Wade, le volet politique du conflit casamançais s'adapte actuellement au changement de leadership au Sénégal. La stratégie du président Wade avait largement divisé jusque dans son propre camp. Le déploiement d'opérations de guerre au Nord de la Casamance début 2012 avait assombri tout espoir de sortie de crise et aggravé le sort des populations. La stratégie alors utilisée par Abdoulaye Wade consistait à limiter la résolution du conflit à des solutions nationales sénégalaises et à diviser le leadership du MFDC.

La résolution du conflit casamançais cherche un nouvel élan avec l'élection de Macky Sall à la présidence sénégalaise. Bien que le recul manque encore sur la question, la stratégie adoptée par Macky Sall semble se distinguer de celle de Wade. Tout d'abord, à l'inverse d'une résolution du conflit en « 100 jours »<sup>(327)</sup>, Macky Sall semble prendre en compte les causes profondes du conflit telles que l'isolement économique, l'identité socio-culturelle et le sentiment de détachement de la population casamançaise<sup>(328)</sup>. De plus, le président Sall a ravivé les négociations avec la branche armée du MFDC au mois d'avril 2012<sup>(329)</sup>. Ces négociations se sont déroulées à Rome sous la protection de la communauté Sant'Egidio et ont réuni des représentants du gouvernement sénégalais et de la branche militaire dirigée par Salif Sadio. À la suite de cette reprise des négociations, le gouvernement sénégalais a annoncé la tenue d'une seconde phase en janvier 2013<sup>(330)</sup>.

Dans le même temps, Mgr Théodore Adrien Sarr, archevêque de Dakar et mandaté par le président Macky Sall, a entamé un rapprochement avec César Atoute Badiata, autre chef militaire

324 « Violations des droits de l'Homme et crimes de guerre en Casamance, Amnesty International n'écartera pas de traîner les coupables devant la CPI », *Rewmi*, 23 mai 2012, [http://www.rewmi.com/Violation-des-droits-de-l-homme-et-crimes-de-guerre-en-Casamance-Amnesty-international-n-ecartera-pas-de-traîner-les\\_a62144.html](http://www.rewmi.com/Violation-des-droits-de-l-homme-et-crimes-de-guerre-en-Casamance-Amnesty-international-n-ecartera-pas-de-traîner-les_a62144.html)

325 J. DUFOUR, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal », *op. cit.*, p. 11.

326 « Instabilité dans la sous-région : Des Guinéens et des Maliens cherchent à recruter les rebelles casamançais », *SeneWeb News*, 7 juin 2012, [http://www.seneweb.com/news/Politique/instabilite-dans-la-sous-region-des-guineens-et-des-maliens-cherchent-a-recruter-les-rebelles-casamançais\\_n\\_68881.html](http://www.seneweb.com/news/Politique/instabilite-dans-la-sous-region-des-guineens-et-des-maliens-cherchent-a-recruter-les-rebelles-casamançais_n_68881.html)

327 *Promesse de campagne et leitmotiv de la stratégie de Wade à partir de 2000.*

328 « Casamance : la potion Macky Sall à l'essai », *L'observateur*, 28 juin 2012, [http://www.observateur.bf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=14976-casamance-la-potion-macky-sall-a-lessai&catid=31:regard-sur-l'actualité&Itemid=31](http://www.observateur.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=14976-casamance-la-potion-macky-sall-a-lessai&catid=31:regard-sur-l'actualité&Itemid=31)

329 *Rencontre des 13 et 14 octobre derniers à Rome sous la protection de la communauté religieuse Sant'Egidio.*

330 « Casamance : deuxième round de négociations », *Jeune Afrique*, 21 décembre 2012, [http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2710p008\\_009\\_02.xml#/](http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2710p008_009_02.xml#/)

du MFDC. Néanmoins, l'éclatement politique du MFDC est un autre obstacle à la résolution pérenne du conflit. Depuis le décès de l'abbé Diamacoune, Mamadou Nkrumah Sané (à Paris) et Jean-Marie François Biagui (à Lyon) se disputent toujours la succession du leader historique et maintiennent de fait la branche politique à l'écart du renouveau des négociations. Toutefois, ces négociations restent parcellaires car elles ne concernent pour l'instant que le groupe nord mené par Salif Sadio. Les membres de la branche politique du MFDC présents au pays (cercle des intellectuels), ainsi que les leaders en exil (dont Mamadou Nkrumah Sané) dénoncent cette initiative. La stratégie adoptée par Macky Sall n'a donc pour le moment pas pu pallier la crise de leadership au sein du MFDC. Par ailleurs, ce processus ne concerne que le volet armé du conflit, tandis que le président Sall a pu affirmer son refus total d'une indépendance de la Casamance<sup>331</sup>. D'autre part, le Sénégal s'attache à développer une stratégie dans les domaines des transports parmi laquelle le désenclavement de la Casamance est un objectif prioritaire<sup>332</sup>. Cette approche de résolution du conflit par l'amélioration des voies de communication s'intéresse à l'une des causes profondes du conflit : l'isolement géographique de la Casamance. Le projet phare de cette stratégie, la construction d'un pont sur le fleuve Gambie, est actuellement bloqué, faute d'accord technique entre la Gambie et le Sénégal. Sur le plan diplomatique, le président Sall cherche également à atteindre des solutions régionales rendues nécessaires par les influences bissau-guinéennes et gambiennes dans le conflit. Ainsi, Macky Sall a opéré son premier voyage officiel à la mi-avril à l'étranger en Gambie, avec laquelle a été signé un protocole de coopération pour le retour de la paix en Casamance<sup>333</sup>. Cet accord intervient toutefois dans un contexte de tensions entre les deux pays, ceux-ci s'accusant mutuellement depuis de nombreuses années de faire le jeu des rebelles casamançais.

## B : PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRES

En dehors du conflit casamançais, le Sénégal doit faire face à un contexte régional d'instabilité et d'insécurité transfrontalière.

### 1. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Mali

Le Sénégal est exposé à sa frontière Est à la détérioration de la situation sécuritaire au Mali depuis le coup d'État du 22 mars 2012. L'insécurité au nord-Mali pourrait entraîner une hausse des trafics illicites transfrontaliers (armes, drogues, êtres humains) vers le Sénégal. Par ailleurs, si le Sénégal est un pays musulman modéré, il doit néanmoins faire face au risque d'implantation de groupes islamistes porteurs d'insécurité pour les personnes (économie de l'enlèvement, revendications violentes) et l'État (remise en cause du pouvoir civil, appui sur les trafics illicites). Si une telle implantation n'est pas avérée, le risque est néanmoins évoqué<sup>334</sup>. Enfin, l'engagement de contingents sénégalais dans la force d'intervention internationale au Mali, la MISMA, expose le Sénégal à une plus grande insécurité.

331 « Macky Sall réaffirme le refus de l'État de discuter d'indépendance avec le MFDC », *Seneweb*, 9 novembre 2012, [http://www.dakaractu.com/Macky-Sall-reaffirme-le-refus-de-l-Etat-de-discuter-d-independance-avec-le-MFDC\\_a34834.html](http://www.dakaractu.com/Macky-Sall-reaffirme-le-refus-de-l-Etat-de-discuter-d-independance-avec-le-MFDC_a34834.html)

332 Déclarations du ministre sénégalais des transports, Mor Ngom, du 29 octobre 2012.

333 J. DUFOR, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal », *op. cit.*, p. 10.

334 « Menace terroriste au Sénégal : Des salafistes auraient siégé à Pikine », *Seneweb*, 8 juillet 2012, <http://www.senebnews.com/2012/07/08/menace-terroriste-au-senegal-des-salafistes-auraient-siege-a-pikine/>

### 2. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec la Guinée-Bissau

A la frontière Sud, les conséquences du coup d'État du 13 avril 2012 en Guinée-Bissau ayant renversé le président intérimaire Raimundo Pereira et le premier ministre Gomes Junior posent une menace évidente pour la sécurité sénégalaise. D'une part, le territoire bissau-guinéen sert de base arrière aux rebelles du MFDC. Une déstabilisation de l'État de Guinée-Bissau est susceptible de renforcer ces bases. D'autre part, les responsables politiques déchus par le coup d'État étaient des alliés du Sénégal dans la lutte contre le MFDC. Le Sénégal a, depuis la fin des années 1990, mené une politique d'influence en Guinée-Bissau. L'intervention militaire de 1998 en soutien au président Vieira ou encore les différentes médiations conduites par A. Wade (médiation du calendrier électoral en 2010) sont autant de moyens d'assurer une stabilité dans le pays. Cette politique interventionniste a ainsi permis au Sénégal de trouver en Guinée-Bissau un moyen de contenir le MFDC. La stabilité en Guinée-Bissau est essentielle pour le Sénégal qui partage avec le pays une zone d'exploitation commune maritime (voir infra) ainsi qu'une frontière extrêmement poreuse au Sud de la Casamance. La situation de narco-État en Guinée-Bissau expose la zone sénégalaise à un trafic de cocaïne fortement déstabilisateur car porteur de criminalité et de corruption. Le Sénégal a pris un certain leadership dans les solutions politiques internationales, notamment par l'accueil de plusieurs structures de coopération internationale (voir infra). Ainsi, le renversement du premier ministre Gomes Junior en 2012 et la prise de contrôle par l'armée puis par les autorités civiles de transition font planer une incertitude sur les enjeux évoqués.

## C : CRIMINALITÉ ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

Fort de son image de stabilité politique, le Sénégal se place en tête de la lutte contre les trafics illicites en Afrique de l'Ouest. Le partage de frontière avec la Guinée-Bissau et le voisinage des pays sahéliens exposent le pays aux trafics de drogue et d'armes dans la région. D'après l'OCDE, les zones transfrontalières de la Ségambie sont des zones de « non-droit » qui favorisent le développement de trafics de toutes sortes dont les plus importants sont le trafic de drogue et d'armes, le trafic d'êtres humains et le trafic de bois<sup>335</sup>.

### 1. Le trafic de drogue

Le Sénégal est un pays de transit pour la drogue en provenance d'Amérique Latine et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et destinée à l'Europe. Ainsi, l'instabilité en Casamance et l'existence de zones mal contrôlées par l'État sénégalais permettent l'exploitation de routes d'échange pour le trafic de cocaïne entre la Guinée-Bissau et la Gambie. La cocaïne transiterait principalement par air et par mer<sup>336</sup>. Ainsi, en juin 2007, une saisie record de 2,45 tonnes de cocaïne a été réalisée à 70 km au sud de Dakar<sup>337</sup>. La porosité des frontières et l'inadaptation des forces de sécurité sénégalaises face au



335 DIALLLO, « Ségambie méridionale : du conflit casamançais aux nouveaux trafics », *Colloque : Complexe « Sécurité et développement »*, *op. cit.*, p. 5.

336 « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, 2010-2014 », *ONU/DC*, p. 128, [http://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica/final\\_e-book\\_FRENCH.pdf](http://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica/final_e-book_FRENCH.pdf)

337 *Ibid.*, p. 127.

contrôle du trafic de drogue<sup>338</sup> favoriseraient cette exposition aux trafics. Par ailleurs, le cannabis récolté en Basse-Casamance traverse la frontière des deux Guinéennes pour rejoindre le Mali méridional, d'où certaines quantités sont expédiées vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire<sup>339</sup>. Au début du mois de septembre 2012, la cellule anti-traffic de l'aéroport international Léopold Sédar Senghor, en collaboration avec la police et la gendarmerie, a appréhendé des trafiquants qui tentaient de faire passer 3 kg de cocaïne. Quelques jours auparavant, la douane de Fatick au Sénégal (au Nord-Est de la frontière gambienne) avait procédé à une saisie de 256 kg de cannabis, tandis qu'en août la douane de Koungheul, dans la région de Kaolac au Sénégal (Nord de la Gambie) avait intercepté 250 kg de cannabis. Le 27 septembre 2012, la gendarmerie de Joal-Fadiouth au Sud-Est de Dakar, a saisi 138 kilogrammes de chanvre indien convoyés à bord d'un véhicule.

Le gouvernement sénégalais mène une campagne active, au niveau international, contre la drogue et le crime. En février 2010, dans le cadre de son engagement en faveur de la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, du Trafic illicite de drogues et du crime organisé en Afrique de l'Ouest<sup>340</sup>, le Sénégal a convoqué une Conférence ministérielle avec ses pays voisins (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali et Mauritanie), avec l'appui de l'ONUDC, de la France et de l'Espagne. Ainsi, le 15 février le président Wade lançait l'Initiative de Dakar pour la lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest<sup>341</sup>. Par ailleurs, le Sénégal abrite depuis 1996 le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce bureau régional agit en faveur du renforcement des capacités nationales pour promouvoir le renseignement opérationnel ainsi que le renforcement du contrôle aux frontières. À titre d'exemple, le Programme de contrôle des conteneurs (PCC) de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a pour objectif « d'aider les gouvernements à créer des structures de renforcement durables dans certains ports afin de minimiser les risques d'utilisation de conteneurs pour le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée et d'autres formes d'activités de contrebande »<sup>342</sup>. En Afrique de l'Ouest, le programme est en vigueur au Bénin, au Cap-Vert, au Ghana, au Sénégal, au Togo et au Mali.

Enfin, le Sénégal est membre du projet AIRCOP lancé en 2010 par l'ONUDC<sup>343</sup>. Ce projet est né est à la suite de l'adoption du plan d'action régional de la CEDEAO de 2008 et de l'Initiative de Dakar de 2010 mentionnés ci-dessus. Il s'agit d'un programme commun entre l'ONUDC, l'Organisation mondiale des douanes et Interpol visant à coordonner les réponses nationales à l'augmentation des trafics de drogue en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de ce projet AIRCOP, le Sénégal accueille des Cellules aéroportuaires anti-trafics depuis octobre 2012. Ces cellules visent à l'amélioration de la communication entre la police et les aéroports des pays

338 Notamment le mauvais équipement des autorités douanières en particulier (voir sous partie sur la réforme du secteur de la sécurité.

339 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », Note d'Analyse du GRIP, août 2012, Bruxelles, p. 6.

340 Déclaration adoptée par la CEDEAO lors de son 35<sup>e</sup> Session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de Gouvernement, Abuja (décembre 2008).

341 L'initiative de Dakar regroupe la Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Cap-Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal.

342 « Le trafic de cocaïne finance le terrorisme », L'Express, 4 mars 2010, [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique/le-traffic-de-cocaïne-finance-le-terrorisme\\_852978.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique/le-traffic-de-cocaïne-finance-le-terrorisme_852978.html)

343 « Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes », ONUDC, <http://www.unodc.org/unodc/fr/drug-trafficking/horizontal-initiatives.html>

344 « Nouvelle initiative en vue d'améliorer l'échange de renseignements des aéroports sur le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest », ONUDC, 15 novembre 2010, <https://www.unodc.org/unodc/fr/frontpage/2010/November/new-initiative-to-improve-airport-intelligence-sharing-on-drug-traffic-in-west-africa.html>

participants (Brésil, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et le Togo). Les personnels de la police, des douanes et de la gendarmerie sénégalaise constituent des cellules anti-trafics qui fonctionnent 24 heures sur 24. Ces cellules sont équipées d'appareils de communication efficaces avec accès à la base de données d'Interpol international et à un système de communication protégé et géré par l'OMD (appelé CENcomm). Ce système de communication permet la transmission en temps réel d'informations opérationnelles entre tous les aéroports participants<sup>344</sup>. Le partenariat du Sénégal avec l'Organisation mondiale des douanes a permis la création de brigades conjointes de répression aux ports maritimes du Cap-Vert, du Ghana et du Sénégal.

## 2. Le trafic d'armes

Le conflit sénégal-mauritanien, puis les différentes rébellions Touareg, ont contribué à la circulation des armes dans le nord du Sénégal<sup>345</sup>. En outre, au sud-est, les conflits dans la région du fleuve Mano ainsi que les pratiques de braconnage dans la région du Niokolokoba ont également encouragé la militarisation de la société.

Des armes de fabrication artisanales circuleraient également sur les marchés des grandes villes comme Diaobé (région de Kolda, Haute-Casamance) ou Mbacké (Centre-Ouest du pays). Du côté de la Gambie, l'axe Basse Santafu/Georgetown-Médina Yoroufoulah qui traverse le fleuve Gambie par l'île Mac Carthy, alimente également les trafics. Les voies transfrontalières par l'océan Atlantique seraient elles aussi utilisées à ces fins<sup>346</sup>. En 2010, une cargaison d'armes est saisie au Nigéria et aurait eu pour destination les combattants du MDFC via la Gambie<sup>347</sup>. Puis, en octobre 2011, la douane de Manda a saisi 90 Kalachnikov dans le village de Kalifourou (département de Vélingara, région de Kolda, Haute-Casamance)<sup>348</sup>. D'après l'OCDE, les villages casamançais de Wassadou, Paroumba, Pakour et Dialadiang seraient des villages de passage des armes vers Médina Gounass (Sénégal) et Gambissara (Gambie). Ainsi, les deux circuits traditionnels de la circulation des armes seraient<sup>349</sup> :

- Liberia – Guinée – Parc Niokolokoba (parc naturel situé au sud-est du Sénégal, proche de la frontière guinéenne) – villages de transit – Médina Gounass (localité au sud-est, en Haute-Casamance, proche du Parc Niokolokoba) – Gambissara (localité au sud-est de la Gambie)
- Guinée Bissau – villages de transit en Casamance.

Enfin, les conséquences de la guerre en Lybie sur la quantité d'armes en circulation dans la zone sahélienne et notamment au Mali font craindre un accroissement de la circulation des armes dans la zone sénégalienne. Ainsi, ces armes pourraient transiter par la Mauritanie ou par l'est du Sénégal en direction de la Ségambie pour alimenter la rébellion casamançaise<sup>350</sup>.

344 « UNODC establishes airport south-south intelligence to fight drug trafficking between West Africa and Latin America », ONUDC, <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/usaicop.html>

345 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit., p. 257.

346 Ibid.

347 P. SADATCHY, *Mouvement des forces démocratiques de Casamance – Fiche documentaire*, op. cit.

348 DIALLO, « Ségambie méridionale : du conflit casamançais aux nouveaux trafics », Colloque : *Complexe « Sécurité et développement »*, op. cit., p. 5.

349 Ibid.

350 « Circulation d'armes entre la Gambie et la Casamance : panique au palais de la République », 9 septembre 2012, <http://koaci.com/articles-77392>

### 3. Le trafic d'êtres humains

D'après le département d'État américain, un phénomène de Traite humaine existe au Sénégal<sup>351</sup>. Un nombre important de femmes et de jeunes filles provenant d'Afrique de l'Ouest seraient victimes servitude domestique et d'exploitation sexuelle dans le pays. En outre, l'ampleur du trafic d'enfants reste également important. Les femmes et les filles provenant d'États de la sous-région (Liberia, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Nigéria) sont soumises à la servitude domestique et à l'exploitation sexuelle commerciale au Sénégal, notamment dans le cadre du tourisme sexuel. En outre, des garçons de Gambie, du Mali, de la Guinée-Bissau et de la Guinée seraient soumis à la mendicité forcée et au travail forcé dans les mines d'or artisanales du Sénégal. En 2011, 50 000 enfants des rues sénégalais seraient victimes d'exploitation par des écoles coraniques les forçant à la mendicité. Dans le cadre de sa coopération avec l'ONUDC, le Sénégal a bénéficié d'un projet d'assistance législative dans le domaine du trafic de migrants. Si de nombreux efforts du gouvernement ont été constatés ces dernières années, les observateurs estiment toujours que le cadre de lutte est insuffisant<sup>352</sup>.

### 4. Le trafic de bois

Le Sénégal est également exposé au trafic de bois exploité en Casamance. D'après l'OCDE, le trafic de bois depuis la Casamance en direction de la Gambie a pris une proportion très importante au gré de l'évolution du conflit casamançais. Ce trafic trouverait son origine dans un accord officieux entre la fraction combattante du Front Nord du MFDC et le gouvernement du président Diouf pour une exploitation forestière par les rebelles, en contrepartie des accords de Cacheu de 1992<sup>353</sup>. Ainsi, le bois casamançais offre une ressource économique pour les rebelles du MFDC et les habitants casamançais. D'après l'OCDE, un vaste réseau chinois serait installé en Gambie et exporterait par containers du tek et du bois de venn vers la Chine. Le trafic de bois impliquerait des autorités gambiennes et des autorités locales sénégalaises<sup>354</sup>.

## D : TENSIONS COMMUNAUTAIRES

L'arrestation du Cheikh Béthio Thioune le 23 avril 2012<sup>355</sup>, à la suite de la découverte du cadavre de deux de ses disciples<sup>356</sup> dans sa ville natale de Mbour, a provoqué une vague de protestation communautaire dans le pays<sup>357</sup>. Des dizaines de ses partisans ont semé le trouble et causé des dégâts importants dans le centre-ville de Dakar le 22 octobre afin de réclamer la libération du chef religieux. La manifestation a conduit la police à des dispersions coercitives<sup>358</sup>. Des manifestations ont également eu lieu devant la prison de Rebeuss à Dakar, où le Cheikh a été transféré. Dans l'attente du jugement du Cheick, les autorités sénégalaises ont procédé à une vague d'arrestation.

351 « *Trafficking in Persons Report 2012* », United States Department of State, 19 juin 2012, p. 302-304, <http://www.state.gov/documents/organization/192597.pdf>

352 *Ibid.*

353 DIALLO, « *Sénégal méridionale : du conflit casamançais aux nouveaux trafics* », Colloque « Complexe « Sécurité et développement », op. cit.

354 *Ibid.*

355 Le Cheick est un guide religieux de la confrérie des mourides, dont les disciples, appelés « Thiantacounes » sont très nombreux au Sénégal. Ancien haut-fonctionnaire et personnage religieux très influent, le Cheick revendique quatre millions de disciples au Sénégal et dans le monde. Il est également un soutien politique solide du président sortant Abdoulaye Wade.

356 Béthio Thioune est poursuivi pour complicité de meurtre, inhumation de cadavres sans autorisation, détention d'armes et association de malfaiteurs.

357 « *Manifestations des fidèles de Béthio Thioune : le gouvernement menace et accuse implicitement des forces tapies dans l'ombre dont le PDS* », Pressafrik, 23 octobre 2012, [http://www.pressafrik.com/Manifestations-des-fideles-de-Bethio-Thioune-le-gouvernement-menace-et-accuse-implicitement-des-forces-tapies-dans-L\\_91745.html](http://www.pressafrik.com/Manifestations-des-fideles-de-Bethio-Thioune-le-gouvernement-menace-et-accuse-implicitement-des-forces-tapies-dans-L_91745.html)

358 « *Sénégal : les partisans de Cheikh Béthio Thioune manifestent violemment à Dakar* », SENTV, 22 octobre 2012, <http://www.sentr.info/index.php/societe/4546-senegal-les-partisans-de-cheikh-bethio-thioune-manifestent-violemment-a-dakar>

Une quarantaine de personnes auraient ainsi été arrêtées et sont suspectées d'avoir participé et coordonné le saccage de centaines de voitures dans le centre-ville de Dakar. À l'occasion de la prière de l'Aïd el-Kebir, le 26 octobre 2012, le président Sall a répété sa volonté de poursuivre en justice les auteurs des troubles occasionnés. Les imams des grandes mosquées des autres régions ont aussi condamné ces actes de vandalisme des disciples du Cheikh Béthio Thioune. Sur le plan politique, le gouvernement sénégalais a accusé l'ancien parti au pouvoir, le Parti démocratique sénégalais (PDS), d'avoir encouragé ces actes de vandalisme dans la capitale<sup>359</sup>. Cette implication supposée du régime précédent s'inscrit dans une contestation profonde du bilan de la présidence de Wade.

Enfin, une certaine tension agite la communauté chrétienne sénégalaise. Des cimetières chrétiens ont été profanés en octobre 2012 à Dakar, conduisant l'archevêque de Dakar, le cardinal Théodore Adrien Sarr, à interpeller les autorités publiques. Le cardinal a demandé aux autorités de mener une enquête exhaustive sur la question et a lié ces événements à une hausse de la tension entre communautés religieuses au Sénégal<sup>360</sup>. Selon une enquête de la Fondation allemande Konrad-Adenauer (FKA) sur l'état actuel de la cohabitation religieuse au Sénégal, en 2012, 11,6 % de la population sénégalaise a vécu une situation conflictuelle liée à la religion<sup>361</sup>.

## E : DROITS DE L'HOMME

Les scores du Sénégal établis par l'organisation civile américaine « Freedom House »<sup>362</sup> et reproduits ci-dessous témoignent d'un niveau moyen de protection et d'application des droits et libertés dans le pays en 2012.

Scores 2012, Freedom house<sup>363</sup>

- Statut : Liberté partielle
- Score des libertés : 3/7
- Libertés civiles : 3/7
- Droits politiques : 3/7

Sur le plan politique, le Sénégal est une démocratie électorale dans laquelle le multipartisme est assuré (75 partis politiques enregistrés en 2012<sup>364</sup>). L'élection de Macky Sall à la présidence de la République en mars 2012 a fourni un exemple de transition démocratique réussie. Cette élection s'est pourtant accompagnée de fortes tensions politiques et sociales. La tentative du président

359 « *Manifestations de Thiantacounes : Le PDS dénonce les accusations implicites du gouvernement* », Seneneus.com, 24 octobre 2011, <http://www.seneneus.com/2012/10/24/manifestations-de-thiantacounes-le-pds-denonce-les-accusations-implicites-du-gouvernement/>

360 « *Les journaux reviennent sur les déclarations de Mgr Sarr lors de la Toussaint* », Agence de Presse Sénégalaise (APS), 2 novembre 2012, [http://www.aps.sn/articles.php?id\\_article=104745](http://www.aps.sn/articles.php?id_article=104745)

361 Enquête publiée à l'occasion de la quatrième édition d'un colloque international annuel sur le dialogue interreligieux organisé par la représentation de la FKA à Dakar (13 et 14 novembre 2012). Voir « *Un sénégalais sur dix a vécu une situation conflictuelle liée à la religion* », La Croix, 16 novembre 2012, [http://www.la-croix.com/Religion/Urbi-Orbi/Monde/Un-Senegalais-sur-dix-a-vecu-une-situation-conflictuelle-liee-a-la-religion-NP\\_-2012-11-16-876801](http://www.la-croix.com/Religion/Urbi-Orbi/Monde/Un-Senegalais-sur-dix-a-vecu-une-situation-conflictuelle-liee-a-la-religion-NP_-2012-11-16-876801)

362 Les indices établis par l'organisation américaine « Freedom House » consistent en des scores décroissant de 7 à 1 sur l'état des droits et libertés individuelles et collectives dans un pays donné.

363 Freedom House, *Freedom in the World 2012 - Senegal*, op. cit.

364 « *Freedom in the World 2012 - Senegal* », Freedom House, 7 September 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/504dad732.html>

Wade de concourir pour un troisième mandat<sup>(365)</sup> a fortement radicalisé l'opposition. Ainsi, la période pré-électorale s'est accompagnée de heurts violents et d'atteintes aux droits humains. Alioune Tine, le secrétaire général de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO), et Oumar Diallo, également membre de la RADDHO, ont été agressés par des personnes réputées proches du parti au pouvoir<sup>(366)</sup>. En octobre 2011, Malick Noël Seck, le chef de file d'un mouvement affilié au Parti socialiste, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir exhorté les membres du Conseil constitutionnel à ne pas accepter la candidature du président Wade à un troisième mandat. Par ailleurs, d'après le rapport annuel 2012 d'Amnesty International, les autorités sénégalaises ont recouru à une force excessive pour mettre fin aux manifestations. Des personnes ont été arrêtées parce qu'elles avaient exprimé des opinions politiques dissidentes. En outre, la torture était couramment pratiquée contre des suspects, et un détenu serait mort des suites de tels actes<sup>(367)</sup>.

En outre, de nombreuses violations et abus des droits humains sont rapportés en Casamance. Les violations seraient commises par les forces de sécurité qui entraveraient les libertés d'expression et ne respecteraient pas les standards des conditions de détention. Les forces du MFDC sont, elles, accusées de commettre des abus envers la population casamançaise<sup>(368)</sup>. D'autre part, certaines zones de Casamance seraient désertées par l'administration sénégalaise. Ainsi, les populations casamançaises se sont organisées pour faire face à la multiplication des zones de non-droit contrôlées par des groupes criminels. Certains de ces groupes populaires d'auto-défense recourent à une justice extrêmement expéditive. À Yoff et Ouakam, les voleurs pris en flagrant délit ne sont plus amenés à la police, mais sont placés par les comités de quartier dans des pirogues avant d'être jetés à la mer<sup>(369)</sup>.

En dehors de la situation de troubles politiques pré-électorales, les libertés d'association, d'expression et de religion sont considérées comme garanties dans le pays par « Freedom House ». En revanche, les droits des femmes restent un sujet de discrimination dans le pays. Par ailleurs, la corruption reste un problème de grande ampleur. Le Sénégal se classe ainsi 112e sur 183 pays au Transparency International's 2011 Corruption Perceptions Index<sup>(370)</sup>.

Enfin, sur le plan de la justice internationale, le Sénégal et l'Union africaine (UA) ont signé un accord le 22 août 2012 pour la création de « Chambres africaines extraordinaires » afin de juger l'ancien président tchadien Hissène Habré<sup>(371)</sup>. Cet accord est assorti d'un calendrier prévoyant

365 En mai 2011, un projet de Loi prévoit l'instauration d'un système dit de ticket présidentiel. Ce ticket réunirait un candidat à la présidence et un candidat à la vice-présidence en une même candidature. Le projet de Loi prévoit l'élection dès le premier tour dans le cas où un ticket obtiendrait 25% des voix. L'idée naît alors d'un ticket commun entre Abdoulaye Wade, président en exercice, et son fils, Karim Wade, alors ministre du gouvernement. Le refus de voir le président sortant Abdoulaye Wade faire basculer le pays dans un pouvoir patrimonial motive les manifestations des 22 et 23 juin 2011 tenues à Dakar. De cette mobilisation naît le mouvement du 23 juin (M23), coalition de plus de 60 partis politiques et Organisations de la Société civile opposés à cette tentative. Le mouvement pacifiste « Y'en a marre » s'était, lui, fondé dès janvier 2011 et regroupe un ensemble d'artistes de rap et de journalistes engagés pour l'approfondissement de la culture démocratique au Sénégal. Le projet de Loi controversé est abandonné par le gouvernement au lendemain des manifestations.

366 « Sénégal : Il faut cesser d'attaquer les défenseurs des droits humains », HRW, 24 juin 2011, <http://www.hrw.org/fr/news/2011/06/24/s-n-gal-il-faut-cesser-d-attaquer-les-d-fenseurs-des-droits-humains>

367 Amnesty International, Rapport 2012, la situation des droits humains dans le monde, op. cit, p. 298

368 « Violations des droits de l'Homme et crimes de guerre en Casamance ; Amnesty International n'écartera pas de traîner les coupables devant la CPI », Rewmi, 23 mai 2012

369 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit, p. 227.

370 Freedom House, Freedom in the World 2012 - Senegal, 7 September 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/504dad732.html>

371 Hissène Habré fut président de la République du Tchad de 1982 à 1990, année de sa destitution par le coup d'état du général Idriss Deby. Réfugié au Sénégal depuis 1990, Hissène Habré a fait face depuis 2000 à plusieurs tentatives de poursuites judiciaires intentées devant la justice sénégalaise par des associations de victimes tchadiennes et coordonnées par Human Rights Watch (HRW).

l'opérationnalisation des chambres avant la fin de l'année 2012<sup>(372)</sup>. Le 15 janvier 2013, Mme Aminata Toure, Ministre de la Justice sénégalaise a annoncé l'ouverture d'une instruction de seize mois envers M. Habré par les chambres extraordinaires dès février 2013<sup>(373)</sup>. Ces chambres sont financées par une vaste coopération internationale regroupant le Tchad, l'Union européenne, (UE) les Pays-Bas, l'Union africaine (UA), les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg<sup>(374)</sup>.

## F : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Le Sénégal accueille sur son territoire un nombre important de réfugiés. La quasi-totalité de ces personnes provient de Mauritanie et a rejoint le pays pour fuir les « années de braise »<sup>(375)</sup>. D'après le HCR, environ 60 000 personnes fuyant ce conflit auraient ainsi trouvé refuge au Sénégal<sup>(376)</sup>. Entre 1996 et 1998, près de 35 000 réfugiés mauritaniens ont quitté le Sénégal dans le cadre d'un retour volontaire. Un accord tripartite signé en 2008 entre le HCR, la Mauritanie et le Sénégal, a permis la planification du retour des réfugiés restants en Mauritanie. Entre 2008 et 2012, environ 25 000 personnes ont bénéficié du programme de rapatriement mené par le HCR et ont ainsi pu regagner la Mauritanie.

## G : LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

Le Sénégal, n'ayant jamais connu de régime militaire ni de guerre civile, ne dispose pas à proprement parler d'un projet de RSS. Néanmoins, des besoins de réformes structurelles ont été identifiées par certains observateurs (Alan Bryden et Boubacar N'Diaye<sup>(377)</sup>). De plus, nous verrons que le Sénégal se place dans une logique de leadership pour le processus de RSS coordonné par la CEDEAO dans les pays d'Afrique de l'Ouest depuis le début des années 2000.

### 1. Etat des lieux du secteur de la sécurité

La politique de sécurité est arrêtée par le président de la République qui assure la direction générale ainsi que la direction militaire de la défense, conformément à l'article 45 de la constitution adoptée par référendum le 7 janvier 2001. Deux institutions placées sous l'autorité du président de la République, le Conseil supérieur de défense et le Conseil national de sécurité, ont pour vocation d'assurer une gestion collégiale des questions de défense et de sécurité. Les forces armées sont placées sous l'autorité du ministre des Forces armées, poste actuellement occupé par un civil, Augustin Tine. Le rôle clé dans la gestion de l'armée revient au chef d'état-major général des armées (CEMGA)<sup>(378)</sup>, poste occupé par le général de division Mamadou Sow depuis le 30 octobre 2012. L'armée de terre constitue la composante la plus importante des armées avec plus de la moitié des effectifs totaux. Le Sénégal dispose également d'une marine et d'une armée de l'air. Une caractéristique majeure des forces armées sénégalaises est leur participation depuis le début des années 1960 aux missions de paix, qu'elles soient menées sous l'égide de l'ONU,

372 « Les grandes lignes de l'affaire Habré », HRW, 9 mars 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/03/09/les-grandes-lignes-de-l-affaire-habre>

373 « Procès Habré : au Sénégal, le compte à rebours a commencé », Jeune Afrique, 15 janvier 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2713p028-030.xml/tchad-senegal-macky-sall-hissene-habre-proces-habre-au-senegal-le-compte-a-rebours-a-commence.html>

374 Ibid

375 Les « années de braise » désignent la perpétration de massacres ethniques et l'existence d'un conflit interne en Mauritanie de 1989 et 1991.

376 « UNHCR completes repatriation of more than 24,000 Mauritians », UNHCR, 27 mars 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4f7d74cd2.html>

377 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit.

378 Ibid, p. 213.

de la CEDEAO ou encore de l'OUA/Union africaine (UA). Aujourd'hui, l'armée sénégalaise contribue grandement à l'intégration de la Brigade Ouest de la force d'attente de l'UA dans le cadre de la CEDEAO<sup>379</sup>. L'armée sénégalaise a toujours été une armée de métier. Elle s'est ouverte aux femmes en 2007 et les militaires disposent du droit de vote depuis la même année.

## 2. Les défis de la RSS

L'armée sénégalaise jouit d'une image républicaine et démocratique au sein de la population sénégalaise. Pourtant, plusieurs observateurs considèrent qu'un certain nombre de militaires sénégalais auraient intérêt à perpétuer le gel de la situation actuelle en Casamance, ou même à encourager la poursuite le conflit, car ils profiteraient de l'argent émanant des trafics<sup>380</sup>. De plus, les militaires déployés en Casamance sont soupçonnés d'être impliqués dans les nombreux braquages signalés sur place. Les journalistes, tout comme les organisations de défense des droits de l'Homme, dénoncent la disparition de certains membres du MFDC qu'ils imputent à l'armée<sup>381</sup>.

Par ailleurs, les organisations de défense des droits de l'Homme et les médias dénoncent régulièrement la répression excessive des manifestations publiques par les forces de police ainsi que les abus et les passages à tabac lors des gardes à vue. Les partis d'opposition, les journalistes et les organisations de défense de droits de l'Homme se sont élevés particulièrement contre l'apparition d'une police politique sous la présidence d'Abdoulaye Wade<sup>382</sup>. Un service est notamment mis en cause, celui de la Division des investigations criminelles (DIC), qui a remplacé l'ancienne Brigade Thiong, organe de police secrète du président Wade. Cet organe de police est désormais rattaché à la Direction de la police judiciaire. Cette police a participé de la tendance autoritaire du régime sous Abdoulaye Wade et présente aujourd'hui un réel défi à la gestion du secteur de la sécurité par le président Macky Sall. La présence d'une forte corruption<sup>383</sup>, principalement au sein des forces de police, est également un défi à adresser.

Enfin, l'engagement de forces armées à la fois au sein du pays et dans les opérations extérieures rend nécessaire le renforcement des effectifs et des moyens militaires afin de permettre une action complète (lutte armée, lutte contre les trafics)<sup>384</sup>. À cet égard, l'exposition sénégalaise à la criminalité transfrontalière en provenance de Guinée-Bissau et du Sahel est aggravée par l'inadaptation des moyens de sécurité pour la lutte contre les trafics et la criminalité.

## 3. Les politiques mises en place

Les forces de sécurité bénéficient d'une coopération extérieure vaste dans le cadre de la CEDEAO, des programmes régionaux de l'UNOWA et de l'ONUSC. De plus, une collaboration entre les forces de sécurité et la société civile voit le jour. La Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO) s'intéresse notamment au comportement des forces de défense et de sécurité vis-à-vis des citoyens. Elle privilégie la collaboration et travaille ainsi avec la gendarmerie et la police pour sensibiliser ces forces aux droits des citoyens qu'elles ont le devoir de protéger. Elle intervient également auprès de la hiérarchie militaire afin de se faire le relais des plaintes des populations affectées par le conflit casamançais. La RADDHO a été désignée comme organisme

379 J. CILLIERS, « Force Africaine en Attente : état des progrès accomplis dans sa mise en place », ISS, mars 2008, <http://www.operationspaix.net/DOCUMENT/TEXTE/4670.pdf>

380 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit., p. 227.

381 « Amnesty International - Rapport 2012 - La situation des droits humains dans le monde », op. cit.

382 *Ibid.*, p. 228

383 *Le Sénégal se classe 112e sur 183 pays au Transparency International's 2011 Corruption Perceptions Index Freedom House, Freedom in the World 2012 - Senegal, 7 September 2012*, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/504d4d73.html>

384 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit., p. 214.

garant des accords de paix passés entre le gouvernement et le MFDC et comme responsable du volet civil du programme Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge. La Direction de l'information et des relations publiques (DIRPA) de l'armée sénégalaise et la RADDHO ont organisé conjointement des séminaires de formation au DDR pour des ex-rebelles casamançais ainsi que des cérémonies de destruction symbolique d'armes déclassées.

En ce qui concerne la police, les organisations de défense des droits de l'Homme ont organisé avec le ministère de l'Intérieur, des séminaires de formation aux droits de l'Homme et à la sécurité humaine. Ces séminaires étaient destinés d'une part, aux commissaires de police et d'autre part, aux élèves des écoles de police et de gendarmerie. La RADDHO prépare actuellement un manuel à l'attention de ces agents de sécurité, intitulé « Guide du citoyen et de l'agent d'application de la loi ». Autre association impliquée dans les questions de sécurité, le Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO) est un réseau d'ONG sénégalaises spécialisées dans la lutte contre la prolifération des armes légères et des mines antipersonnel. Particulièrement actif dans les provinces sénégalaises, il mène des campagnes de sensibilisation auprès des écoles et des communautés locales (distribution de bandes dessinées)<sup>385</sup>.

En octobre 2012, Dakar a accueilli le séminaire régional sur la réforme des secteurs de la sécurité en Afrique de l'Ouest organisé par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique. L'atelier visait, au-delà des échanges, à faire des propositions à l'endroit des gouvernants tout en tenant compte des nouvelles réalités socio-économiques et menaces qui pèsent sur la sous-région<sup>386</sup>. La rencontre, organisée par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA), a permis aux 46 participants, venus de neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et des États-Unis, d'échanger sur les perspectives de RSS en Afrique de l'Ouest.

## H : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLIT



Le Sénégal ne dispose pas d'importantes ressources naturelles en comparaison de certains de ses voisins ouest-africains. Les ressources halieutiques constituent la principale ressource naturelle sénégalaise. D'ailleurs, la gestion des zones de pêche fut porteuse d'un différent frontalier sur la délimitation des Zones économiques exclusives (ZEE) avec la Guinée-Bissau de 1977 à 1993, année de l'accord portant création d'une zone maritime de coopération et d'exploitation commune des ressources. Ce différend a également mené à la création de l'agence de gestion et de coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau en 1995 pour l'exploitation en commun de la zone maritime. De nombreuses frictions entre les autorités des deux pays

naissent de l'industrie de la pêche et notamment des différences de réglementation entre pêcheurs des deux pays. Le cadre particulier à l'industrie de la pêche est fixé par un protocole d'accord relatif à la gestion et à l'exploitation des ressources halieutiques de la zone maritime commune

385 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit., p. 225.

386 « Réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : Une nécessité face aux nouvelles réalités et menaces », Seneweb, 16 octobre 2012, <http://seneweb.ma/97747/reforme-du-secteur-de-la-securite-en-afrique-de-l-ouest-une-neeessite-face-aux-nouvelles-realites-et-menaces>

des deux pays signé en 1997 par Bissau et Dakar. Une douzaine de pirogues sénégalaises auraient ainsi été arraisonnées par les autorités bissau-guinéennes en 2012, poussant les deux pays à envisager un approfondissement de leurs cadres de coopération en la matière.

Les gisements de différentes natures telles que les calcaires industriels, l'attapulgite, l'uranium et quelques faibles ressources de nickel ou de marbre, n'ont été que très peu exploitées dans l'histoire industrielle sénégalaise. Toutefois, depuis 2003, un nouveau Code minier a été adopté et d'importants efforts de promotion des investissements dans l'industrie minière ont été déployés par le gouvernement sénégalais. Ainsi, la diversification de l'activité minière se développe à travers l'exploration et l'exploitation de l'or, du minerai de fer, de l'uranium et du cuivre dans le sud-est du Sénégal ainsi que la mise en valeur du zircon et du titane dans la zone littorale. A titre d'exemple, la société des Mines de fer du Sénégal (MIFERSO) a signé en 2007 un accord d'un montant initial de 2,5 milliards USD avec Arcelor Mittal pour l'exploitation de la mine de Falémé (sud-est) dont les ressources en fer sont estimées à 800 millions de tonnes<sup>387</sup>. Le contrat n'est toujours pas entré en vigueur en raison de la crise économique de 2008 et des difficultés financières d'Arcelor Mittal à mettre en œuvre un projet nécessitant des investissements d'envergure. Le Sénégal a porté le dossier devant la Cour internationale d'arbitrage de Paris et pourrait recourir à un autre investisseur pour la réalisation du projet<sup>388</sup>.

Des ressources de pétrole et de gaz ont été découvertes en 2001 dans l'écocoréion marine et côtière de l'Afrique de l'Ouest<sup>389</sup>. Cette écocoréion regroupe six pays : la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée et le Cap-Vert, et couvre plus de 3 500 km de côte. La compagnie pétrolière britannique Premier a ouvert un bureau en Guinée-Bissau à la suite de la découverte du gisement de pétrole offshore Sinape. Ces gisements sont réputés de mauvaise qualité, ce qui a retardé jusqu'ici leur exploitation. Toutefois, la presse sénégalaise avait révélé en novembre 2011 le projet du président Wade d'exploiter les gisements situés dans la zone commune au Sénégal et à la Guinée-Bissau au large de la Casamance<sup>390</sup>. Ce contrat a été abandonné à la faveur du coup d'État de 2010 en Guinée-Bissau.

Enfin, la question des ressources naturelles recoupe les enjeux du conflit casamançais. En effet, les grandes potentialités agricoles de la Casamance (le « grenier » du Sénégal) alimentent la perception d'une région riche mais délaissée en termes d'investissements dans les infrastructures par l'État central. La spéculation foncière qui dure depuis les années 1970 et la perception d'un accaparement des terres par les Sénégalais du nord ainsi que par les Guinéens a généré des tensions et des ressentiments au sein des populations de Casamance, plus attachées aux méthodes traditionnelles d'accès et d'exploitation des terres<sup>391</sup>. De plus, une économie illicite des ressources naturelles s'est développée en Casamance autour du bois et du cannabis. Les ressources naturelles constituent donc ici un facteur déterminant des motivations autour du conflit mais également de la persistance de celui-ci.

**Romain Ravet**

(Avec le soutien de Marc Mémier)

387 Direction générale du Trésor français – Sénégal – op. cit.

388 Ibid.

389 S. KLOFF et C. WICKS, « Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier », octobre 2004, p. 6, [http://cmsdata.iucn.org/downloads/offshore\\_oil\\_fr.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/offshore_oil_fr.pdf)

390 « Abdoulaye Wade et l'or noir de la Casamance », *DakarActu*, 7 novembre 2011, [http://www.dakaractu.com/Abdoulaye-Wade-et-l-or-noir-de-la-Casamance\\_a34719.html](http://www.dakaractu.com/Abdoulaye-Wade-et-l-or-noir-de-la-Casamance_a34719.html)

391 B. HELLENDORF, « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », *Rapport du GRIP*, 2012, p. 21, <http://www.grip.org/fr/node/179>

## SECTION 2

# LA GUINEE-BISSAU



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

### A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La Guinée-Bissau dispose d'un territoire d'une superficie de 36 125 km<sup>2</sup>, ce qui, après le Cap-Vert et la Gambie, constitue le plus petit territoire d'Afrique de l'Ouest<sup>392</sup>. Le pays est entouré au Nord par le Sénégal (338 km de frontières), à l'Est et au Sud par la Guinée (386 km de frontières) et à l'Ouest par l'océan Atlantique (350 km de façade maritime). Au large de la façade maritime s'étend l'archipel des Bijagos, constitué de plus de 80 îles en majorité non habitées. Les terres inférieures<sup>393</sup> sont marécageuses, la superficie émergée en permanence est estimée à seulement 28 000 km<sup>2</sup>, le reste étant occupé par la mangrove. La langue officielle est le portugais, mais on y parle aussi le créole, le malinké, le balante et le peul. La capitale est Bissau.

### B : DONNÉES HISTORIQUES

La Guinée-Bissau a été découverte en 1446 par le navigateur portugais Nuno Tristão. Des ports de commerce sont créés par les Portugais le long de la côte. Ceux-ci joueront un rôle central dans le commerce triangulaire d'esclaves entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. À l'instar des autres colonies portugaises africaines, la Guinée-Bissau obtient son indépendance à la suite d'une longue guerre de libération (1963-1974). Cette guerre est notamment menée par la figure historique d'Amílcar Cabral, fondateur du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC)<sup>394</sup>.

392 CIA-World factbook-Guinea-Bissau, <http://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gu.html>

393 Les « terres inférieures » désignent les terres de l'arrière littoral bissau-guinéen.

394 La guerre de libération de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert a favorisé au Portugal la naissance de la « révolution des œillets » (avril 1974), mouvement populaire qui conduira à la chute de la dictature salazariste.

La République de Guinée-Bissau est fondée en 1974 et Luís Cabral en devient le premier président. En 1980, le coup d'État militaire de Joao Bernardo Vieira, ancien combattant de la libération, homme politique et premier ministre au moment du coup, entérine la scission avec le Cap-Vert et lance le pays dans une culture politique de violence. Soutenu par l'URSS et la Chine, le PGAIC et Vieira mettent en place un régime socialiste de parti unique, qui ne s'ouvrira au multipartisme qu'en 1991. Malgré son élection en 1994 lors des premières élections présidentielles pluralistes du pays, le président Vieira est destitué par la guerre civile de 1998-1999 menée par le général Mane. Née d'un soulèvement militaire, cette guerre civile va entraîner tout le pays dans un conflit violent qui pousse le Sénégal à intervenir militairement en 1998. Le président Vieira, destitué par la junte, s'exile au Portugal en 1999.

L'année 2000 voit l'organisation d'élections présidentielles considérées comme un progrès démocratique par les observateurs<sup>395</sup>. Kumba Yala, l'opposant de Vieira et fondateur du parti d'opposition, le Parti pour le renouveau social (PRS), remporte les élections. En 2003 un nouveau coup d'État militaire, mené par le général Veríssimo Correia Seabra, dépose Kumba Yala. La junte militaire instigatrice du coup d'État permet l'organisation d'élections législatives puis présidentielles en 2005. De retour d'exil, l'ancien président Vieira remporte les élections présidentielles et suscite un espoir de stabilité dans le pays. Toutefois, il est assassiné en 2009 par des militaires lors d'un attentat à la bombe. Sa mort pousse le pays à la tenue d'un scrutin présidentiel anticipé qui porte au pouvoir Malam Bacai Sanha, ancien président intérimaire à la suite de la destitution de Vieira en 1999.

La mort du président Sanha en 2012 entraîne la nomination intérimaire de Raimundo Pereira, président de l'Assemblée nationale populaire, la chambre unique du Parlement bissau-guinéen. Le régime conduit par le président par intérim et son Premier ministre Carlos Gomes Junior, semble jouir d'une certaine stabilité, en particulier du fait de l'échec du coup d'État de décembre 2011<sup>396</sup>. Cette stabilité éphémère ne résiste cependant pas à la tenue d'élections présidentielles contestées en 2012. Selon la Commission nationale des élections, le premier tour de l'élection présidentielle du 18 mars 2012 est remporté Carlos Gomes Júnior (PAIGC) avec 48,97 % des voix, suivi de Kumba Yala (PRS) avec 23,36 % des voix, et de Manuel Serifo Nhamadjo avec 15,75 % des voix. Ces résultats sont vivement contestés par cinq des candidats présents au premier tour. Le 13 avril 2012, un coup d'État mené par un auto-proclamé « Commandement militaire » chasse du pouvoir le président intérimaire Raimundo Pereira et le premier ministre Carlos Gomes. L'ordre constitutionnel est suspendu et un gouvernement de transition est mis en place avec un programme de deux années.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

En 2012, la Guinée-Bissau est peuplée d'environ 1,63 millions d'habitants, dont 40 % est âgée de moins de 15 ans<sup>397</sup>. La religion majoritaire est l'Islam (50 % de la population) suivie des croyances religieuses indigènes (40 %) et du christianisme (10 %)<sup>398</sup>. La population de Guinée-Bissau est décrite comme composite, puisqu'à la pluralité des religions s'ajoute une

395 « Guinea-Bissau: UN reports progress in transition to democracy », IRIN, 29 décembre 1999, <http://www.irinnews.org/Report/11472/GUINEA-BISSAU-UN-reports-progress-in-transition-to-democracy>

396 « Au delà des compromis : les perspectives de la réforme en Guinée-Bissau », ICG, Rapport Afrique n° 183, 23 janvier 2012, p. 3, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/guinee-bissau/1183-beyond-compromises-reform-prospects-in-guinea-bissau.aspx>

397 CIA, world factbook-Guinea-Bissau, Ibid.

398 Ibid.

forte diversité ethnique. La population se partage entre les ethnies Balante (30 %), Fula (20 %), Manjaca (14 %), Mandingue (13 %) et Papel (7 %)<sup>399</sup>. Une faible population de métis représente environ 1 % de la population.

Avec un PIB de 973,4 millions de USD en 2011, la Guinée-Bissau se classe parmi les pays à faible revenu d'après la Banque mondiale<sup>400</sup>. L'économie guinéenne est basée principalement sur le secteur primaire et l'exploitation de ses ressources naturelles (le riz, le maïs, les haricots, le manioc, noix de cajou, cacahuètes, noix de palme, le coton, le bois, le poisson). Les activités agricoles et la pêche représentent environ 46 % du PIB et emploient 82 % de la population<sup>401</sup>. Le secteur primaire a souffert de la guerre civile de 1998, poussant les organisations internationales (Banque mondiale, FMI) à investir massivement dans le pays depuis 2003. Le pays a bénéficié d'une annulation de dettes de 283 millions USD par le Club de Paris en 2011. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement 13 % et 31 % du PIB pour un emploi total de 18 % de la population active. L'économie bissau-guinéenne est maintenue par les investissements publics internationaux.

Selon les données du PNUD 2011, la Guinée-Bissau présente un IDH de 0.353, soit le 176e rang mondial sur 187 États<sup>402</sup>. De ce fait, le pays appartient à la catégorie des pays à IDH faible (0.456), et se trouve bien en-dessous de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (0.463). Sur le plan de la santé, de l'éducation et de la pauvreté, la Guinée-Bissau compte parmi les pays les plus pauvres au monde. D'après la Banque mondiale, 47,9 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD par jour)<sup>403</sup>. La sécurité alimentaire est très fragile. En moyenne 20 % des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire. L'espérance de vie est de 48 ans, tandis que seul 1,6 % du PIB est affecté au secteur de la santé. Enfin, le taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âge de 15 ans et plus) est de 52,2 %<sup>404</sup>.

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

La Constitution actuelle de la République de Guinée-Bissau a été promulguée le 16 mai 1984 et modifiée en 1991, 1993 et 1996. Elle établit un système légal mixte entre droit coutumier et droit écrit. La branche exécutive est bicéphale avec une séparation des fonctions entre le chef de l'État et le chef de gouvernement. Ce dernier est nommé par le président et s'appuie sur un cabinet choisi au sein de la majorité parlementaire. Le président est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable à souhait. La branche législative est constituée d'une Assemblée nationale unicamérale (100 membres). Les membres de l'Assemblée sont élus pour un mandat de quatre ans. Un certain multipartisme est assuré dans la représentation parlementaire, bien que le pouvoir reste dans les faits partagé entre le PAIGC et le PRS. Le pouvoir judiciaire est dominé par une cour suprême.

399 Ibid.

400 Banque mondiale, Guinée-Bissau, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/guinee-bissau>

401 Ibid.

402 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain, Guinée-Bissau, <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/GNB.html>

403 Banque mondiale-Guinée-Bissau, *ibid.*

404 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain, Guinée-Bissau, *ibid.*

## E : LA GUINÉE-BISSAU DANS LA DYNAMIQUE D'INSTABILITÉ DU SYSTÈME DE CONFLIT SÉNÉGAMBIEN

De par sa situation géographique et son instabilité politique chronique, la Guinée-Bissau participe au système de conflit sénégalais. La porosité de sa frontière avec le Sénégal autorise la circulation de personnes et le développement de trafics illicites. Plusieurs milliers de réfugiés casamançais se trouvent ainsi sur le territoire bissau-guinéen (7 400 en 2011, d'après le HCR<sup>(405)</sup>). L'utilisation du territoire bissau-guinéen comme base arrière par le MFDC brouille la distinction entre réfugiés et combattants<sup>(406)</sup>. Ensuite, l'instabilité politique bissau-guinéenne complique le règlement régional du conflit casamançais et expose l'ensemble de la zone sénégalaise à la criminalité transfrontalière et au trafic de drogue. En effet, la Guinée-Bissau est au cœur du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. L'ampleur de ce trafic implique une perte de contrôle de l'État sur la sécurité de ses frontières. De plus, on retrouve au sein de ce commerce illicite une poursuite d'intérêts privés par des militaires et responsables politiques bissau-guinéens<sup>(407)</sup>. Ce trafic, à l'image d'autres trafics comme celui des armes, s'intègre plus largement dans la zone sénégalaise par le développement d'une route partant de Guinée-Bissau jusqu'au Sénégal via la Casamance et la Gambie<sup>(408)</sup>.

## II. LES PRINCIPAUX ENJEUX ET MENACES SÉCURITAIRES

### A : LE COUP D'ÉTAT DU 13 AVRIL 2012

Depuis son accession à l'indépendance, la Guinée-Bissau a été frappée par de nombreux coups d'États (voir I. b) « Données historiques »). Dernier en date, le coup d'État militaire du 13 avril 2012 a déposé le président intérimaire, Raimundo Pereira, et le Premier ministre, Carlos Gomes Júnior. Il s'est déroulé en pleine campagne du second tour de l'élection présidentielle qui opposait Carlos Júnior Gomez (PGAIC), au chef de l'opposition, Kumba Yalà (PRS). Dans la soirée du 12 avril 2012, des éléments des forces armées bissau-guinéennes ont arrêté le premier ministre (candidat vainqueur du premier tour de l'élection présidentielle), le président intérimaire et le chef d'état-major des armées, le général Antonio Indjai. Les conditions d'arrestations du général A. Indjai sont controversées<sup>(409)</sup>. Ce dernier fut libéré quelques jours plus tard et est considéré comme le principal instigateur du coup d'État<sup>(410)</sup>.

405 « Sénégal : Casamance, de guerre lasse », *Jeune Afrique*, 11 septembre 2011.

406 P. SADATCHY, « Mouvement des forces démocratiques de Casamance – Fiche documentaire », Note d'Analyse du GRIP, 23 novembre 2011, Bruxelles, p. 6, URL : <http://www.grip.org/fr/node/120>

407 « Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'État et à la transition en Guinée-Bissau ? », ICG, Rapport Afrique n° 190, 17 août 2012, p. 8, <http://www.crisisgroup.org/fr/regional/afrique-de-louest/guinee-bissau/190-beyond-turf-wars-managing-the-past-coup-transition-in-guinea-bissau.aspx>

408 J.-C. MARUT, « Guinée-Bissau, Casamance et Gambie, une zone à risques », ISS, décembre 2008, p. 2, <http://www.iss.europa.eu/de/publikationen/detail/artikel/guinee-bissau-casamance-et-gambie-une-zone-a-risques/>

409 « Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'État et à la transition en Guinée-Bissau ? », op. cit., p. 8.

410 « Guinée-Bissau : confusion autour de l'ex-chef des armées qui a quitté le pays », *Jeune Afrique*, 27 mai 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20120527105631/jose-zamora-induta-antonio-indjai-junte-bissau-guineenne-desejado-lima-da-castagui-nee-bissau-confusion-autour-de-l-ex-chef-de-l-armee-qui-a-quitte-le-pays.html>

### 1. Les raisons du coup d'État

Le 13 avril, les dirigeants de la junte militaire, se faisant appeler le « commandement militaire », ont déclaré avoir agi en raison d'un soi-disant « accord secret » passé entre le gouvernement de Guinée-Bissau et le gouvernement angolais prévoyant le déploiement de forces angolaises en Guinée-Bissau sous mandat de l'Union africaine<sup>(411)</sup>. Cet accord était perçu par la junte responsable du coup d'État comme un moyen « d'annihiler les forces armées de Guinée-Bissau »<sup>(412)</sup>. Toutefois, d'après les analystes, les causes profondes du coup d'État sont enracinées dans une relation conflictuelle entre l'armée et le pouvoir politique<sup>(413)</sup>. La perception des acteurs est ici un facteur clé, notamment dans le cas du Premier ministre Gomes Júnior. Cet homme politique, fils de métis, est perçu par l'armée comme un « étranger »<sup>(414)</sup> proche des milieux d'affaires portugais, dont la richesse serait en partie attribuée aux affaires qu'il aurait conclues avec l'ancien président Vieira. À l'inverse, l'armée, majoritairement composée par l'ethnie Ballante, se veut l'institution protectrice des Guinéens moyens contre les élites. La dissociation entre l'armée et le pouvoir politique implique également une analyse des tensions ethniques (section D), de la réforme du secteur de la sécurité et des implications d'officiers dans le trafic de cocaïne (section C). De plus, ce coup d'État se place dans la continuité de l'instabilité politique récente dans le pays. Carlos Gomes est en effet accusé d'avoir tenu un rôle dans les assassinats politiques de 2009 (président Vieira et général Tagme Na-wai). Par ailleurs, les mutineries au sein de l'armée en 2010 et 2011 avaient déjà exprimé la défiance des militaires envers le pouvoir politique.

### 2. La transition politique

Dès le 13 avril, le « commandement militaire » de la junte a publié les objectifs poursuivis par son coup d'État : l'élimination des obstacles à la réforme du secteur de la sécurité ; la lutte contre le trafic et la consommation de drogues afin de rétablir, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'image du pays et d'attirer les investissements étrangers ; la lutte contre la culture de l'impunité ; la poursuite du processus d'instauration d'un État démocratique fondé sur le respect des droits de l'homme et la liberté d'expression<sup>(415)</sup>. Le 17 avril, des représentants de la junte militaire et de 21 des 23 partis politiques (abstention du PGAIC, parti de Carlos Gomes Junior et majoritaire au parlement) ont signé un Accord pour la stabilisation et le maintien de l'ordre constitutionnel et démocratique qui prévoit une transition politique non constitutionnelle sur une période de deux ans. Des autorités de transition furent donc rapidement nommées. Serifo Nhamadjo (président par intérim de l'Assemblée nationale et candidat contestataire) devint président de transition et Rui Duarte Barros, Premier ministre de transition. Le 19 juillet, le président de transition Nhamadjo annonçait dans un entretien à la presse que les élections générales se dérouleraient en avril 2013 et que le président élu prendrait ses fonctions le mois suivant, réduisant ainsi la transition non constitutionnelle à une année<sup>(416)</sup>.

411 L'Angola apporte un soutien à la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) en Guinée-Bissau depuis le retrait de la mission de l'UE en 2010. Ce soutien s'effectue par le déploiement de la Mission militaire technique angolaise pour l'Assistance et la Réforme du secteur de la défense et de la sécurité (MISSANG), composée d'environ 200 soldats, déployée depuis 2011.

412 « Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau », Conseil de sécurité des Nations unies (S/2012/280), 30 avril 2012, p. 2, [http://www.un.org/fr/enh/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/280](http://www.un.org/fr/enh/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/280)

413 « Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'État et à la transition en Guinée-Bissau ? », op. cit., p. 7.

414 Fils d'un riche commerçant métis, Gomes Junior a servi dans l'armée portugaise lors des guerres de décolonisation.

415 « Rapport spécial du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau », Conseil de sécurité des Nations unies (S/2012/280), 30 avril 2012, p. 2.

416 « Rapport spécial du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau », Conseil de sécurité des Nations unies (S/2012/704), 12 septembre 2012, p. 2, [http://www.un.org/fr/enh/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/704](http://www.un.org/fr/enh/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/704)

Le fonctionnement institutionnel reste toutefois fortement bloqué par la paralysie de l'Assemblée nationale, où le PGAIC, majoritaire, refuse de reconnaître les autorités de transition. De plus, les officiels des autorités de transition, parmi lesquels certains candidats défaits au premier tour de l'élection présidentielle, refusent toute implication de l'ancien Premier ministre dans le processus actuel<sup>417</sup>. Enfin, la légitimité des autorités de transition est fortement contestée par les organisations de la société civile. Ainsi, l'Union nationale des travailleurs guinéens, la Confédération générale des syndicats indépendants, les évêques catholiques de Bissau et de Bafatá et la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau ont condamné le coup d'État militaire et la suspension de l'ordre constitutionnel et du processus électoral<sup>418</sup>. Le gouvernement de transition a multiplié les réponses autoritaires et attentatoires aux libertés en réponse à ces contestations<sup>419</sup>.

### 3. Les réactions de la communauté internationale

Ce coup d'État est porteur d'une divergence profonde entre les différentes organisations internationales dont est membre la Guinée-Bissau. La CEDEAO, qui avait dans un premier temps condamné et sanctionné politiquement le coup d'État<sup>420</sup>, s'est par la suite engagée dans un dialogue constructif avec le « commandement militaire » puis les autorités de transition. L'organisation ouest-africaine a obtenu deux concessions importantes : la préservation du Parlement et la libération de Gomes Júnior, qui a ainsi pu quitter le pays deux semaines après le coup d'État à destination du Portugal. En contrepartie, la CEDEAO s'est prononcée en faveur d'une période de transition d'un an censée aboutir à de nouvelles élections. La CEDEAO a également déployé un contingent de 629 policiers et militaires (« la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau » ou « ECOWAS Mission in Guinea-Bissau », ECOMIB selon son acronyme anglais), pour fournir une assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité, soutenir la transition et faciliter le retrait de la mission militaire angolaise (MISSANG), qui s'est achevée dans le calme le 9 juin 2012. Dans le communiqué final du sommet d'Abuja des 11 et 12 novembre 2012, les dirigeants de la CEDEAO ont décidé de prolonger de six mois le mandat de l'ECOMIB. Ils ont également demandé à l'Union africaine (UA) de reconnaître les autorités de transition en Guinée-Bissau et ont appelé la communauté internationale à « assouplir les sanctions » imposées à ce pays, sept mois après le coup d'État. La CEDEAO a par ailleurs renouvelé son appel à une assistance financière au gouvernement bissau-guinéen.



Cet engagement de la CEDEAO a été fortement critiqué par les autres acteurs internationaux qui lui reprochent un laxisme à l'égard de la junte. En particulier, les tenants d'une ligne dure sont les pays de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)<sup>421</sup>. Ces derniers refusent

417 Carlos Gomes Junior est actuellement en exil au Portugal.

418 « Rapport spécial du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau », *op. cit.*, p. 5.

419 « Guinée-Bissau. Les brutalités et les mesures d'intimidation engendrent un climat de peur », Amnesty International, 25 octobre 2012, <http://www.amnesty.org/fr/for-medial/press-releases/guinea-bissau-beatings-and-intimidation-create-climate-fear-2012-10-25>

420 « La CEDEAO impose des sanctions à la Guinée-Bissau », RFI, 30 avril 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120430-cedeao-impose-sanctions-guinee-bissau>

421 Portugal, Brésil, Angola, Cap-Vert, Mozambique, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe et Timor Oriental

de reconnaître les autorités de transition et en appellent à une intervention armée des Nations-Unies<sup>422</sup>. Il est à noter que l'influence de la CPLP est au moment des faits accrue par la place de ses membres dans certaines organisations internationales (l'Angola préside le Conseil de paix et de sécurité de l'UA alors que le Portugal siège au Conseil de sécurité des Nations unies). Les Nations unies et l'UA ont également condamné le coup d'État<sup>423</sup>. L'UE s'est engagée dans une politique de sanctions individuelles à l'égard du « commandement militaire », et a suspendu son programme d'appui budgétaire jusqu'à la tenue des élections de 2013<sup>424</sup>. La contestation des autorités de transition se situe donc à la fois à l'échelle nationale (partis politiques, organisations de la société civile), régionale (CPLP) et internationale (UE, ONU). La gestion de la transition reste donc extrêmement fragile, tandis que les rumeurs d'une intervention armée des partisans loyalistes de Gomes Junior favorisent la thèse du contre-coup d'État<sup>425</sup>.

## B : PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRES

### 1. L'attaque de la base aérienne de Bissa :

#### la tentative d'un contre coup d'État fomenté depuis l'étranger ?

Une attaque armée sur la base aérienne de Bissa (proche de l'aéroport de Bissau) a été menée le 21 octobre 2012 par un groupe d'hommes armés qui aurait tenté de prendre d'assaut la caserne d'une élite de l'armée de terre, les « Bérets rouges », avant d'être repoussé par l'armée. Cette attaque a causé le décès de 7 personnes<sup>426</sup>. Les assaillants étaient dirigés par le capitaine Pansau N'Tchama<sup>427</sup>, considéré comme proche de l'ex-Premier ministre Carlos Gomes Junior, renversé le 12 avril. Le gouvernement de transition a immédiatement accusé le Portugal et la CPLP d'avoir commandité cette attaque dans le but de « renverser le gouvernement de transition »<sup>428</sup>. Le capitaine N'Tchama a été arrêté le 27 octobre sur l'île de Bolama dans l'archipel des Bijagos. Une vingtaine d'autres personnes a également été arrêtée dans différents quartiers de Bissau dans les jours qui ont suivi. Toutes sont accusées d'avoir participé à un coup d'État contre le gouvernement de transition.

La présence de combattants du MFDC a été alléguée par les autorités de transition au moment des faits<sup>429</sup>. De plus, selon les autorités bissau-guinéennes, cette attaque aurait été coordonnée depuis la Gambie par José Zamora Induta, chef d'état-major des armées déchu le 1er avril 2010<sup>430</sup>. La dimension transfrontalière de cette attaque reste pourtant vague. D'une part, l'accusation des

422 « Sécurité: Pour une intervention de l'ONU en Guinée-Bissau », *Actualité Afrique*, 26 octobre 2012.

URL: [http://www.afriquejet.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=492:securite-pour-une-intervention-de-l-onu-en-guinee-bissau&catid=44:guinee-bissau&Itemid=148](http://www.afriquejet.com/index.php?option=com_content&view=article&id=492:securite-pour-une-intervention-de-l-onu-en-guinee-bissau&catid=44:guinee-bissau&Itemid=148)

423 Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité, S/RES/2048, 18 mai 2012, <http://unowa.unmissions.org/Portals/UNOWA/Security%20Council/Resolution%202048.pdf>

424 Commission européenne, développement et coopération - EUROPAID - Guinée-Bissau, [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/guinea-bissau/guinea-bissau\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/guinea-bissau/guinea-bissau_fr.htm)

425 « Guinée-Bissau : les forces de sécurité placées en état d'alerte maximum », *Xinhua*, 12 novembre 2012  
URL: <http://weebcache.googleusercontent.com/search?q=cache:htp://french.peopledaily.com.cn/96852/8018107.html>

426 « Tentative de coup d'État à Bissau, le régime accuse le Portugal », *AFP*, 22 octobre 2012, <http://www.france24.com/fr/20121022-guinee-bissau-tentative-contre-coup-etat-regime-accuse-portugal-carlos-gomes-junior-caserne-morts>

427 Le capitaine N'Tchama, membre lui-même des « Bérets rouges », était à la tête du commando ayant assassiné en 2009 le président Joao Bernardo Vieira.

428 « Tentative de coup d'État à Bissau, le régime accuse le Portugal », *AFP*, *op. cit.*

429 « Guinée-Bissau : plusieurs arrestations après l'attaque du quartier général de l'armée », *Afrik.com*, 24 octobre 2012, <http://www.afrik.com/guinee-bissau-plusieurs-arrestations-apres-l-attaque-du-quartier-general-de-l-armee>

430 « Bissau: l'objectif de l'attaque de la caserne à Bissau était d'éliminer le chef d'état-major des armées », *Xinhua news*, 29 octobre 2012, <http://french.peopledaily.com.cn/96852/7995075.html>

autorités bissau-guinéennes ne se base que sur la présence de Diola (communauté importante en Casamance) parmi le commando assaillant sans rapporter d'éléments concrets d'affiliation de ces combattants au MFDC. D'autre part, le MFDC a publié un communiqué à l'Agence de presse africaine niant toute implication dans l'attaque<sup>431</sup>.

Ces éléments de violence illégitime s'installent dans la période transitionnelle et font craindre de grands risques pour la sécurité de la population. L'arrestation du capitaine N'Tchama s'est accompagnée d'exactions contre trois civils violemment assassinés<sup>432</sup>. Les autorités guinéennes ont annoncé le jugement prochain du capitaine N'Tchama par un tribunal militaire. En outre, cette attaque a généré un état de tension au sein des autorités de transition. Le 12 novembre 2012, face à la crainte d'une tentative de contre coup d'État, l'armée bissau-guinéenne a annoncé être en état d'alerte maximum dans les zones sud et est du pays<sup>433</sup>. Des sources font état de la possibilité d'une intervention militaire depuis l'extérieur du pays visant à rétablir les loyalistes de Carlos Gomes Junior dans leurs fonctions d'avant le coup d'État du 12 avril 2012<sup>434</sup>.

## 2. L'exposition à l'instabilité régionale

Par ailleurs, la proximité de sous-région sahélienne, caractérisée par d'importants trafics d'armes et drogues ainsi qu'une forte instabilité politique et sécuritaire, engendre une menace sécuritaire certaine pour la Guinée-Bissau. L'exposition à cette menace est d'autant plus grande que l'État bissau-guinéen est particulièrement fragile et la transition politique précaire.

## C : CRIMINALITÉ ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

### 1. Le trafic de drogue

La Guinée-Bissau est considéré comme un narco-État en raison de son rôle central dans le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest et de l'implication d'officiels dans ce trafic<sup>435</sup>.

#### a. La Guinée-Bissau comme plaque tournante du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest

D'après l'ONUDC les narcotrafiants sud-américains et nigériens ont profité de la faiblesse de l'État et des forces de sécurité bissau-guinéennes pour faire de la Guinée-Bissau une de leurs principales bases en Afrique de l'Ouest<sup>436</sup>.

Le nombre record de saisies ces dernières années en témoigne<sup>437</sup>. En 2005, 563 kg de cocaïne ont été saisis dans un container en route vers le Portugal. Puis, en février 2006, la marine espagnole a saisi plus de 5 tonnes de cocaïne dans deux bateaux de pêche au large de la Guinée-Bissau. Les organisateurs de ce trafic semblaient basés au Cap-Vert et en Guinée-Bissau. Sur le territoire bissau-guinéen, en septembre 2006, les autorités ont saisi près de 700 kg de cocaïne

431 « Le MFDC nie toute implication dans l'attaque de la caserne de Bissau », *Le Soleil*, 2 novembre 2012  
[http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=22088%3Ale-mfdc-nie-toute-implication-dans-l-attaque-de-la-caserne-de-bissau&catid=53%3Awar-news&Itemid=119](http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=22088%3Ale-mfdc-nie-toute-implication-dans-l-attaque-de-la-caserne-de-bissau&catid=53%3Awar-news&Itemid=119)

432 « Guinée-Bissau : 3 jeunes tués à coups de machette par des militaires », *Afriscoop*, 30 octobre 2012,  
<http://www.afriscoop.net/journal/spip.php?breve14251>

433 « Guinée-Bissau : les forces de sécurité placées en état d'alerte maximum », *Xinhua*, 12 novembre 2012  
<http://french.peopledaily.com.cn/96852/8018107.html>

434 *Ibid.*

435 « Le concept de « narco-État » réfère aux États qui entretiennent des relations singulières avec les milieux du trafic des stupéfiants » in J.-F. BAYART, « La criminalisation de l'État en Afrique », Bruxelles, 1997, p. 36.

436 « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 » ONUDC, op. cit., p. 93

437 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », op. cit., p. 18.

et arrêté deux trafiquants latino-américains. Cependant, ces derniers ont été rapidement libérés et la drogue confisquée a disparu. Une enquête a révélé que des membres du gouvernement pourraient avoir été impliqués dans la disparition de la marchandise. En décembre 2006, les autorités néerlandaises ont arrêté à Schiphol, l'aéroport de la ville d'Amsterdam aux Pays-Bas, 32 passagers dont 28 Nigériens, en possession de cocaïne et débarquant d'un vol provenant de Guinée-Bissau, via Casablanca. En avril 2007, la police a saisi plus de 600 kg de cocaïne mais faute de véhicules, a dû laisser les trafiquants s'échapper. La cargaison, d'un total de 3 tonnes avait été livrée par un avion s'étant posé sur un aéroport militaire à 50 kilomètres de la capitale. Enfin, en juillet 2008, un conflit a éclaté entre des soldats et des policiers à l'aéroport de Bissau concernant un appareil suspecté de transporter 500 kg de cocaïne. La drogue n'a jamais été récupérée.



Toutefois, l'époque des saisies de centaines de kilos de cocaïne arrivant par bateau ou par avionnette sous la supervision de trafiquants latino-américains installés à Bissau, est révolue. Seules quelques mules liées à des réseaux nigériens, empruntant des vols réguliers en provenance du Brésil et transitant par le Cap-Vert, avec de petites quantités de drogue (environ un kilo par personne), sont encore arrêtées en Guinée-Bissau<sup>438</sup>. Ce changement est notamment dû à l'identification de la Guinée-Bissau comme plaque tournante du trafic dès 2007. L'attention internationale sur la Guinée-Bissau a dès lors permis le déploiement de programmes de lutte contre les trafics nationaux et internationaux, menés en partenariat avec l'ONUDC, la CEDEAO et l'Union africaine<sup>439</sup>. Néanmoins, selon l'ICG, l'évolution constatée résulterait surtout d'une plus grande discrétion et d'une meilleure couverture du trafic. En effet, celui-ci serait mieux monopolisé par certains segments de l'État, en particulier par l'armée. Les pistes d'atterrissage qui étaient utilisées par les trafiquants sont désormais sous le contrôle de l'armée et l'une d'elles au moins reste interdite aux acteurs internationaux de la lutte contre le trafic. De plus, l'usage de semi-submersibles, en provenance d'Amérique du Sud, pour transporter la cocaïne permettrait d'échapper aux contrôles<sup>440</sup>.

#### b. L'implication d'officiels dans le trafic de cocaïne

L'implication d'officiels bissau-guinéens dans le trafic de cocaïne constitue l'un des facteurs de l'instabilité politique dans le pays. En effet, le général Indjai, considéré comme l'un des leaders de la junte d'avril 2012, est fortement soupçonné d'implications dans le trafic de drogue<sup>441</sup>. En 2010, il mène l'arrestation du Premier ministre Carlos Gomes Junior, adversaire déclaré du narcotrafic. À la suite de cette déstabilisation du gouvernement, Indjai devient en juin de la même année chef d'état-major. Il est alors perçu comme un proche du contre-amiral José Américo

438 *Ibid.*, p. 20.

439 *Plan National intégré UNODC 2008-2013, West African Coast Initiative (WACI), Plans d'action de la CEDEAO et de l'Union africaine.*

440 « Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'État et à la transition en Guinée-Bissau ? », op. cit., p. 24.

441 *Guinée-Bissau, Afrik-express.com*, <http://www.afrique-express.com/afrique/guinee-bissau/guinee-bissau.html>

Bubo Na Tchuto, homme fort du trafic de drogue en Guinée-Bissau<sup>442</sup>. Cette nomination a provoqué la condamnation de la communauté internationale, notamment par la suspension du programme européen de soutien à la RSS et la suspension du programme d'appui budgétaire. En 2011, Bubo Na Tchuto prend la tête d'une tentative de coup d'État à l'encontre de Carlos Gomes Junior. Cette tentative est avortée par l'intervention de l'armée du général Indjai<sup>443</sup>. Une cinquantaine de personnes (des militaires pour la plupart) aurait été arrêtée. D'après l'ICG, l'opposition entre António Indjai et Bubo Na Tchuto était liée à l'arrivée début décembre de plus d'une tonne et demie de cocaïne. La drogue, en provenance d'Amérique latine, serait arrivée sous protection militaire en deux livraisons effectuées sur des pistes improvisées, l'une d'elle étant située à Jugudul, près de la ferme d'Indjai<sup>444</sup>.

Le coup d'État d'avril 2012 met en péril les avancées bissau-guinéennes dans la lutte contre le trafic de drogue. En effet, le gouvernement avait adopté en juin 2011 une déclaration politique et un plan d'action afin de combattre et de prévenir le trafic de drogues et la criminalité organisée<sup>445</sup>. Cette déclaration réaffirme l'engagement du pays pour la promotion d'un environnement libéré des problèmes liés à la drogue et à la criminalité et décrit les objectifs opérationnels prévus et les activités à entreprendre pour les atteindre. La période de transition politique qui prévaut actuellement et le désaccord des principaux acteurs nationaux sur les modalités du retour à l'ordre constitutionnel ne permettent à l'évidence pas une mise en œuvre de cette initiative.

## 2. Le trafic d'armes

La Guinée-Bissau dispose toujours d'un important stock d'armes constitué notamment à la faveur de la guerre civile de 1998. Le pays n'ayant jamais mis en place un programme de Démobilisation désarmement et réintégration (DDR), ces armes sont toujours en circulation<sup>446</sup>. De plus, les difficultés rencontrées par le processus de RSS joint à l'importance des effectifs militaires sont des facteurs alimentant une économie du trafic d'armes. Néanmoins, cette économie semble limitée à la frontière sénégalaise. De part et d'autre de celle-ci se trouvent des populations diola dont la solidarité ethnique dépasse la frontière des deux États. Certains observateurs affirment que malgré l'arrêt de l'armement du MFDC par la Guinée-Bissau depuis la fin des années 1990, des mouvements de faible importance persistent au niveau la frontière<sup>447</sup>. Le Sénégal et la Guinée-Bissau partagent une approche commune en matière de lutte contre la rébellion du MFDC en Casamance, en particulier depuis 2006 et le lancement des opérations militaires bissau-guinéennes à l'encontre du groupe de Salif Sadio. Pourtant, selon, l'OCDE, il existe toujours un circuit de trafic d'armes entre la Guinée-Bissau et les villages de transit casamançais de Médina, Gounass (sur la partie Est de la frontière gambienne) et le village gambien de Gambissara au Sud-Est de la Gambie<sup>448</sup>.

442 Bubo Na Tchuto est considéré comme un baron de la drogue par le département d'État américain, « Freedom in the World 2012 - Guinea-Bissau », Freedom House, 17 août 2012 <http://www.unhcr.org/refworld/docid/50336522d.html>

443 « Tentative de coup d'État avortée en Guinée-Bissau, plusieurs arrestations », L'Express, 26 décembre 2011 [http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/tentative-de-coup-d-etat-avortee-en-guinee-bissau-plusieurs-arrestations\\_1065600.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/tentative-de-coup-d-etat-avortee-en-guinee-bissau-plusieurs-arrestations_1065600.html)

444 Ibid.

445 Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS), Rapport 2011, p. 51, [http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR\\_2011\\_French.pdf](http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR_2011_French.pdf)

446 « Security Sector Reform in Guinea-Bissau », Africa Briefing Report, Bruxelles, janvier 2008, p. 4, <http://www.obsafrique.eu/wp-content/uploads/2011/03/SSR-Guinea-Bissau-janvier08.pdf>

447 « Sénégal-Guinée-Bissau : les casamançais s'armant dans les poudrières guinéennes, IPS, 13 avril 2012, <http://www.ips.org/fr/senegal-guinee-bissau-les-casamancais-sarment-dans-les-poudrieres-guineennes>

448 Colloque : Complexe « Sécurité et développement », Organisé par le Secrétariat du Club du Sabal et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Paris, le 12 juin 2012, p. 5, <http://www.oecd.org/fr/csaoevenements/confliit%20casamancais.pdf>

## 3. Le trafic d'êtres humains

Sur le plan des circulations humaines, la Guinée-Bissau reste considérée par l'UE comme un point de départ important pour la migration clandestine à destination de l'Europe<sup>449</sup>. Son exposition atlantique réputée peu surveillée en fait un lieu privilégié d'émigration vers l'Europe pour les populations sub-sahariennes. En particulier, les départs de Guinée-Bissau permettraient aux migrants africains lusitanophones de rejoindre le Portugal et le Brésil. Pourtant, la route migratoire vers l'Europe via l'Atlantique s'est estompée ces dernières années du fait de la sécurisation de la côte atlantique africaine par l'agence européenne Frontex depuis 2008. Par ailleurs, la Guinée-Bissau est considérée comme une source du trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest<sup>450</sup>.

## D : TENSIONS ETHNIQUES ET COMMUNAUTAIRES

La composition ethnique de la Guinée-Bissau est un facteur d'instabilité non négligeable<sup>451</sup>. Les rivalités qui opposent les ethnies Ballantes aux Manjacque et Papel affectent à la fois la composition des partis politiques et la hiérarchie militaire. En effet, l'ethnie Ballante (30% de la population) s'identifierait majoritairement au Parti de la Rénovation Sociale (PRS) de Kumba Yalà, l'ancien président de la République, par opposition aux ethnies Manjacques (14% de la population), Papel (7%) ainsi que la minorité bourgeoise métis (1%) qui s'assimileraient au parti de l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC)<sup>452</sup>. Cette dissociation des deux partis politiques majoritaires se retrouve au niveau de la composition de l'armée<sup>453</sup>. Les ethnies Ballantes, représentées à 60% dans cette institution, exerceraient un certain contrôle sur le trafic de drogue par le biais de l'armée, à l'image des putschistes les plus récents (Antonio Indjai et Bubo Na Tchuto) appartenant tous deux à cette ethnie.

Selon l'ICG, des lignes de division culturelles et sociales profondes commanderaient cette tension ethnique. L'armée est ainsi parvenue à s'assurer le soutien populaire parmi les Ballantes. Une part importante de la communauté Ballante percevait l'armée comme un protecteur des couches populaires à l'encontre des exploiters nantis<sup>454</sup>. En effet, les Ballantes, qui ont été largement exclus du pouvoir lors de la période coloniale et après l'indépendance, nourrissent un profond sentiment de marginalisation pouvant être facilement instrumentalisé. Les détracteurs de Gomes Junior l'accusent ainsi d'être un représentant de l'hégémonie illégitime des burmedjus (les « rouges » ou métis) et des cristons (chrétiens), deux termes qui, dans le créole portugais de Bissau, désignent la petite minorité métisse chrétienne<sup>455</sup>.

449 Damien HELLY, « PESD en Guinée-Bissau : il faut continuer », ISS, 28 juillet 2009, <http://www.iss.europa.eu/de/publikationen/detail/artikel/pesd-en-guinee-bissau-il-faut-continuer/>

450 Michel LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 9 octobre 2012, p. 8.

451 « Guinée Bissau : trafic de drogue, vente d'armes et rivalités ethniques », Afrik.com, 8 août 2012, <http://www.afrik.com/article26473.html>

452 « Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau », ICG, Rapport Afrique n°183, 23 janvier 2012, p. 28, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/guinee-bissau/183-beyond-compromises-reform-prospects-in-guinea-bissau.aspx>

453 Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'État et à la transition en Guinée-Bissau », ICG, op. cit, p. 7.

454 « Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau », ICG, op. cit, p. 28.

455 « Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'État et à la transition en Guinée-Bissau », ICG, op. cit, p. 7.

## E : DROITS DE L'HOMME

Les scores de la Guinée-Bissau, établis par l'organisation civile américaine « Freedom House » et reproduits ci-dessous témoignent d'un niveau médiocre de protection et d'application des droits et libertés dans le pays en 2012<sup>456</sup> :

Scores 2012 Freedom House<sup>457</sup> :

- Statut : Liberté partielle
- Indice de la liberté : 4/7
- Libertés civiles : 4/7
- Droits civils et politiques : 4/7

Le caractère de démocratie électorale de la Guinée-Bissau est mis à mal par le contrôle des factions militaires sur le système politique. De plus, le pluralisme politique est réduit dans les faits à une opposition entre PGAIC et PRS. En conséquence, la Guinée-Bissau est classée 45e sur 52 pays par le classement 2012 de l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine<sup>458</sup>. Les libertés d'expression et de la presse sont fortement entravées par l'autoritarisme politique<sup>459</sup>. Autre enjeu pour le respect des droits humains, la corruption est largement diffusée et amplifiée par le narcotraffic. En conséquence, la Guinée-Bissau est ainsi classée 150e sur 183 pays par le Transparency International's 2012 Corruption Perceptions Index<sup>460</sup>.

L'indépendance du pouvoir judiciaire et l'impunité politique sont des problèmes structurels en Guinée-Bissau. Les enquêtes sur les assassinats de responsables politiques et militaires commis en 2009 n'ont que peu progressé. Ainsi, les investigations judiciaires furent classées sans suite en 2010, avant d'être rouvertes en 2011 sous la direction du nouveau procureur général, Edmundo Mendes<sup>461</sup>. Le limogeage de Mendes en août 2012 a constitué un retour au statu quo dans ce dossier, tandis que la mise en place d'une commission d'enquête a été reportée à plusieurs reprises<sup>462</sup>. En juillet 2011, plusieurs milliers de personnes ont participé dans la capitale à des manifestations organisées par dix partis politiques d'opposition pour protester contre l'absence de progression des enquêtes sur les assassinats politiques de 2009. Enfin, Amnesty International rapporte l'exécution extra-judiciaire de M. Iaia Dabó, ancien membre des forces de sécurité, en décembre 2011<sup>463</sup>. La force d'intervention rapide de la police aurait exécuté M. Iaia Dabó alors qu'il s'apprêtait à se livrer à la police judiciaire. Il était soupçonné d'être impliqué dans une tentative de coup d'État qui aurait eu lieu la veille. À ce jour, aucune arrestation n'a été effectuée dans l'enquête sur la mort de M. Dabó.

La gestion de la transition politique a engendré une répression des libertés et des atteintes à la sécurité des personnes. Les médias sont particulièrement surveillés et les soupçons d'atteintes,

par acte ou idéologie, à la sûreté de la transition suffisent pour déclencher le contrôle étatique. Si la décision d'expulsion du journaliste Fernando Gomes de la Radio internationale portugaise (RTP1) au mois d'octobre a finalement été annulée le mois suivant, elle est révélatrice de l'emprise étatique sur les médias<sup>464</sup>. En outre, les violences politiques sont également en hausse. Ainsi, deux responsables de partis d'opposition, Yancouba Jola Indjai<sup>465</sup> et Silvestre Alvestre<sup>466</sup>, ont été lynchés par les forces de sécurité en octobre 2012. Ils étaient accusés d'avoir financé l'attaque armée du capitaine N'Tchama. Le regain d'insécurité lié à cette attaque a engendré une situation de peur et d'oppression, dénoncée par Amnesty International<sup>467</sup>. La poursuite du capitaine N'Tchama a ainsi donné lieu à des exactions meurtrières à l'encontre de civils<sup>468</sup>.

Face à l'ampleur du phénomène dans le pays, une loi interdisant les mutilations génitales féminines (MGF) a été adoptée en juillet 2011 et rend les personnes se livrant à cette pratique passibles d'un à cinq ans d'emprisonnement. En octobre 2011, deux exciseuses et une autre femme ont été arrêtées à Bafatá, dans l'est du pays, accusées d'avoir soumis quatre fillettes âgées de deux à cinq ans à ce type de mutilations le mois précédent. Leur procès n'avait pas encore eu lieu à la fin de l'année 2012.

Enfin, les droits des migrants sont des problèmes structurels malgré la présence de certains cadres légaux. La Guinée-Bissau est en effet exposée au trafic de personnes, et en particulier d'enfants ayant lieu en Afrique de l'Ouest. Ainsi, le territoire, dont la façade atlantique est attractive pour les candidats à l'émigration, accueille de nombreux immigrants clandestins nécessitant une protection légale particulière. Une Loi visant à prévenir et sanctionner la traite des personnes a été adoptée par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur en juillet 2011.

## F : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Selon le HCR, 7 731 réfugiés étaient présents dans le pays en 2009 dont l'immense majorité en provenance du Sénégal (7 492)<sup>469</sup>. Ces réfugiés vivent dans les aires rurales du nord du pays en particulier dans les régions de Canchungo et de Cacheu. La plupart sont arrivés dans les années 1990 fuyant le conflit en Casamance. À cette population s'ajoute un faible accueil de réfugiés en provenance des zones de conflit voisines (239 personnes en provenance de Sierra Leone et du Liberia et 65 en provenance de Côte d'Ivoire<sup>470</sup>).

456 Les indices établis par l'organisation américaine « Freedom House » consistent en des scores décroissant de 7 à 1 sur l'état des droits et libertés individuelles et collectives dans un pays donné.

457 Freedom House, *Freedom in the World 2012 - Guinea-Bissau*, 17 août 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/50336522d.html>

458 *Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG)*, 2012, <http://www.moabrahimfoundation.org/fr/interact/>

459 En avril 2011, le gouvernement a menacé le journal « Última Hora » de fermeture après que celui-ci a publié un article accusant des soldats loyaux au vice-chef d'état-major des armées, Antonio Indjai, de l'assassinat du président Vieira. Les menaces ont ensuite été abandonnées.

460 Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2012*, <http://cpi.transparency.org/cpi2012/results/>

461 « Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau », ICG, *Rapport Afrique N°183*, 23 janvier 2012, p. 28, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/guinee-bissau/183-beyond-compromises-reform-prospects-in-guinea-bissau.aspx>

462 *Ibid.*

463 Amnesty International, « *Rapport 2012, la situation des droits humains dans le monde* », op. cit., p. 135.

464 « La décision d'expulser le chef de la RTP finalement annulée », *Reporters sans frontières*, 5 novembre 2012, <http://fr.rsf.org/guinee-bissau-le-chef-du-bureau-de-la-rtp-02-11-2012,43629.html>

465 *Iancuba Indjai est porte-parole du Front anti-putsch, FRENAGOLPE, plateforme de partis politiques et d'organisations de la société civile qui dénoncent le coup d'État du mois d'avril.*

466 *Avocat et président du parti politique Mouvement démocratique guinéen (MDG).*

467 « Guinée-Bissau. Les brutalités et les mesures d'intimidation engendrent un climat de peur », *Amnesty International*, 25 octobre 2012, <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/guinea-bissau-beatings-and-intimidation-creates-climate-of-fear-2012-10-25>

468 « Guinée-Bissau : 3 jeunes tués à coups de machette par des militaires », op. cit.

469 *UN High Commissioner for Refugees, « Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees for the Office of the High Commissioner for Human Rights' Compilation Report - Universal Periodic Review: Guinea Bissau », November 2009, http://www.unhcr.org/refworld/docid/4b011be51.html*

470 *UN High Commissioner for Refugees, « UNHCR Côte d'Ivoire Situation Update, 28 July 2011 », http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e561eb62.html*

## G : RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La RSS est un facteur essentiel de la stabilisation politique et militaire de la Guinée-Bissau. Les conséquences de la guerre civile de 1998-1999, en termes d'armements et d'effectifs militaires, font planer un risque constant sur la stabilité du pays. Ce risque déborde également sur les pays voisins comme le prouve l'armement avéré du MFDC au Sénégal dans les années 1990.

### 1. La mission de l'UE : « UE RSS Guinée-Bissau »

La mise en œuvre de la stratégie nationale de RSS a débuté en janvier 2008<sup>(471)</sup>. La réduction des effectifs et la professionnalisation de l'armée, au cœur des enjeux de stabilisation et de développement du pays, ont alors été initiées par les autorités locales. Le Conseil de l'UE a décidé, le 12 février 2008, de créer une mission visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau (UE RSS Guinée-Bissau) dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)<sup>(472)</sup>. La mission a été menée conformément au « partenariat stratégique Afrique-UE » adopté lors du sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007. La mission visait tout particulièrement à rendre opérationnelle la stratégie nationale de RSS en contribuant à l'élaboration de plans d'exécution détaillés pour réduire les effectifs et restructurer les forces armées et de sécurité. Elle était composée de conseillers civils et militaires appelés à travailler avec l'armée de terre, la marine, l'armée de l'air, la police judiciaire, la police chargée de l'ordre public, le ministère public et le secrétariat du Comité directeur pour le processus de RSS.

À la suite de la mutinerie et de la tentative de coup d'État d'avril 2010, l'UE n'a cessé d'exprimer sa préoccupation concernant la violation de l'ordre constitutionnel, la détention illégale de responsables civils et militaires et l'impunité accordée aux mutins. Elle a intensifié son dialogue politique avec les autorités nationales et a demandé à obtenir des gages tangibles de respect des principes de l'État de Droit permettant d'assurer la stabilité du pays et de faire progresser la RSS. L'UE a surtout insisté sur le fait que le maintien de son engagement dans le pays et la poursuite de l'action qu'elle y menait au titre de la PSDC dépendaient du rétablissement de l'ordre constitutionnel, du respect de l'État de droit et de la fin de la détention illégale de l'ancien chef d'état-major des armées, M. Zamora Induta, et d'autres responsables<sup>(473)</sup>. Ce maintien dépendait également de la mise en place de mesures visant à ce que les responsables des incidents d'avril 2010 fassent l'objet d'une procédure disciplinaire<sup>(474)</sup>. À l'inverse, la nomination du général Antonio Indjai, responsable de la mutinerie du 1er avril, au poste de chef d'état-major des armées fut interprétée par l'UE comme un revers pour le processus de consolidation de la Démocratie<sup>(475)</sup>. En conséquence, la mission européenne s'est arrêtée en 2010.

471 Elle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 23 janvier 2008.

472 Action commune 2008/112/PESC du 12 février 2008 relative à la mission de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau (UE RSS GUINEE-BISSAU), [http://europa.eu/legislation\\_summaries/foreign\\_and\\_security\\_policy/cfsp\\_and\\_esdp\\_implementation/ps0001\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/ps0001_fr.htm)

473 Ibid.

474 Ibid.

475 « EU mission in support of security sector reform in the Republic of Guinea-Bissau (EU SSR GUINEA BISSAU), European Union, septembre 2010, [http://www.consultum.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/mission/Pressfiles/100930%20FACTSHEET%20EU%20SSR%20Guinea-Bissau%20-%20version%2012\\_EN.pdf](http://www.consultum.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/mission/Pressfiles/100930%20FACTSHEET%20EU%20SSR%20Guinea-Bissau%20-%20version%2012_EN.pdf)

### 2. La Mission technique angolaise pour l'Assistance et la Réforme du secteur de la défense et de la sécurité (MISSANG)

Immédiatement après avril 2010, alors que les Forces armées de Guinée-Bissau résistaient à la pression de la CEDEAO en faveur d'une force internationale pour poursuivre l'assistance à la RSS, l'Angola a négocié un accord bilatéral sur une mission militaire d'assistance plus acceptable pour les militaires. Cette négociation a débouché sur l'accord de décembre 2010 prévoyant le déploiement dès mars 2011 de la Mission militaire technique angolaise pour l'Assistance et la Réforme du secteur de la défense et de la sécurité (MISSANG) composée d'environ 200 soldats angolais. Cet accord constituera un point de désaccord majeur entre le gouvernement de Gomes Junior et l'armée<sup>(476)</sup>. À la suite des résistances et de la dénonciation de la MISSANG par l'armée, en particulier le général Indjai, et l'opposition (PRS), un accord pour le retrait de la MISSANG est établi entre Gomes Junior et le ministre des Affaires étrangères angolais début 2012<sup>(477)</sup>. Le coup d'État d'avril 2012, justifié par la dénonciation par la junte militaire d'un soi-disant « accord secret » passé entre le gouvernement de Guinée-Bissau et le gouvernement angolais visant le déploiement de troupes angolaises dans le pays a accéléré le processus de retrait de la MISSANG, laissant place à la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB).

### 3. La mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB)

Afin de soutenir la transition et de faciliter le retrait de la mission militaire angolaise, qui s'était achevée dans le calme le 9 juin 2012, la CEDEAO a déployé un contingent de 629 policiers et militaires (la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, ou ECOMIB), pour fournir une assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité<sup>(478)</sup>. Dirigée par Gnimanga Barro, un colonel burkinabè, l'ECOMIB comprend 140 policiers et 160 militaires nigériens, 140 gendarmes burkinabè et près de 200 soldats sénégalais (pour la plupart du Génie, et auxquels s'ajoute une équipe médicale). Elle a installé ses quartiers dans un lieu neutre, à l'extérieur de Bissau<sup>(479)</sup>. La mission de l'ECOMIB a été officialisée le 7 novembre 2012 par la signature d'une feuille de route pour le programme de réforme du secteur de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau (PRSDS) entre la CEDEAO et le gouvernement, ainsi que par un accord sur les modalités de la mission<sup>(480)</sup>. Ce mémorandum transcende les seules actions militaires et vise plus globalement à aider la Guinée-Bissau à réussir ses réformes sur les plans militaire et sécuritaire ainsi que sur le plan socioéconomique<sup>(481)</sup>. Le 9 novembre 2012, la CEDEAO a ainsi débloqué 63 millions de dollars pour réformer l'armée<sup>(482)</sup>. Lors de la session extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui s'est déroulée à Abuja le 11 novembre 2012,

476 « Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau », ICG, op. cit., p. 28.

477 Ibid.

478 Communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, Abidjan, 26 avril 2012, [http://www.gouv.ci/doc/1335524780CommuniquéFinal\\_SommetExtra\\_Abj\\_26avril12%20\(2\).pdf](http://www.gouv.ci/doc/1335524780CommuniquéFinal_SommetExtra_Abj_26avril12%20(2).pdf)

479 La MISSANG avait choisi pour siège un hôtel situé sur la route principale menant du centre-ville à l'aéroport et à proximité de bâtiments gouvernementaux importants. Cette décision avait alimenté les rumeurs selon lesquelles la mission angolaise avait l'intention d'intervenir directement dans les affaires bissau-guinéennes.

480 « Le président de la Commission de la CEDEAO tire le bilan de sa visite à Bissau », Communiqué de presse de la CEDEAO, 8 novembre 2012, <http://news.ecowas.int/presseshow.php?nb=306&lang=fr&annee=2012>

481 Ibid.

482 « Guinée-Bissau : la CEDEAO débloque 63 millions de dollars pour réformer l'armée », Afrik.com, 8 novembre 2012, <http://www.afrik.com/guinee-bissau-la-cedeao-debloque-63-millions-de-dollars-pour-reformer-l-armee>

il a été décidé un prolongement de six mois du mandat de l'ECOMIB déployée depuis mai 2012 en Guinée-Bissau<sup>(483)</sup>.

#### 4. Le rôle des Nations unies

Le Bureau des Nations unies pour la Consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNOGBIS), devenu en 2010 le Bureau intégré des Nations unies pour la Consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNIOGBIS)<sup>(484)</sup> et placé sous l'autorité d'un Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, appuie le processus de RSS. Au titre du mandat conféré par le Conseil de sécurité, le bureau est notamment en charge de « fournir un appui stratégique et technique à l'aide au développement et de coordonner l'application de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité »<sup>(485)</sup>. C'est dans ce cadre que s'est tenu le symposium de deux jours sur « la justice pénale militaire face à la Justice commune » inauguré à Bissau le 16 Octobre 2012. Ce symposium a réuni les professionnels de la police judiciaire, l'Association du Barreau, le Bureau des procureurs, les magistrats et la Cour militaire Supérieur<sup>(486)</sup>.

Les progrès partiels enregistrés dans le domaine de la RSS en 2011, concernant notamment la création d'une armée plus réduite et plus professionnelle, sont aujourd'hui fragilisés par le coup d'État. En effet, une feuille de route, adoptée par le gouvernement de Carlos Gomes Junior et endossée par la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), prévoyait le départ de 2 500 militaires à la retraite entre 2012 et 2015<sup>(487)</sup>. De même, la réforme visait un objectif de 30% d'officiers sur les effectifs totaux à atteindre d'ici 2015, ainsi qu'un programme de formation de policiers-stagiaires en Angola<sup>(488)</sup>. Ces progrès, acquis à la faveur d'une vaste coopération internationale (ONUGBIS, CPLP, Angola et Brésil), avaient permis la reprise partielle de l'aide internationale, notamment européenne. Cette aide a de nouveau été suspendue à la suite du coup d'État d'avril 2012.

### H : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLIT

Les ressources naturelles principales de la Guinée-Bissau sont le poisson, la noix de cajou et certains minerais. Le partage de Zones économiques exclusives (ZEE) avec le Sénégal engendre des frictions occasionnelles entre pêcheurs et autorités des deux pays. Pourtant, le cadre global de gestion des exploitations maritimes (accords de 1993 et 2010) permet un règlement pacifique des différends. Malgré ce cadre, plus d'une dizaine de pirogues sénégalaises ont été saisies par les autorités bissau-guinéennes en 2012<sup>(489)</sup>. Les deux pays disposent également d'une agence de gestion et de coopération pour l'exploitation en commun de la zone maritime créée en 1995.

483 Session extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, Abuja, 11 novembre 2012, [http://www.ecowas.int/publications/fr/comunique\\_final/session\\_extra/comfinal1112012.pdf](http://www.ecowas.int/publications/fr/comunique_final/session_extra/comfinal1112012.pdf)

484 Résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité portant création du Bureau intégré des Nations unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

485 UNIOGBIS, *mandate 2010*, <http://uniogbis.unmissions.org/Default.aspx?tabid=9875&ctl=Details&mid=12840&ItemID=11760&language=en-US>

486 UNIOGBIS, « Symposium on Military versus Common Criminal Justice », octobre 2012, <http://uniogbis.unmissions.org/Default.aspx?tabid=9899&ctl=Details&mid=12868&ItemID=19403&language=en-US>

487 « Perspectives économiques en Afrique 2012\_Guinée-Bissau », BAFD, OCDE, PNUD, CEA, 2012, p. 10 <http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/Guin%C3%A9e%20Bissau%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf>

488 *Ibid.*, p. 10.

489 « Guinée-Bissau : une dizaine d'embarcations de pêcheurs sénégalais arraisonnées », *Afrik.com*, 3 octobre 2012, <http://www.afrik.com/breve45026.html>

Par ailleurs, l'économie bissau-guinéenne a privilégié depuis la fin de guerre civile en 1999 l'exploitation agricole exportatrice de la noix de cajou. La Guinée-Bissau est classé parmi les premiers pays exportateurs mondiaux de ce produit. Toutefois, l'instabilité politique affecte négativement sa production et sa cote économique. Ainsi, les conséquences du conflit militaire de 1998-1999 ont été désastreuses pour l'exploitation agricole, tandis que la situation de sécurité alimentaire dans le pays reste déplorable<sup>(490)</sup>. Au niveau du secteur industriel, l'accord passé en 2007 entre le gouvernement bissau-guinéen et la compagnie angolaise Bauxita, permettait l'exploitation de la roche bauxite en Guinée-Bissau. Le gouvernement de transition a récemment dénoncé cet accord, qualifié d'injuste<sup>(491)</sup>.

Enfin, des ressources de pétrole et de gaz ont été découvertes en 2001 dans l'écocoréon marine et côtière de l'Afrique de l'Ouest. Cette écocoréon regroupe six pays : la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée et le Cap Vert et couvre plus de 3 500 km de côte. La compagnie pétrolière britannique « Premier » a ouvert un bureau en Guinée Bissau à la suite de la découverte d'un gisement de pétrole offshore dans la zone commune sénégal-Bissau-guinéenne au large de la Casamance<sup>(492)</sup>. Ces gisements sont réputés de mauvaise qualité, ce qui a retardé jusqu'ici leur exploitation. Pourtant, une exploitation commune Sénégal-Guinée-Bissau fut envisagée par le président sénégalais Abdoulaye Wade<sup>(493)</sup> avant d'être abandonnée à la suite du coup d'État militaire de 2010 en Guinée-Bissau.

**Romain Ravet**

(Avec le soutien de Marc Mémier)

490 Banque Mondiale-Guinée-Bissau, *op. cit.*

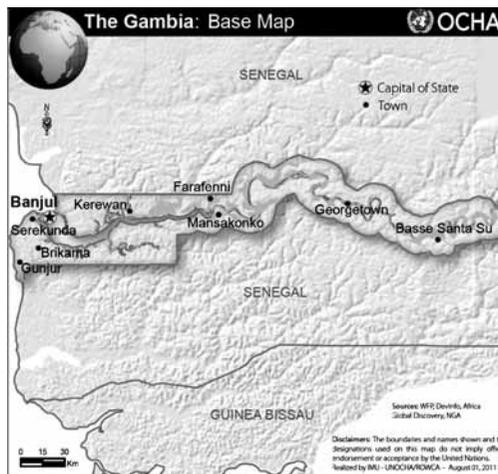
491 « Guinée-Bissau : l'accord sur l'exploitation du gisement de bauxite par l'Angola controversé », *Afrik.com*, 24 août 2012, <http://www.afrik.com/breve44117.html>

492 S.KLOFF, C.WICKS « Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier », octobre 2004, p. 6, [http://cmsdata.iucn.org/downloads/offshore\\_oil\\_fr.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/offshore_oil_fr.pdf)

493 « Abdoulaye Wade et l'or noir de la Casamance », *Dakaractu*, 7 novembre 2011, [http://www.dakaractu.com/Abdoulaye-Wade-et-l-or-noir-de-la-Casamance\\_a34719.html](http://www.dakaractu.com/Abdoulaye-Wade-et-l-or-noir-de-la-Casamance_a34719.html)

## SECTION 3

## LA GAMBIE



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

## A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La Gambie dispose d'une superficie totale de 11 295 km<sup>2</sup> étendue le long du fleuve Gambie. Ce territoire étroit présente une façade atlantique de 80 km et se trouve totalement enclavé dans le territoire sénégalais, son seul pays riverain (740 km de frontière)<sup>(494)</sup>. La Gambie sépare la partie nord du Sénégal de la partie sud (Casamance). Son exposition atlantique et son étalement le long du fleuve Gambie créent de larges zones d'échanges humains. Sa capitale économique et administrative est Banjul. L'anglais est la langue officielle. Le Mandingue, le Wolof et le Diola sont les principales langues parlées.

## B : DONNÉES HISTORIQUES

À partir du XIII<sup>ème</sup> siècle des tribus Mandingue, Wolof et Peul s'établissent dans la vallée de la Gambie et forment de petits États autonomes affiliés à l'Empire du Mali. La Gambie est découverte en 1455 par les Portugais qui établissent des comptoirs commerciaux le long du fleuve à partir desquels sont organisés la traite négrière. À partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, les Portugais sont supplantés par des compagnies privées disposant de chartes commerciales anglaises et françaises. En 1816, les Britanniques achètent l'île de Banjul au souverain d'un royaume local et fondent la ville de Bathurst, devenue Banjul. La Grande-Bretagne parvient à maintenir sa suprématie malgré la volonté française de réunir en un seul territoire le Sénégal et la vallée inférieure de la Gambie. Les frontières de la Gambie actuelle sont fixées par un accord avec la France en 1889 avant que la région ne devienne un protectorat britannique en 1894. Jusqu'à son indépendance

494 CIA-World factbook-Gambia, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ga.html>

en 1965, la Gambie bénéficie d'un régime d'administration indirecte qui maintient le pouvoir des chefs locaux.

La République de Gambie est fondée en 1970 avec pour premier président Sir Dawda Kaibara Jawara (premier ministre depuis 1962). Jawara s'appuie sur le Parti progressiste du peuple (People's Progressive Party, PPP) pour gouverner un régime modéré et multipartite jusqu'au coup d'État militaire de 1994, mené par le capitaine Yahya Jammeh. Celui-ci fonde l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (Alliance for Patriotic Reorientation and Construction), change la Constitution en 1996 et est élu président de la République la même année. Réélu en 2001, 2006 et 2011, Yahya Jammeh dirige un régime régulièrement critiqué par la communauté internationale pour sa répression de l'opposition politique et ses atteintes aux droits humains. Le pouvoir du président Jammeh, exercé de façon autoritaire, et la reprise des exécutions de condamnés à mort en 2012 ont ravivé les forces d'opposition en exil. Ainsi, en septembre 2012, est créé un Conseil national de transition (CNT), basé au Sénégal, et qui se réclame comme autorité légitime.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

En 2012, la population gambienne est estimée à 1,8 millions d'habitants dont 39,6 % est âgée de moins de 14 ans. Le pays présente une grande diversité ethnique principalement répartie entre Mandingue (42% de la population), Fula (18%), Wolof (16%), Diola (10%) et Serahuli (9%). L'Islam est la religion de 90% de la population, à laquelle s'ajoutent le christianisme (8%) et l'animisme (2%)<sup>(495)</sup>.

Avec un PIB estimé à 1 109 milliards USD en 2011, la Gambie est classée par la Banque mondiale parmi les pays à faibles revenus<sup>(496)</sup>. Le pays ne dispose que de faibles ressources naturelles et agricoles. Le secteur primaire emploie 75% de la population pour une contribution de 27,1% au PIB<sup>(497)</sup>. Les secteurs secondaires et tertiaires emploient les 25% restant de la population active<sup>(498)</sup> et contribuent respectivement à hauteur de 17,4% et 55,9% du PIB. Le secteur tertiaire s'appuie sur les économies des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et du tourisme<sup>(499)</sup>. La Gambie est dans une situation de dépendance forte à l'aide extérieure, estimée en 2011 à 128 millions USD, soit plus de 36% du PIB<sup>(500)</sup>.

En 2011, l'IDH était de 0,420 (168<sup>ème</sup> rang mondial), soit inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (0,463)<sup>(501)</sup>, alors que 48% de la population vivait sous le seuil de pauvreté<sup>(502)</sup>. Sur le plan de l'éducation et de la santé, les données fournies par le rapport sur le développement du PNUD en 2011 restent faibles<sup>(503)</sup>. L'espérance de vie à la naissance est seulement de 56 ans, notamment en raison d'un taux de mortalité infantile toujours très élevé (76,5/1000). Le taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âge de 15 ans et plus) est de 45,3 %.

495 Ibid.

496 Banque mondiale-Données-Gambie, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/gambie>

497 CIA World Factbook-Gambia, op.cit.

498 Les données les plus récentes sur la répartition de l'économie gambienne par secteur datent de 1996.

499 Direction générale du Trésor Français, <http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/gambie>

500 Portail de l'Afrique de l'Ouest, Gambie, <http://www.portailouestafrique.org/ouest-africa/country-profiles/gambie>

501 PNUD, Indicateurs internationaux de développement, Gambie, <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/GMB.html>

502 CIA World Factbook-Gambia, op.cit.

503 PNUD, Indicateurs internationaux de développement, Gambie, op.cit.

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

La Constitution, adoptée par référendum le 8 août 1996 et entrée en vigueur le 16 janvier 1997, fonde la République de Gambie. Elle met en place un système légal mixte de droit commun anglais, de droit islamique et de droit coutumier. La branche exécutive est monocéphale avec les fonctions de chef d'État et de gouvernement occupées par le président de la République. Le pouvoir législatif est unicaméral et est exercé par l'Assemblée nationale populaire (53 sièges; 48 membres élus par vote populaire, 5 nommés par le président) pour un mandat de 5 ans<sup>504</sup>. Le pouvoir judiciaire est dominé par une cour suprême. En 2002, le président Jammeh a fait adopter un amendement constitutionnel rendant les mandats présidentiels illimités.

## E : LA GAMBIE DANS LA DYNAMIQUE D'INSTABILITÉ

### DU SYSTÈME DE CONFLIT SÉNÉ-GAMBIEN

La situation géographique et la nature du régime politique gambien jouent un rôle complexe dans le système de conflit séné-gambien. Géographiquement, l'enclavement de la Gambie dans le territoire sénégalais engendre l'isolement, de la partie sud du Sénégal, la Casamance. En effet, de nombreux Casamançais doivent traverser la Gambie pour rejoindre Dakar et la partie nord du Sénégal. La porosité de la frontière gambienne sud est également problématique. Elle permet au MFDC<sup>505</sup> (Mouvement des forces démocratiques de Casamance) d'utiliser le territoire gambien comme base arrière. C'est également à proximité de cette frontière que le groupe armé de Salif Sadio mène ses attaques contre les forces sénégalaises depuis 2006. Plusieurs milliers de réfugiés casamançais ont trouvé refuge en territoire gambien (8 000 en 2011 d'après le HCR<sup>506</sup>). Aussi, l'ampleur des mouvements de population sur la frontière sénégal-gambienne complique la distinction entre réfugiés et combattants du MFDC. Le désenclavement de la Casamance est donc largement dépendant d'une coopération entre le Sénégal et la Gambie. Or, les relations instables entre les deux états compliquent le règlement du conflit casamançais. En effet, le président Jammeh est accusé de soutien au MFDC. Ce soutien serait basé sur une solidarité ethnique Diola – communauté présente de part et d'autre de la frontière sud de la Gambie - ainsi que sur la poursuite d'intérêts communs entre Yayah Jammeh et Salif Sadio dans les trafics de drogue et de bois<sup>507</sup>.

## II. LES MENACES ET ENJEUX SÉCURITAIRES ACTUELS

### A : PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRES

La Gambie partage sa frontière sud avec la région sénégalaise de Casamance dont l'instabilité influe sur la sécurité nationale gambienne. En effet, la proximité des combats menés par le MFDC à la frontière gambienne, renforcée par le soutien supposé de Banjul aux indépendantistes sénégalais, est porteuse d'une forte insécurité. Par ailleurs, la porosité de cette frontière avec la Casamance favorise les trafics illicites (drogues, armes, bois) depuis ou à destination du territoire gambien ainsi que les flux de réfugiés depuis la Casamance vers la Gambie<sup>508</sup>.

La géographie actuelle des combats menés par le MFDC (depuis leur délogement de la frontière bissau-guinéenne en 2006) fait de la zone frontalière Gambie-Casamance le point central des affrontements armés. Certains villages gambiens serviraient de points stratégiques pour les combattants du groupe armé de Salif Sadio<sup>509</sup>. Selon la cellule de réflexion de la CNTG composée d'experts militaires, de gradés de l'armée gambienne et de consultants étrangers, le président Jammeh exercerait un contrôle important sur cette aile du MFDC<sup>510</sup>. Le leader du CNTG affirme également que cette implication dans le conflit casamançais permet à Jammeh d'exercer une pression sur le Sénégal. En effet, la nécessité de coopération entre les deux États pour une résolution du conflit en Casamance empêche Dakar de radicaliser sa position vis-à-vis de Banjul. Les relations diplomatiques entre les deux pays seraient donc construites sur une apparente coopération fortement remise en cause dans la pratique.

Depuis son accession au pouvoir en 1994, le Président Jammeh s'est efforcé d'apparaître comme un courtier de la paix dans le conflit casamançais. Pourtant, la neutralité de Jammeh est fortement remise en cause notamment du fait de son appartenance à l'ethnie Diola, la même que les leaders armés casamançais<sup>511</sup>. Or, Jammeh est fortement imprégné de l'identité Diola dans sa gestion du pouvoir (voir infra). Ainsi, de nombreux observateurs font état d'un soutien direct de la Gambie au groupe armé de Salif Sadio<sup>512</sup>. En 2010, la saisie d'une cargaison d'armes au Nigeria qui aurait eu pour destination les combattants du MFDC via la Gambie soutient cette thèse<sup>513</sup>.

Une étroite coopération entre les autorités sénégalaises et gambiennes est nécessaire à la résolution du conflit en Casamance. C'est pourquoi, le 24 février 2011, le Sénégal et la Gambie ont décidé de renforcer leur partenariat en matière de sécurité avec la création de patrouilles conjointes à la frontière casamançaise<sup>514</sup>. Cet engagement est né du travail de la Commission consultative de coopération sénégal-gambienne, dont les travaux ont pris fin en février 2011. Les deux états ont ainsi affirmé leur volonté de s'allier dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Un

508 J-C MARUT, « Guinée-Bissau, Casamance et Gambie, une zone à risques », ISS, décembre 2008, p.2, <http://www.iss.europa.eu/fr/publications/detail-page/article/guinee-bissau-casamance-et-gambie-une-zone-a-risques/>

509 « Crise casamançaise : Yahya Jammeh au cœur du deal », Rewmi, op.cit.

510 Ibid.

511 « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », Genève, Bryden, Diane et Olonisakin (dira) 2008, DCAF, p105, [http://www.dcaf.ch/content/download/35612/526441/file/bm\\_WestAfrica\\_bryden\\_fr.pdf](http://www.dcaf.ch/content/download/35612/526441/file/bm_WestAfrica_bryden_fr.pdf)

512 Ibid.

513 SADATCHY Priscilla, « Mouvement des forces démocratiques de Casamance », Fiche documentaire du GRIP, op. cit.

514 « Commission consultative de coopération Sénégal-Gambie: des patrouilles mixtes surveilleront les frontières », Le soleil, 25 février 2011, [http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2043:commission-consultative-de-cooperation-senegal-gambie--des-patrouilles-mixtes-surveilleront-les-frontieres&catid=78:a-la-une&Itemid=255](http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=2043:commission-consultative-de-cooperation-senegal-gambie--des-patrouilles-mixtes-surveilleront-les-frontieres&catid=78:a-la-une&Itemid=255)

504 CIA World Factbook-Gambia, op.cit

505 SADATCHY Priscilla, « Mouvement des forces démocratiques de Casamance », Fiche documentaire du GRIP, 23 novembre 2011.

506 « Sénégal : Casamance, de guerre lasse », Jeune Afrique, 11 septembre 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2642p034-037.xml0/>

507 « Crise casamançaise : Yahya Jammeh au cœur du deal », Rewmi, 19 octobre 2012, [http://www.rewmi.com/CRISE-CASAMANCAISE-Yahya-Jammeh-au-coeur-du-deal\\_a69211.html](http://www.rewmi.com/CRISE-CASAMANCAISE-Yahya-Jammeh-au-coeur-du-deal_a69211.html)

secrétariat permanent de coopération entre les deux pays, basé à Dakar, a également été créée à la suite des travaux de la Commission. Peu après son élection, Macky Sall avait opéré son premier voyage officiel à l'étranger en Gambie à la mi-avril<sup>(515)</sup>. À cette occasion, un protocole de coopération pour le retour de la paix en Casamance avait été signé. Toutefois, les épisodes récents des armes iraniennes<sup>(516)</sup> et de l'exécution des condamnés à mort ont profondément dégradés les relations entre les deux États rendant difficiles une véritable coopération internationale.

## B : CRIMINALITÉ ET TRAFICS

La Gambie joue un rôle significatif dans les trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains et de bois et dans la sous-région. Ces trafics sont favorisés par les liens transfrontaliers entretenus avec la région de la Casamance.

### 1. Le trafic de drogues

A l'instar de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, le trafic de drogue se développe en Gambie depuis plusieurs années. Ainsi, en mars 2010, onze hauts responsables gambiens, parmi lesquels le Directeur de l'organisme gambien de lutte contre le trafic de drogues, avaient été arrêtés et accusés d'implication dans ces trafics. En réaction, le Président avait décrété une politique de "tolérance zéro"<sup>(517)</sup> envers les trafiquants de drogue. Alors qu'aucune saisie significative n'avait été faite depuis 2007, une descente des forces de sécurité au mois de juin 2010 a permis la saisie de 2 tonnes de cocaïne. Lors de cette intervention, les autorités ont également saisi d'importantes quantités d'argent et d'armes et procédé à l'arrestation de 12 personnes<sup>(518)</sup>. La drogue était destinée à l'Europe et sa valeur a été estimée à 1 milliard de dollars US. Deux mois plus tard, en août 2010, les autorités gambiennes ont saisies 1,2 tonne de cocaïne et arrêté six personnes après un raid effectué à l'extérieur de la capitale Banjul<sup>(519)</sup>. En avril 2011, le gouvernement a adopté la Loi portant modification de la législation sur les stupéfiants et remplaçant la peine capitale par la réclusion à perpétuité pour la détention de plus de 250 grammes de cocaïne ou d'héroïne<sup>(520)</sup>. Enfin, selon l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Gambie fait partie des 14 pays africains identifiés en 2011 comme pays de provenance ou de transit pour des expéditions de méthamphétamines à destination de la région Asie-pacifique<sup>(521)</sup>.

D'après l'ONU DC, ces incidents démontrent que le trafic de drogue et la criminalité organisée qui s'y rattache sont devenus des facteurs déstabilisants pour le pays<sup>(522)</sup>. Cependant, les informations relatives à la situation de la drogue et de la criminalité en Gambie sont insuffisantes car difficiles à obtenir. Les rapports des services de renseignement et les dernières saisies effectuées laissent à penser que le pays est devenu une voie d'accès de la drogue qui transite par l'Afrique de l'Ouest.

515 « Premier voyage officiel : Macky Sall choisit la Gambie », *Reumi*, 13 avril 2012, [http://www.reumi.com/Premier-voyage-officiel-Macky-Sall-choisit-la-Gambie\\_a60216.html](http://www.reumi.com/Premier-voyage-officiel-Macky-Sall-choisit-la-Gambie_a60216.html)

516 *En octobre 2010, une cargaison d'armes en provenance d'Iran, et qui aurait transité par la Gambie, est saisie par la police nigérienne. Selon les autorités de Dakar ces armes auraient eu pour but de réarmer la rébellion casamançaise du MFDC. Cette découverte a entraîné la rupture des relations diplomatiques entre le Sénégal et l'Iran ainsi qu'une crise avec la Gambie par où les armes transitaient.*

517 UNODC. *Programme 2010-2014*, p.81

518 *Ibid.*

519 *Ibid.*

520 « Amnesty International, *Rapport 2012, la situation des droits humains dans le monde* », p.125

521 Organisation mondiale des douanes (OMD), *Rapport annuel 2011*, p.5

522 UNODC. *Programme 2010-2014*, p.81

Il ressort également des informations disponibles que le pays pourrait accueillir d'intenses activités de blanchiment d'argent<sup>(523)</sup>.

Depuis 2010, la Gambie a été intégrée dans les activités régionales de l'ONU DC et notamment au projet AIRCOP<sup>(524)</sup>. Financé par la Commission européenne et le Canada (3 millions d'euros), coordonné par l'ONU DC et mise en place par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et INTERPOL, le projet AIRCOP pour objectif de renforcer les capacités de lutte anti-drogue dans une dizaine d'aéroports internationaux d'Afrique de l'Ouest, du Maroc et du Brésil. Le projet prévoit notamment la création de cellules aéroportuaires anti-trafics (CAAT) qui sont des équipes spéciales composées de représentants de la police, de la gendarmerie et des douanes qui auront un mandat de contrôle au niveau des aéroports internationaux concernés par le projets. Ces équipes pourront communiquer entre elles en temps réel des informations sur les passagers et les envois suspects et accéder aux bases de données internationales via une plateforme sécurisée<sup>(525)</sup>. Dans ce cadre, des membres de service de sécurité gambien ont pu bénéficier de formations en matière de collecte et d'analyse des renseignements en Amérique latine, notamment au Brésil<sup>(526)</sup>.

### 2. Le trafic d'armes

Le régime du président Jammeh est accusé de soutenir la branche armée du MFDC mené par Salif Sadio, notamment grâce à la fourniture d'armes<sup>(527)</sup>. Le village de Bullock dans l'ouest de la Gambie abrite une base militaire gambienne qui faciliterait l'accès aux armes utilisées par les rebelles casamançais<sup>(528)</sup>. En 2010, une cargaison d'armes avait été saisie au Nigeria et aurait eu pour destination les combattants du MFDC via la Gambie. En outre, la porosité de la frontière sud de la Gambie avec la Casamance et la proximité des affrontements entre le MFDC et l'armée sénégalaise favorisent ce trafic. D'après l'OCDE, une route du trafic d'armes dans la zone sénégalaise s'étend du Libéria jusqu'au village gambien de Gambissara (sud-est) via la Casamance<sup>(529)</sup>. Les conséquences de la guerre en Lybie et la crise malienne font craindre un accroissement de la circulation des armes qui pourraient transiter par la Mauritanie ou par l'Est du Sénégal en direction de la Sénégambie pour alimenter la rébellion casamançaise<sup>(530)</sup>. Dans cette perspective la Gambie pourrait jouer un rôle de relai dans les trafics.

### 3. Le trafic d'êtres humains

En 2011, la Gambie était classée par le département d'État américain parmi les principaux pays responsables du trafic de personnes dans la sous-région<sup>(531)</sup>. La Gambie serait ainsi un pays de

523 *Ibid.*

524 UNODC *establishes airport south-south intelligence to fight drug trafficking between West Africa and Latin America*, UNODC, <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/wsaircop.html>

525 UNODC, « UNODC establishes airport south-south intelligence to fight drug trafficking between West Africa and Latin America », URL: <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/wsaircop.html>

« Afrique de l'Ouest barre la voie aéroportuaire aux narco-trafiquants », *Xinhua*, 29 octobre 2011, URL: [http://french.news.cn/afrique/2011-10/30\\_c\\_131219524.htm](http://french.news.cn/afrique/2011-10/30_c_131219524.htm)

526 UNODC. *Programme 2010-2014*, p.82

527 « Crise casamançaise : Yahya Jammeh au cœur du deal », *Reumi*, *op.cit.*

528 « Crise casamançaise : Yahya Jammeh au cœur du deal », *Reumi*, 19 octobre 2012, URL: [http://www.reumi.com/CRISE-CASAMANCAISE-Yahya-Jammeh-au-coeur-du-deal\\_a69211.html](http://www.reumi.com/CRISE-CASAMANCAISE-Yahya-Jammeh-au-coeur-du-deal_a69211.html)

529 Colloque : *Complexe « Sécurité et développement »*, Organisé par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Paris, le 12 juin 2012, <http://www.oecd.org/fr/csao/evnements/confli%20casamancais.pdf>

530 « Circulation d'armes entre la Gambie et la Casamance : panique au Palais de la République », *Koaci.com*, 9 septembre 2012, <http://koaci.com/articles-77392>

531 United States Department of State, *2012 Trafficking in Persons Report - The Gambia*, 19 June 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fe30e8c37.html>

provenance, de transit et de destination pour les femmes et les enfants soumis au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. À l'intérieur du pays, des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons, en provenance du Sénégal, de Sierra Leone, du Liberia, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Bénin sont victimes d'exploitation sexuelle<sup>532</sup>. De plus, la Gambie se développe comme destination du tourisme sexuel en provenance des pays occidentaux. Enfin, de nombreux gambiens seraient conduits illégalement dans les pays ouest-africains et en Grande-Bretagne aux fins d'exploitation commerciale<sup>533</sup>.

#### 4. Le trafic de bois

Le territoire gambien serait utilisé comme lieu d'exportation pour le trafic de bois en provenance de Casamance<sup>534</sup>. Le bois casamançais constitue une ressource économique importante pour les rebelles du MFDC et les habitants casamançais. La politique de protection des ressources forestières gambienne interdisant l'exploitation des ressources nationales, la Gambie profiterait des ressources de bois casamançaises pour nourrir son propre commerce. Ainsi, d'après l'OCDE, les villages de Bullock, Kuram et Kouredj dans l'ouest de la Gambie (frontière sud) seraient des points de passage du trafic de bois depuis la Casamance en direction de Taïwan et de la Chine<sup>535</sup>. Par ailleurs, un vaste réseau chinois serait installé en Gambie et exporterait par containers du tek et du venn vers la Chine. Ce trafic impliquerait les autorités gambiennes et des autorités locales sénégalaises<sup>536</sup>.

### C : LES CONSÉQUENCES SÉCURITAIRES DE LA

#### CONTESTATION POLITIQUE DU PRÉSIDENT JAMMEH

La légitimité du pouvoir de Yahya Jammeh est fortement contestée sur le plan interne et sur la scène internationale. En effet, ce dernier est arrivé au pouvoir en 1994 à la faveur d'un coup d'état militaire. Depuis, l'adoption de la Constitution gambienne et les élections successives en 1996, 2001, 2006 et 2011 ont confirmé la mainmise de Jammeh sur le pouvoir politique en Gambie. La critique du leadership de Yahya Jammeh<sup>537</sup> remet en question la légitimité de l'État gambien. De fait, le contrôle de Jammeh s'exerce sur l'ensemble de l'appareil d'État : présidence de la République, majorité parlementaire écrasante, contrôle des chefs locaux et de l'appareil de sécurité.

Le 24 novembre 2011, le Président Jammeh a été réélu à la Présidence de la République avec 71,53 % des suffrages face à ses deux adversaires, Maître Darboe (17,35 %) et MM. Bah (11,10 %). Selon la CEDEAO, cette élection ne respectait pas les principes de transparence et de liberté du scrutin<sup>538</sup>. Lors du scrutin législatif de mars 2012, le parti au pouvoir, l'Alliance patriotique pour la réorientation et la reconstruction (APRC), a remporté 43 sièges et l'opposition cinq<sup>539</sup>

532 Ibid.

533 Ibid.

534 Colloque : Complexe « Sécurité et développement », Organisé par le Secrétariat du Club du Sabel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), op. cit.

535 Ibid.

536 Ibid.

537 Cette critique naît de l'autoritarisme dans l'exercice du pouvoir (musèlement des médias et opposants politiques, abus de la force) ainsi que des violations répétées des droits humains et du culte de la personnalité autour de Jammeh (croyances mystiques, pouvoir de guérisseur auto-proclamé, projet de couronnement royal).

538 « La cédéo n'enverra pas d'observateurs pour la présidentielle en gambie », rfi, 23 novembre 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20111123-re-election-president-sortant-semble-acquise-mais-observateurs-cedeao>

539 Quatre pour les « indépendants » et un pour le parti d'Hamat Bah, le NRP France-diplomatie-Gambie, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/gambie/presentation-de-la-gambie/>

sur les 48 sièges qui étaient à pourvoir. En effet, l'opposition n'a pas présenté de candidat dans 25 circonscriptions à la suite du boycott des élections par six des sept partis d'opposition. En définitive, le parti au pouvoir dispose désormais de 48 sièges sur les 53 que compte l'Assemblée (les 5 sièges restant étant attribués par nomination présidentielle.)

La présidence autoritaire de Yahya Jammeh et le contrôle quasi total de la vie politique par l'APRC ont poussé à une radicalisation de l'opposition politique engendrant une menace sécuritaire interne. Ainsi, la vie politique gambienne semble soumise à des contestations violentes du pouvoir à l'image de la tentative de coup d'État de 2006<sup>540</sup> et des tentatives alléguées de 2009 et 2010. Si la véracité de ces deux dernières est remise en question, la thèse d'une machination organisée par le pouvoir politique reste dans la logique d'un contrôle de plus en plus autoritaire sur le jeu politique national. En août 2012, la crise de légitimité de l'État gambien a pris une dimension internationale avec la suspension du moratoire (en place depuis 1981) sur les exécutions de condamnés à mort. Le 23 août, ce choix politique a conduit à l'exécution de 9 condamnés à mort, dont deux sénégalais. Suite à l'intervention de l'ancien Premier ministre sénégalais, Souleymane N'Diaye, le Président Jammeh a annoncé le 20 septembre la mise en place d'un nouveau moratoire sur la peine de mort sans limitation de temps, mais dont la pérennité dépendra de l'évolution du taux de délinquance en Gambie<sup>541</sup>.

Sur le plan interne, cette vague d'exécutions de condamnés à mort a accru la visibilité du lancement officiel du Conseil national de transition pour la Gambie (CNTG) à Dakar en Septembre 2012<sup>542</sup>. Le CNTG est né du boycott de l'élection présidentielle de septembre 2011. Son leader est un entrepreneur franco-gambien nommé Sheikh Sidia Bayo. Selon ce dernier, le CNTG disposerait d'une stratégie de renversement de Jammeh ainsi que d'un contre-gouvernement<sup>543</sup>. Le CNTG poursuit actuellement une phase de reconnaissance internationale en tant que gouvernement légitime de Gambie, à l'instar des précédents syriens et libyens. Ainsi, Bayo déclare mener une transition politique avec à la clé une intervention armée visant à la destitution de Jammeh<sup>544</sup>. Selon lui, un tiers environ de l'armée gambienne aurait donné allégeance au CNTG et serait prêt à mener l'attaque depuis différents points stratégiques du pays<sup>545</sup>. Le CNTG est ainsi porteur



540 Alors que le Président était en visite officielle en Mauritanie, le régime a déjoué une tentative de coup d'État le 21 mars 2006. Les instigateurs - un groupe d'officiers dirigés par le chef d'état-major - ont été arrêtés, ainsi que le directeur des services de renseignements, et condamnés à mort.

541 Freedom House, Freedom in the World 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ff542dc.html>

542 « Sheik Sidia Bayo : pourquoi nous allons mener une transition ambulante », Walfadjiri, 14 septembre 2012, <http://www.walf-groupe.com/actualites/world/7682-sheik-sidia-bayo-leader-du-conseil-national-de-transition-en-gambie-pourquoi-nous-allons-mener-une-transition-ambulante.html>

543 «Gambia: The National Transitional Council Gambia sets up Government In Exile», The Gambia Voice, September 14th 2012, <http://thegambia-voice.blogspot.fr/2012/10/gambiathe-national-transitional-council.html>

544 « Sheik Sidia Bayo : pourquoi nous allons mener une transition ambulante », op. cit.

545 « Cheikh Sidia Bayo donne 24h à Jammeh pour quitter le pouvoir », Nettali, 13 novembre 2012, [http://www.nettali.net/article.php?id\\_article=27732](http://www.nettali.net/article.php?id_article=27732)

d'une remise en cause totale de la légitimité du pouvoir. . Pourtant, les deux ultimatums adressés par le CNTG au Président Jammeh le sommant de quitter le pouvoir sont restés sans effet<sup>546</sup>. Dès lors, le CNTG paraît encore faible et peu fédérateur au sein de la communauté internationale des états. C'est pourquoi, il chercherait l'appui du Sénégal en mettant en avant les implications supposées de Jammeh dans la rébellion casamançaise.

Sur le plan régional, les exécutions ont largement aggravé la tension diplomatique entre la Gambie et le Sénégal. Le Président sénégalais Macky Sall a en effet fermement condamné les exécutions de condamnés à mort parmi lesquels se trouvaient deux ressortissants sénégalais<sup>547</sup>. En outre, la communauté internationale dans son ensemble a dénoncé le non-respect du moratoire pour l'application de la peine de mort adopté avec 138 pays. Ainsi, la chef de la diplomatie américaine, Mme Hilary Clinton, a menacé de prendre des sanctions contre Banjul<sup>548</sup>. La France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne, l'Union africaine et l'Union européenne (via un communiqué de la Haute Représentante, Mme Catherine Ashton) ont également exercé des pressions pour empêcher la poursuite de ces exécutions. Enfin, les Nations unies ont aussi dénoncé les exécutions via la Haut-commissaire aux droits humains, Navi Pillay<sup>549</sup>.

La détérioration de la légitimité du pouvoir de Yahya Jammeh sur le plan international a une incidence indirecte sur la sécurité du pays. En effet, la Gambie est en situation de forte dépendance à l'aide extérieure, et cette aide comporte de nombreuses conditionnalités démocratiques<sup>550</sup>. Ainsi, en termes de sécurité humaine une suspension de l'aide serait susceptible d'entraîner des difficultés de sécurité alimentaire par arrêts des financements agricoles et participerait certainement d'un accroissement de la pauvreté dans le pays, facteur intrinsèque d'instabilité politique.

## D : DROITS DE L'HOMME

Selon l'organisation civile américaine « Freedom House », la Gambie dispose d'un niveau médiocre de protection et d'application des droits et libertés dans le pays en 2012<sup>551</sup>. Le pays reste pourtant la capitale africaine des droits humains puisqu'il accueille le siège de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, institution continentale créée par la Charte éponyme adoptée en 1981 et entrée en vigueur en 1986.

Scores 2012, Freedom House<sup>552</sup> :

- Statut: Non libre
- Score des libertés: 5.5/7
- Libertés civiles: 5/7

546 Un premier ultimatum de 30 jours en septembre 2012, puis un second de 24 heures le 13 novembre 2012.

547 « Le Sénégal proteste après l'exécution par la Gambie de deux de ses ressortissants », RFI, 30 août 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120830-le-senegal-proteste-officiellement-apres-execution-gambie-deux-ressortissants>

548 « Exécutions en Gambie : Washington et Dakar haussent le ton », Jeune Afrique, 29 août 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120829103836/senegal-gambie-yahya-jammeh-peine-capitale-executions-en-gambie-washington-et-dakar-haussent-le-ton.html>

549 « Navi Pillay condamne les exécutions en Gambie », Centre d'actualités de l'ONU, 30 août 2012, <http://www.un.org/apps/news/Story.asp?NewsID=28851&Cr=Gambie&Cr1=>

550 « Le Commonwealth, l'Allemagne, la Banque mondiale et le FMI se sont montrés intransigeants sur l'instauration de « bonnes pratiques » en matière d'économie et de politique. En fait, leur pression combinée sur le Président Jammeh et le gouvernement APRC a été largement responsable de la petite ouverture démocratique qui est intervenue en Gambie », in « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest ; Les défis à relever ». Genève. Bryden, Diane et Olonisakin (dira) 2008, DCAF, p.111

551 Les indices établis par l'organisation américaine « Freedom House » consistent en des scores décroissant de 7 à 1 sur l'état des droits et libertés individuelles et collectives dans un pays donné.

552 Freedom House, Freedom in the World 2012 - Gambie, 4 July 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ff542dec.html>

- Droits politiques: 6/7

Le caractère de démocratie électorale de la Gambie est fortement contesté. Les élections présidentielles de 2011, remportée par Jammeh, avaient été vivement critiquées par la communauté internationale. La CEDEAO avait décidé de ne pas envoyer d'observateurs considérant que les conditions nécessaires à la tenue d'une élection libre et transparente n'étaient pas réunies. Les rapports parvenus à la Commission de la CEDEAO dans la période précédant les élections parlaient « d'intimidation, d'un niveau inacceptable de contrôle de la presse électronique, de manque de neutralité des institutions étatiques et para-étatiques, d'une opposition et d'un électoralat effrayés par la répression »<sup>553</sup>. Selon, l'organisation Freedom House, les partis politiques s'étaient vu accorder 11 jours seulement pour faire campagne et ne pouvaient avoir accès aux médias d'état<sup>554</sup>.

Sur le plan de la liberté d'expression, les journalistes et opposants politiques sont l'objet de fortes pressions et d'arrestations arbitraires dans le pays. En particulier, la National Intelligence Agency (NIA), organe national de renseignement soumis au pouvoir exécutif, serait responsable de nombreuses pressions et arrestations arbitraires envers les journalistes et défenseurs des droits de l'Homme<sup>555</sup>. Selon Amnesty International, Nanama Keita, un ancien journaliste au Daily Observer, a été arrêté en juillet 2011 et accusé d'avoir fourni de « fausses informations » contenues dans une lettre adressée au président Jammeh. Il aurait fui le pays après avoir reçu des menaces de mort émanant, d'après lui, du gouvernement<sup>556</sup>.

En août 2012, le président Jammeh a suspendu le moratoire en cours sur l'exécution de la peine de mort et fait procéder à l'exécution de neuf condamnés dont deux ressortissants sénégalais. Sur le plan du droit international, la Gambie est en droit d'appliquer la peine de mort prévue par la législation à des accusés condamnés à cette peine. En effet, la Gambie n'est pas partie au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques- visant à l'abolition de la peine de mort (1989). Toutefois, l'application d'un moratoire depuis 1981 et les engagements internationaux non contraignants inscrivait la non-exécution des condamnés dans une pratique établie.

Autre enjeu en termes de respect des droits humains, les conditions carcérales en Gambie restent un sujet d'inquiétude et sont apparentées par l'organisation Freedom House à un traitement cruel, inhumain et dégradant<sup>557</sup>. Enfin, la corruption demeure un enjeu sérieux pour le respect des droits de l'Homme en Gambie. Selon le classement mondial établi en 2012 par l'organisation Transparency International, le pays se classe 105ème sur les 174 pays du Transparency International's 2012 Corruption Perceptions Index<sup>558</sup>.

553 « La Cédéao n'enverra pas d'observateurs pour la présidentielle en Gambie », RFI, op.cit.

554 Freedom House, Freedom in the World 2012 - Gambie, 4 July 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ff542dec.html>

555 Ibid.

556 « Amnesty International, Rapport 2012, la situation des droits humains dans le monde », p.124

557 Freedom House, Freedom in the World 2012, Gambie, 4 July 2012, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ff542dec.html>

558 Transparency International, Corruption Perceptions Index 2012, <http://cpi.transparency.org/cpi2012/results/>

## E : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

La Gambie accueille sur son territoire de nombreux réfugiés en provenance de Casamance. En 2011, le HCR estimaient qu'environ 11 000 réfugiés casamançais vivaient sur le territoire gambien, répartis dans plus de 50 villages<sup>559</sup>. Selon le HCR ces réfugiés seraient installés de façon permanente sur le territoire gambien depuis 2006 et ne se rendraient plus sur le territoire casamançais même lors des cessations d'hostilités. En 2010 et 2011, un flux récent d'environ 500 personnes s'est rendu en Gambie à la suite de la mise en place d'opérations de guerre par l'armée sénégalaise<sup>560</sup>.

## F : RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

Les forces armées gambiennes comprennent une armée de terre, une marine et une force aérienne<sup>561</sup>. La garde présidentielle et l'Agence Nationale de Renseignement (NIA) sont considérés comme le bras répressif du régime. L'appareil sécuritaire gambien hérité du coup d'État de 1994 se caractérise par l'absence de contrôle démocratique, de transparence, et de surveillance judiciaire, parlementaire et civile. La présence continue et accrue de personnels militaires à la retraite à la tête des ministères de l'Intérieur, de l'armée, de la police et de la NIA laisse l'exclusivité des prises de décision dans les seules mains du président. En outre, en tant que commandant en chef, le Président Jammeh a conservé une main ferme sur les forces de sécurité par une politique de promotions et de renvois discrétionnaires fondée notamment sur l'appartenance ethnique (Diola) et l'allégeance au président.

La Gambie ne dispose pas d'un processus de RSS<sup>562</sup>. Pourtant, les défis actuels de la gouvernance du secteur de la sécurité en Gambie sont multiples et en nombre considérable. Ils comprennent notamment le manque d'autonomie dû au contrôle absolu exercé par le pouvoir exécutif, un déficit important de formation, des mandats trop courts pour les hauts responsables de l'administration ainsi qu'un contrôle défaillant du secteur de la sécurité tant par les institutions gouvernementales que par la société civile. Ainsi, d'après le rapport du Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), un état d'insécurité nationale s'est installé dans le pays, via le renforcement de la NIA et de l'armée et leur utilisation comme instruments de répression au service de Jammeh<sup>563</sup>. De manière générale, la politique de sécurité en Gambie est soumise aux obsessions sécuritaires du président Jammeh et souffre d'un manque de cohérence et de continuité<sup>564</sup>.

Il semble que le plus grand défi de la gouvernance du secteur de la sécurité se situe au sein même de l'institution militaire. Les allégeances internes, la faiblesse de la discipline et de la formation, le clivage entre les grades, le mécontentement grandissant au sein de l'institution et l'insatisfaction de certains cercles à l'égard de la corruption du gouvernement sont autant de risques pour la cohésion interne des forces de sécurité. Ces éléments sont perçus comme les déterminants de la tentative de coup d'état de mars 2006. Un groupe d'officiers supérieurs de

559 "Casamance refugees in The Gambia: self-settlement and the challenges of integration", UNHCR, op. cit.

560 Ibid.

561 BRYDEN et B. N'DIAYE (dir.), « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », op. cit, p.99.

562 Il est à noter que la Gambie est intégrée dans le processus de coordination des RSS nationales en Afrique de l'Ouest menée par la CEDEAO. A ce titre, Banjul a été sélectionnée par la CEDEAO comme un des quatre quartiers généraux de son initiative pour la prévention et la résolution des conflits, et le maintien de la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

563 Ibid.

564 Ibid, p.101

l'armée, y compris le chef d'état-major et des complices civils, avait alors cherché à renverser le gouvernement du Président Jammeh<sup>565</sup>.

L'absence de volonté du régime de s'attaquer à l'insécurité qui résulte de la violation des droits de l'Homme, de la dégradation des conditions de vie, du crime et de la « culture de l'impunité » pourrait bien constituer la plus grande menace à sa propre sécurité, comme à celle de la Gambie. Les faiblesses du secteur de la sécurité gambien expliquent en grande partie le ralliement allégué d'un tiers de l'armée au CNTG<sup>566</sup>.

Romain Ravet  
(Avec le soutien de Marc Mémier)

## CONCLUSION

### Les cadres et stratégies de lutte sous-régionaux contre les menaces sécuritaires propres au système de conflit

À l'échelle sous-régionale, la résolution du conflit casamançais ne jouit pas encore d'une approche intégrée par les structures de coopération régionales telle que la CEDEAO. Cela s'explique en partie par l'existence de tensions entre les États de la zone mais aussi par la déstabilisation politique récente de la Guinée-Bissau. En effet, la reprise des exécutions de condamnés à mort par la Gambie durant l'été 2012 a rendu les relations diplomatiques sénégal-gambiennes. Ensuite, le coup d'État en Guinée-Bissau laisse planer l'incertitude sur l'engagement du pays dans une stratégie concertée pour la résolution du conflit. Enfin, la communauté internationale est divisée entre reconnaissance et condamnation du gouvernement actuel de transition non constitutionnelle en Guinée-Bissau<sup>567</sup>, ce qui brouille la participation du pays dans les organisations internationales. L'heure est donc toujours aux solutions bilatérales. Les patrouilles conjointes sénégal-gambiennes à la frontière casamançaise sont un exemple du renforcement de la coopération entre les deux pays initiée depuis février 2011. Cette coopération reste toutefois limitée dans la mesure où le président gambien est accusé de soutien au MFDC. À l'échelle nationale, le Sénégal développe une stratégie dans les domaines des transports parmi laquelle le désenclavement de la Casamance est un objectif prioritaire<sup>568</sup>. Or, le projet phare de cette stratégie, la construction d'un pont sur le fleuve Gambie, est actuellement bloqué faute d'accord technique entre les deux États.

À l'inverse, les cadres et stratégies de lutte contre les trafics transfrontaliers et la criminalité organisée se placent dans une véritable logique de coopération régionale et internationale. Au niveau régional, le « Plan d'action de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé et l'abus de drogues » pour la période 2008-2011 a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Abuja en décembre 2009. Cet engagement a été réitéré au sommet extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Abuja en novembre 2012<sup>569</sup>. Par ailleurs, l'Union africaine (UA) met également en œuvre un « Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention

565 « Le gouvernement gambien déjoue une tentative de coup d'état », IRIN News, 22 mars 2006, <http://www.irinnews.org/fr/Report/69208/GAMBIE-Le-gouvernement-gambien-d%C3%A9joue-une-tentative-de-coup-d-%C3%A9tat>

566 « Cheikh Sidiya Bayo donne 24h à Jammeh pour quitter le pouvoir », Nettali, 13 novembre 2012, [http://www.nettali.net/article.php?id\\_article=27732](http://www.nettali.net/article.php?id_article=27732)

567 LA CEDEAO a reconnu l'autorité du gouvernement de transition, tandis que l'ONU (résolution 2048 imposant des sanctions ciblées aux auteurs du coup d'état en Guinée-Bissau), l'UA, l'UE et la CLPL le condamnent.

568 « Notre ambition, achever les projets en cours et démarrer d'autres plus importants », Dakar actu, 29 octobre 2012 [http://www.dakaractu.com/Mor-NGOMinistre-des-infrastructures-et-des-transport-Notre-ambition-achever-les-projets-en-cours-et-demarrer-d\\_a34296.html](http://www.dakaractu.com/Mor-NGOMinistre-des-infrastructures-et-des-transport-Notre-ambition-achever-les-projets-en-cours-et-demarrer-d_a34296.html)

569 Session extraordinaire de la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la CEDEAO, Abuja, 11 novembre 2012, [http://www.ecowas.int/publications/fr/communiqu\\_e\\_final/session\\_extra/comfinal11112012.pdf](http://www.ecowas.int/publications/fr/communiqu_e_final/session_extra/comfinal11112012.pdf)

du crime (2007-2012) »<sup>(570)</sup>. Enfin, la « Convention de la CEDEAO sur les armés légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes »<sup>(571)</sup> adoptée en juin 2006 et entrée en vigueur en novembre 2009 propose un cadre de lutte contre la prolifération des ALPC dans la sous-région<sup>(572)</sup>. À ces programmes régionaux s'ajoutent différents projets de coopération internationale développée par les agences des Nations unies, INTERPOL ou encore l'OMD. C'est le cas notamment de l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Coast Initiative ou « WACI ») dont la Guinée Bissau fait partie intégrante depuis 2009<sup>(573)</sup>.

### PARTIE III

## LE SYSTEME DE CONFLIT SAHELO-SAHARIEN (MALI, NIGER, BURKINA-FASO)

570 Union africaine, « Mise en œuvre du plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (AUPA) 2007-2012, Kampala (Ouganda), 12-13 octobre 2011, <http://sa.au.int/en/sites/default/files/Concept%20Note%20-%20French.pdf>

571 « Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes », texte de la Convention, UNIDIR, 2008, <http://www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art2844.pdf>

572 En 2012, quatre états de la CEDEAO n'avaient pas encore ratifié la Convention dont la Gambie et la Guinée-Bissau. Les deux autres États sont la Côte d'Ivoire et la Guinée (Conakry).

573 WACI a été lancée en 2009 dans quatre États pilotes (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Sierra Leone et Libéria) par différents organes des Nations unies (UNODC, UNOWA, DPKO) avec INTERPOL afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO. UNODC, West Africa Initiative, <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/west-africa-coast-initiative.html>

## INTRODUCTION

### I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE

Considéré d'un point de vue strictement institutionnel, l'espace sahélo-saharien peut désigner le regroupement régional de neuf États membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel : le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad<sup>574</sup>. D'un point de vue géographique et géopolitique toutefois, l'espace sahélien déborde ce cadre institutionnel et recouvre un vaste ensemble qui s'entend de la côte Atlantique aux confins du Tchad et du Soudan<sup>575</sup>. La présente étude est cependant circonscrite à trois États de l'espace sahélien, le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Au-delà de la fragilité notoire de leur contexte écologique, les pays de l'espace sahélo-saharien partagent une série de caractéristiques socioculturelles et structurelles communes, déterminantes pour l'appréhension de son système de conflits.

### A : DES VASTES ESPACES PEU PEUPLÉS

Les pays de la zone sahélienne partagent dans une large mesure une dynamique démographique singulière, alliant des taux de croissance parmi les plus élevés, à un peuplement très peu dense et extrêmement contrasté, voire déséquilibré, dans sa répartition territoriale<sup>576</sup>. Les pays de l'espace sahélo-saharien se caractérisent ainsi par une forte croissance démographique naturelle, supérieure à 2% par an dans la plupart des pays<sup>577</sup>. Cette croissance démographique naturelle s'explique notamment par une fécondité élevée, allant de 6,7 enfants par femme au Burkina Faso à 7,1 enfants par femme au Niger (2012 est.)<sup>578</sup>. Le Niger, avec une superficie de 1,267 millions de km<sup>2</sup>, est le pays le plus vaste d'Afrique de l'Ouest, devant le Mali avec lequel il partage une configuration similaire du peuplement : de très faibles densités de population dans leurs régions septentrionales et une capitale politique, qui constitue également leur centre démographique, située dans le sud-ouest du pays<sup>579</sup>. Bamako, la capitale du Mali compte 1,5 million d'habitants, et représente 12% de la population, alors que la moitié du territoire est sous peuplée<sup>580</sup>. Niamey la capitale du Niger, compte quelques 900 000 habitants, qui représentent 6% de la population du pays, tandis que les trois quarts du Niger sont désertiques<sup>581</sup>.

Cette caractéristique du peuplement engendre diverses contraintes géopolitiques internes. Celles-ci se traduisent notamment par la difficulté des gouvernements à exercer leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire. La faiblesse du maillage territorial liée principalement à l'insuffisance des moyens ne permet pas à aux gouvernements de faire prévaloir la primauté du pouvoir central

sur les allégeances communautaires locales<sup>582</sup>. La distance entre les capitales, souvent excentrées, et certaines localités, rend la gestion territoriale couteuse et prive les pouvoirs centraux de relais suffisamment denses sur leur territoire de souveraineté<sup>583</sup>. Cette présence insuffisante de l'État est un facteur d'émergence de contre-pouvoirs concurrents à ceux de l'État, au sein des groupes locaux, notamment des communautés culturelles vivant un sentiment de marginalisation ou revendiquant des droits historiques sur une partie du territoire national (Nord Mali, Nord Niger)<sup>584</sup>.

### B : UNE DIVERSITÉ SOCIO-CULTURELLE ET RELIGIEUSE

Les États de l'espace sahélo-saharien se caractérisent par une grande diversité sur le plan socioculturel : plusieurs centaines de « groupes ethniques », dont les délimitations définitives sont malaisées dans la mesure où nombre de ces groupes peuvent eux-mêmes être subdivisés en sous-groupes. Cette mosaïque de groupes culturels est couplée à un clivage régional/communautaire entre populations négro-africaines sédentaires concentrées dans les régions méridionales des pays (Mali, Niger), économiquement et écologiquement utiles en termes de potentialités agricoles, et au Nord, les populations pastorales nomades (Touaregs notamment), dont le mode de vie inhérent demeure un défi pour la gestion administrative de ces régions peu peuplées de l'espace sahélien<sup>585</sup>.

Deux enjeux géopolitiques internes découlent de cette diversité/hétérogénéité socio-culturelle. En premier lieu, il se pose dans nombre de pays la question de la construction nationale : les politiques visant à forger une identité nationale (sédentarisation des populations nomades pour mieux les contrôler, questions du choix des langues nationales) ont été des facteurs de tensions<sup>586</sup>. Les rébellions Touaregs au Mali et au Niger sont une illustration de cette difficulté d'intégration nationale. Ces communautés nomades dont les effectifs sont estimés entre 1,5 million et 2,5 millions d'individus, sont présentes dans différents pays de la région, notamment l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, la Mauritanie et le Niger<sup>587</sup>. Nombre de populations dans la région attachent encore davantage d'importance à leur appartenance à un groupe communautaire qu'à leur nationalité juridique<sup>588</sup>. Le caractère transfrontalier de nombreuses communautés donne à la question identitaire une portée géopolitique majeure en situation de conflits. Il en résulte que les territoires voisins ou contigus sont régulièrement utilisés comme lieux de replis, tant par les combattants que par les populations déplacées, comme l'illustre la situation de la zone frontalière entre le Mali et ses voisins depuis la crise libyenne et ses conséquences sous-régionale à partir du printemps 2011<sup>589</sup>. Plus récemment, la question de l'appartenance religieuse est devenue saillante dans la sous-région, avec l'émergence de courants politico-religieux radicaux, nés des enjeux géopolitiques globaux, dont l'émergence et influence d'Al-Qaeda, la diplomatie religieuse des pétromonarchies du Golfe, Arabie Saoudite, Qatar<sup>590</sup>. La grande majorité de la population

582 *Ibid.*

583 *Ibid.*

584 Alain ANTIL, *Rébellion Touareg et crise de l'État*, Ramses 2009. [www.ifri.org/downloads/ramses2009partie5\\_1\\_1.pdf](http://www.ifri.org/downloads/ramses2009partie5_1_1.pdf)

585 *Global security: Tuareg, the backgrounds*, Global security.org. <http://www.globalsecurity.org/military/world/war/tuareg.htm>

586 Gérard-François DUMONT, *La géopolitique des populations du Sahel*, La revue politique, 7 avril 2010. <http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html>

587 *Global security: Tuareg, the backgrounds*, Global security.org. <http://www.globalsecurity.org/military/world/war/tuareg.htm>

588 Gérard-François DUMONT, *La géopolitique des populations du Sahel*, La revue politique, 7 avril 2010. <http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html>

589 DUFOUR Julia, *Mouvement national de libération de l'Azawad – Fiche documentaire*, Note d'Analyse du GRIP, 22 mai 2012, Bruxelles. <http://grip.org/fr/node/92>

590 Adrien HART, *Le Sahel de tous les dangers*. Slate Afrique, le 5 septembre 2011. <http://www.slateafrique.com/36083/terrorisme-le-sahel-de-tous-les-dangers>

574 Site du CILSS : <http://www.cilss.bf/spip.php?rubrique1>

575 Gérard-François DUMONT, *La géopolitique des populations du Sahel*, La revue politique, 7 avril 2010. <http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html>

576 *Ibid.*

577 *Ibid.*

578 <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/uv.html> ; <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ng.html>

579 Gérard-François DUMONT, *La géopolitique des populations du Sahel*, La Revue politique, 7 avril 2010. <http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html>

580 *Ibid.*

581 *Ibid.*

de l'espace sahélo-saharien est musulmane, sans pour autant partager une conception unique de l'islam. La montée de clivages et de tensions liés à la question religieuse reste dans une large mesure à rattacher à la poussée de courants religieux exogènes, mais elle participe également, comme les référents « ethniques », à une rhétorique de mobilisation politique dans un contexte de paupérisation et de compétitions entre groupes<sup>591</sup>.

## C : DES SYSTÈMES ÉCOLOGIQUES FRAGILES

L'espace sahélo-saharien se caractérise par la prédominance d'une économie familiale d'autosubsistance vulnérable aux aléas climatiques, dans un environnement écologique fragile (déforestation, pluviométrie versatile, sécheresse cycliques). Dans de nombreux cas, les techniques agricoles sont peu adaptées aux variations climatiques<sup>592</sup>. La fragilité écologique de l'espace sahélien, caractérisée par des cycles de sécheresse, la raréfaction des zones pastorales suite à la pression foncière exercée par les agriculteurs, figure parmi les facteurs catalyseurs des rébellions Touaregs du début des années 1990, au Mali et au Niger, et de 2006 à 2009 au Niger<sup>593</sup>. Au Niger, plus particulièrement, le traitement de la crise alimentaire de 2005 par les autorités nigériennes a mis en évidence les lacunes des infrastructures étatiques vis-à-vis des populations nomades du Nord, qui n'ont pas bénéficié des messages d'alerte précoces<sup>594</sup>. La surexploitation des rares ressources en eau par les entreprises minières exploitant l'uranium dans le nord du Niger, constitue par ailleurs une autre menace pour l'économie pastorale et s'annonce comme l'un des vecteurs persistants de crises futures<sup>595</sup>. Au Niger, enfin, les agriculteurs constituent par ailleurs la base électorale des principales formations politiques. Ce qui a longtemps alimenté le sentiment de marginalisation des populations nomades du Nord<sup>596</sup>. La paupérisation a poussé une partie des populations Touaregs à changer de mode de vie en s'installant en périphérie des villes ou en migrant vers les pays de la sous-région, comme l'Algérie, la Libye ou du Proche-Orient, comme l'Arabie Saoudite<sup>597</sup>.

## II. CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE CONFLIT

Le système de conflits de la zone sahélo-saharienne englobe les zones frontalières qui vont de la Mauritanie à l'Algérie et du Mali au Niger. Son épicerie se situe sur la zone transfrontalière située entre la Mauritanie, l'Algérie, le Mali et le Niger, et correspond à la poussée vers le sud des djihadistes algériens d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Ces derniers sont les principaux bénéficiaires de la nouvelle donne géopolitique née de la crise libyenne, et du flux d'armes consécutif à la chute de Mouammar Kadhafi à l'automne 2011<sup>598</sup>. Sur cette poussée

méridionale d'AQMI s'est greffée, au premier semestre 2012, une éphémère résurgence de la rébellion touareg dans le Nord du Mali, menée par le Mouvement de libération de l'Azawad (MNLA). Après avoir proclamé, en avril 2012, l'indépendance des régions du nord, considérées comme le berceau historique des peuples touareg, le MNLA a été évincé au second semestre 2012, par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), membre d'une alliance hétéroclite et opportuniste de groupes djihadistes, regroupant les islamistes maliens d'Ançar Eddine, et les éléments d'AQMI présents dans le Nord du Mali<sup>599</sup>. La présence du groupe AQMI dans le nord du Mali, depuis 2003, est la conséquence de la stratégie de lutte contre le terrorisme menée par les autorités algériennes, qui a poussé les groupes résiduels du radicalisme islamique algérien à s'établir dans les régions frontalières des pays voisins<sup>600</sup>. Présent dans l'est de la Mauritanie, disposant de relais dans le nord du territoire malien, AQMI a organisé, dans le Sahel au cours de ces dernières années, divers attentats et des enlèvements – ciblant essentiellement des ressortissants occidentaux – et jeté les bases d'une internationale djihadiste alimentée par des combattants issus d'une aire géographique plus large qui s'étend jusqu'au Soudan. Des liens existaient ainsi entre AQMI et le mouvement islamiste nigérian Boko Haram<sup>601</sup>.

Cette nouvelle configuration des menaces et défis sécuritaire reste cependant liée aux débouchés d'une économie transnationale illicite de trafics et contrebandes en tous genres, dans une zone passablement délaissée des pouvoirs publics locaux et dépourvues de perspectives<sup>602</sup>. Toutefois, c'est surtout la crise libyenne en 2011, qui a donné un nouvel élan aux djihadistes grâce à l'acquisition de nouvelles armes auprès des belligérants libyens. Le retour au Mali et Niger de milliers de touareg en provenance de Libye, parmi lesquels plusieurs centaines de combattants touareg ayant servi dans l'armée de Mouammar Kadhafi, a également constitué un tournant et un facteur de détérioration de la situation sécuritaire.

La crise qui a entraîné l'effondrement de l'ordre institutionnel au Mali est emblématique de la dynamique du système de conflit sahélo-saharien, qui combine des composantes régionales (impact conjoncturel de la crise libyenne, présence de groupes terroristes transnational, flux de trafics divers traversant le territoire malien...) aux éléments d'une crise interne liée à la fragilité de l'État<sup>603</sup>.

La sanctuarisation d'un noyau djihadiste dans le sahel s'est accompagnée de la montée en puissance d'un islam politique et de l'influence croissante de courants religieux rigoristes qui prônent un retour à l'islam des origines. Depuis deux décennies, en effet, des pays comme l'Arabie saoudite, le Pakistan, le Soudan, le Koweït ou l'Iran chiite financent également des établissements scolaires et religieux<sup>604</sup> des écoles coraniques et des mosquées dans la région sahélienne. Un nombre croissant de jeunes sont passés par cette filière d'enseignement, sans avoir fréquenté l'école laïque, sans avoir jamais appris le français (remplacé par l'arabe) et avec très peu de références culturelles occidentales. Ces nouveaux courants de l'islam vont cependant à l'encontre de l'islam

591 Par Mehdi TAJ, *Les enjeux sécuritaires dans le Sahel Africain*, La Tribune Online, le 10 septembre 2012

592 Bruno HELLENDORF, *Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel*, Note d'Analyse du GRIP, 2 octobre 2012, Bruxelles. <http://www.grip.org/fr/node/546>

593 Alain ANTIL, *Rébellion Touareg et crise de l'État*, Ramses 2009, op.cit

594 Sonia LG, *Retour sur la naissance de la rébellion touareg*, *Géostratégie*, 25 septembre 2010. <http://www.geostrategie.com/2822/retour-sur-la-naissance-de-la-rebellion-touareg/>

595 Alain ANTIL, *Rébellion Touareg et crise de l'État*, Ramses 2009, op.cit.

596 Ibid.

597 Ibid.

598 MEKDOUR Mehdi, *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle*, Note d'Analyse du GRIP, 26 août 2011, Bruxelles. <http://grip.org/fr/node/129>

599 Nord du Mali: les islamistes du Mujao chassent des rebelles du MNLA de Ménaka, *Slate Afrique*, 20 novembre 2012. <http://www.slateafrique.com/98515/nord-du-mali-tirs-de-joie-du-mujao-gao-apres-sa-victoire-sur-le-mnla>

600 MEKDOUR Mehdi, *Al Qaïda au Maghreb Islamique*, op. cit.

601 Uyo Salifu, *Border Porosity and Boko Haram as a Regional Threat*, [http://www.issafrika.org/iss\\_today.php?ID=1489&utm\\_source=ISS%2BWeekly&utm\\_medium=email&utm\\_term=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm\\_content=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm\\_campaign=ISS%2BToday%2B28%2BMay](http://www.issafrika.org/iss_today.php?ID=1489&utm_source=ISS%2BWeekly&utm_medium=email&utm_term=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm_content=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm_campaign=ISS%2BToday%2B28%2BMay)

602 Georges BERGHEZAN, *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, Rapport du GRIP, 1er juin 2012, p. 7. <http://grip.org/fr/node/539>

603 Ibid.

604 Adrien HART, *Le Sahel de tous les dangers*, *Slate Afrique*, le 5 septembre 2011. <http://www.slateafrique.com/36083/terrorisme-le-sahel-de-tous-les-dangers>

confrérique, plutôt quietiste, qui coexiste avec les apports laïcs les influences occidentales, dans l'ensemble dans la plupart des pays de la sous-région sahélienne<sup>605</sup>.

En définitive les enjeux géopolitiques déterminant de l'espace sahélo-saharien peuvent être schématiquement regroupés en quatre catégories :

1. La faiblesse structurelle des États et leur difficulté à exercer la souveraineté sur l'ensemble de leurs territoires, couplée à l'incapacité à offrir la sécurité et un minimum de services à leurs populations ou à certaines catégories les plus marginalisées de leurs populations dans les régions les plus déshéritées.
2. La diversité socioculturelle qui engendre dans certains cas des tensions liées aux luttes pour l'accès au pouvoir ou aux déficiences des mécanismes de partage des ressources ou résultant de l'attitude du pouvoir vis-à-vis de certaines communautés nationales.
3. L'existence de lignes de fracture interreligieuse ou l'instrumentalisation du facteur religieux par certains acteurs.
4. La faillite du secteur sécuritaire incapable d'assurer le contrôle de territoires souvent étendus, la rupture de l'esprit de corps et de la discipline, coupure entre militaires et officiers subalternes des officiers supérieurs, dans un contexte marqué par la corruption.

605 Ibid.

## SECTION 1

## LE MALI



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

## A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La République du Mali est le plus vaste pays d'Afrique de l'Ouest après le Niger. Il dispose d'une superficie de 1 240 000 km<sup>2</sup> (soit l'équivalent de l'Afrique du Sud). Le Mali est de loin le pays d'Afrique de l'Ouest comptant le plus de kilomètres de frontières : 7 200 km contre 5 700 pour le Niger. Il est entouré au nord par la Mauritanie (2 237 km de frontières) et l'Algérie (1 376 km de frontières), à l'est par le Niger (821 km de frontières), au sud par le Burkina Faso (1 000 km de frontières) et la Côte d'Ivoire (532 km de frontières), au sud-ouest par la Guinée (858 km de frontières) et à l'ouest par le Sénégal (419 km de frontières)<sup>606</sup>. Le Mali est caractérisé par l'immensité désertique de son territoire (les deux-tiers du pays appartiennent au Sahara méridional) ainsi que par son enclavement sur le plan géographique. Le pays est divisé en huit régions administratives<sup>607</sup> et un district (Bamako). Les trois régions du nord (Gao, Kidal et Tombouctou) représentent les deux-tiers de la superficie du pays pour seulement 10% de la population totale. Le pays est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. La capitale économique et administrative est Bamako. La langue officielle est le français.

606 CIA World Fact Book- Mali, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>

607 Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségo.

## B : DONNÉES HISTORIQUES

Le territoire malien, dans ses frontières contemporaines, a été gouverné, du VII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, par plusieurs empires et royaumes successifs<sup>608</sup>. La colonisation française s'effectue à partir du début des années 1880 et s'achève en 1898 avec la prise de Sikasso. La colonie du Haut-Sénégal-Niger, regroupant le Mali, une partie de la Mauritanie, du Burkina et du Niger actuels, est créée en 1904 et intégrée à l'Afrique occidentale française (AOF). Elle devient en 1920 la colonie du Soudan français. La marche vers l'indépendance est conduite par la personnalité de Modibo Keita, cofondateur et dirigeant de l'Union soudanaise<sup>609</sup>. En 1959, le Soudan français se joint au Sénégal pour former la fédération du Mali qui se proclame indépendante le 20 juin 1960 mais éclate quelques mois plus tard, en septembre 1960. L'ancien Soudan français devient alors la République du Mali qui est proclamée le 22 septembre 1960 avec à sa tête le leader indépendantiste Modibo Keita (président de 1960 à 1968).

En décembre 1968, Modibo Keita est renversé par un groupe de jeunes officiers dirigés par le lieutenant Moussa Traoré. Ce dernier instaure un régime dictatorial et règne avec autorité sur le Mali durant vingt-trois ans (1968-1991). En 1974, une nouvelle constitution est adoptée puis deux ans plus tard, en 1976, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM) devient le parti unique. Le régime de Moussa Traoré est confronté à des cycles de sécheresses provoquant d'importantes famines ainsi qu'à un différent frontalier avec le Burkina Faso qui dégénéra en conflit armé en 1985. L'opposition au régime s'organise autour de grandes manifestations estudiantines et syndicales à Bamako et dans les grandes villes du pays ainsi qu'autour de la rébellion touareg dans le nord du pays.

En mars 1991, Moussa Traoré est renversé à son tour par un coup d'État militaire. Un gouvernement de transition est instauré avec à sa tête le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (surnommé « ATT »). Le retour à la démocratie s'effectue à la faveur des premières élections libres du Mali indépendant en 1992. Celles-ci sont remportées par Ipha Oumar Konaré, un professeur d'histoire, réélu en 1997 et président jusqu'à la fin de son mandat en 2002. Le Mali est à cette époque cité comme un pays de « bonne gouvernance » et de stabilité dans la sous-région. Les élections présidentielles de 2002 sont remportées par Amadou Toumani Touré, réélu en 2007 pour un mandat de cinq ans. Confronté à une dégradation de la situation sécuritaire dans le nord du pays et à la reprise de la contestation touareg à partir de 2006, le régime d'ATT est mis en difficulté. À l'automne 2011, le retour au Mali de mercenaires Touareg puissamment armés fuyant les combats en Lybie favorise l'émergence du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), organisation politique et militaire née de la fusion de différents mouvements Touareg<sup>610</sup>.

Le MNLA lance au cours des mois de janvier et février 2012 de nombreuses attaques contre le pouvoir central. C'est dans ce contexte de dégradation totale de la situation sécuritaire et d'une remise en cause de l'intégrité territoriale malienne que le 22 mars 2012, ATT est renversé par un coup d'État militaire par un groupe d'officiers subalternes dirigé par le capitaine Amadou Sanogo. Les putschistes accusent le président ATT d'incompétence et d'inaction dans la gestion de la rébellion touareg. La vacance du pouvoir favorise l'offensive du MNLA qui s'empare des

608 Dans l'ordre chronologique : l'empire du Ghana, empire du Mali, empire Songhaï, le royaume bambara de Ségou et l'empire du Macina.

609 L'Union soudanaise est la section malienne du Rassemblement démocratique africain (RDA) qui mena la lutte pour l'indépendance en Afrique occidentale.

610 Le Mouvement national de l'Azawad (MNA) et le Mouvement touareg du Nord-Mali (MTNM).

principales villes du nord du pays avant de proclamer le 6 avril 2012 l'indépendance de l'Azawad. Au mois d'avril les putschistes acceptent de restituer le pouvoir aux civils sous la pression de la CEDEAO. Après la démission du président Touré (8 avril 2012), le président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré, est investi président de la République par intérim le 12 avril comme le prévoit la Constitution. Toutefois, le gouvernement de transition est fortement contesté. Le 21 mai, Dioncounda Traoré est agressé dans son bureau par une foule de manifestants appelant à sa destitution. Après deux mois de convalescence à Paris, Dioncounda Traoré rentre dans son pays le 27 juillet avec la lourde tâche de former un gouvernement d'union nationale. La crise institutionnelle au sud se mêle à une dégradation profonde de la situation sécuritaire au nord, où l'armée a perdu le contrôle de plusieurs régions, désormais sous le joug des groupes rebelles touareg et islamistes. Alors que toute la région sahélo-saharienne se trouve menacée par la crise malienne (la plus importante depuis l'indépendance), se pose la question d'une intervention armée des forces de la CEDEAO afin de retrouver l'intégrité territoriale.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le Mali est très peu peuplé. Il compte environ 15 millions d'habitants en 2012. Près de la moitié de la population (48%) a moins de quinze ans<sup>611</sup>. Le territoire malien englobe une pluralité d'ethnies aux modes de vie très divers<sup>612</sup>. Au nord, se trouvent plusieurs populations de tradition nomade (Bérahich, Maures, Kounta) dont les plus connus sont les Touareg qui comptent pour environ 10% de la population totale. Il faut également ajouter les Peuls (environ 14% de la population) et les Songhaï (6%). Au sud, résident diverses ethnies noires de paysans et artisans sédentaires. Le groupe mandingue est le plus nombreux avec les Bambara (36% de la population malienne), les Somono, les Malinké, les Solinké et les Dioula. Enfin, le groupe voltaïque représente 9% de la population (Bobo et Sénoufo). Sur le plan religieux, 94% des Maliens sont musulmans, 4% chrétiens et 2% animistes.

Le Mali est un des États les plus pauvres de la planète. En 2011, il se rangeait à la 175<sup>e</sup> sur 187 du classement mondial de l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD<sup>613</sup>. Selon la Banque mondiale, son PIB en 2011 (en taux de change courant) est de 10,59 milliards de dollars<sup>614</sup> et le PIB annuel par habitant atteint 1 100 dollars en 2011<sup>615</sup>. Les indicateurs de développements humains fournis par le PNUD en 2011 dans les domaines de la santé, de la pauvreté et de l'accès à l'éducation sont parmi les plus faibles du monde et risquent de considérablement se dégrader en 2012. L'espérance de vie à la naissance est de seulement 51 ans, le taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âge de 15 ans et plus) est de 26% (la durée moyenne de scolarisation est de deux ans) alors que plus de la moitié de la population (51,4%) vit sous le seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/jour). De plus, le Mali est confronté au poids de la dette et n'est plus que jamais extrêmement dépendant des bailleurs internationaux.

L'économie malienne, qui bénéficiait d'un taux de croissance d'environ 5% par an depuis le début des années 2000, a chuté de 5,8% en 2010 à 2,7% en 2011. L'économie du pays reste dominée par le secteur primaire, notamment par l'agriculture qui représente environ 40% du

611 CIA World Fact Book- Mali, op.cit.

612 P. GOURDIN, « Géopolitique du Mali : un État failli ? », *Diploweb*, 23 septembre 2012, <http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html>

613 PNUD, *Rapport sur le développement humain 2011*, op. cit.

614 World Bank, données Mali, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/mali>

615 CIA World Fact Book- Mali, op.cit.

PIB et fait vivre 80% de la population. Toutefois, l'agriculture est confrontée à des difficultés récurrentes : sécheresses à répétition, baisse du prix des matières premières, mauvaise qualité des voies de communication. Les productions (mil, sorgho, maïs, riz) servent essentiellement à nourrir la population, à l'exception du coton, de l'arachide et du bétail qui se commercialisent. Quant au secteur industriel, il reste très peu développé et représente environ 20% de l'économie malienne. Il se cantonne pour l'essentiel à la transformation des produits agricoles. En effet, faute d'infrastructures, les gisements de pétrole, de fer et d'uranium ne sont pas exploitables. Seule exception, le Mali est le troisième producteur d'or au monde avec une production annuelle de 43 tonnes en 2011<sup>(616)</sup>. Enfin, les services, et particulièrement le tourisme, contribuent en grande partie à la croissance économique du pays. Ils comptent pour 40% de l'économie. Vestige de son passé, le pays compte des sites touristiques connus dont les villes de Tombouctou et Djenné, la boucle du fleuve Niger et la falaise de Bandiagara<sup>(617)</sup>. Les mausolées de Tombouctou ont récemment fait l'objet de destructions par les groupes armés islamistes<sup>(618)</sup>.

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Le système institutionnel malien est défini dans la Constitution de la IIIe République adoptée par référendum en janvier 1992<sup>(619)</sup>. Le régime est de type semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République, le Premier ministre et un cabinet ministériel. Le Président de la République dispose de pouvoirs forts qui sont assortis de garde-fous. Il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Il nomme le Premier ministre et peut mettre fin à ses fonctions. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale. Le pouvoir législatif est composé d'une seule chambre, l'Assemblée nationale, qui compte 147 membres élus pour un mandat de cinq ans. Elle contrôle l'action du gouvernement qu'elle a le pouvoir de renverser et a l'initiative des lois concurremment avec le Président de la République. Si une cohabitation est théoriquement possible, la domination du parti présidentiel à l'Assemblée nationale, l'Alliance pour la démocratie au Mali/ Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA/PASJ), fait coïncider majorité parlementaire et majorité présidentielle. Il est à noter que le multipartisme est inscrit dans la Constitution. Il existe actuellement 78 partis déclarés, dont cinq sont représentés au gouvernement et huit à l'Assemblée nationale. La Cour constitutionnelle, composée de neuf membres nommés pour un mandat de sept ans renouvelable une fois, est juge de la constitutionnalité des lois et garante des libertés publiques et du respect des droits fondamentaux. Par ailleurs, elle



616 Cl. FAGES, « La production d'or continue au Mali malgré la crise politique et les sanctions », RFI, 5 avril 2012, <http://www.rfi.fr/emission/20120405-production-or-continue-mali-malgré-crise-politique-sanctions>

617 P. GOURDIN, « Géopolitique du Mali : un État failli », op. cit.

618 « Destruction des mausolées de Tombouctou : un 'crime de guerre' selon la CPI, Le Monde, 1er juillet 2012, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/01/la-destruction-des-remparts-protecteurs-de-tombouctou\\_1727539\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/01/la-destruction-des-remparts-protecteurs-de-tombouctou_1727539_3212.html)

619 Il est à noter que les institutions ont été suspendues à la suite du coup d'État militaire de mars 2012.

est responsable en matière de contentieux électoral et tranche les conflits d'attribution entre les institutions de l'État. Enfin, le pouvoir judiciaire est incarné par la Cour suprême qui est l'instance supérieure du pays.

## II. LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SÉCURITAIRES ACTUELS

### A : LA MULTIPLICATION DES GROUPES ARMÉS ET DES MILICES AU NORD-MALI

#### 1. Un environnement et un contexte favorables à l'enracinement de groupes armés

##### a. L'environnement

Le « Nord-Mali » est une zone de 850 000 km<sup>2</sup> (soit 1,2 fois supérieure à la superficie du territoire français) qui représente environ 65% du territoire malien, mais qui n'abrite qu'environ 10% de la population malienne. Cette immense espace se divise en deux zones climatiques. Au nord, la zone saharienne couvre une surface d'environ 600 000 km<sup>2</sup> (soit plus de 50% de la superficie du pays). Elle correspond à un climat désertique avec une pluviométrie inférieure à 100 mm par an. Au sud, la zone sahélienne couvre environ 255 000 km<sup>2</sup> (soit environ 25% de la superficie du pays) et a donc un climat aride à semi-aride avec une pluviométrie comprise entre 150 et 600 mm par an, ce qui permet le développement d'une agriculture de subsistance pour les populations locales. Inhospitable, la région est en proie à des cycles de sécheresses graves et durables et à des crises alimentaires à répétition. Comme le souligne Patrice Gourdin : « cette précarité pousse à des logiques de survie, peu regardantes sur les moyens, ce qui favorise la criminalisation d'une partie des habitants et la passivité de l'autre partie »<sup>(620)</sup>.

Ainsi, les deux-tiers nord du Mali échappent depuis longtemps au contrôle du pouvoir des autorités maliennes. D'ailleurs, l'État malien, « dirigé par des sudistes est peu, voire pas du tout attaché au nord »<sup>(621)</sup>. Délaissée par l'État, livrée à elle-même, et souffrant d'un investissement minime dans les infrastructures et les services de base, la région du Nord-Mali concentre tous les « atouts » pour devenir un « hub » ouest-africain pour tout projet de déstabilisation et tous types de trafics<sup>(622)</sup>. Le président malien Amadou Toumani Touré, destitué par le coup d'État du 21 mars 2012, décrivait lui-même la région du Nord-Mali en 2009 en ces termes : « Il n'y a pas de routes, de centres de santé, d'écoles, de puits, de structures de base pour la vie quotidienne. En fait, il n'y

620 P. GOURDIN, « Géopolitique du Mali : un État failli ? », Diploweb, 23 septembre 2012, <http://www.diploweb.com/Géopolitique-du-Mali-un-État.html>

621 Ibid.

622 J. DUFOUR, C. KUPPER, « Groupes armés au Nord-Mali : état des lieux », Note d'Analyse du GRIP, 6 juillet 2012, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/85>

a rien »<sup>623</sup>). La pauvreté extrême dans la région est une cause de grande corruption de la part des responsables politiques ainsi que des cadres civils et militaires, y compris avec des groupes armés tel qu'AQMI. Rongée par le narcotrafic grandissant, les groupes terroristes et la grande criminalité, la région est aujourd'hui une zone de non-droit aux mains de groupes armés et de milices.

### b. Le contexte régional : les conséquences de la crise libyenne au Mali

Le contexte sécuritaire prévalant au Nord-Mali est depuis longtemps favorable à l'implantation et au développement de la criminalité transnationale, du terrorisme et des trafics en tous genres (migrants, stupéfiants, cigarettes). D'ailleurs, des groupes criminels étrangers sont présents depuis plusieurs années dans la région. Comme le souligne Patrice Gourdin : « Depuis 2003, le nord du Mali subit le déplacement des bases opérationnelles des salafistes algériens vers le centre de la zone Sahara-Sahel ». Cependant, la guerre civile libyenne de 2011, qui s'inscrit dans le contexte de protestations populaires nationales dans les pays arabes<sup>624</sup>, et l'intervention occidentale qui s'en est suivie ont constitué des facteurs aggravants favorables au renforcement des groupes terroristes et mouvements criminels qui sévissent dans le Sahel et notamment au Mali. D'une part, de nombreux groupes armés du Nord-Mali, dont AQMI, ont profité de la crise libyenne pour s'approvisionner en armes, y compris en armes lourdes, ainsi que pour renforcer leurs bases dans la région. D'autre part, des centaines de mercenaires touareg (jusqu'alors engagés aux côtés du colonel Kadhafi en Libye) disposant d'armes lourdes et entraînés au combat sont retournés dans leurs pays d'origine après la chute du guide libyen avec l'idée de relancer leur propre rébellion, vieille de plus de cinquante ans.

En 2011, la Libye disposait d'un stock d'armement considérable dont les proportions sont impossibles à évaluer. Selon HRW, il y avait plus d'armes dispersées en Libye en 2011 qu'en Irak après la chute du régime de Saddam Hussein<sup>625</sup>. Selon le rapport sur la « situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne » réalisé par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, « les matériels ont ainsi été distribués, pillés puis abandonnés ou sont restés sans surveillance durant le conflit. Certains dépôts ont été partiellement délocalisés vers des endroits non prévus à cet effet tels que des bâtiments civils, des écoles, ou des hôpitaux, rendant encore plus aisé l'accès à ces armes »<sup>626</sup>. La récupération des armes par les groupes armés s'est faite de différentes manières. Il y a tout d'abord eu la revente d'armes. Celle-ci serait surtout le fait des mercenaires subsahariens recrutés par le colonel Kadhafi mais aussi des militaires de l'armée libyenne quittant le pays. Selon une source sécuritaire citée par le journal Jeune Afrique, il y aurait ainsi « une convergence d'intérêts entre des hommes armés qui ont besoin d'argent et des groupes armés comme AQMI, disposant d'argent mais qui ont besoin d'armes »<sup>627</sup>. Autre possibilité, des éléments d'AQMI se seraient rendus directement sur le terrain pour se procurer les armes auprès de nombreux dépôts dont dispose chaque grande ville libyenne ainsi que des

insurgés dont des liens avec AQMI ont été avérés<sup>628</sup>. Enfin, Pieter Wezeman, chercheur au SIPRI, a évoqué l'idée d'une dissémination expressément orchestrée par le guide libyen dans le seul but de « déstabiliser la zone ». En tout état de cause, la dissémination des armes libyennes dans le Sahel, et en particulier au Nord-Mali, est d'envergure : pickups, mitrailleuses lourdes, lance-roquettes antichars RPG-7, plusieurs centaines de kilos d'explosifs Semtex<sup>629</sup>, détonateurs, AK-47, munitions en tous genres, etc.

Un type d'arme en particulier ayant fait l'objet d'un trafic entre la Libye et le Sahel inquiète tout particulièrement les États sahéliens et la communauté internationale : les missiles sol-air à très courte portée (SATCP)<sup>630</sup>. Généralement de conception russe, ce sont des armes facilement transportables par un seul homme, ne produisant que de très faibles signaux détectables et capables de menacer des avions et hélicoptères évoluant à basse altitude (notamment durant les phases de décollage et d'atterrissage).



Historiquement, la Libye a été depuis les années 1970 une terre d'accueil pour les populations touareg soutenues idéologiquement et financièrement par le régime du colonel Kadhafi. Beaucoup ont acquis la nationalité libyenne et ont servi dans les forces armées. Par ailleurs, des centaines de Touareg maliens et nigériens avaient rejoint la Libye plus récemment au début de la guerre civile de 2011 afin de combattre aux côtés des troupes de Kadhafi contre de l'argent, des armes et des munitions. À la chute

du Guide libyen, des milliers de Touareg, devenus indésirables dans le pays et privés de sources de financement, sont rentrés dans leurs pays d'origine. Le Mali, comme son voisin nigérien, voit affluer de milliers d'hommes désœuvrés, généralement âgés entre 20 et 40 ans, anciens soldats ou mercenaires de Kadhafi, lourdement armés et entraînés au combat. La mission « d'écoute » et « d'apaisement » dépêchés par les autorités maliennes au mois de novembre 2011 dans le Nord-Mali et visant à désarmer ces nouveaux arrivants n'aura qu'une portée très limitée<sup>631</sup>. À la fin du mois de novembre 2011, ils étaient déjà plus de 2000 combattants à être entrés dans la seule ville de Tombouctou<sup>632</sup>. La constitution du groupe armé du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) le 16 octobre 2011 résulte en partie du retour de ces Touareg de Libye.

623 P. LEYMARIE, « Comment le Sahel est devenu une poudrière », *Le Monde diplomatique*, avril 2012, <http://www.monde-diplomatique.fr/2012/04/LEYMARIE/47605>

624 Ce qu'on a appelé « le printemps arabe » en référence au « printemps des peuples » de 1848.

625 B. PETER, « Quaddafi Great Arms Bazaar », *Human Rights Watch*, 8 avril 2011; cité par F. SANTOPINO, « La dispersion des armes en Libye » *Les Nouvelles du GRIP*, juin 2011.

626 H. PAGNOL, FLONCL, « Rapport d'information de l'Assemblée nationale française n° 4431 : la situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne », 6 mars 2012, p. 30.

627 « Libye : la foire aux armes », *Jeune Afrique*, 20 avril 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJA/2622p052-053.xml0/actualite-afrique/libye-la-foire-aux-armes.html>

628 Le 24 février, le centre américain de surveillance de sites islamistes (SITE) a intercepté un message du groupe terroriste faisant état de son appui à la révolution libyenne. Si l'aide est avant tout financière, plusieurs rapports des services secrets américains ont affirmé la présence de combattants d'AQMI aux côtés des révolutionnaires libyens. Toutefois, celle-ci serait numériquement faible.

629 Puissant explosif inventé et fabriqué en Tchécoslovaquie depuis la fin des années 1960. Composée d'une substance chimique difficile à détecter, le Semtex a été utilisé dans plusieurs attentats, notamment l'attentat de Lockerbie qui l'a rendu célèbre. Quelques centaines de grammes sont suffisants pour détruire le fuselage d'un avion de ligne de type Boeing 747. Le 12 juin 2011, l'armée nigérienne a intercepté des éléments d'AQMI à la frontière algérienne transportant 640 kg d'explosifs Semtex et 435 détonateurs provenant des dépôts d'armes libyens.

630 En anglais : MANPAD (Man Portable Air Defense System).

631 « Mali : la délicate mission de désarmement des populations touareg », RFI, 13 novembre 2011, <http://www.RFI.fr/afrique/20111113-mali-delicate-mission-desarmement-populations-touareg>

632 H. PAGNOL, FLONCL, « Rapport d'information de l'Assemblée nationale française n° 4431 : la situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne », op. cit. p.31

## 2. Les principaux groupes armés actifs au Nord-Mali (AQMI, MNLA, Ansar Eddine, MUJAO)

Le Nord-Mali est occupé par quatre principaux groupes armés : AQMI, le MNLA, Ansar Eddine et le MUJAO. Différentes sources mentionnent la présence d'éléments de la secte islamiste nigérienne Boko Haram<sup>633</sup> depuis le début du mois d'avril 2012 mais aucune information officielle n'est venue confirmer cette information. L'ensemble de ces mouvements armés a fait l'objet de plusieurs analyses récentes concernant leur historique, revendications, zones d'actions, activités, modes opératoires, effectifs ou encore stratégie d'alliances<sup>634</sup>. Des chercheurs du GRIP ont récemment analysé ces groupes armés dans le cadre de la nouvelle donne géopolitique qui prévaut au Nord-Mali et plus généralement dans la région sahélienne<sup>635</sup>. Par conséquent, nous nous proposons ici de reprendre ces analyses en les synthétisant et en les actualisant à la faveur des dernières évolutions majeures.

## AL-QAÏDA AU MAGHREB ISLAMIQUE <sup>636</sup> (AQMI)

### 1. Fondation et historique du mouvement

Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) est une mutation d'un groupe islamiste armé algérien, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), lui-même issu de l'unification des Groupes islamiques armés (GIA). Le rapprochement entre le GSPC algérien et la mouvance islamiste de Ben Laden a débuté au lendemain des attentats de New-York et de Washington du 11 septembre 2001. Entre septembre 2001 et janvier 2007, des contacts ont eu lieu mais ont souvent été interrompus à cause de dissensions au sein de l'appareil décisionnel du GSPC. Finalement, la tendance panislamiste a pris le pas et en 2005, l'intégration du GSPC à Al-Qaïda a trouvé un nouvel allié dans le dirigeant de la branche irakienne d'Al-Qaïda Abu Moussab Al Zarkawi. Le GSPC est devenu officiellement Al-Qaïda au Maghreb islamique le 25 janvier 2007. AQMI n'est pas seulement la continuité du GSPC algérien, elle a aussi réussi à rallier à elle d'autres groupes islamistes de moindre envergure tels que le Groupe islamique combattant marocain (GICM), le Groupe islamique combattant libyen (GICL) et le Groupe islamique combattant tunisien (GICT). Il n'est pas rare que des opérations conjointes soient menées avec du personnel issu des différents groupes. Profitant du chaos résultant des combats en Libye depuis le début de l'année 2011, AQMI a envoyé des commandos composés d'Algériens, de Tunisiens et de Libyens afin de mettre la main sur les armements stockés dans les casernes désertées par l'armée de Kadhafi au fur et à mesure de l'avancée des opposants au régime.

633 « Boko Haram en renfort des islamistes armés dans le nord du Mali », RFI, 10 avril 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120410-mali-bamako-gao-tombouctou-boko-haram-ansar-dine>

634 W. ASSANVO, « État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », Observatoire de la vie diplomatique en Afrique (OVIDA), juillet 2012, [http://www.ovida-afriko.org/fr/ovida-pdf/Menace\\_Terroriste\\_AfriqueOuest\\_12\\_Juillet12\\_.pdf](http://www.ovida-afriko.org/fr/ovida-pdf/Menace_Terroriste_AfriqueOuest_12_Juillet12_.pdf) et, « Crimes FIDH de guerre au Nord-Mali », juillet 2012, p.11, <http://www.fidh.org/Crimes-de-guerre-au-Nord-Mali>

635 Des fiches documentaires ont été réalisées récemment sur les groupes armés d'AQMI, du MNLA et de Boko Haram. Par ailleurs, une note d'analyse plus globale faisant un état des lieux des groupes armés actifs au Nord-Mali, des ressemblances et divergences ainsi que des stratégies d'alliances entre ces groupes a été publiée récemment (juillet 2012)

636 Fiche documentaire réalisée par M. MEKDOUR « Al-Qaïda au Maghreb Islamique », Note d'Analyse du GRIP, 25 août 2011, Bruxelles, [http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2011/INA\\_2011-08-25\\_FR\\_M-MEKDOUR.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2011/INA_2011-08-25_FR_M-MEKDOUR.pdf)

### 2. Objectifs et idéologie

AQMI s'inscrit dans l'idéologie du salafisme djihadiste tel que prôné par Oussama Ben Laden lors de la création de la mouvance Al-Qaïda en 1988. Son objectif principal est de combattre les « ennemis de l'Islam » que sont, selon eux, les juifs, les apostats et les croisés (les chancelleries américaines et européennes principalement). Les régimes arabes sont également particulièrement ciblés par AQMI car ils sont accusés d'asservir et de tromper les populations musulmanes du Maghreb et de l'Afrique sahélienne. Un second objectif est de recréer, avec l'aide des autres branches d'Al-Qaïda, un Califat (Un califat peut être défini comme un territoire sur lequel un calife, successeur du Prophète Mohammed, exerce un pouvoir régi par l'Islam sur l'ensemble du monde musulman avec la Charia comme règle juridique et modèle de société).

### 3. Organisation : leadership, effectifs, armements et financements

**Leadership** : Le chef actuel de l'organisation est Abdalmalek Droudkal, ingénieur de nationalité algérienne, 42 ans, ayant combattu en Afghanistan.

**Effectifs** : Une évaluation des effectifs d'AQMI est très difficile à réaliser étant donné la diversité des groupes, la nature même de l'organisation ainsi que le ralliement épisodique de bandes criminelles locales sahéliennes. D'après une étude de l'Institut de recherche « The Fund for Peace » publiée le 21 septembre 2010, les effectifs d'AQMI seraient compris entre 500 et 1000 combattants. Ces chiffres demeurent assez bas en comparaison des effectifs du Groupe islamique armé algérien qui avait compté 28 000 membres au milieu des années 1990. Les combattants d'AQMI sont majoritairement des Algériens mais on y retrouve également des Mauritaniens, des Maliens, des Libyens, des Marocains, des Tunisiens et des Nigériens.

**Armements** : L'arsenal d'AQMI est composé principalement de Kalachnikov, de RPG-7, de fusils mitrailleurs FMPK, de mitrailleuses de calibre 12.7 mm et 14.5 mm et de grenades. Un des fournisseurs d'AQMI n'est autre que l'un de ses chefs Mokhtar Belmokhtar. Ce dernier achète des armes en contrebande et les vend ensuite aux groupes du Nord de l'Algérie. AQMI aurait également acquis des missiles sol-air SAM-7 provenant des stocks des casernes de l'armée libyenne. Les différentes Katibas (une Katiba se réfère à un bataillon, 300 hommes, lors de la guerre d'indépendance de l'Algérie. Le terme est utilisé par AQMI même si les Katibas regroupent rarement un nombre aussi élevé de combattants) actives dans le Sahel se déplacent dans des véhicules de type 4x4 équipés de mitrailleuses lourdes. Les terroristes d'AQMI ont également en leur possession des téléphones satellitaires.

**Financements** : La principale source de financement d'AQMI réside dans les rançons obtenues au travers des prises d'otages. D'après le conseiller du président algérien Kamel Razzaq, AQMI aurait déjà accumulé 50 millions d'euros en provenance de pays occidentaux en échange de leurs ressortissants captifs. Une seconde source importante de financement provient du trafic de stupéfiants, de cigarettes, d'armes et d'être humains.

### 4. Mode opératoire et zone d'opération

**Mode opératoire** : À l'instar des autres branches d'Al-Qaïda, AQMI a adopté la stratégie des attentats-suicides, soit par le biais de véhicules piégés soit en utilisant des kamikazes humains. De plus, le groupe continu de recourir aux embuscades contre les forces de l'ordre et aux enlèvements de policiers et militaires.

**Zone d'opération** : L'Algérie demeure la cible première des terroristes d'AQMI avec plusieurs dizaines d'attaques par an. Néanmoins, la pression des forces algériennes de sécurité ne lui permet

plus de mener des opérations répétées de grande envergure. Ainsi, la zone sahélo-saharienne est le nouveau terrain d'actions d'AQMI. La région était dans un premier temps une base de repli des terroristes du GSPC qui fuyaient les opérations des militaires algériens. Depuis 2007, les terroristes islamistes du Sud perpètrent des attaques contre les polices et armées du Mali, du Niger, de Mauritanie et bien sûr d'Algérie. Des opérations sporadiques ont également lieu à l'encontre des forces de sécurité marocaine, tunisienne, tchadienne et libyenne.

## MOUVEMENT NATIONAL DE LIBERATION DE L'AZAWAD - (MNLA)

### 1. Fondation et historique du mouvement

Le MNLA est né le 16 octobre 2011 de la fusion entre le MNLA (Mouvement national de l'Azawad) et le MTNM (Mouvement touareg du Nord-Mali). Les deux mouvements, pacifique pour le premier, armé pour le second, se sont réunis du 7 au 15 octobre 2011 afin d'œuvrer à la création d'une nouvelle organisation politique touareg<sup>637</sup>, soucieuse d'asseoir les revendications de tous les Touareg de l'« Azawad<sup>638</sup> ». Le MNLA est l'héritier d'une longue histoire conflictuelle entre Touareg du Nord-Mali et gouvernement malien, remontant à plus de cinquante ans, alors que le Mali était encore sous administration française, le peuple touareg refusant déjà à l'époque d'être intégré à la République malienne. Depuis l'indépendance, ces revendications se sont manifestées par plusieurs « rébellions touareg » : 1962-1963, 1990-1995, 2006, 2007-2009 puis 2012. Les différents accords signés à la suite des rébellions visant une meilleure intégration du nord et des populations touareg au sein du Mali (accords de Tamanrasset de 1991, Pacte national de 1992, accords d'Alger de 2006, etc.) ne suffiront pas à éteindre la flamme indépendantiste touareg. Lors des diverses rébellions touareg, nombreux ont été ceux qui ont quitté le Mali pour la Libye de Mouammar Kadhafi, fervent soutien de la cause touareg, et qui offrait des conditions d'accueil très favorables (permis de travail, naturalisation, intégration dans l'armée etc.) Des dizaines de milliers de Touareg se sont ainsi réfugiés en Libye, profitant des avantages (certes intéressés) offerts par Kadhafi. À la mort du Guide libyen, le 20 octobre 2011, la situation s'est rapidement détériorée pour les Touareg installés dans le pays. Ils ont ainsi regagné le Mali par milliers, civils et soldats confondus. C'est dans ce contexte d'un retour massif de Touareg armés, entraînés et dépossédés de leur situation avantageuse, que le MNLA s'est constitué, malgré les tentatives du gouvernement central de les « récupérer » en organisant de multiples rencontres. La nouvelle rébellion serait ainsi un « dégât collatéral de la crise libyenne » selon l'expression du président nigérien M. Mahamadou Issoufou.

### 2. Objectifs et idéologies

Le MNLA entend « sortir le peuple de l'Azawad de l'occupation illégale du territoire azawadien par le Mali », qui est « l'animateur depuis des décennies de l'insécurité dans la région »<sup>639</sup>. Dans

637 Les Touareg sont un peuple de Berbères nomades vivant de l'élevage de bétails et du commerce dans le Sahara central. Ils partagent un alphabet commun, le tifnagh, et une même langue, le tamasheq. Les Touareg sont aujourd'hui fragmentés en différents groupes, liés à leur dispersion dans six pays (le Niger, l'Algérie, la Libye, le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso). Sur une population générale estimée à 1,5 million de Touareg, 550 000 vivaient au Mali et 850 000 au Niger.

638 L'« Azawad » n'est pas reconnue par le gouvernement malien, qui parle de la région du Nord du Mali pour évoquer les 6e, 7e et 8e régions que sont Tombouctou, Kidal et Gao.

639 « Communiqué n° 1 du MNLA », 16 octobre 2011, <http://www.mnlamov.net/projet-politique/37-projet-politique/72-communique-nd-1-du-mnla.html>

un communiqué du 20 mars 2012, le président du Bureau politique Mahmoud Ag Ghaly précise clairement que « les objectifs et la détermination qui animent notre combat demeurent très clairement l'indépendance de l'Azawad » en une République démocratique et laïque<sup>640</sup>. Une indépendance qui amputerait le Mali de 65% de son territoire. Le 6 avril, à la faveur d'une instabilité politique totale dans le pays (voir dernier chapitre), le MNLA s'est emparé de tout le nord du pays et a déclaré unilatéralement l'indépendance de l'« Azawad ». Malgré un slogan rassembleur (« Unité – Justice – Liberté »), l'« Azawad » est peuplé d'une multitude de communautés aux traditions, revendications et modes de vie très différents. Ainsi, Arabes, Peuls, Songhaïs, Touareg à la peau claire et Touareg noirs ne partagent pas tous la même vision d'un « Azawad » indépendant. Par ailleurs, le MNLA n'a eu de cesse de rejeter toute alliance avec les groupes islamiques présents dans la région de l'Azawad (AQMI, Ansar Eddine, MUJAO). En novembre 2012 le MNLA (comme Ansar Eddine) s'est déclaré prêt au dialogue avec les autorités de Bamako afin « de trouver une solution définitive à ce conflit entre le Mali et l'Azawad » selon les termes de son leader, Bilal Ag Acherif. De son côté, la classe politique malienne, malgré son discours d'ouverture, ne veut pas entendre parler de négociation<sup>641</sup>.

### 3. Organisation : leadership, effectifs, armements et financements

**Leadership :** Sans en être véritablement le fondateur, il semble que ce soit par fidélité au leader touareg Ibrahim Ag Bahanga que se sont regroupées les différentes factions rebelles touaregs maliennes au sein du MNLA. Figure de proue de la rébellion touareg du Nord-Mali, il fut lieutenant au sein de l'armée malienne avant de prendre les armes contre le pays, après un séjour d'entraînement militaire en Libye dans les années 1980. Décédé dans un accident de voiture le 26 août 2011 alors qu'il tentait de rentrer de Libye (accident que certains attribuent à une frappe de l'unité anti-terroriste malienne), c'est son cousin Mohamed Ag Najim qui a œuvré à la création du MNLA et en est aujourd'hui le chef d'état-major.

**Effectifs :** Une évaluation des effectifs est difficile à réaliser et les chiffres donnés se contredisent souvent. Selon Mathieu Guidère, islamologue et spécialiste du monde arabe, le MNLA compterait entre 2 000 et 3 000 militants<sup>642</sup>.

**Armements et expérience militaire :** L'organisation a profité de la guerre civile libyenne pour s'approvisionner en armes lourdes, missiles anti-aériens, camions lance-roquettes BM-21 Grad, de mitrailleuses de calibre 12,7 mm et de dizaines de véhicules 4x4, mortiers. En plus d'un armement lourd et élaboré, les Touareg ont ramené de Libye leur expertise militaire, nombre d'entre eux ayant servi dans l'armée de Kadhafi. D'autres combattants bénéficient de leur expérience de service au sein de l'armée malienne.

**Financements :** La chute du régime libyen et la mort de Kadhafi ont fait perdre au mouvement Touareg son principal soutien financier. La question des sources de financement du MNLA se pose donc désormais avec acuité. Certains observateurs ont évoqué une collaboration économique avec les groupes armés islamistes de la région, dont AQMI. En outre, il se pourrait que l'organisation soit impliquée dans le trafic lié à l'enlèvement de ressortissants européens et

640 « Communiqué n° 11 du MNLA », 20 mars 2012, <http://www.mnlamov.net/>

641 « Mali : Ansar Dine et le MNLA prêts au dialogue avec Bamako », RFI, 17 novembre 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121116-nord-mali-ansar-dine-le-mnla-disent-pret-dialogue-bamako-combats-tres-violents.html>

642 « Mali : pourquoi l'Algérie parie sur les islamistes d'Ansar Eddine », L'Express, 4 juillet 2012, [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-pourquoi-l-algerie-parie-sur-les-islamistes-d-ansar-eddine\\_1134319.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-pourquoi-l-algerie-parie-sur-les-islamistes-d-ansar-eddine_1134319.html)

à la négociation de rançons avec les gouvernements. D'autres témoignages évoquent la violence exercée par le mouvement envers des civils afin de leur soutirer de l'argent. Enfin, l'hypothèse d'un financement provenant de la diaspora touareg présente notamment dans les pays européens n'est pas à exclure.

#### 4. Mode opératoire et zone d'opération

Le MNLA a prôné dès sa création le dialogue avec les autorités maliennes afin de parvenir à un accord sur une nouvelle gestion de l'« Azawad ». Les premières actions du mouvement ont consisté en des marches pacifiques et des manifestations. Puis, les attaques successives de trois garnisons du nord (Tessalit, Aguelhok, Ménaka) au mois de janvier ont signé le début de la révolte armée. Le MNLA a alors multiplié ses attaques contre des garnisons militaires dans les villes les plus symboliques et importantes du Nord-Mali. Leur technique principale est d'assaillir un camp militaire en arrivant par surprise sur de nombreux véhicules. Le MNLA n'agit qu'« en réaction contre les agissements de l'armée malienne »<sup>643</sup>. En ce sens, le MNLA tente d'affirmer sa position de mouvement révolutionnaire indépendantiste et de se différencier d'un groupe armé criminel ou terroriste. La création d'un site internet officiel de l'organisation (comportant une rubrique dédiée aux « Droits de l'homme ») est un outil de communication servant à légitimer et à normaliser l'existence du mouvement.

#### 5. Connexions avec les autres mouvements armés du Nord-Mali

Dès le début de l'offensive menée par le MNLA, le gouvernement malien a tenté de décrédibiliser l'action du mouvement en l'accusant d'avoir des liens avec AQMI. Le mouvement a été accusé par Bamako d'avoir exécuté sommairement environ 80 soldats maliens d'une balle dans la tête ou de les avoir égorgés à Aguelhok. Les Touareg de leur côté ont démenti l'information et affirmé n'avoir aucun lien avec l'organisation terroriste. Selon plusieurs spécialistes cette collusion paraît suspecte, puisque « les Touareg n'ont rien à voir avec le fondamentalisme. Ces nomades d'origine berbère (...) pratiquent un islam tolérant et modéré » comme le rappelle l'historien Pierre Boileau, directeur du centre d'études des mondes africains (CEFAM). D'ailleurs, l'organisation a souligné à plusieurs reprises l'absence de liens entre les indépendantistes touareg du MNLA et les Touareg salafistes d'Ansar Eddine : « Le MNLA tient sa position face à tous les réseaux mafieux et se démarque de l'organisation Ansar Eddine »<sup>644</sup>.

## ANSAR EDDINE

### 1. Fondation et historique du mouvement

La première mention publique d'Ansar Dine, « défenseur de l'Islam » (de son vrai nom Jum'a Ansar al-din al-salafiya, « le groupe des défenseurs salafistes de la religion » en arabe) au Nord-Mali remonte au 11 mars 2012, lorsque diverses sources ont évoqué sa présence aux côtés des rebelles touareg<sup>645</sup>. Les observateurs découvrent alors non seulement un mouvement, mais surtout un homme, Iyad Ag Ghaly, ancien leader des rébellions touareg des années 1990. La création du mouvement Ansar Eddine, par Iyad Ag Ghaly remonte a priori vers la fin 2011

643 « Dans le nord du Mali, les Touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État », *Le Monde*, 25 janvier, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/01/25/dans-le-nord-du-mali-les-touareg-du-mnla-lancent-un-nouveau-defi-arme-a-l-etat\\_1634378\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/01/25/dans-le-nord-du-mali-les-touareg-du-mnla-lancent-un-nouveau-defi-arme-a-l-etat_1634378_3212.html)

644 « Communiqué n° 13 », 4 avril 2012, <http://www.mnlamv.net>

645 « Nord du Mali : un mouvement islamiste combat aux côtés des rebelles touareg », *AFP*, 11 mars 2012, <http://maliactu.net/nord-du-mali-un-mouvement-islamiste-combat-aux-cotes-des-rebelles-touareg/>

lorsqu'il se voit refuser son intégration au MNLA. La création du groupe annonce l'émergence d'un islamisme malien au sein de la communauté touareg jusqu'alors réputée pour sa pratique d'un islam modéré et apolitique.

### 2. Objectifs et idéologies

Contrairement à la rébellion touareg du MNLA, Ansar Eddine ne réclame pas l'autodétermination du Nord mais revendique l'instauration de la loi islamique, la charia, au Mali. Le groupe armé de l'idéologie d'AQMI. Face aux pressions de la communauté internationale et à l'approche d'une intervention armée dans le Nord-Mali, Ansar Eddine a solennellement proclamé son rejet du « terrorisme » et a appelé au dialogue entre les différentes parties de la crise malienne. Plus surprenant encore, les islamistes d'Ansar Eddine ont annoncé le 14 novembre 2012 qu'ils renonçaient à l'application de la charia au Nord-Mali, excepté dans leur fief, Kidal<sup>646</sup>. Ces déclarations représentent un tournant majeur puisqu'elles marquent une prise de distance importante avec ses alliés djihadistes d'AQMI et du MUJAO<sup>647</sup>.

### 3. Organisation : leadership, effectifs, armements et financements

**Leadership** : Ansar Eddine est dirigé par Iyad Ag Ghaly qui fut le chef du MPA (Mouvement populaire de l'Azawad) durant les années 1990. Nommé conseiller consulaire en Arabie saoudite par le gouvernement malien en 2007, il est expulsé en 2010 du pays en raison de ses liens avec Al-Qaïda.

**Effectifs** : Une évaluation des effectifs est difficile à réaliser et les chiffres donnés se contredisent en fonction des sources. Selon Mathieu Guidère, islamologue et spécialiste du monde arabe, Ansar Dine compterait entre 5 000 et 10 000 hommes<sup>648</sup>. Ansar Eddine dispose du soutien de nombreux combattants qui étaient des membres actifs d'AQMI dont Abdelkrim Taleb, un cousin touareg d'Ag Ghaly, qui dirigeait une katiba au sein d'AQMI.

**Financements** : Selon Jean-Bernard Véron, responsable de la Cellule de prévention des crises et de sortie de conflit à l'Agence française de développement (AFD), le financement des activités d'Ansar Eddine, à la différence de celles d'AQMI et du MUJAO, est d'origine non criminelle. Il s'agirait en grande partie de contributions d'ONG et de donateurs particuliers originaires des pays du Golfe<sup>649</sup>.

### 4. Mode opératoire et zone d'opération

Selon Mathieu Guidère, le mode opératoire d'Ansar Eddine ressemble à celui d'AQMI et se caractérise par des coups ponctuels contre des installations et contre les militaires avec une idéologie affichée qui est celle de l'ancien GSPC algérien<sup>650</sup>. Son fief est situé dans le nord-est du pays, à Kidal. Le groupe armé aurait notamment participé à l'attaque de la garnison Aguelhok, le 24 janvier 2012 au cours de laquelle 153 soldats maliens prisonniers de guerre auraient été exécutés sommairement. Au début du mois d'avril Ansar Eddine a chassé le MNLA de Tombouctou

646 « Mali : Ansar Eddine renonce à appliquer la charia, sauf à Kidal », *Jeune Afrique*, 14 novembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20121114122557/mali-aqmi-bamako-islamistemali-ansar-eddine-renonce-a-appliquer-la-charia-sauf-a-kidal.html>

647 « Crise malienne : les islamistes d'Ansar Eddine rejettent le « terrorisme », *Jeune Afrique*, 7 novembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121107095608/mali-terrorisme-aqmi-blaise-compaorecrise-malienne-les-islamistes-d-ansar-eddine-rejettent-le-terrorisme.html>

648 « Mali : pourquoi l'Algérie parie sur les islamistes d'Ansar Eddine », *L'Express*, 4 juillet 2012, [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-pourquoi-l-algerie-parie-sur-les-islamistes-d-ansar-eddine\\_1134319.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-pourquoi-l-algerie-parie-sur-les-islamistes-d-ansar-eddine_1134319.html)

649 « Les djihadistes du Nord-Mali, nouveaux maillons du trafic de cocaïne vers l'Europe », *France 24*, 30 octobre 2012, <http://www.france24.com/fr/20121029-nord-mali-djihadistes-groupes-islamistes-desert-sabel-traffic-drogue-cocaïne-amerique-latine-ansar-dine-aqmi-mujao>

650 « Ansar Dine est le véritable maître du Nord-Mali », *Slate*, 29 juin 2012, <http://www.slateafrique.com/90045/au-nord-mali-quatre-forces-se-par-tagent-territoire-et-pouvoir-mnla-ansar-dine-mujao-aqmi>

et imposé la charia. Au mois de juin, des membres d'Ansar Eddine, appuyés par des éléments d'AQMI, ont détruit des mausolées de Tombouctou<sup>651</sup>.

## MOUVEMENT POUR L'UNICITE ET LE JIHAD EN AFRIQUE DE L'OUEST (MUJAO)

### 1. Fondation et historique du mouvement

Le MUJAO est un groupe djihadiste islamiste armé issu d'une scission d'AQMI en 2011. Le mouvement a été fondé par le mauritanien Hamada Ould Khaïrou, un des combattants non algériens d'AQMI qui s'est affranchi de ses mentors (les émirs algériens d'AQMI, Abou Zied et Mokhtar Belmokhtar) et en assure aujourd'hui la direction.

### 2. Objectifs et idéologies

Selon son fondateur, le MUJAO lutte pour instaurer la charia en Afrique de l'Ouest : « Nous nous inscrivons dans la logique des autres mouvements : Shabab à la corne de l'Afrique, Al-Qaïda de l'Asie, l'État Islamique de l'Iraq, AQMI et Ansar Eddine ». Pour cela, le mouvement veut « intégrer les jeunes de l'Afrique Noire dans la dynamique du jihad », une action nécessaire afin de « terroriser les ennemis de Dieu »<sup>652</sup>. D'un point de vue idéologique, le MUJAO reste fidèle à la vision d'AQMI. En revanche, il s'oppose fortement au MNLA : « Le MNLA est pour nous comme le Mali, la Mauritanie, l'Arabie Saoudite ou tout autre pays sur les frontières des accords de Sykes-Picot. Nous le refusons catégoriquement »<sup>653</sup>.

### 3. Organisation : leadership, effectifs, armements et financements

**Leadership** : Le mauritanien Hamada Ould Khaïrou est le fondateur et l'actuel dirigeant du mouvement.

**Effectifs** : Comme pour les autres groupes armés du Nord-Mali, il est très difficile d'évaluer le nombre de combattants engagés au sein du MUJAO. Le mouvement rassemble des djihadistes subsahariens, « des Mauritanien, des Azawadis, des Tchadiens et des Nigériens d'autres nationalités »<sup>654</sup>. En quelques mois, il aurait réussi à recruter 200 jeunes en provenance du Mali, d'Algérie, de Somalie, de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Ghana, de Gambie, de Guinée ou du Niger. Ceux-ci constitueraient 40% des effectifs du MUJAO (soit un effectif total de 500 combattants). En outre, « des centaines d'autres combattants du groupe islamiste radical nigérian Boko Haram auraient également renforcé les rangs du MUJAO »<sup>655</sup>. Toutefois, la défection d'un commandant de brigade à Gao, Hicham Bilal, en désaccord avec les principes du mouvement a porté un coup dur au mouvement<sup>657</sup>.

**Armements** : Selon les services de renseignement français, il se pourrait que le Burkina Faso ait livré récemment des armes au MUJAO<sup>658</sup>.

**Financements** : Comme AQMI, le MUJAO tire ses financements d'activités criminelles notamment des rançons obtenues lors de prises d'otages et de son implication dans divers trafics de la sous-région (notamment le trafic de cocaïne<sup>659</sup>). Par ailleurs, le journal français, le Canard enchaîné, a fait état d'un possible financement des activités du MUJAO par le Qatar<sup>660</sup>.

### 4. Mode opératoire et zone d'opération

Attentats et prises d'otages sont la marque de fabrique du MUJAO. Ceux-ci sont perpétrés à Gao, leur fief, mais aussi dans des pays limitrophes du Mali, notamment l'Algérie. Selon les dires de Hamada Ould Khaïrou, le MUJAO dispose d'une présence au Nigéria, au Niger et au Nord-Mali, à Gao<sup>661</sup>. Le mouvement s'est fait connaître en octobre 2011, lors de l'enlèvement à Tindouf (sud-ouest de l'Algérie) de deux Espagnols et une Italienne, des otages pour lesquels il réclame aujourd'hui 30 millions d'euros ainsi que la libération de plusieurs de ses combattants détenus en Mauritanie. Puis, en mars 2012, il a signé une attaque terroriste à Tamanrasset dans le sud de l'Algérie qui a fait 23 blessés. L'attaque était symbolique puisque c'est dans cette ville qu'est basé depuis avril 2010 le siège du CEMOC (Comité d'état-major opérationnel conjoint), regroupant l'Algérie, le Mali, la Mauritanie, le Tchad et le Niger dans la lutte contre AQMI et les groupes armés de la région. Le procédé retient également l'attention : un kamikaze à bord d'un 4x4 s'est fait exploser en lançant son véhicule contre le bâtiment. Cette manière de procéder rappelle les méthodes d'Al-Qaïda. Le groupe est également responsable de l'enlèvement du consul d'Algérie et de six de ses collaborateurs à Gao au Mali le 5 avril 2012. Enfin, le 27 juin, le MUJAO a participé aux combats meurtriers (35 morts) pour chasser de Gao les Touareg du MNLA et a posé des mines autour de la ville pour se protéger d'éventuelles attaques du MNLA ou de soldats d'une force ouest-africaine<sup>662</sup>. Aujourd'hui le MUJAO règne en maître à Gao<sup>663</sup>.

Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, plusieurs sources sérieuses attestent de la présence depuis le mois d'avril d'éléments armés de la secte nigérienne Boko Haram dans le Nord-Mali agissant aux côtés des groupes islamistes<sup>664</sup>. Selon les sources sécuritaires maliennes, ils auraient pris part à l'attaque du Consulat d'Algérie à Gao revendiquée par le MUJAO. Par ailleurs, les États de la sous-région ont conclu à une « connexion avérée » entre Boko Haram et AQMI. Un certain nombre d'éléments récents viennent appuyer cette thèse de « connexions » entre les deux mouvements, même s'il est nécessaire de rester prudent quant aux interprétations<sup>665</sup>. Ainsi, selon un rapport du Conseil de sécurité des Nations unies de janvier 2012 : « Si les activités terroristes

651 « Mali : la destruction des mausolées de Tombouctou par Ansar Dine sème la consternation », RFI, 30 juin 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120630-mali-bamako-tombouctou-islamistes-ansar-dine-mausolees-charia-france-hamadou-toure>

652 J. DUFOUR, « Groupes armés au Nord-Mali : état des lieux », Note d'Analyse du GRIP, op. cit.

653 Voir l'interview de Hamada Ould Khaïrou accordé à l'agence ALAKHBAR : « Sabel : MUJAO à la conquête des « jeunes de l'Afrique noire » », <http://www.fr.alakhtar.info/3512-0-Sabel-MUJAO-a-la-conquete-des-jeunes-de->

654 Ibid.

655 Ibid.

656 F. POWELTON, « Sabel : le MUJAO intensifie le recrutement des jeunes », Sabel-Intelligence, 23 juillet 2012, <http://www.sabel-intelligence.com/2669-sabel-le-mujao-intensifie-le-recrutement-des-jeunes.html>

657 « Un commandant du MUJAO quitte le groupe terroriste au Mali », Magharebia, 12 novembre 2012, <http://magharebia.com/cocon/awil/shtml1/f/features/awil/features/2012/11/12/feature-02>

658 « Sabel : qui livre des armes au MUJAO ? », Jeune Afrique, 5 septembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/A2695p006-007.xml#9/france-mali-djibrill-bassole-qatarsabel-qui-livre-des-armes-au-mujao.html>

659 « Les djihadistes du Nord-Mali, nouveaux maillons du trafic de cocaïne vers l'Europe », France 24, op. cit.

660 « Mali - Le Qatar accusé de soutenir financièrement les rebelles du nord », SlateAfrique, 7 juin 2012, <http://www.slateafrique.com/88719/mali-qatar-accuse-soutenir-financiere-rebelles-nord>

« Au Mali, le Qatar investit dans le djihadisme... », Marianne, 6 juillet 2012, [http://www.marianne.net/Au-Mali-le-Qatar-investit-dans-le-djihadisme\\_a220404.html](http://www.marianne.net/Au-Mali-le-Qatar-investit-dans-le-djihadisme_a220404.html)

661 Ibid.

662 « Crimes de guerre au Nord-Mali » FIDH, juillet 2012, p.11, <http://www.fidh.org/Crimes-de-guerre-au-Nord-Mali>

663 « Nord-Mali : le chef du MUJAO prend ses aises à Gao », 3 juillet 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/A2686p008-009.xml#0/>

664 « Boko Haram en renfort des islamistes armés dans le nord du Mali », RFI, op. cit.

« Des islamistes de la secte Boko Haram présents au nord du Mali », Le Monde, 9 avril 2012, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/04/09/des-islamistes-de-la-secte-boko-haram-sont-presents-au-nord-mali\\_1682846\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/04/09/des-islamistes-de-la-secte-boko-haram-sont-presents-au-nord-mali_1682846_3212.html)

665 L. DE CASTELLEI, « AQMI : le soutien de Boko Haram ? », Affaires-stratégiques. Infos, octobre 2012, <http://www.affaires-strategiques.info/sip.php?article7251>

de Boko Haram sont concentrées au Nigéria, sept membres de l'organisation ont néanmoins été arrêtés au Niger, alors qu'ils se rendaient au Mali, en possession de documents sur la fabrication d'explosifs, de tracts de propagande ainsi que de noms et de coordonnées de membres de l'AQMI qu'ils projetaient, semble-t-il, de rencontrer »<sup>666</sup>. Nous ne traiterons pas ici de la question de Boko Haram, malgré ses récentes activités au Mali, car la secte reste un problème sécuritaire qui concerne en premier lieu le Nigéria. Nous vous renvoyons donc à la fiche documentaire sur Boko Haram réalisée par le GRIP et qui a fait l'objet d'une actualisation récente (octobre 2012)<sup>667</sup>, ainsi qu'à l'analyse faite dans cette étude des enjeux sécuritaires au Nigéria<sup>668</sup>.



### 3. Les milices d'auto-défense

Dans les régions de Tombouctou et de Gao, des milices d'auto-défense ont été créées ou réactivées par des groupes de maliens exaspérés par les exactions commises par les groupes armés et par l'attentisme du gouvernement. Ces milices ont pour objectif de défendre les populations ou le groupe ethnique auquel elles appartiennent et de mettre fin à l'occupation de la région qu'elles occupent.

Tout d'abord, la milice arabe de Tombouctou lutte pour la défense des populations arabes contre les groupes armés touareg et les islamistes. Pourtant,

lors de la prise de la ville de Tombouctou, elle aurait négocié avec les groupes armés leur entrée « pacifique »<sup>669</sup>. Puis, le Ganda Koy (« Maître de la terre » en Songhoï) est une milice créée lors des rebellions touareg des années 1990 pour protéger les populations des exécutions sommaires, des assassinats de fonctionnaires maliens (juges, administrateurs civils), des pillages et des vols des biens des populations civiles et des attaques contre les symboles de l'État. Le Ganda Koy est basé à Mopti (nord-ouest de Gao) et ses rangs compteraient plus de 2 000 hommes<sup>670</sup>. La milice Ganda Iso (« fils du pays en Songhoï) a été créée au mois de janvier 2012 après l'exécution sommaire des 153 militaires maliens du camp de Aguelhock. Enfin, fait notable, six mouvements politico-militaires d'auto-défense maliens ont constitué le 21 juillet un front unifié en une plate-forme baptisés « Forces patriotiques de résistance » (FPR) qui regrouperait « plusieurs milliers de combattants »<sup>671</sup>. Parmi les six mouvements composants le FPR, l'on trouve la Force nationale de libération des régions du nord (FNL), menée par Amadou Abdoulaye Cissé, qui

666 Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sabel, S/2012/42) 18 janvier 2012, p. 12, <http://www.un.org/press/news/story.asp?symbol=S/2012/42&Lang=F>

667 L. TRAN NGOC, « Boko Haram – Fiche Documentaire », Note d'Analyse du GRIP, 4 octobre 2012, Bruxelles, <http://www.grip.org/fr/node/605>

668 Lire la partie sur le Nigéria (Michel Luntumbue).

669 « Mali : contacts entre les rebelles qui assiègent Tombouctou et ses défenseurs arabes », AFP, 1er avril 2012, [http://www.romandie.com/news/archives/Mali\\_contacts\\_entre\\_les\\_rebelles\\_qui\\_assiegent\\_Tombouctou\\_et\\_ses\\_defenseurs\\_arabes82010420121416.asp](http://www.romandie.com/news/archives/Mali_contacts_entre_les_rebelles_qui_assiegent_Tombouctou_et_ses_defenseurs_arabes82010420121416.asp)

670 A. DIARRA, « Plongée dans la milice d'autodéfense Ganda Koy », L'Essor (cité par le Courrier International), 2 août 2012, <http://www.courrierinternational.com/article/2012/08/02/plongee-dans-la-milice-d-autodefense-ganda-koy>

671 « Les « Forces patriotiques de résistance » annoncent la reconquête du nord du Mali », RFI, 21 juillet 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120721-forces-patriotiques-resistance-annoncent-reconquete-nord-mali-gao>

compte d'anciens officiers « nordistes » et 700 membres<sup>672</sup>. Leur ambition est de « mener une guerre totale afin de récupérer les régions du Nord-Mali occupées par les rebelles »<sup>673</sup>.

Enfin, selon le journal Jeune Afrique, 800 jeunes seraient formés depuis juin à Bamako dans des sites d'entraînements. Ils appartiennent à une milice dénommée « Bouyan Ba Hawi » (Bbh, « la mort vaut mieux que la honte » en langue songhaï) et se prépareraient à lancer une offensive au nord pour libérer leurs concitoyens de l'emprise des islamistes<sup>674</sup>. L'implication de ces milices dans un environnement déjà explosif et un contexte de désorganisation profonde des forces armées maliennes représentent un danger significatif.

## B : LA PRISE DE POUVOIR DU NORD-MALI PAR LES GROUPES ISLAMISTES ET L'ÉVICTION DU MNLA

Fort de sa conquête des principales villes du Nord-Mali au début du mois d'avril, le MNLA déclare unilatéralement l'indépendance de l'« Azawad » le 6 avril<sup>675</sup>, une annonce immédiatement rejetée par les États voisins, instances régionales (CEDEAO) et internationales (ONU). Assez rapidement, le pouvoir du MNLA est contesté par le mouvement islamiste Ansar Eddine qui dispose du soutien d'AQMI. Les deux groupes rebelles ont tenté de dépasser cette situation et de s'unir autour d'un accord signé à la fin du mois de mai prônant la création d'un « État de l'Azawad islamique »<sup>676</sup>. Cependant, quelques jours plus tard, le 1er juin, le bureau politique du MNLA rejette le projet de fusion entre les deux groupes au sein d'un « Conseil transitoire de l'État islamique de l'Azawad ». L'attachement d'Ansar Eddine à l'application de la Charia et ses liens avec AQMI sont considérés comme incompatible avec l'idéologie et les objectifs poursuivis par la rébellion indépendantiste touareg<sup>677</sup>. Le 7 juin au soir, des accrochages entre les deux mouvements ont lieu pour la première fois non loin de Kidal. Puis, rapidement les islamistes d'Ansar Eddine, soutenus par AQMI mais aussi par le MUJAO, ont pris possession des grandes villes du Nord-Mali, obligeant les indépendantistes du MNLA à se replier.

Dès la fin du mois de juin, Ansar Eddine s'empare de Gao et de Tombouctou après de violents affrontements avec les rebelles du MNLA<sup>678</sup>. Le 12 juillet, les rebelles du MNLA sont évincés de leur dernier bastion d'Ansogo (localité proche de Gao). Un médecin malien a déclaré au journal français Le Monde : « De la frontière nigérienne en passant par Ansogo avant d'arriver à Gao, je n'ai pas vu un seul soldat du MNLA. Ils sont tous partis. Ce sont les islamistes qui sont maîtres des lieux »<sup>679</sup>. Selon un rapport de l'ICG datant du mois de juillet, il semble bien que le rapport de forces entre le MNLA et Ansar Eddine ait été favorable à ce dernier du fait de ses

672 « Mali - Ces milices qui veulent en découdre avec les islamistes », Slate Afrique, 27 juillet 2012, <http://www.slateafrique.com/91811/mali-quand-les-milices-se-mobilisent>

673 « Libération des Régions Nord du Mali : Les forces », La Nouvelle Patrie, 25 juillet 2012, <https://www.maliweb.net/news/insecurite/2012/07/25/article,82126.html>

674 « Mali : aux armes les citoyens », 8 août 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2690p039-041.xml/11>

675 « Déclaration d'indépendance de l'Azawad », 6 avril 2012, disponible sur le site du MNLA : <http://www.mnlanov.net/component/content/article/169-declaration-d-independance-de-lazawad.html>

676 « Nord du Mali : les rebelles touareg et les islamistes d'Ansar Dine fusionnent », Jeune Afrique, 27 mai 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20120527111431/>

677 « Mali : le MNLA ne veut plus fusionner avec Ansar Eddine », Jeune Afrique, 1 juin 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120601085902/>

678 « Nord du Mali : les rebelles touareg du MNLA chassés de Gao et de Tombouctou », RFI, 29 juin 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120629-nord-mali-rebelles-touaregues-mnla-ont-quitte-gao-tombouctou>

679 « Le Mali va saisir la CPI pour « atrocités » dans le Nord », Le Monde, 12 juillet 2012, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/12/les-islamistes-controlent-tout-le-nord-du-mali\\_1732471\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/12/les-islamistes-controlent-tout-le-nord-du-mali_1732471_3212.html)

importantes ressources financières provenant notamment de son allié AQMI. Ainsi comme le résume un diplomate occidental interrogé par l'ICG : le MNLA est « riche d'hommes et pauvre financièrement tandis qu'Ansar Eddine est pauvre en hommes mais riche financièrement »<sup>(680)</sup>.

Désormais, seuls aux commandes des régions du Nord-Mali et notamment des trois grandes villes, Tombouctou, Gao et Kidal, les islamistes d'Ansar Eddine et leurs alliés (AQMI, MUJAO et, dans une certaine mesure, Boko Haram) font la loi, imposent aux populations locales l'application stricte de la Charia et multiplient les exactions. Affaiblis par leur défaite militaire, les sécessionnistes du MNLA ont désormais officiellement renoncé à leurs visées indépendantistes et se présentent comme le meilleur rempart contre les islamistes, offrant leur aide dans la reconquête du nord du pays<sup>(681)</sup>.

## C : DROITS DE L'HOMME

De très nombreux rapports publiés par les Nations unies ainsi que des ONG de défense des droits de l'Homme ont mis en évidence, de manière précise et exhaustive, les violations massives des droits humains perpétrées au Mali par les différentes parties en conflits depuis le début de la crise en janvier 2012<sup>(682)</sup>. Selon Amnesty International, le Mali fait face à la plus grave crise des droits de l'homme depuis cinquante ans. Nous ne reviendrons donc pas en détail sur celles-ci mais invitons à lire les rapports mentionnés.

Des violations massives des droits humains ont été perpétrées par toutes les parties en conflit : les rebelles Touareg du MNLA, les groupes islamistes (AQMI, Ansar Eddine, MUJAO), les groupes d'auto-défense, ainsi que l'armée malienne. Les civils sont les premiers touchés. Dans un rapport publié au mois de septembre, Amnesty décrit les violations à l'encontre des civils constatées lors d'une mission dans le pays : « amputations et autres châtements corporels, violences sexuelles, harcèlement quotidien dans le but d'imposer de nouvelles mœurs, enfants soldats, exécutions extrajudiciaires »<sup>(683)</sup>. Dans sa lutte contre le MNLA, l'armée malienne s'en est prise plusieurs fois à des cibles civiles, violant ainsi le droit international humanitaire. Cela a été le cas notamment lors d'un bombardement effectué par des hélicoptères de l'armée au dessus de la région de Kidal.

En outre, les militaires maliens se sont livrés à des exécutions extrajudiciaires sur des personnes accusées d'être proches du MNLA. Les groupes armés et les milices figurent également parmi les accusés. Les rebelles touareg du MNLA se sont livrés à un massacre de plusieurs dizaines de soldats maliens lors de leur offensive dans la ville d'Aguelhok entre le 18 et le 24 janvier 2012, ce qui relève de « crimes de guerre ». Le ministre français de la Coopération française à l'époque avait

680 « Mali, éviter l'escalade », ICG Rapport Afrique n° 189, 18 juillet 2012, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/mali/189-mali-avoiding-escalation.aspx>

681 « Mali. L'appel à l'aide des indépendantistes touareg », Le Télégramme, 12 juillet 2012, <http://www.letelegramme.com/lig/generales/france-monde/monde/mali-l-appel-a-l-aide-des-independantistes-touareg-12-07-2012-1771312.php>

682 FIDH, « Crimes FIDH de guerre au Nord-Mali », juillet 2012, op. cit. Amnesty International, « Mali : retour sur cinq mois de crise - rébellion armée et putsch militaire », mai 2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR37/001/2012/12/fr/dce4ecaf-12ca-4f28-acd8-9f5e379a5eb8/af37001201212fr.html>

HRW, « Les rebelles du Nord perpétrent des crimes de guerre », 30 avril 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/04/30/mali-les-rebelles-du-nord-perpetrent-des-crimes-de-guerre>;

HRW, « Les groupes armés islamistes sèment la peur dans le Nord », 25 septembre 2012, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/09/25/mali-les-groupes-armes-islamistes-s-ement-la-peur-dans-le-nord>

« HCDH : les femmes, premières victimes des violations systématiques des droits humains dans le Nord du Mali », Centre d'actualités de l'ONU, 9 octobre 2012, <http://www.un.org/apps/news/Story.asp?NewsID=29153&Cr=mali&Cr1=#.UKkRYZgvSWQ>

683 Amnesty International, « Mali : les civils paient un lourd tribut au conflit », septembre 2012, p. 5, <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR37/007/2012/12/fr/124e74b0b-638b-4da7-uc51-f6f42b5d5f24/af37007201212fr.pdf>

fait état « d'une centaine de morts » et de méthodes d'exécution s'apparentant à celle utilisée par AQMI<sup>(684)</sup>. Le rapport établi par l'Association malienne de défense des droits de l'Homme (AMDH) et la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) parle de « 153 militaires maliens » qui ont été « fait prisonniers et exécutés sommairement, certains après avoir été torturés » par des éléments du MNLA et d'Ansar Eddine<sup>(685)</sup>. Les militaires ont été égorgés ou tués par balle.

Le rapport rappelle que « la prise d'otage de civils et l'exécution sommaire de prisonniers de guerre sont constitutives d'infractions graves au Droit international humanitaire, en particulier à l'article 3 commun aux Conventions de Genève et de crimes de guerre au terme de l'article 8.2.c) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale »<sup>(686)</sup>. Beaucoup de zones d'ombre demeurent sur le déroulement du drame d'Aguelhok. Comme le rappelle justement l'ICG, une commission d'enquête internationale officielle devra « au minimum » être mise en place pour répondre au besoin de vérité et à l'impératif de justice à la suite de cet événement<sup>(687)</sup>. Par ailleurs, les groupes armés se sont rendus coupables de nombreux viols et sévices sexuels à l'encontre de femmes et des jeunes filles. En outre, Amnesty a recueilli plusieurs témoignages faisant état de la présence d'enfants soldats dans les rangs des groupes armés Touareg et islamistes ainsi que dans la milice arabe de Tombouctou.

Depuis le début du conflit, près de 400 000 personnes ont fui le Nord du pays pour se réfugier dans la zone gouvernementale, au centre et au sud du pays, ou dans les États limitrophes<sup>(688)</sup>. Et pour cause, les groupes islamistes se sont montrés de plus en plus sévères dans leur administration des zones contrôlées, l'application de la charia donnant lieu à des pratiques d'une violence croissante. Au début l'imposition de la loi islamique ne tuait pas et se limitait à l'imposition de nouvelles règles de société et à une surveillance accrue des mœurs : destruction des stocks de cigarettes et d'alcool, interdiction de jouer au football, interdiction faite aux hommes de se raser la barbe, port du voile obligatoire pour les femmes, interdiction de diffusion de musique non religieuse etc. Puis, progressivement, « alors que les groupes islamistes armés consolid(aient) leur emprise sur les territoires conquis, le nombre de châtements corporels (amputations, flagellations, lapidation à mort) imposés à des personnes accusées d'avoir commis des crimes ou de ne pas se conformer à leur interprétation de la loi islamique » s'est accru<sup>(689)</sup>. Ainsi, alors qu'Ansar Eddine avait fouetté le 20 juin un couple ayant eu un enfant hors mariage en public



684 « Rancourt parle d'une «centaine» d'exécutions sommaires à Aguelhok », Jeune Afrique, 13 février 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120213133233/>

685 FIDH, « Crimes FIDH de guerre au Nord-Mali », juillet 2012, op. cit. p. 13.

686 Ibid.

687 ICG, « Mali : éviter l'escalade », op. cit. p. 16.

688 Selon OCHA, à la fin du mois d'octobre 2012, ils étaient 412 000 à avoir fui le Nord du Mali pour se réfugier dans la zone gouvernementale ou dans les pays limitrophes, OCHA, « Mali - Rapport de situation humanitaire n° 18 », 24 octobre 2012, [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full\\_Report\\_4387.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_4387.pdf)

689 Amnesty International, « Mali : les civils paient un lourd tribut au conflit » op. cit. p. 5.

à Tombouctou<sup>(690)</sup>, la violence a atteint un nouveau seuil avec la lapidation, le 29 juillet, d'un couple non marié à Aguelhok<sup>(691)</sup>.

Le 18 juillet, le gouvernement malien a saisi la CPI<sup>(692)</sup> afin que celle-ci enquête sur les crimes internationaux commis au nord Mali, notamment les allégations de crimes de guerre et de crime contre l'Humanité. À la demande du procureur de la CPI, Fatou Bensouda, une mission d'enquête s'est rendue au Mali afin de recueillir des informations sur les crimes perpétrés par les islamistes mais aussi par les Touareg dans le nord du pays<sup>(693)</sup>.

## D : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Selon les chiffres des rapports de la situation humanitaire au Mali livrés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) le 24 octobre et le 6 novembre 2012, la crise au Mali a provoqué plus de 400 000 réfugiés et déplacés internes. Environ 200 000 sont des déplacés internes (IDPs) et l'autre moitié des réfugiés dans les pays frontaliers (dont 108 953 en Mauritanie, 35 335 au Burkina Faso et 64 206 au Niger)<sup>(694)</sup>. Par ailleurs, toujours selon OCHA, environ 4,6 millions de personnes seraient en risque d'insécurité alimentaire. Les inondations du début du mois d'octobre 2012 ont fait grimper le prix de la nourriture et ont détruit certaines récoltes. Dans un communiqué du mois de novembre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a attiré l'attention internationale sur l'extrême précarité de la situation humanitaire au Mali qui « continue de se détériorer »<sup>(695)</sup>. Malgré l'insécurité permanente, une aide alimentaire continue d'être acheminée par le CICR dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti à plus de 400 000 personnes. Le CICR dispense également des soins médicaux à l'hôpital de Gao, seul établissement hospitalier de cette taille encore opérationnel dans le nord du Mali. Toutefois, les informations sur les besoins humanitaires dans le nord restent limitées en raison de l'insécurité et de la faible présence des acteurs humanitaires. De plus, l'accès des agences humanitaires dans cette zone est soumis à d'importantes restrictions imposées par les groupes islamistes dont Ansar Eddine qui a fait savoir qu'il était « disposer à discuter » avec les autorités de Bamako afin d'ouvrir l'accès à l'aide humanitaire à condition qu'il n'y ait aucune ingérence des non-musulmans<sup>(696)</sup>.

## E : RÉFORME DU SECTEUR ET DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La déroute de l'armée malienne face à la rébellion touareg au nord puis le coup d'État du 22 mars mené par une poignée de soldats maliens jusque-là anonymes ont montré toute la faiblesse et la désorganisation des forces de défense et de sécurité du Mali minée par plusieurs années de mauvaise gouvernance. Selon un militaire haut gradé d'un pays limitrophe du Mali cité par

690 « Mali : un couple non marié puni de 200 coups de fouet par des islamistes », AFP, 20 juin 2012, [http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5iFd\\_-1HfjvAQAp10LFs3y3tgvmbAg?docId=CNG.0bc6a3ce22b50d91cb649f31b98b7669.91](http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5iFd_-1HfjvAQAp10LFs3y3tgvmbAg?docId=CNG.0bc6a3ce22b50d91cb649f31b98b7669.91)

691 « Nord-Mali : des islamistes tuent un couple non marié par lapidation », Le Monde, 31 juillet 2012, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/30/nord-mali-des-islamistes-tuent-un-couple-non-marie-par-lapidation\\_1740272\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/30/nord-mali-des-islamistes-tuent-un-couple-non-marie-par-lapidation_1740272_3212.html)

692 Le Mali a signé le statut de Rome le 17 juillet 1998 et l'a ratifié le 16 août 2000.

693 « Mali : une délégation de la CPI en mission à Bamako », Jeune Afrique, 31 août 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120831151822/>

694 OCHA, « Mali - Rapport de situation humanitaire n° 18 », 24 octobre 2012, *op.cit.*

695 « Mali : la situation humanitaire reste préoccupante dans le nord du pays », CICR, Point sur les activités n° 11/12, 16 octobre 2012, <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/update/2012/mali-update-2012-10-16.htm#.UH2MG22Nwio.facebook>

696 Amnesty International, « Mali : retour sur cinq mois de crise- rébellion armée et putsch militaire », *op. cit.* p. 28. « Mali : des corridors humanitaires envisagés dans le Nord sous conditions », RFI, 21 avril 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120421-mali-corridors-humanitaires-envisages-le-nord-sous-conditions>

Jeune Afrique : « L'armée du Mali est passée du rang de gendarme de la sous-région, dans les années 1980, à celui de figurant ces dernières cinq années. Dans les cérémonies militaires, ATT alignait ses généraux, comme pour dire qu'il avait une armée, mais en réalité il n'avait rien »<sup>(697)</sup>.

De nombreuses pratiques ont profondément fragilisé l'appareil sécuritaire malien ces dernières années : « processus de recrutement basé sur le népotisme et le copinage, mécanismes de promotion qui défient la logique du mérite et de la compétence, intégration dans l'armée d'anciens combattants rebelles sans programme de formation ni suivi, implication de la hiérarchie militaire dans les trafics en tous genre, y compris avec les groupes armés et terroristes »<sup>(698)</sup>. Le ralliement au MNLA de plusieurs officiers de l'armée gouvernementale à la fin du mois de mars a été un événement symptomatique de la crise et du profond malaise que traversent les forces de défense et de sécurité maliennes. Par ailleurs, les événements du 24 janvier à Aguelhok au cours desquels 153 soldats maliens auraient été faits prisonniers puis exécutés sommairement, certains après avoir été torturés ont marqué considérablement les esprits et mis en évidence de graves problèmes d'équipement, de désorganisation et même une indifférence de la hiérarchie militaire pour les soldats au front.

Ces événements ont fait tombé le moral des troupes, causées parfois de graves problèmes post-traumatiques aux soldats et accru le ressentiment contre la hiérarchie militaire. Le putsch militaire du 22 mars est une conséquence directe de l'état délétère dans lequel se trouvait l'armée malienne. Il a contribué à affaiblir et à diviser davantage l'armée malienne. Des tensions et divisions fortes sont apparues au sein de la junte militaire elle-même, et entre les « bérets verts » (formant majoritairement la junte à l'origine du coup d'État) et les « bérets rouges » (formant notamment la garde rapprochée de l'ancien président, Amadou Toumani Touré)<sup>(699)</sup>. Les deux camps se sont affrontés fin avril dans les rues de Bamako à l'occasion d'une tentative de contre coup d'État avortée<sup>(700)</sup>. Les capacités réelles de l'armée malienne devraient être connues après un audit qui n'avait fait que débiter à la mi-novembre<sup>(701)</sup>. Pour l'heure, certaines informations issues de l'édition 2011 du « Military Balance » de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) ainsi que la base de données du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) nous permettent d'avoir une idée de l'état des lieux des forces de défense et de sécurité maliennes actuellement. À titre comparatif, les données du Niger et de la plus grande puissance militaire régionale, l'Algérie, sont également exposées.

TABLEAU 1 : Comparaison de l'effectif et du matériel militaire entre l'Algérie, le Mali et le Niger

Source : « Military Balance 2011 », International Institute for Strategic Studies (IISS)<sup>(702)</sup>

697 « Mali : quelle armée pour la reconquête du Nord », Jeune Afrique, 16 avril 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120416163637/>

698 « Mali : faire la paix en préparant la guerre », Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, *op. cit.* p. 3.

699 « Mali : bérets rouges et bérets verts », RFI, 6 octobre 2012, <http://www.rfi.fr/emission/20121006-mali-guerre-fratricide-entre-berets-rouges-berets-verts>

700 « Tentative de contre coup d'État avortée à Bamako », France 24, 1er mai 2012, <http://www.france24.com/fr/20120501-tentative-contre-putsch-avortee-a-bamako-mali-junte-sanogo-cedeao-orm-attaques-berets-rouges>

701 « Intervention internationale dans le nord du Mali : à quoi ressemblera la « Micéma » ? », *op. cit.*

702 IISS, « The military balance 2011 », <http://www.iiiss.org/publications/military-balance/>

État	Effectif	Matériel
Algérie	Total : 147 000 (forces d'active) appuyés par 187 200 paramilitaires.	Armée terre : 1 082 chars Marine : 3 sous-marins et 3 frégates
	Armée de terre : 127 000 Marine : 6 000 Armée de l'air : 14 000	Armée de l'air : 163 avions
Mali	Total : 7 350 (forces d'active) appuyés par 4 800 paramilitaires et 3 000 miliciens.	Armée de terre : 33 chars
	Armée de terre : environ 7 350 Armée de l'air : 400	Armée de l'air : 14 avions
Niger	Total : 5 300 (forces d'active) appuyés par 5 400 paramilitaires	
	Armée de terre : 5 200 Armée de l'air : 100	

TABLEAU 2 : Comparaison des montants des dépenses militaires de 2005 à 2010 entre l'Algérie, le Mali et le Niger (en millions USD)

État	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Algérie	3 470	3 557	4 173	4 862	5 281	5 586
Mali	154	165	179	167	(174)	(183)
Niger	42,6	/	/	53,1	/	49,2

Source: SIPRI Arms Transfers Database<sup>(703)</sup>

/ : Données non disponibles ou non valables

(...) : Estimations du SIPRI

Des données plus récentes fournies par Jeune Afrique viennent compléter ces informations. Selon un article publié en avril 2012, l'état-major serait constitué de 50 généraux pour 22 000 hommes, tous corps confondus. L'armée terrestre aurait acquis en 2010 « quarante automitrailleuses blindées BRDM et quarante autres blindés de transport de troupes de type BTR »<sup>(704)</sup>. Mais plusieurs de ces engins se trouvent entre les mains des rebelles du MNLA et des islamistes d'Ansar Eddine, depuis la conquête des villes du Nord. Les forces aériennes compteraient quatre hélicoptères

703 SIPRI, « Arms Transfers Database », <http://www.sipri.org/databases/armstransfers>

Le classement du SIPRI est basé sur les données des « livraisons effectives d'armements conventionnels majeurs ». Bien que ces statistiques soient d'une très grande rigueur et reconnues internationalement, elles doivent néanmoins être utilisées avec précaution, et cela pour deux raisons. D'une part, les chiffres publiés sont des indicateurs de tendance établis par le SIPRI selon une grille de prix qui lui est propre et exprimée en USD aux prix et taux de change de 1990 (il est donc impossible de les comparer avec le PIB d'un État ou encore avec les rapports annuels d'exportation nationaux ou émanant de l'Union européenne). D'autre part, les statistiques du SIPRI concernent les « armements conventionnels majeurs » (major conventional weapons) répartis en 7 catégories : aéronefs, véhicules blindés, artillerie, systèmes radar, missiles, navires et moteurs. Les transferts de technologies ou de services ainsi que certains équipements – dont les armes légères, de petit calibre et les pièces d'artilleries d'un calibre inférieur à 100mm ainsi que les munitions – sont exclus des statistiques du SIPRI.

704 « Mali : quelle armée pour la reconquête du Nord », Jeune Afrique, 16 avril 2012, [http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-](http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120416163637/mali-ceedao-rebellion-touareg-amadou-toumani-touremali-quele-armee-pour-la-reconquete-du-nord.html)

[JAWEB20120416163637/mali-ceedao-rebellion-touareg-amadou-toumani-touremali-quele-armee-pour-la-reconquete-du-nord.html](http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20120416163637/mali-ceedao-rebellion-touareg-amadou-toumani-touremali-quele-armee-pour-la-reconquete-du-nord.html)

d'attaque Mi-24 (dont deux en panne) et deux avions de chasse Marchetti qui avait été offerts par la Libye en 2010 à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du Mali. Toutefois, ces deux avions sont contraints de rester au sol par manque de carburant et nécessitent une révision. Le Mali dispose également de six avions de surveillance de type Tétrax et un vieux Basler américain pour le transport de troupes (acheté en 2003). Dans l'ensemble, l'armée malienne reste sous-équipée et dispose surtout d'un équipement non adapté au terrain du nord-malien. Selon un militaire haut gradé de la sous-région, le Mali a besoin d'équipements « efficaces, légers et faciles à déplacer » afin d'aller combattre les rebelles dans le désert malien<sup>(705)</sup>. Elle doit disposer de pilotes formés pour ses hélicoptères et ses avions ainsi que de canons permettant d'atteindre des cibles lointaines. Ces derniers ont fait cruellement défaut pour s'opposer à la conquête du nord par les rebelles au début de l'année 2012.

La question du renforcement des capacités de l'armée malienne avait été prise en compte dans l'accord-cadre signé le 6 avril entre la CEDEAO et la junte dans son article 7 : « Au regard des circonstances exceptionnelles que connaît le pays du fait de la guerre (...) un certain nombre de textes législatifs d'accompagnement du processus de transition seront votés par l'Assemblée nationale » dont « une loi portant orientation et programmation militaire pour les besoins d'organisation et d'équipement de l'Armée » ainsi qu'une « loi portant création d'un Comité militaire de suivi de la réforme des forces de défense et de sécurité »<sup>(706)</sup>. Ainsi, un Comité militaire de suivi de la réforme des forces de défense et de sécurité (CMSRFDS) a été créé en juin 2012 par une loi voté à l'Assemblée nationale à l'unanimité. Il remplace le Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE), l'organe au pouvoir à la suite du coup d'État<sup>(707)</sup>. Le capitaine Sanogo, le chef de la junte militaire à l'origine du coup d'État, a été nommé par décret président de ce nouveau Comité le 8 août 2012<sup>(708)</sup>. Composé de quatorze membres dont un vice-président, le Comité participe à l'élaboration du programme de réformes des forces de défense et de sécurité, au suivi des réformes et à l'évaluation en collaboration avec les ministres en charge de la défense, et de la sécurité. Il est chargé de la formation des troupes et de la supervision des opérations militaires. Si le Comité a été mis en place seulement pour gérer l'urgence de la reconquête du nord, il pourrait servir d'ancrage à un véritable processus de RSS à l'avenir.

Par ailleurs, dans la résolution 2071, le Conseil de sécurité des Nations unies « appelle les États Membres et les organisations régionales et internationales à fournir un appui coordonné (aux préparatifs militaires liés à la mise en place d'une force militaire internationale) (...) notamment sous la forme de formation militaire et de fourniture de matériel et d'autres types d'appui à la lutte contre les groupes terroristes et les groupes extrémistes qui leur sont affiliés » et « Invite les États Membres et les organisations régionales et internationales (...) à prêter, dès que possible et de manière coordonnée, aux forces armées et aux forces de sécurité maliennes leur concours et leur savoir-faire, ainsi que leur appui en matière de formation et de renforcement des capacités, conformément aux exigences nationales »<sup>(709)</sup>. Ainsi, selon les premières informations dévoilées fin novembre, l'Union européenne devrait mettre à disposition de l'armée malienne une équipe de

705 Ibid.

706 Accord-cadre de mise en œuvre de l'engagement solennel du 1er avril, 6 avril 2012, op. cit.

707 Journal du Mali, juillet 2012, <http://www.journaldumali.com/article.php?aid=4876>

708 « Mali : le capitaine Sanogo prend la tête du Comité militaire de suivi de la réforme des forces armées », RFI, 7 octobre 2012, <http://www.RFI/fr/afrique/20121007-mali-le-capitaine-sanogo-prend-tete-comite-militaire>

709 Résolution 2071 du Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2071, 12 octobre 2012, op. cit.

formateurs de haut niveau de 250 personnes avec trois objectifs assignés : « assurer la formation de 4 bataillons soit environ 2 600 personnes ; assurer le bon fonctionnement de la chaîne de commandement et de contrôle ; soutenir le système de ressources humaines de l'armée : formation des cadres, sélection et recrutement »<sup>710</sup>. Ce travail de formation sera fait au sein du quartier général des forces armées à Bamako.

Enfin, l'armée est en cours de rééquipement. De nombreuses commandes ont été passées ces dernières semaines par les autorités maliennes afin de se doter d'équipements fiables et efficaces. Près de 150 véhicules tout terrain ont été reçus. Certains ont été équipés de mitrailleuses lourdes DShK de 12,7 mm ou ZPU de 14,5 mm disposant d'une portée bien supérieure aux anciennes mitrailleuses SGM de 7,62 mm, ce qui dans le désert, constitue un avantage important. En outre, seize blindés BRDM-2 ont été remis en état auxquels vont s'ajouter les 19 blindés de type BTR-60PB jusqu'alors bloqués à Conakry. Ces 19 blindés avaient été commandés par ATT avant le coup d'État du 22 mars et étaient arrivés au port de Conakry fin juillet. Ils avaient été depuis bloqués par les autorités guinéennes sur les instructions de la CEDEAO qui voulait éviter que ces armes ne tombent entre les mains de la junte malienne. En plus des 19 blindés, la cargaison d'armes est composée de fusils mitrailleurs, de munitions et d'équipements militaires. Le 17 octobre, le ministre guinéen de la défense a affirmé que l'armée malienne pouvait récupérer son armement à Conakry<sup>711</sup>. L'Algérie a par ailleurs été sollicitée pour fournir du matériel de transmission, des munitions (qui font défaut) ainsi que la modernisation des vieux chars T-55 et des chars légers PT-76<sup>712</sup>. En plus des armes lourdes, Le Mali aurait obtenu 3 000 fusils d'assaut AK-47 en provenance d'Amérique du Sud et la Chine aurait offert à Bamako pour 2,5 millions d'euros d'équipement militaire entre avril et juillet. Enfin, la Bulgarie, fournisseur privilégié du Mali, aurait vendu de nombreuses armes légères : 1 000 AKM (fusils d'assaut AK-47), 150 mitrailleuses, 50 mitrailleuses lourdes de 14,5 mm plus 15 canons sans-recul SPG-9 de 73 mm<sup>713</sup>. Enfin, quatre moteurs d'hélicoptères d'assaut MI-24 ont été reçus de Bulgarie. Une équipe d'assistance technique est arrivée au Mali le 18 juillet afin de réparer deux MI-24 défectueux.

Cependant, la remise en condition de l'armée malienne ne passe pas seulement par des mesures de formation et l'achat d'équipement. Le redressement du moral des soldats est une question essentielle dans le processus de reconstruction de l'armée. Ainsi, les autorités maliennes ont apporté des aides financières aux familles des militaires, versé des primes d'opération et mis en place un dispositif destiné à valoriser ceux qui seraient engagés dans une éventuelle opération au nord. Le mauvais état de santé mental de certains soldats ainsi que l'esprit de revanche (cf. drame d'Aguelhoc) pourraient pousser des soldats maliens à commettre des exactions à l'encontre des rebelles du nord et de la population civile. Dans cette optique, « le renforcement des mécanismes disciplinaires habituels et de la justice militaire apparaissent aussi comme des éléments clés pour que l'armée évolue dans une structure efficace de commandement et de contrôle »<sup>714</sup>.

Marc Mémier

710 « L'opération européenne de formation de l'armée malienne : les premiers détails... », B2 Bruxelles, 19 novembre 2012, <http://www.bruxelles2.eu/zones/sabel/eutm-mali-les-premiers-detais.html>

711 « Le Mali peut récupérer ses armes en Guinée », Jeune Afrique, 18 octobre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20121018174510/guinee-mali-cedeao-armement-mali-peut-recuperer-ses-armes-en-guinee.html>

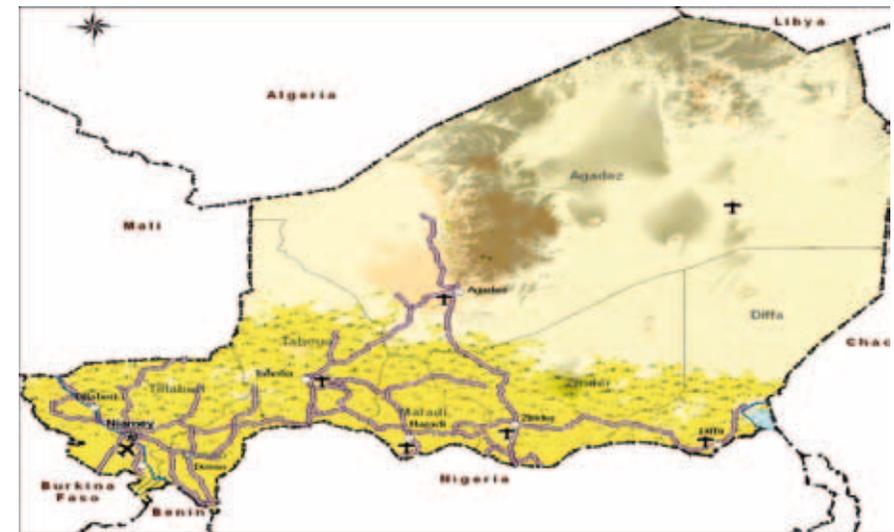
712 « Mali : Bamako fait son marché aux armes », Jeune Afrique, 6 novembre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20121106131255/cedeao-armement-bamako-interventionmali-bamako-fait-son-marche-aux-armes.html>

713 Ibid.

714 « Mali : faire la paix en préparant la guerre », Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, op. cit. p. 4.

## SECTION 2

# LE NIGER



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

### A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La République du Niger, pays le plus vaste d'Afrique de l'Ouest, s'étend sur 1 267 000 km<sup>2</sup> (soit presque deux fois la superficie de la France). Sa capitale est Niamey. Le pays est limitrophe de l'Algérie, au nord, avec laquelle le Niger partage 956 km de frontière commune, de la Libye, avec laquelle il partage 354 km de frontière au nord-est, du Tchad (plus de 1000 km de frontière à l'est), du Mali (821 km de frontière à l'ouest), du Burkina Faso (628 km de frontière au sud-ouest), du Bénin (266 km au sud), et enfin du Nigeria (1497 km de frontière au sud<sup>715</sup>). Le territoire du Niger est constitué à 80 % du Sahara et du Sahel. La majeure partie de la population nigérienne (90%) habite dans le tiers sud du pays. Le Niger fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

### A : DONNÉES HISTORIQUES

Ancienne colonie française, le Niger accède à l'Indépendance en 1960. Jusqu'au début des années 1990, le pays connaît différents régimes militaires ou à parti unique. En 1991, le Colonel Ali Saibou au pouvoir depuis 1987, est contraint d'accepter le multipartisme sous la pression d'un mouvement de revendication démocratique. Une nouvelle constitution est adoptée par referendum populaire en 1992. En avril 1993, Ousmane Mahamane leader de l'Alliance des Forces du Changement, est élu président mais sera renversé en janvier 1996 par le colonel Ibrahim

715 Cia-World factbook: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ng.html>

Baré Maïnassara à son tour assassiné en avril 1999 par des membres de la garde présidentielle lors d'un coup d'État dirigé par le major Daouda Mallam Wanke. Ce dernier promet de laisser le pouvoir aux civils après des élections et met en place un gouvernement de transition qui organise un referendum constitutionnel en juillet et des élections pluralistes. Le Lieutenant-colonel à la retraite, Mamadou Tandja, soutenu par le Mouvement national pour la société de développement (MNSD) et la Convention démocratique et sociale (CDS) remporte la présidence lors d'un scrutin considéré par les observateurs comme libre et équitable<sup>716</sup>. Le MNSD et la CDS remportent la majorité des sièges à l'Assemblée nationale. Mamadou Tandja est réélu en 2004, tandis que le MNSD et la CDS obtiennent de nouveau la majorité absolue lors des législatives. Suite à des dissensions au sein du MNSD, le gouvernement du Premier ministre Hama Amadou perd la confiance du Parlement en 2007. Amadou Hama est arrêté en 2008 pour détournement de fonds. En mai 2009, Mamadou Tandja tente d'imposer un amendement de la Constitution lui permettant de prolonger son mandat de trois ans. Il dissout l'Assemblée nationale après que les députés ont refusé d'approuver un referendum constitutionnel visant à repousser l'élection présidentielle jusqu'en 2012. Tandja dissout ensuite la Cour constitutionnelle après qu'elle ait statué contre le referendum et annonce son intention de gouverner par décret en vertu de pouvoirs d'urgence. La modification constitutionnelle controversée est adoptée par un referendum en août, mais les résultats sont considérés par les observateurs comme frauduleux. Les législatives visant à remplacer l'Assemblée nationale dissoute –ont lieu en octobre 2009 mais sont boycottées par les principaux partis d'opposition, permettant le MNSD de Tandja de remporter la majorité des sièges. Les élections sont dénoncées par la communauté internationale et la CEDEAO suspend le Niger<sup>717</sup>. En février 2010, Tandja est déposé par un coup d'État. Le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRDR), une junte militaire dirigée par le Major Salou Djibo, met en place un processus de transition accompagné de réformes institutionnelles (une nouvelle constitution est adoptée par referendum, ainsi qu'un nouveau code électoral). En avril 2011, Mahamadou Issoufou sort victorieux d'un scrutin reconnu par les observateurs comme libre et démocratique<sup>718</sup>.

## B : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le pays compte 16 millions d'habitants, selon les estimations en juillet 2012<sup>719</sup>. Le taux de croissance (3.63%) et de fertilité (en moyenne 7 enfants par femme) sont parmi les plus élevés au monde<sup>720</sup>. Plus de la moitié de la population nigérienne a moins de 15 ans. Les Haoussa constitue le groupe culturel le plus représenté du Niger (55,4%, de la population), suivis des Djerma Sonrai (21%), des Touareg (9,3%), des peuls (8,5%), des Kanouri Manga (4,7%). La majorité des Nigériens sont de confession musulmane (80%), les chrétiens et les adeptes des religions traditionnelles constituent les 20% restants<sup>721</sup>.

Sur le plan économique, le Niger reste l'un des pays les plus pauvres du monde. Classé à la 186e place sur 187 pays en 2011, avec un IDH de 0.266, le Niger se caractérise par un taux d'alphabétisation très bas (28.7%) et une économie largement agraire, très dépendante des

716 Freedom House, *Freedom in the World 2012*. <http://www.freedomhouse.org/reports/freedom-world/2012/niger>

717 Ibid.

718 Ibid.

719 *Cia-World factbook*, op.cit.

720 Ibid.

721 Ibid.

aléas climatiques et aux prises avec des sécheresses récurrentes. La pression démographique sur les terres cultivables est forte. Le désert progresse de 200 000 hectares chaque année<sup>722</sup>. Depuis 1990, la forêt a perdu un tiers de sa surface et ne couvre plus qu'un pourcent du pays<sup>723</sup>. L'accès à l'eau est un problème pour une grande partie de la population. Bien que l'agriculture contribue pour environ 40% du PIB et fait vivre environ 80% de la population, le Niger possède aussi des réserves considérables de pétrole et d'uranium. L'entrée en phase de production de la raffinerie de Zinder, fin 2011, pourrait faire du Niger un exportateur net de produits pétroliers<sup>724</sup>. La production et les exportations pétrolières et minières pourraient doubler entre 2012 et 2016 et porter les recettes totales à hauteur de 3.5 % du PIB. Parallèlement, les investissements en vue de l'exploitation d'une nouvelle mine d'uranium financée par le groupe français Areva devraient contribuer au doublement de la production entre 2012 et 2016, et faire du Niger le deuxième producteur mondial d'uranium<sup>725</sup>. Depuis 1999, le Niger a mis l'accent sur l'augmentation de la production d'uranium et la diversification des investissements. Ainsi, le nombre de concessions minières est passé de 6 en 2000 à 158 en 2009, dont 76% pour le seul secteur de l'uranium<sup>726</sup>. Cette politique a attiré des sociétés venues du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis, de Russie ou encore de Chine<sup>727</sup>.

Toutefois, près de la moitié du budget de l'État nigérien provient des ressources des bailleurs de fonds étrangers<sup>728</sup>. Les crises survenues récemment en Côte d'Ivoire et en Libyen ont entraîné le retour au pays de plus de 300 000 migrants et une aggravation du chômage des jeunes<sup>729</sup>. De même, la sécurité alimentaire demeure un problème aigu dans le nord du pays, aggravé par le retour des migrants en provenance de Libye<sup>730</sup>.

## C : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Le pouvoir exécutif est assuré par Mahamadou Issoufou (depuis le 7 April 2011). L'élection présidentielle pour rétablir un régime civil a lieu le 31 janvier 2011 avec un second tour opposant Mahamadou Issoufou et Seini Oumarou, le 12 Mars 2011. Mahamadou Issoufou a obtenu 58% des voix, et Seini Oumarou 42% des voix. Le président de la république est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois ; il est élu à la majorité absolue. La primature est occupée par Brigi Rafini (depuis le 7 April 2011); nommé par le président, le premier Ministre partage certaines prérogatives du pouvoir exécutif avec le chef de l'État et dirige un cabinet de 26 membres nommés par le président.

Le pouvoir législatif est représenté par une Assemblée nationale monocamérale, dont les 113 membres sont élus au suffrage universel pour des mandats de cinq ans. Les dernières élections législatives ont eu lieu le 31 janvier 2011. Le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-Tarrayya) de Mahamadou Issoufou y a obtenu 39 sièges, le Mouvement National

722 AFRICA Atlas of Our Changing Environment, [http://www.unep.org/dewa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa\\_Atlas\\_Full\\_fr.pdf](http://www.unep.org/dewa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa_Atlas_Full_fr.pdf), p. 263.

723 Ibid.

724 *African economic outlook*: <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/niger/>

725 *African economic outlook*: <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/niger/>

726 D. DELTENRE, « Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger », Note d'Analyse du GRIP, 12 décembre 2012, Bruxelles, p. 5, <http://grip.org/fr/node/762>

727 Ibid.

728 *Cia-World factbook*, op.cit.

729 *African economic outlook*, op.cit.

730 Ibid.

pour la société de Développement (MNSD-Nassara) de Seyni Oumarou a obtenu 26 sièges, le Mouvement Démocratique Nigérien pour une Fédération Africaine (MODEN/FA Lumana) de Hama Amadou a obtenu 24 sièges, l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès (ANDP-Zaman Lahiya) de Moussa Moumouni Djermakoye a obtenu 8 sièges, le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP-Jama'a) de Hamid Algabid a obtenu 7 sièges, l'Union pour la Démocratie et le République (UDR-Tabbat) de Amadou Boubacar Cissé 6 siège, la Convention Démocratique et Sociale (CDS-Rahama) de Mahamane Ousmane 2 sièges, et enfin l'Union des Nigériens Indépendants (UNI) 1 siège<sup>731</sup>.

Le pouvoir judiciaire est représenté par une Cour constitutionnelle composée de 7 juges nommés par le président pour un mandat de 6 ans, une Cour de Cassation (la plus haute juridiction chargée des questions judiciaires); un Conseil d'État (la plus haute juridiction chargée des questions administratives); une Cour des Finances (le plus haut tribunal saisi des finances publiques).

## D : LE NIGER DANS LA DYNAMIQUE D'INSÉCURITÉ SAHÉLO-SAHARIENNE

Le Niger occupe une position charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Cette position place le pays au contact des principaux foyers de tensions de la sous-région, à travers ses frontières communes avec l'Algérie et la Libye, le Tchad, le Nigeria, et le Mali. Le profil de sa population et le caractère transfrontalier de certaines de ses composantes (les Hausas, présents au Nigeria voisin, les Touareg, présents de l'Algérie au Mali, en passant par la Libye et le Burkina Faso ; les Toubous, présents en Libye et au Tchad, etc.) revêtent une portée géopolitique déterminante. Au cours de ces quinze dernières années, le Niger a connu un cycle d'instabilité lié aux rébellions Touareg dans le nord du pays (entre 1991 et 1998, et 2007 et 2009), aux mutineries au sein de l'armée, à trois coup d'État militaire (en 1996, 1999 et 2010), aux conflits locaux à propos des terres, etc.<sup>732</sup>. Ces tensions restent en grande partie reliées aux facteurs structurels internes, notamment, la faiblesse des moyens de contrôle de l'État sur le territoire, l'immensité de la partie saharienne du territoire nigérien, la forte concentration de la population sur la bande sud du pays, la montée de l'insécurité urbaine, une prise en compte insuffisante des besoins socio-économiques des populations nomades, ainsi que la difficulté à établir des mécanismes efficaces de prévention et de résolution des conflits<sup>733</sup>. Toutefois, certains des soubresauts revêtent un caractère régional, liés notamment à la politique régionale des pays comme l'Algérie ou la Libye ayant mené au retour en masse d'une partie de la population touareg nigérienne immigrée d'Algérie (1996) ou de Libye (2006) dans une conjoncture socio-économique défavorable<sup>734</sup>. Le Niger se trouve par ailleurs sur un double carrefour terrestre, « nord-sud » (Nigeria-Maghreb) et « est-ouest » (Libye/Tchad-Mali), du trafic de diverses drogues et d'armes dans la sous-région<sup>735</sup>. Le Niger a été touché par la crise libyenne de 2011, mais a su en mitiger les impacts<sup>736</sup>.

731 *Cia-World factbook, op.cit.*

732 Boubacar Issa ABDOURHAMANE, « Le Niger », in J. Kayode Fayemi et Funmi Olonisakin, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF 2008, p. 233.

733 *Ibid.*

734 Alain ANTIL, « Rébellion Touareg et crise de l'État » Ramses 2009, *op.cit.*

735 Georges BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », *op.cit.* p. 30.

736 « Niger : l'armée détruit un convoi d'armement libyen à destination du Mali », RFI, 9 novembre 2011, <http://www.RFI.fr/afrique/20111109-niger-armee-detruit-convoi-armement-libyen-destination-mali> ;

## II. LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SECURITAIRES ACTUELS

### A : PAIX ET SECURITE TRANSFRONTALIERE

#### 1. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Mali

Dès le mois de janvier 2012, le Niger a renforcé les opérations de surveillance de ses frontières communes avec le Mali pour prévenir toute contagion de l'instabilité qui mine son voisin du nord. Près de 3 000 soldats nigériens ont été déployés le long de la frontière nord avec le Mali, l'Algérie et la Libye et des unités des forces spéciales dépêchées le long de la frontière sud avec le Nigeria<sup>737</sup>. Des moyens de surveillance aérienne ont également été mobilisés pour couvrir le vaste espace désertique du nord du pays qui abrite les mines d'uranium, cibles potentielles d'opération de déstabilisation par la nébuleuse djihadiste qui occupe les confins sahariens. Le Niger a compté très tôt parmi les plus ardents défenseurs d'une intervention militaire pour chasser les djihadistes installés dans le Nord-Mali, mais reste aussi le pays le plus exposé aux effets collatéraux de l'intervention de la Mission de la CEDEAO au Mali (MISMA). L'enlèvement, le 14 octobre 2012 à Dakoro (Sud-Est du Niger) de cinq Nigériens et d'un Tchadien travaillant dans l'humanitaire, ainsi que leur chauffeur nigérien, est une illustration de la vulnérabilité du Niger face à une nouvelle forme possible de stratégie d'intimidation des groupes djihadistes à l'endroit des pays pressentis pour constituer la MISMA<sup>738</sup>. Cet enlèvement est en effet intervenu dans le contexte de finalisation de l'opération militaire de la CEDEAO dans le Nord du Mali. Bien qu'aucune revendication n'ait été formulée, les soupçons ont porté sur le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) comme commanditaires potentiels des enlèvements<sup>739</sup>. La frontière avec le Mali étant particulièrement surveillée, ces mouvements ont probablement eu recours à des complices locaux, démontrant ainsi leur capacité d'infiltration des territoires voisins du Mali<sup>740</sup>.

En raison de sa proximité et de la maîtrise de l'espace sahélo-saharien par son armée, le Niger figure parmi les principaux atouts et pourvoyeurs de troupes à l'opération de la CEDEAO au Mali. Au cours du dernier trimestre 2012, la perspective d'une intervention armée dans le nord du Mali a fait l'objet de débats et suscité des réserves en raison des risques inévitables qui l'accompagnent<sup>741</sup>. Selon nombre d'analyses, l'une de principales conséquences de l'intervention internationale au Mali (outre ses conséquences humanitaires), pourrait être sa régionalisation<sup>742</sup>, avec l'afflux de combattants extérieurs, sur base de solidarités et/ou rivalités ethno-communautaire ou idéologique (djihadiste). « Des Touareg pourraient ainsi gagner le nord du pays depuis l'Algérie,

737 « Niger: joint patrols to bar Boko Haram », France 24, 7 octobre 2012, <http://www.news24.com/Africa/News/Niger-joint-patrols-to-bar-Boko-Haram-20121007>

738 « Enlèvement d'Africains au Niger : La stratégie de démolition », *Le Pays*, 15 octobre 2012, <http://lepay.bf/?ENLEVEMENT-D-AFRICAIS-AU-NIGER>

739 « Niger : d'où venaient les preneurs d'otages ? » *Jeune Afrique*, 25 octobre 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2702p008-009.xml/2/>

740 *Ibid.*

741 « Le Mali et le Niger déplorent le « recul » de l'ONU sur le Nord-Mali », *Slate Afrique*, 3 décembre 2012, <http://www.slateafrique.com/99369/nord-mali-bamako-et-niamey-dplorent-le-recul-de-ONU>

742 « Mali, l'intervention est-elle inéluctable ? Débat », *Le Monde*, 25 octobre 2012, [http://www.lemonde.fr/idees/ensemble/2012/10/25/mali-l-intervention-est-elle-ineluctable\\_1780515\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/ensemble/2012/10/25/mali-l-intervention-est-elle-ineluctable_1780515_3232.html)

la Mauritanie, le Niger et même le Burkina Faso pour se battre contre un ennemi extérieur »<sup>743</sup>. Cette crise relativement circonscrite au départ, pourrait ainsi prendre une nouvelle dimension avec l'éparpillement des djihadistes dans les zones moins accessibles des pays voisins débouchant sur un conflit prolongé<sup>744</sup>. Ce risque d'un éparpillement et d'un enkystement de groupes djihadistes résiduels dans la toute la zone sahélienne, pourrait être renforcé par l'absence d'un véritable relais régional de lutte contre ces derniers, à la suite de l'intervention de la CEDEAO<sup>745</sup>. En effet, plus de deux ans après sa création et en dépit de la dégradation de la situation dans la sous-région, et particulièrement au Mali, le Comité d'État-major opérationnel conjoint (CEMOC) mis sur pied par l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie pour coordonner les actions de la lutte anti-terroriste, est resté inopérant. Les chefs des armées des 4 pays membres se sont réunis tous les six mois, sans jamais parvenir à mener d'opération militaire conjointe.<sup>746</sup>

## 2. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Nigeria

Le Niger est particulièrement exposé aux effets de la crise sécuritaire qui touche le nord du Nigeria. Différents indices corroborent les risques d'un débordement de l'activisme radical du mouvement islamiste nigérian Boko Haram, sur les zones frontalières nigériennes. La frontière nigéro-nigérienne s'étend en effet le long des États de Sokoto, Katsina, Jigawa, Yobe et Borno, dans lesquelles Boko Haram exerce une forte influence<sup>747</sup>. Du fait des difficultés à surveiller ces zones frontalières particulièrement étendues (1 497 km de frontière avec le Niger et 1 690 km avec le Cameroun), les pays voisins du Nigeria sont soupçonnés de servir déjà de refuges à certaines activités de formation des recrues ou de planification d'actes terroristes perpétrés par Boko Haram sur le sol nigérian<sup>748</sup>. Les relations supposées entre AQMI et Boko Haram sont un facteur supplémentaire de vulnérabilité pour le Niger, déjà exposé à ses propres défis socio-économiques et aux risques de contagion du foyer de conflit malien<sup>749</sup>. En janvier 2012, le gouvernement nigérian avait fermé des sections de sa frontière avec le Cameroun et le Niger dans le cadre de mesures d'urgence, visant à contrôler le mouvement des membres de Boko Haram<sup>750</sup>. Ces mesures ponctuelles ont surtout pénalisé les populations des zones frontalières qui dépendent du commerce transfrontalier pour leur subsistance économique<sup>751</sup>. Dans la région de Diffa, située dans le sud-est du Niger, les échanges économiques se font davantage avec le Nigeria, situé à proximité, qu'avec les centres commerciaux du Niger<sup>752</sup>. De nombreux travailleurs nigériens s'expatrient ordinairement pour trouver du travail au Nigeria. Et les principales productions de la région (bétail, produits laitiers, poivre rouge) trouvent également leurs débouchés sur les

743 G. COGNÉ, « Mali une intervention militaire qui n'est pas sans risques », *Journal du Mali*, 13 novembre 2012, <http://www.journaldumali.com/article.php?id=5513>

744 M. GALY, « L'intervention militaire au Mali n'est pas une solution », *Le Monde*, 20 juin 2012, [http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/20/l-intervention-militaire-au-mali-n-est-pas-une-solution\\_1721307\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/20/l-intervention-militaire-au-mali-n-est-pas-une-solution_1721307_3232.html)

745 Hamid A., *Y a-t-il une cohésion régionale dans la lutte contre Aqmi au Sahel ?* *Le Matin DZ*, le 7 août 2012, <http://www.lematindz.net/news/8937-reunion-a-niamey-y-a-t-il-une-cohesion-dans-la-lutte-contre-aqmi-au-sahel.html>

746 Hamid A., *Y a-t-il une cohésion régionale dans la lutte contre Aqmi au Sahel ?* *Le Matin DZ*, le 7 août 2012, <http://www.lematindz.net/news/8937-reunion-a-niamey-y-a-t-il-une-cohesion-dans-la-lutte-contre-aqmi-au-sahel.html>

747 U. SALIFU, "Border Porosity and Boko Haram as a Regional Threat", *op. cit.*

748 *op. cit.*

749 C. AMARI, « Crise du Sahel : Pourquoi le Niger ne bouge pas », *Slate Afrique*, le 22 octobre 2010, <http://www.slateafrique.com/96839/pourquoi-le-niger-ne-bouge-pas-niamey>

750 « Nigeria : État d'urgence et frontières fermées », *RFI*, le 2 janvier 2012, <http://www.RFI.fr/afrique/20120102-nigeria-etat-urgence-frontieres-fermees>

751 U. SALIFU, "Border Porosity and Boko Haram as a Regional Threat", *op. cit.*

752 « Comment Boko Haram terrorise l'économie du Niger », 1er mars 2012, *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com/83405/nigeria-boko-haram-terrorise-economie-au-niger>

marché nigériens. Aussi, la monnaie la plus courante à Diffa est le naira nigérian. Début février 2012, les autorités de la région ont appréhendé 15 personnes suspectées d'être affiliées à la secte Boko Haram, saisi des grenades et des bombes artisanales<sup>753</sup>. Les activistes projetaient, selon les autorités, un attentat visant plusieurs places publiques de la région de Diffa<sup>754</sup>. Menacés dans leur base de Maiduguri (nord-est du Nigeria), à 130 kilomètres au sud de Diffa, les membres de Boko Haram se seraient réfugiés au Niger dans l'intention d'implanter des cellules à Diffa. La fermeture de la frontière a particulièrement affecté une région déjà confrontée à l'insécurité alimentaire liée à la sécheresse<sup>755</sup>.

Le 27 février 2012, les services d'immigration nigériens ont annoncé avoir procédé à l'expulsion de près de 11 000 ressortissants de pays voisins, principalement des Tchadiens et des Nigériens, depuis le second semestre 2011, dans le cadre de la lutte contre Boko Haram<sup>756</sup>. Le 23 septembre 2012, la police nigérienne a interpellé dans la région de Zinder (centre-est du Niger) près de la frontière nigérienne, cinq personnes soupçonnées d'appartenir au groupe islamiste nigérian Boko Haram<sup>757</sup>. Selon les observations, les suspects utilisaient le Niger comme point de passage pour établir des liens avec d'autres groupes militants comme Al-Qaïda du Maghreb islamique dans le nord du Mali<sup>758</sup>. Le Niger a décidé de renforcer la sécurité le long de sa frontière tandis que le Nigeria intensifiait sa lutte contre le groupe islamiste. L'armée nigérienne avait annoncé au même moment la mort de 35 membres de Boko Haram et l'arrestation de plusieurs autres au cours d'une fusillade nocturne à Damaturu, la capitale de l'État de Yobe, contigu à la région nigérienne de Zinder<sup>759</sup>. En octobre 2012, le Nigeria et le Niger ont conclu un accord pour la mise en place de patrouilles communes à leur frontière, en vue de contrer les activités du groupe Boko Haram et celles menées par d'autres groupes terroristes dans la région<sup>760</sup>.

## B : CRIMINALITÉ ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

### 1. Le trafic de drogues

Le Niger est l'une des plaques-tournantes régionales de diverses formes de trafics illicites, notamment le trafic de drogues, des armes, des cigarettes et des êtres humains, ainsi que le trafic de migrants<sup>761</sup>. En raison de sa position stratégique dans la sous-région, de sa proximité avec les côtes ouest africaines, et de la facilité des moyens de communication, Niamey, la capitale, joue un rôle croissant dans le trafic de drogues vers d'autres régions. Bien que les saisies restent dérisoires comparativement à d'autres pays de la sous-région, des indices suggèrent qu'une quantité importante de drogues transite chaque année par la capitale nigérienne avant de suivre

753 « Conséquences de la fermeture de la frontière nigérienne pour les marchands de Diffa », *IRIN*, 21 février 2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/94916/NIGER-Conséquences-de-la-fermeture-de-la-frontière-nigérienne-pour-les-marchands-de-Diffa>

754 *Ibid*

755 « Niger : Conséquences de la fermeture de la frontière nigérienne pour les marchands de Diffa » *op. cit.*

756 « Boko Haram : le Nigeria a renvoyé 11 000 Nigériens et Tchadiens », *Jeune Afrique*, 27 février 2012, <http://www.jeuneafrique.com/actu/20120227T143754Z20120227T143751Z/>

757 "Niger police arrest 5 suspected Boko Haram members", *Vanguard*, 27 September 2012, <http://www.vanguardngr.com/2012/09/niger-police-arrest-5-suspected-boko-haram-members/>

758 *Ibid*.

759 *Ibid*.

760 « Le Nigeria et le Niger signent l'accord pour les patrouilles antiterroristes conjointes à leur frontière », *Xinhua*, 19 octobre 2012, <http://www.afriquinfos.com/articles/2012/10/19/nigeria-niger-signent-laccord-pour-patrouilles-antiterroristes-conjointes-leur-frontiere-211630.asp>

761 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », *op. cit.*, p. 30.

d'autres directions, en passant notamment par le nord du pays, dans la région d'Agadez, une zone de moins en moins contrôlée en terme de lutte contre les trafics<sup>762</sup>.

Selon le rapport 2009 des services de lutte antidrogue nigériens, 723 Kg d'herbe de cannabis ont été saisis dans le pays, 1 876 Kg de résine de cannabis, 209 g de cocaïne, 337 963 comprimés de substances psychotropes<sup>763</sup>. Dans la seule ville de Niamey, le même rapport indique que 170 Kg d'herbe de cannabis ont été saisis, 300 g de résine de cannabis, 1g de cocaïne à l'état pur ainsi que 14 452 comprimés de substances psychotropes<sup>764</sup>. La cocaïne est un produit particulièrement dangereux, dans la mesure où un seul gramme de cocaïne-coupée peut donner jusqu'à 500g<sup>765</sup> de stupéfiant. Début septembre 2011, un convoi de quatre véhicules transportant environ 5 tonnes de résine de cannabis a été intercepté par une patrouille des Forces armées nigériennes (FAN) au nord de Dirkou, non loin de la frontière tchadienne<sup>766</sup>. Le démantèlement en décembre 2011, d'un réseau de vente de cocaïne au détail dans la capitale nigérienne, et l'arrestation à l'aéroport d'Alger de passeurs nigériens de cocaïne à destination de l'Europe, ainsi que l'arrestation à Tamanrasset (sud de l'Algérie) de Nigériens revendeurs d'héroïne et de cocaïne, suggèrent l'ampleur croissante du trafic au Niger<sup>767</sup>.

Le 2 janvier 2012, les FAN ont intercepté deux véhicules Land Cruiser lourdement chargés à environ 200 km au sud-ouest d'Arlit. Après échange de coups de feu, deux ressortissants maliens et un Nigérien ont été arrêtés. Ils transportaient 1 tonne de résine de cannabis ainsi que des armes : pistolets et fusil mitrailleurs, des chargeurs et des cartouches<sup>768</sup>. Le trafic de drogues s'accompagne de la montée de l'insécurité dans plusieurs localités, notamment dans la région d'Agadez au nord, alors que l'on déplore au niveau national, la modicité des moyens dans presque tous les corps des forces de défense et de sécurité, ainsi qu'au Centre de la coordination de lutte antidrogue (CCLAD)<sup>769</sup>.



762 S. LAMINE, « Niger : le commerce de drogue prospère dans une parfaite indifférence », *MediaNiger.info*, 12 avril 2011, [http://medianiger.info/Index.asp?affiche=News\\_Display.asp&ArticleID=2253](http://medianiger.info/Index.asp?affiche=News_Display.asp&ArticleID=2253)

763 *Ibid.*

764 *Ibid.*

765 *Ibid.*

766 C. CHAMPIN, « Les 'stupés' français pessimistes sur le trafic de drogue en Afrique », *RFI blogs*, le 11 mars 2012, <http://afriquedrogue.blogs.rfi.fr/article/2012/03/11/les-stupes-francais-pessimistes-sur-le-traffic-de-drogue-en-afrique>

767 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », *op. cit.*

768 C. CHAMPIN, « Les 'stupés' français pessimistes sur le trafic de drogue en Afrique », *op. cit.*

769 Souleymane LAMINE, « Niger : Le commerce de drogue prospère dans une parfaite indifférence », *op. cit.*

## 1. Le trafic d'armes

Depuis le début de la crise libyenne en 2011, l'espace sahélo-saharien a été transformé en un vaste marché de vente et d'achat d'armes avec la dispersion des arsenaux du colonel Kadhafi, au grand bénéfice des groupes djihadistes et des trafiquants de tous genres<sup>770</sup>. La zone nord du Niger est particulièrement menacée par les actions d'al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et par la présence des trafics de tous genres. Opérant notamment à partir de ses bases établies dans le nord du Mali, AQMI a organisé au cours de ces dernières années des attentats et des rapt - essentiellement d'Occidentaux dans toute la bande sahélo-saharienne<sup>771</sup>. En septembre 2010, quatre Français avaient été enlevés par AQMI dans la ville d'Arlit, site d'extraction d'uranium du groupe français Areva<sup>772</sup>. En Janvier 2011, deux ressortissants français dont l'enlèvement avait été revendiqué par AQMI ont tués lors d'une opération conduite à la frontière malienne par des forces françaises et nigériennes<sup>773</sup>.

Pour faire face à la nouvelle donne née de la crise libyenne, le Niger a renforcé la surveillance de ses frontières septentrionales par des patrouilles militaires quotidiennes<sup>774</sup>. Des affrontements opposant les forces nigériennes de sécurité à des éléments armés d'AQMI dans le nord du Niger, ont été signalés tout au long de l'année 2011<sup>775</sup>. Le 6 novembre 2011, dans la région d'Arlit, une patrouille des forces armées nigérienne avait intercepté et détruit un important convoi d'armement libyen à destination du Mali voisin<sup>776</sup>. Il s'agissait de six véhicules 4X4 lourdement armés et transportant une quantité importante d'armes. L'accrochage avait fait treize morts parmi les occupants des véhicules, un mort parmi les militaires nigériens. En dépit du dispositif de surveillance mis en place, le contrôle des frontières du Niger, 5 697 km de frontières au total, et essentiellement situées dans des zones désertiques éloignées, reste un défi.



770 C. AMARI, « Sabel : le trafic d'armes se porte bien, merci », *Slate Afrique*, le 20 janvier 2012, <http://www.slateafrique.com/81337/sabel-le-marche-des-armes-sabel-al-qaïda-libye-algerie>

771 M. MEKDOUR, « Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle », *Note d'Analyse du GRIIP* 26 août 2011, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/129>

772 A. HART, « Le Sabel de tous les dangers », *Slate Afrique*, 5 septembre 2011, <http://www.slateafrique.com/36083/terrorisme-le-sabel-de-tous-les-dangers>

773 « Deux Français enlevés par un commando à Niamey », *Jeune Afrique*, 8 janvier 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20110108103240/>

G. THIERRY, « Otages français tués au Niger : un membre d'Aqmi témoigne », *Le Figaro*, 6 janvier 2012, <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/01/06/01016-20120106ARTFIG00451-otages-francais-du-niger-un-membre-d-aqmi-temoigne.php>

774 « Niger : l'armée détruit un convoi d'armement libyen à destination du Mali », *RFI*, 9 novembre 2011, <http://www.rfi.fr/afrique/20111109-niger-armee-detruit-convoi-armement-libyen-destination-mali>

775 Amnesty International, *Rapport 2012 sur la situation des droits de l'Homme dans le monde (Niger)*, <http://www.amnesty.org/fr/region/niger/report-2012>

776 « Niger : l'armée détruit un convoi d'armement libyen à destination du Mali », *op. cit.*

## 2. Politique de lutte contre les trafics

Le Niger fait partie d'une stratégie subrégionale de la zone sahélienne, soutenue par l'ONUUDC, comprenant le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie visant des synergies dans l'approche des menaces à la sécurité dans la région du Sahel<sup>777</sup>. Le Niger participe aussi à un projet en cours de l'ONUUDC visant la création d'une Plateforme régionale "Justice" des pays du Sahel afin d'améliorer les capacités des juges et procureurs ainsi que la mise en œuvre des cadres juridiques en matière de lutte contre le terrorisme<sup>778</sup>. En octobre 2011, les quatre pays de la sous-région sahélo-saharienne (Algérie, Mali, Niger et Mauritanie) avaient mis sur pied une cellule sécuritaire composée d'experts en armement, et chargée de suivre le dossier des armes introduites de Libye vers les pays du Sahel notamment par l'échange d'informations sur les quantités d'armes parvenues dans chacun des quatre pays<sup>779</sup>. Par ailleurs, le Niger s'est doté depuis novembre 1994, d'une Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites<sup>780</sup>.

## C : DROITS DE L'HOMME

Selon le rapport sur les libertés civiles et politiques de l'ONG Freedom House pour 2012, le Niger est une démocratie électorale<sup>781</sup>.

Scores 2012 Freedom house<sup>782</sup> :

- Statut: Liberté partielle
- Indice de la liberté: 3,5/7
- Libertés civiles: 4/7
- Droits civils et politiques: 3/7

La cote du Niger relative aux droits politiques s'est améliorée de 5 à 3 en raison de la tenue d'élections présidentielles, législatives et locales, suite à l'éviction en 2010 de l'ancien président Mamadou Tandja ; les élections de 2011 marquant la fin du régime militaire et la tenue de la promesse du gouvernement de transition de rétablir un régime civil<sup>783</sup>. La Constitution de 2010, rédigée après une large consultation avec la société civile, a rétabli la limitation de la durée du mandat présidentiel à deux mandats, limité les prérogatives du pouvoir exécutif, et accordé l'amnistie aux membres du CSRD<sup>784</sup>. En signe d'ouverture, le président Mahamadou Issoufou a par ailleurs nommé d'anciens opposants et membres de la société civile à des postes élevés dans le gouvernement.

En juin 2010, le gouvernement de transition a rétabli la liberté d'expression et la liberté de la presse<sup>785</sup>. En 2011, les médias ont joué un rôle positif lors du déroulement des élections,

777 ONUUDC, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », [http://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica/final\\_e-book\\_FRENCH.pdf](http://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica/final_e-book_FRENCH.pdf)

778 Ibid.

779 Yacine K. et El KHABAR, « Une trentaine de terroristes et trafiquants d'armes très recherchés dans le Sahel », <http://fr.alakbbar.info/1233-0-Une-trentaine-de-terroristes-et-trafiquants-darmes-tres-recherches-dans-le-Sahel.html>

780 « Collecte des armes illicites : la CNCCAI en mission dans la région d'Agadez » Air Info, le 14 Août 2011, [http://www.airinfo-journal.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=249:collecte-des-armes-illicites-la-cnccai-en-mission-dans-la-region-dagadez&catid=41:conomie-societe&Itemid=61](http://www.airinfo-journal.com/index.php?option=com_content&view=article&id=249:collecte-des-armes-illicites-la-cnccai-en-mission-dans-la-region-dagadez&catid=41:conomie-societe&Itemid=61)

781 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012, <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/niger>

782 Ibid.

783 Ibid.

784 Ibid.

785 Ordonnance n° 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de Presse. MédiaNiger Info, 6 octobre 2010, [http://www.medianiger.info/Index.asp?affiche=News\\_Display.asp&ArticleID=1982&ID=88](http://www.medianiger.info/Index.asp?affiche=News_Display.asp&ArticleID=1982&ID=88)

et les médias tant publics et que privés ont été largement autorisés à publier librement les faits politiques et des critiques<sup>786</sup>. Le secteur des médias s'est par ailleurs doté d'un organisme d'autorégulation, l'Observatoire nigérien indépendant des médias pour l'éthique et la déontologie (ONIMED). En novembre 2011, le président nigérien Mahamadou Issoufou a été le premier chef d'État à signer la Déclaration de Table Mountain, qui appelle les gouvernements africains à promouvoir la liberté de la presse<sup>787</sup>.

La liberté de religion est généralement respectée au Niger. Au lendemain du coup d'État de 2010, tant les leaders musulmans que chrétiens ont collaboré avec le CSRD pour rétablir la paix et la démocratie<sup>788</sup>. Les garanties constitutionnelles relatives à la liberté de réunion et d'association sont largement respectées et le gouvernement nigérien ne restreint généralement pas les activités des organisations non gouvernementales (ONG). Toutefois, l'insécurité qui sévit dans le nord du pays empêche les ONG de bien évaluer la situation des droits de l'homme dans cette partie du territoire<sup>789</sup>.

La Constitution nigérienne prévoit un système judiciaire indépendant, et les tribunaux ont montré une certaine autonomie dans le passé, mais le système judiciaire surchargé a parfois fait l'objet d'ingérence du pouvoir exécutif<sup>790</sup>. Le système judiciaire nigérien reste par ailleurs vulnérable à la corruption alimentée en partie par les bas salaires et une formation insuffisante<sup>791</sup>. La détention préventive prolongée est courante au Niger, et les forces de police sont sous-financées et mal formées. Les prisons sont surpeuplées et les conditions de détentions déplorables<sup>792</sup>.

La corruption reste un problème aigu au Niger. La question de la transparence a été régulièrement posée notamment en matière de contrats miniers dans le secteur uranifère. La Constitution de 2010 contient des dispositions pour une plus grande transparence des rapports émis par le gouvernement sur les revenus issus des industries extractives, ainsi que sur la déclaration de leur patrimoine par les responsables gouvernementaux, y compris le président<sup>793</sup>. Le gouvernement de transition a créé diverses institutions chargées de la lutte contre la corruption, y compris la Cour des Comptes et la Commission sur les crimes économiques, financiers et fiscaux<sup>794</sup>. En juillet 2011, le gouvernement a institué la Haute Autorité de lutte contre la corruption, et ouvert une ligne-verte anti-corruption en août. Les principaux responsables de l'administration précédente ont par ailleurs été mis en examen pour fraude et corruption au cours de l'année<sup>795</sup>. Le Président Issoufou a par contre été la cible d'une tentative d'assassinat au cours du mois de juillet 2011<sup>796</sup>. Cet attentat pourrait être motivé par les mesures de répression de la corruption prises dans l'armée<sup>797</sup>. Dix militaires ont été arrêtés sous l'accusation de complot et détenus

786 Ibid.

787 « Niger : La liberté de la presse a des limites », Reporters sans frontières, Slate Afrique, 30 juillet 2012, <http://www.slateafrique.com/91957/niger-la-liberte-de-la-presse-menacee-par-les-propres-derives-des-medias>

788 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012, op.cit.

789 Ibid.

790 Ibid.

791 Ibid.

792 Ibid.

793 Ibid.

794 Ibid.

795 Ibid.

796 « Niger : des militaires arrêtés pour tentative de putsch », Slate Afrique, 26 juillet 2011, <http://www.slateafrique.com/17939/niger-des-militaires-arretes-pour-tentative-de-putsch>

797 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012, op.cit.

durant plusieurs jours, avant d'être remis en liberté<sup>798</sup>. En septembre 2011, deux officiers de haut rang, le colonel Abdoulaye Badié et le lieutenant-colonel Hamadou Djibo, ont été arrêtés et accusés d'avoir écrit et distribué une brochure dénonçant la promotion de plusieurs officiers. Les deux officiers ont cependant été remis en liberté sans inculpation en novembre<sup>799</sup>. Le Niger a été classé 134 sur 183 pays pour l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2011<sup>800</sup>.

La Constitution prévoit un quota de huit sièges à l'Assemblée nationale pour la population nomade et les minorités. Toutefois, les peuples nomades continuent d'avoir un accès limité aux services gouvernementaux. De même, bien que l'esclavage a été criminalisé en 2003 et interdit dans la constitution 2010, on estime que 115 000 adultes et enfants vivent toujours dans des conditions de travail forcé au Niger<sup>801</sup>. Le Niger reste un pays de transit et de destination pour la traite des personnes. En décembre 2010, le pays a adopté sa première loi anti-traite et développé un plan quinquennal de lutte contre le trafic et la traite mais les efforts d'investigation et de poursuites sur les cas de trafics sont restés limités en 2011<sup>802</sup>.

## D : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Les crises survenues en Côte d'Ivoire et en Libyen en 2011, ont entraîné le retour au pays de plus de 300 000 migrants nigériens et une aggravation du chômage des jeunes<sup>803</sup>. De même, la sécurité alimentaire – aggravée par une mauvaise campagne agricole en 2011 et 2012 – demeure un problème aigu dans le nord du pays, aggravé par le retour des migrants en provenance de Libye<sup>804</sup> et les nombreux réfugiés du Mali. Selon les autorités du Niger, plus de 30 000 Maliens de la région de Ménaka et quelque 8 000 ressortissants nigériens vivant au Mali ont trouvé refuge au Niger au début de l'année 2012, fuyant les combats entre



les forces gouvernementales et les groupes armés dans le Nord du Mali<sup>805</sup>. Le Niger compte par ailleurs à l'intérieur de ses frontières, au moins 11 000 personnes déplacées du conflit entre le gouvernement et les groupes Touareg en 2007<sup>806</sup>. En termes d'impact socio-économiques, le retour de milliers de migrants revenus suite aux crises ivoirienne et libyenne a occasionné la perte de revenus des transferts de la diaspora et pourrait constituer un facteur de tensions sociales. Lors des conflits survenus au début des années 1990 et en 2007, le retour massif, dans une conjoncture socio-économique difficile des exilés touareg établis en Algérie et en Libye, avait

798 Amnesty International, « Rapport 2012 sur la situation des droits humains dans le monde », *op.cit.*

799 *Ibid.*

800 Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2011*: <http://www.transparency.org/cpi2011/results>

801 *Ibid.*

802 *Ibid.*

803 African economic outlook: <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/niger/>

804 *Ibid.*

805 "Niger: local population and Malian refugees hard hit by food crisis", ICRC Resource Center, 1er juin 2012, <http://www.icrc.org/eng/resources/documents/news-footage/2012/niger-tvnews-2012-06-01.htm>

806 CIA World Fact Book- Niger- *op.cit.*

opéré comme l'un des facteurs catalyseurs de la crise<sup>807</sup>. Parmi ces exilés l'on trouvait en effet de nombreux jeunes sans perspectives d'emploi, mais qui avaient appris le métier des armes à l'étranger, dans l'intention de venir libérer leur peuple du pouvoir central du Mali et du Niger<sup>808</sup>.

Les conditions d'une nouvelle rébellion touareg au Niger ne semblaient pas réunies en 2012, au regard de la politique d'intégration mais aussi de fermeté menée par les autorités du pays depuis une décennie<sup>809</sup>. En avril 2011, le nouveau Premier ministre du Niger, Rafini Brigi, nommé par le président Mahamadou Issoufou, est un touareg de la région d'Agadez. Cet ancien sous-préfet, avait été également ministre, vice-président de l'Assemblée nationale et maire d'Iferouane dans la région d'Agadez<sup>810</sup>. Différentes personnalités issues de la communauté touareg ont également été nommées au sein des institutions et à la tête de grandes sociétés nationales<sup>811</sup>. Rhissa Ag Boula, ancien chef rebelle, élu conseiller régional d'Agadez en 2011 a été nommé conseiller du président, tandis que la présidence du Conseil d'administration d'Imouraren, la plus grande société minière du pays, est également confiée à une personnalité touareg<sup>812</sup>. A l'inverse de l'attitude observée par les autorités maliennes en 2011, les anciens rebelles nigériens enrôlés dans l'armée libyenne, rentrés en octobre avec armes et bagages, ont été désarmés à leur arrivée au Niger<sup>813</sup>. Toutefois, le Niger n'est pas à l'abri d'infiltrations d'éléments djihadistes incontrôlables susceptibles de venir troubler sa relative stabilité, comme l'ont démontré les prises d'otages survenues à Arlit en septembre 2010, à Niamey en janvier 2011 et à Dakoro en octobre 2012. A la suite de l'intervention internationale contre les djihadistes dans le nord du Mali, il existe un risque crédible d'une utilisation des régions transfrontalières du Niger comme zone de replis par les groupes djihadistes résiduels.

## E : LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

Les risques récurrents de soulèvement militaire interne ou d'agression extérieure, conjugués à la faiblesse des moyens de contrôle de l'État sur son territoire ont fait de la question de la sécurité un enjeu central de la politique intérieure et extérieure de l'État nigérien, depuis son accession à l'indépendance<sup>814</sup>. Au Niger, l'armée a joué un rôle omniprésent en s'érigeant en arbitre du jeu politique. Les coups d'État dans l'histoire nigérienne se sont généralement produits dans des situations de blocage politique. Ces coups de force s'expliquent davantage par la faiblesse du pouvoir que par la force des armes<sup>815</sup>.

Avant, le processus de démocratisation entamé au début des années 90, les régimes politiques en vigueur au Niger (le régime à parti unique, puis un régime militaire, de 1974 à 1989), se sont caractérisés par la faiblesse ou l'inexistence de la séparation du pouvoir. La suprématie du

807 « Le conflit touareg au Mali et au Niger », extraits du rapport du Groupe de Recherche sur les Interventions de Paix dans les Conflits Intra-Étatiques) GRIPCI, 2002, Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), [http://www.gitpa.org/Peuple%20GITPA%20500/GITPA%20500-4\\_plusTEXTEREFconflittouareg.pdf](http://www.gitpa.org/Peuple%20GITPA%20500/GITPA%20500-4_plusTEXTEREFconflittouareg.pdf)

808 *Ibid.*

809 V. HODONOU, « Pourquoi le Niger a été épargné par une rébellion », *Slate Afrique*, le 19 avril 2012, <http://www.slateafrique.com/85851/pourquoi-niger-ete-epargne-par-une-rebellion-touaregs>

810 *Ibid.*

811 Nombre d'anciens combattants rebelles ont été réinsérés dans les diverses institutions de l'État, surtout au sein des forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, FNIS, police, douanes) ou dans la fonction publique.

812 V. HODONOU, « Pourquoi le Niger a été épargné par une rébellion », *op.cit.*

813 *Ibid.*

814 A. BRYDEN et B. N'DIAYE, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever » DCAF, 2008, p. 233

815 *Ibid.*

pouvoir exécutif, personnifié par le chef de l'État reste un trait dominant. Bien que la Constitution nigérienne du 18 juillet 1999 ait consacré le principe de la séparation des pouvoirs, et attribué à chacune des trois branches du pouvoir des compétences dans la gestion du système sécuritaire, le contrôle démocratique des forces de sécurité est resté un enjeu épineux dans la vie politique du Niger<sup>(816)</sup>. Les pouvoirs législatif et judiciaire, très dépendants de l'exécutif, ont rarement été en mesure d'affirmer leur autorité et d'exercer le rôle de contre-pouvoirs<sup>(817)</sup>. Par conséquent, l'exécutif a souvent disposé de l'essentiel des prérogatives en matière de sécurité.

Le système sécuritaire nigérien compte une diversité d'institutions chargées de la mission de protection de l'intégrité territoriale, de la sécurité des populations, du maintien de l'ordre public et de la protection de l'environnement. Ces institutions comprennent : les Forces armées nigériennes (FAN), le groupement de la gendarmerie nationale, la garde présidentielle, les Forces d'intervention et de sécurité (FNIS), la police nationale, le Centre de documentation d'État, les services des douanes et de la police municipale<sup>(818)</sup>.

Selon les estimations de 2003, l'effectif des FAN est d'environ 10 000 hommes répartis entre l'armée de terre et l'armée groupement aérien national<sup>(819)</sup>. La gendarmerie nigérienne, compte 2 500 hommes répartis entre les brigades territoriales et les brigades mobiles. Elle assure des tâches de défense et de maintien de l'ordre public, ainsi que celles de la police militaire, de la police judiciaire et du renseignement<sup>(820)</sup>. En raison de la recrudescence des trafics transfrontaliers d'armes et de stupéfiants, les missions de la gendarmerie sont de plus en plus orientées vers la gestion des zones frontalières. La gendarmerie a par ailleurs la responsabilité de surveiller et de contrôler toutes les forces militaires et paramilitaires<sup>(821)</sup>. La garde présidentielle un corps composé de quelques centaines d'éléments dont la mission est la protection du chef de l'État, des palais présidentiels, et la sécurité du chef de l'État lors de ses déplacements à l'intérieur du pays<sup>(822)</sup>. Les forces nationales d'intervention et de sécurité (FNIS) créées en 1997 à la suite des accords de paix entre le gouvernement et les mouvements rebelles, sont composées des membres de l'ancienne garde républicaine, le plus ancien corps des forces armées nigériennes, auxquelles ont été ajoutés les éléments des mouvements rebelles, intégrés conformément aux accords de paix signés entre 1995 et 1998<sup>(823)</sup>. Les 3 200 effectifs des FNIS sont notamment chargés des tâches administratives et du maintien de l'ordre dans certaines régions et assurent la surveillance des prisons. Aux côtés des différentes institutions de sécurité formelles, le Niger compte également des institutions de sécurité informelles, en l'occurrence des groupes d'autodéfense et de vigilance. Les groupes d'autodéfense sont apparus au début des années 90, au sein des communautés nomades du nord, en réponse à la recrudescence des vols et actes de violence liés à la circulation d'armes occasionnée par la rébellion qui sévissait alors dans ces régions<sup>(824)</sup>. Ces groupes de défense et de surveillance ont cependant généralement collaboré avec les forces de l'ordre<sup>(825)</sup>.

816 *Ibid.*, pp. 240-241

817 *Ibid.*, pp. 235-236

818 *Ibid.*, pp. 237-238

819 *Ibid.*, pp. 234-235

820 *Ibid.*, pp. 235-236

821 *Ibid.*, p. 236

822 *Ibid.*

823 *Ibid.*

824 *Ibid.*, p. 238-239

825 *Ibid.*

Dans le même contexte, au début des années 90, sont apparus des groupes de vigilance opérant dans les grands centres urbains en réponse à l'augmentation de l'insécurité urbaine nocturne. Il s'agit de civils directement rétribués par les habitants des quartiers<sup>(826)</sup>. Cette privatisation progressive du service de sécurité, s'inscrit dans un contexte général de baisse du budget de fonctionnement des services de sécurité formels, qui a également affecté l'armée. La succession des mutineries, huit au total, qui ont lieu entre 1992 et 2002, peut en partie être éclairée par la crise économique qui affecte le Niger depuis le début des années 80, suite aux exigences des institutions financières internationales qui prônent le désengagement de l'État, y compris dans le secteur sécuritaire<sup>(827)</sup>. Les revendications des militaires lors des mutineries du début des années 90, portent en général sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

La question de l'emprise des civils sur le contrôle effectif du secteur de la sécurité s'est posée avec acuité au cours de cette période de transition. L'introduction d'un code de justice militaire a été une préoccupation centrale : « A plusieurs reprises, entre 1991 et 2002, des responsables militaires et des soldats ont cherché à se soustraire à la justice en organisant l'évasion de détenus militaires gardés dans les prisons civiles ou en s'attaquant aux juges chargés d'instruire des dossiers compromettant des militaires<sup>(828)</sup> ». Afin de répondre au défi des mutineries, récurrentes le gouvernement a décidé, en 2002, de mettre en place un tribunal militaire, consacré par loi du 11 mars 2003 qui a adopté le Code de justice militaire et créé le Tribunal militaire<sup>(829)</sup>.

Depuis la restauration démocratique de 1999, diverses institutions de l'État sont en principe en mesure de jouer leur rôle de contre-pouvoirs. La Constitution du 18 juillet 1999 a notamment institué le Conseil supérieur de la défense nationale, une institution consultative présidée par le président de la République, pour assister ce dernier dans sa tâche de nommer aux emplois militaires<sup>(830)</sup>. Cette institution permet en principe d'éviter « que la gestion de l'institution militaire par le régime civil ne soit une source de conflit, tant entre les militaires et les civils qu'entre les responsables politiques (chef de l'État, premier ministre, ministre de la Défense) chargés des questions de nomination et de promotion au sein de l'armée<sup>(831)</sup> ».

Le Parlement dispose en matière sécuritaire, du pouvoir de ratifier les accords de défense avec des pays tiers, d'autoriser les déclarations de guerre ou l'envoi de troupes à l'étranger, de voter, dans le cadre du budget de l'État, les fonds alloués aux différents organes de défense et de sécurité<sup>(832)</sup>. La Commission parlementaire défense et sécurité, est par ailleurs habilitée à ouvrir des enquêtes et à interpellier le premier ministre et/ou le ministre de la Défense, sur les politiques de sécurité en général<sup>(833)</sup>. Le pouvoir judiciaire, par son rôle d'application des lois « permettant de prévenir ou de réprimer des actes portant – ou susceptibles de porter – atteinte à la sécurité des individus et de leurs biens », participe également à la gestion de l'appareil sécuritaire<sup>(834)</sup>. Enfin, la société civile dans la diversité de ses acteurs (associations, syndicats, presse, organisations de défense

826 *Ibid.*

827 *Ibid.*, p. 246

828 *Ibid.*, p. 248

829 *Ibid.*

830 *Ibid.*, p. 240

831 *Ibid.*, p. 240-241

832 *Ibid.*

833 *Ibid.*

834 *Ibid.*, p. 241-242

des droits de l'homme etc.) dispose d'un pouvoir conséquent d'interpellation et d'intervention dans le débat sur la gestion et le contrôle du système sécuritaire<sup>835</sup>.

Toutefois, les moyens à la disposition des forces de sécurité au Niger semble dans une large mesure insignifiants, et inadaptés aux besoins, particulièrement dans les régions excentrées et désertiques du Nord<sup>836</sup>. La recrudescence, ces dernières années, de l'insécurité dans les grandes villes du pays, et les frontières, surtout les régions du nord et de l'est du Niger en atteste. Selon le découpage administratif, le Niger compte 52 communes urbaines et 213 communes rurales, et les effectifs inégalement répartis des forces de sécurité, ne permettent pas un maillage adéquat et opérationnel de l'ensemble du territoire<sup>837</sup>.

Les limites à la capacité de l'État nigérien à fournir des services adéquats en matière sécuritaire sont liées à plusieurs facteurs, dont la faiblesse des moyens, et les contraintes organisationnelles qui en découlent, le problème du respect des mandats prescrits par la loi et la discipline au sein des corps de sécurité, enfin à la faible emprise des civils sur le contrôle effectif du secteur de la sécurité<sup>838</sup>.

## F : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS

Entre 2007 et 2009, le Niger a été confronté à la rébellion du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ). Apparu en février 2007, ce mouvement armé majoritairement composé de combattants Touareg, était porteur de revendications sociales et économiques visant une redistribution plus équitable des rentes des ressources uranifères présentes dans la région nord du pays, ainsi qu'une meilleure représentation des communautés touareg au niveau politique<sup>839</sup>. Selon le MNJ, l'exploitation de l'uranium a dégradé les terres pastorales, alors que les recettes n'ont jamais bénéficié aux communautés locales<sup>840</sup>. Les offensives victorieuses des forces gouvernementales avaient réduit les capacités opérationnelles des rebelles, les contraignant à des pourparlers de paix en avril 2009, sous l'égide de la Libye du colonel Kadhafi<sup>841</sup>.

Le Niger est le sixième producteur mondial d'uranium. Et l'uranium, premier produit d'exportation, représente 5 % de son PIB et génère plus de 5 % des recettes fiscales. Areva exploite au Niger deux sociétés minières depuis la fin des années 1960, dont la production a atteint 3.200 tonnes en 2009<sup>842</sup>. Le développement des industries extractives reste au cœur de tensions et de résistances diverses au Niger, qui se sont accompagnées d'enlèvements, en signe de protestation contre les activités du secteur. L'enjeu est le partage de la rente minière entre le pays et les entreprises étrangères. L'enlèvement d'un cadre d'une compagnie minière chinoise par le MNJ dans la région d'Agadez en 2007, a été justifié par le faible nombre de Nigériens employés dans le secteur de l'exploitation de l'uranium et la négligence des questions de l'environnement et de santé, selon un câble diplomatique américain révélé par Wikileaks<sup>843</sup>. L'enlèvement, en

835 *Ibid*

836 *Ibid*, p. 246

837 *Ibid*

838 *Ibid*, p. 247-248

839 P. SADATCHY, « Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) – Fiche Documentaire », Note d'Analyse du GRIP, 3 novembre 2011, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/120>

840 « Q&A : Tuareg unrest », BBC, 7 septembre 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6982266.stm>

841 P. SADATCHY, « Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) – Fiche Documentaire », op.cit.

842 *Ibid*.

843 "A bridge from China to Niger", Wikileaks, <http://www.cablegatesearch.net/cable.php?id=07NIAMEY1359&q=china%20epet>

septembre 2010, de cinq ressortissants français ainsi que deux autres travailleurs (du Mali et de Madagascar) travaillant dans la mine d'uranium d'Arlit en est une autre illustration<sup>844</sup>.

Au lendemain du coup d'État militaire qui a renversé le président Mamadou Tandja en mars 2010, le Niger avait annoncé sa volonté de revoir tous les contrats miniers du pays, y compris ceux signés avec la firme française AREVA<sup>845</sup>. Ce revirement gouvernemental répondait à la demande des organisations non gouvernementales du Niger de voir « renégociés » les contrats miniers douteux signés depuis 2008 avec des firmes internationales<sup>846</sup>. Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire exigeait aussi une enquête pour « situer les responsabilités » dans les affaires présumées de corruption concernant les ventes de permis miniers par le régime du président renversé<sup>847</sup>.

En octobre 2012, le gouvernement du Niger a de nouveau questionné son partenariat avec le géant français de l'uranium l'estimant « déséquilibré », l'exploitation des ressources minières ne profitant pas assez au développement nigérien, selon les autorités nigériennes<sup>848</sup>.

Cette tension s'inscrit dans un contexte de ralentissement du marché de l'oxyde d'uranium consécutif à la catastrophe nucléaire de Fukushima survenue en mars 2011. L'impatience des autorités nigériennes résulte également du retard pris par les travaux d'exploitation de la nouvelle mine d'Imouraren, gisement géant d'uranium dont le financement revient au groupe français. Avec 5 000 tonnes d'uranium par an, à pleine capacité, ce site serait la « deuxième mine d'uranium du monde » et représente la promesse de revenus gigantesques pour le Niger<sup>849</sup>.

Michel Luntumbue

844 "France confirms al-Qaeda kidnap at Niger uranium mine", BBC 22 September 2010, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11390223>

845 T. MADELIN, « Uranium : le Niger veut revoir les permis miniers d'Areva », Les Echos, 8 mars 2010, [http://www.lesechos.fr/300418406\\_uranium--le-niger-veut-revoir-les-permis-miniers-d-areva.htm](http://www.lesechos.fr/300418406_uranium--le-niger-veut-revoir-les-permis-miniers-d-areva.htm)

846 *Ibid*.

847 *Ibid*.

848 « Uranium : le Niger s'en prend à la compagnie française Areva », RFI, le 28 octobre 2012, <http://www.RFI.fr/afrique/20121026-uranium-le-niger-s-prend-compagnie-francaise-areva>

849 *Ibid*.

## SECTION 3

## LE BURKINA FASO



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

## A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

Le Burkina Faso est un pays enclavé au centre de la CEDEAO. Il s'étend sur une superficie de 274 000 km<sup>2</sup>. Limitrophe de six pays ouest-africains, il est bordé au Nord par le Mali, avec lequel il partage 1 000 km de frontière commune, au Sud par la Côte d'Ivoire (584 km de frontière), le Ghana (549 km de frontière), le Togo (126 km de frontière), le Bénin (306 km de frontière) ; et enfin à l'Est par le Niger (628 km de frontière)<sup>850</sup>. Ouagadougou, la capitale compte 1,48 millions d'habitants. Elle est le siège de différentes organisations sous régionales, dont l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Secrétariat exécutif du Comité permanent Inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) ainsi que le Secrétariat exécutif de l'Autorité du bassin de la Volta (ABV)<sup>851</sup>.

Le Burkina Faso est particulièrement dépendant du commerce interrégional et des réseaux de communication sous-régionaux qui relient son territoire aux ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Dakar (Sénégal), de Cotonou (Bénin), de Lomé (Togo) et de Tema (Ghana)<sup>852</sup>. Le pays partage avec ses voisins une longue tradition migratoire, liée notamment au besoin en main-d'œuvre dans le secteur agricole des pays comme la Côte-d'Ivoire (exploitations de cacao). On n'estime à 2,5 millions de ressortissants burkinabè résidents en Côte d'Ivoire, parmi lesquels les immigrants de deuxième ou de troisième génération, n'ayant plus aucun lien avec leur pays d'origine<sup>853</sup>. Selon la

850 *Cia-World factbook (Burkina Faso)*, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bu.html>

851 *West Africa Gateway (Burkina Faso)*, <http://www.portailouestafrique.org/west-africa/country-profiles/burkina-faso>

852 *African economic outlook (Burkina Faso)*, <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/burkina-faso/>

853 *West Africa Gateway (Burkina Faso)*, *op.cit.*

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ces migrants envoient chaque année dans leur pays d'origine des dizaines de milliards de francs CFA<sup>854</sup>. Cette interdépendance, ainsi que l'ambition d'exercer une influence dans la diplomatie sous régionale, éclairent l'implication marquante du Burkina Faso dans la médiation des crises politiques survenues en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Togo et au Mali.

## B : DONNÉES HISTORIQUES

Indépendant de la France depuis le 5 août 1960, le Burkina a connu une succession de cinq coups d'état militaires, entre 1966 et 1987. En octobre 1987, le capitaine Blaise Compaoré renverse le capitaine Thomas Sankara, leader d'obédience panafricaniste arrivé au pouvoir par un coup d'État en août 1983<sup>855</sup>. En 1991, le pays adopte une nouvelle Constitution qui consacre le retour au multipartisme, et Blaise Compaoré remporte l'élection présidentielle boycottée par l'opposition<sup>856</sup>. A partir de 1998, le gouvernement entreprend une série de réformes politiques dont la mise en place d'une commission électorale indépendante, l'adoption d'un système de vote à un tour, l'attribution de la vice-présidence de l'Assemblée nationale au chef de l'opposition<sup>857</sup>. En 2000, une nouvelle réforme limite le nombre de mandats présidentiels à 2 mandats successifs, mais la loi n'est pas rétroactive<sup>858</sup>. Ce qui a permis au président Compaoré de se présenter aux scrutins présidentiels suivants. Les législatives de 2002 sont les premières élections à se tenir sans le boycott de l'opposition, et sont marquées par le recul du parti présidentiel, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), qui n'obtient que la moitié des sièges à l'Assemblée.

Déjà réélu en 1998, en 2005 face à une opposition divisée, Blaise Compaoré a été réélu en novembre 2010 pour un dernier mandat<sup>859</sup>. Au premier trimestre 2011, le président burkinabè a été confronté à une crise politique majeure, liée à une vague de protestations sociales en faveur d'une meilleure gouvernance et d'une amélioration des conditions de vie de la population<sup>860</sup>. Le mouvement de protestations a touché différents secteurs, dont l'éducation, la justice, l'administration, le commerce, l'armée, la police, les mines et le monde rural. Le mouvement de protestation avait démarré au mois de février par des émeutes étudiantes dans les grandes villes du pays en réaction à la mort d'un étudiant, Justin Zongo, au cours d'une garde à vue<sup>861</sup>. Le gouvernement avait ordonné la fermeture des universités et le gel des fonds destinés aux services étudiants. De mars à mai 2011, des soldats se sont mutinés en raison de salaires impayés, entraînant une période de pillage et de violence généralisée dans le pays. Dès le mois d'avril, les policiers et les enseignants avaient rejoint le mouvement, en réclamant de meilleurs salaires et conditions de travail. Le président Burkinabè avait répondu à la mi-avril en remplaçant le premier ministre et les responsables de la sécurité, et en se nommant lui-même ministre de la

854 P. AIRAULT, « Burkina Faso - Côte d'Ivoire : l'union retrouvée », *Jeune Afrique*, 12 mars 2012, <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2668p078-079.sm10/diplomatie-petrole-cooperation-migrationburkina-faso-cote-d-ivoire-l-union-retrouvee.html>

855 S. DIALLLO, « Compaoré, le président inamovible? », *Slate Afrique*, 3 février 2011, <http://www.slateafrique.com/235/burkina-faso-compaore-par-rain-afrique-francophone>

856 *Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso)*, <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/burkina-faso>

857 *Ibid.*

858 *Ibid.*

859 S. DIALLLO, « Compaoré, le président inamovible? », *op.cit.*

860 D. GLEZ, « Compaoré lâché par sa garde rapprochée », *Slate Afrique*, 16 avril 2011, <http://www.slateafrique.com/1491/compaore-lache-par-garde-rapprochee>

861 *Ibid.*

Défense<sup>(862)</sup>. Les troubles ont particulièrement affecté Bobo-Dioulasso, la deuxième plus grande ville, saccagée par les soldats mutinés pendant plusieurs jours au début du mois de juin, jusqu'à ce que les troupes d'élite arrivent pour réprimer les troubles. En juillet de la même année, 217 chefs de la mutinerie de l'armée ont été arrêtés et 566 soldats qui ont pris part ont été révoqués<sup>(863)</sup>. En août, trois policiers impliqués dans la mort de Justin Zongo ont été condamnés<sup>(864)</sup>. Le nouveau Premier Ministre désigné, ainsi que le gouvernement formé en avril 2011 ont été chargés d'engager d'importantes réformes institutionnelles et politiques.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

La population du Burkina Faso est estimée à 17 millions d'habitants, dont 45.7% de jeunes de moins de quinze ans<sup>(865)</sup>. Les Mossi, plus de 40% de la population, représentent la communauté culturelle la plus importante du Burkina Faso, au sein d'une mosaïque des peuples regroupant les Gourounsi, les Sénoufo, les Lobi, les Bobo, les Mande, et les Peuls, qui constituent ensemble les 60 autres % de la population<sup>(866)</sup>. L'Islam est la première religion du Burkina Faso, qui compte 50% de musulmans pour 40% d'animistes et 10% de chrétiens<sup>(867)</sup>.

Sur le plan économique, le Burkina Faso est un pays à faible revenu, avec peu de ressources naturelles, son PNB par tête est de l'ordre d'un euro par jour et par habitant<sup>(868)</sup>. Son économie peu diversifiée reste largement fondée sur le secteur agricole (coton, élevage, cultures vivrières) qui représente 35 % du PIB<sup>(869)</sup>. Une filière extractive se développe cependant à la faveur de réformes structurelles – privatisations, réforme de l'impôt sur les sociétés, et adoption d'un nouveau code d'investissement-, favorables au secteur minier. La production aurifère est devenue la principale source de recettes d'exportation en 2011 avec 28 tonnes produites, contre 23 en 2010<sup>(870)</sup>. En 2011, le Burkina comptait huit mines industrielles en activité, cette poussée du secteur minier portant à 27 % la part du secteur secondaire dans le PIB nominal en 2011, contre 23 % en 2010<sup>(871)</sup>. En dépit de perspectives économiques favorables, avec une croissance attendue de 5.3 % pour 2012, contre 5.1 % en 2011<sup>(872)</sup>, l'économie du Burkina Faso reste dans l'ensemble vulnérable à différents facteurs exogènes dont les fluctuations des cours mondiaux des matières premières, - or, coton et pétrole pour l'essentiel -, et les conditions climatiques. L'écrasante majorité de la population (près de 90%) vit de l'agriculture de subsistance particulièrement dépendante aux aléas climatiques<sup>(873)</sup>. Le Burkina Faso reste un pays très dépendant de l'aide extérieure : 52% des investissements de l'État sont financés sur financements extérieurs (dons et prêts)<sup>(874)</sup>.

862 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso), op.cit.

863 « Burkina: vaste réorganisation de l'armée après des mutineries », Slate Afrique, 14 septembre 2011, <http://www.slateafrique.com/40255/burkina-vaste-reorganisation-de-l-armee-apres-des-mutineries>

864 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012, op.cit.

865 CIA The-world factbook (Burkina Faso), op.cit.

866 Ibid.

867 Ibid.

868 Direction générale du Trésor (France), [http://www.tresor.economie.gouv.fr/4982\\_situation-economique-du-burkina-faso](http://www.tresor.economie.gouv.fr/4982_situation-economique-du-burkina-faso)

869 African economic outlook (Burkina Faso), op.cit.

870 Ibid.

871 Ibid.

872 Ibid.

873 Cia World fact books (Burkina Faso), op.cit.

874 Direction générale du Trésor (France), op.cit.

Le taux de pauvreté au Burkina était estimé à 46% en 2009 et le pays a été classé 181ème sur 187 pays selon l'Indice de Développement Humain du PNUD en 2011<sup>(875)</sup>. Bien que l'espérance de vie à la naissance, 55,4 ans, soit légèrement supérieure à la moyenne régionale qui est de 50 ans, d'autres indicateurs de développement humains restent toujours à un niveau préoccupant : ainsi, en dépit d'une amélioration du taux de scolarisation dans l'ensemble des cycles, le taux d'alphabétisation parmi les jeunes était de 28,7% pour le Burkina Faso en 2010, bien inférieur comparativement au taux de 70% pour la région de l'Afrique Subsaharienne<sup>(876)</sup>. La crise sociale survenue en 2011 témoigne de la fragilité d'un contexte social marqué par le sous-emploi des jeunes, la faible qualification et la faible rémunération des travailleurs notamment en milieu rural, et qui ne permettent pas d'enrayer la pauvreté. Bien que le taux de chômage demeure faible au Burkina Faso, - il touche 1.8 % de la population vivant en milieu urbain-, il affecte principalement les jeunes, qui représentent 80 % des chômeurs<sup>(877)</sup>.

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

La Burkina est une république parlementaire. Le Pouvoir exécutif est assuré par le Président Blaise Compaoré, depuis le 15 Octobre 1987. Le Président est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Les prochaines élections présidentielles sont prévues en 2015. À l'issue du scrutin du 21 novembre 2010, Blaise Compaoré a été réélu avec 80.2% de voix, suivi de Hama Arba Diallo le candidat du Parti pour la démocratie et le socialisme (PDS) qui a obtenu 8.2% de voix, Bénéwendé Stanislas Sankara, le leader de l'Union pour la renaissance/Mouvement sankariste (UNIR/MS) 6.3%, d'autres divers candidats ont totalisé 5.3% de voix<sup>(878)</sup>. Les observateurs internationaux ont jugé ces élections libres dans l'ensemble, mais pas tout à fait équitables, en raison de l'accès privilégié du parti présidentiel aux ressources publiques et aux médias<sup>(879)</sup>. Les chefs traditionnels auraient également été impliqués dans la mobilisation d'électeurs en faveur du président sortant<sup>(880)</sup>. Selon les estimations du Centre burkinabè pour la Gouvernance Démocratique, plus de 3,5 millions d'électeurs ne sont pas enregistrés<sup>(881)</sup>. Par ailleurs seuls 55 % des électeurs inscrits sont allés voter<sup>(882)</sup>. Le gouvernement est dirigé par le Premier ministre Luc-Adolphe Tiao, depuis le 18 Avril 2011. Le Premier ministre est nommé par le Président avec le l'assentiment de l'Assemblée nationale.

Le pouvoir législatif est représenté par une Assemblée nationale monocamérale dont les 127 membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Les dernières législatives ont eu lieu le 2 décembre 2012 (les prochaines auront lieu en 2017). A l'occasion de ce scrutin, le nombre total de sièges à pourvoir est passé de 111 à 127<sup>(883)</sup>. Les résultats consacrent la victoire du parti présidentiel le CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès) avec 70 sièges, suivi de l'UPC (Union pour le progrès et le changement), parti d'opposition, qui compte à peine deux

875 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain 2011, (Burkina Faso), <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/BFA.html>

876 Banque Mondiale, Fiche-Pays (Burkina Faso), <http://go.worldbank.org/UMRC5J2Z30>

877 African economic outlook (Burkina Faso), op.cit.

878 Cia World fact books (Burkina Faso), op.cit.

879 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso), op.cit.

880 Centre pour la Gouvernance démocratique, « Le bilan des élections présidentielles du 21 novembre 2010 », 8 décembre 2010, <http://www.cgd-igd.org/attachments/article/215/Rapport-sur-le-bilan-des-elections-presidentielles.pdf>

881 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso), op.cit.

882 Ibid.

883 « Elections couplées au Burkina : le CDP résiste, l'UPC émerge », Le Pays, 9 Décembre 2012. <http://lepays.bf/?ELECTIONS-COUPLEES-AU-BURKINA,8860>

années d'existence et devient la deuxième force politique du Burkina Faso, après avoir obtenu 19 sièges de députés. La percée de l'UPC se fait au détriment de l'ADF/RDA, 18 sièges, qui s'affirmait jusque-là comme la 2e force politique du pays mais a perdu un siège par rapport aux législatives de 2007<sup>(884)</sup>. L'émergence de l'UPC et le tassement relatif du CPD, s'accompagnent également du recul de deux formations historiques l'UNIR/PS et le PD<sup>(885)</sup>. Ce bouleversement de l'échiquier politique traduit une demande de changement notamment au sein des franges de la population les plus jeunes en quête d'alternance. Néanmoins, le CDP arrivé largement en tête aux municipales, qui étaient couplées aux législatives, est assuré de diriger la majorité des mairies du pays, en totalisant 12 340 conseillers dans 366 communes, sur les 18 645 sièges dans les 370 communes que compte le Burkina<sup>(886)</sup>.

Le pouvoir judiciaire au Burkina Faso est composé d'une Cour suprême d'appel ou Cour de cassation, d'un Conseil d'État, d'une Cour des comptes et d'un Conseil constitutionnel. Le pouvoir législatif est indépendant, mais reste soumis à l'influence du pouvoir Exécutif<sup>(887)</sup>. La corruption reste répandue, malgré un certain nombre d'initiatives publiques ou privés de lutte contre corruption<sup>(888)</sup>. Le Burkina Faso est classé 100 sur 183 pays pour l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2011<sup>(889)</sup>.

## E : LE BURKINA FASO DANS LA DYNAMIQUE D'INSÉCURITÉ SAHÉLO-SAHARIENNE

Bien que le Burkina Faso appartienne géographiquement à l'espace sahélien, sa position charnière au cœur de la zone CEDEAO, l'inscrit à la croisée de différents complexes régionaux de sécurité : la notion de « complexe régional de sécurité » renvoie à l'idée d'une interconnexion entre un groupe d'États, dont les préoccupations sécuritaires sont si liées qu'elles ne peuvent être appréhendées isolément les unes des autres<sup>(890)</sup>. Depuis les années 1990, le Burkina Faso a été indirectement ou directement impliqués dans les différents conflits armés qui ont touché la sous-région du fleuve Mano, notamment au Liberia, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. La situation géographique du Burkina Faso a fait du pays une plaque tournante du trafic d'armes légères et de petit calibre, de drogues et de pierres précieuses lié à ces conflits<sup>(891)</sup>. Ainsi en 2010, le rapport du Groupe d'experts des Nations unies chargés d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire, a confirmé le rôle clé du Burkina Faso dans l'approvisionnement illicite de groupes armés ivoiriens en armes et en munitions<sup>(892)</sup>. C'est par l'entremise d'une histoire migratoire commune que le Burkina s'est trouvé particulièrement impliqué dans le cycle conflictuel qui a touché la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011. La présence de

884 Ibidem

885 Ibidem

886 Ibidem

887 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso), op.cit.

888 RENLAC, « Lutte contre la corruption : le RENLAC recommande la création d'un observatoire national de la corruption », <http://www.renlac.org/spip.php?article212>

889 Transparency International, Corruption by Country / Territory (Burkina Faso), <http://www.transparency.org/country#BFA>

890 Pour une approche de cette notion forgée par Barry BUZAN, voir M. LIEGEOIS, « Le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales », [http://www.uclouvain.be/iptu11do/iptu11images/Communication\\_M\\_Liegeois.pdf](http://www.uclouvain.be/iptu11do/iptu11images/Communication_M_Liegeois.pdf)

891 J. NCUBÉ, « La part d'ombre de Blaise Compaoré », Slate Afrique, 20 avril 2011, <http://www.slateafrique.com/1539/part-d-ombre-de-blaise-compaore>

892 J. NCUBÉ, « Côte d'Ivoire : le rapport caché de l'ONU », Slate Afrique, 25 mai 2011, <http://www.slateafrique.com/2297/cote-d-ivoire-le-rapport-cache-de-l-onu>

quelques 2,5 à 3 millions de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire, et la remise en cause des droits des citoyens d'ascendance burkinabè, sont en effet parmi les composantes de la crise ivoirienne<sup>(893)</sup>. L'importance du Burkina Faso dans la stabilité régionale a été notamment illustrée par le rôle de facilitateur endossé par le président Blaise Compaoré, dans les crises ivoirienne, togolaise et guinéenne, ainsi que par la désignation du président burkinabè comme médiateur dans la double crise politique et militaire au Mali qui touche le Mali depuis le premier semestre 2012.<sup>(894)</sup>

## II : LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SECURITAIRES ACTUELLES

### A : PAIX ET SECURITE TRANSFRONTALIERE

#### 1. La situation sécuritaire le long de la frontière commune avec le Mali

Avec une frontière commune longue de 1000 km, le Burkina Faso figure parmi les pays les plus exposés aux contrecoups de la crise au Nord du Mali. Depuis le début de la crise malienne, et l'amorce du projet d'intervention armée de la CEDEAO, toute la région nord du Burkina Faso fait l'objet d'une étroite surveillance militaire. Bien avant le début de la crise malienne, le Nord du Burkina Faso était déjà une zone militaire avec des missions de renseignements essentiellement<sup>(895)</sup>. La crise malienne a motivé la multiplication de patrouilles de sécurité, avec l'annonce en septembre 2012, de l'envoi de 1000 hommes supplémentaires pour surveiller la frontière nord et endiguer les tentatives d'incursion des combattants<sup>(896)</sup>. Les principales incidences de la crise avant l'intervention de la Mission de la CEDEAO au Mali (MISMA) sont d'abord d'ordre économique, avec le risque de ralentissement des activités économiques, notamment dans les unités minières installées dans le Nord du pays, ainsi que la limitation des activités de certaines ONG et travailleurs expatriés, cibles privilégiées des preneurs d'otages<sup>(897)</sup>. Les incidences de l'action militaires dans le nord du Mali sont multiples, et vont des risques d'infiltration d'éléments d'Al-Qaïda au Maghreb islamique à l'arrivée de nouveaux réfugiés.

Selon nombre d'analyses, l'une de principales conséquences de l'intervention internationale au Mali pourrait justement être sa régionalisation<sup>(898)</sup>, avec l'afflux de combattants extérieurs, sur base de solidarités et/ou rivalités ethno-communautaire ou idéologique (djihadiste) : « Des Touareg pourraient ainsi gagner le nord du pays depuis l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et même le Burkina Faso pour se battre contre un ennemi extérieur »<sup>(899)</sup>. Relativement circonscrite au départ, la crise pourrait ainsi prendre une nouvelle dimension avec l'éparpillement des djihadistes dans les

893 M. LUNTUMBUE, « L'implication de la communauté internationale dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire et RDC : Une analyse comparée », Note d'Analyse du GRIP, 3 août 2012, Bruxelles.

894 M. D. OUEDRAOGO, « Burkina Faso: Compaoré, faiseur de paix ou marchand de guerre? » Slate Afrique, 3 août 2012, <http://www.slateafrique.com/91955/burkina-faso-blaise-compaore-faiseur-de-paix-ou-perturbateur>

895 A. TAO, « Insécurité au sahel : Le Burkina prend les devants », Le Pays, 11 octobre 2012, <http://www.lepays.bf/?INSECURITE-AU-SAHEL>

896 Ibid.

897 Ibid.

898 « Mali, l'intervention est-elle inélectable? » Débat, Le Monde, 25 octobre 2012, [http://www.lemonde.fr/idees/ensemble/2012/10/25/mali-l-intervention-est-elle-ineluctable\\_1780515\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/ensemble/2012/10/25/mali-l-intervention-est-elle-ineluctable_1780515_3232.html)

899 G. COGNÉ, « Mali une intervention militaire qui n'est pas sans risques », Journal du Mali, 13 novembre 2012, <http://www.journaldumali.com/article.php?aid=5513>

zones moins accessibles des pays voisins débouchant sur un conflit prolongé<sup>900</sup>. Aussi, la position initiale du Burkina Faso dans la crise malienne s'est montrée en retrait par rapport à l'idée même d'une intervention militaire, la médiation burkinabé assurée au nom de la CEDEAO préconisait des négociations avec ceux des groupes armés maliens qui pouvaient être considérés comme des interlocuteurs crédibles, le MNLA et Ansar Eddine<sup>901</sup>. Le dialogue, dans cette perspective, visait à désolidariser ces deux protagonistes de la crise des groupes radicaux étrangers que sont AQMI et MUJAO. Cette stratégie avait l'avantage de circonscrire le théâtre des futures opérations militaires tout en s'assurant la contribution, aux côtés des autorités maliennes et des troupes de la MISMA, des éléments aguerris de rébellions touareg ayant une bonne connaissance du terrain. L'enrôlement du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), et d'Ansar Eddine aurait par ailleurs marqué une avancée vers la reconstitution d'un consensus national malien fortement ébranlé<sup>902</sup>.

## 2. Les risques d'instabilité liés à la présence de populations déplacées et à l'influence de courants religieux radicaux

La région du nord du Burkina Faso, notamment la province de l'Oudalan, frontalière du Mali et du Niger, accueille depuis 2008 des milliers de réfugiés Touareg du Mali<sup>903</sup>. De peur que ces réfugiés n'entretiennent des liens avec les groupes rebelles opérant au Mali, et ne deviennent les relais de trafics d'armes ou de la contrebande, les autorités burkinabé ont relocalisé plus à l'intérieur du territoire les camps des déplacés installés près de la zone frontalière<sup>904</sup>. Cette présence reste cependant une source d'inquiétude pour les communautés touareg burkinabé, dans un contexte de montée de l'insécurité et d'actes de banditisme, que les Touareg burkinabé imputent aux ressortissants maliens et nigériens<sup>905</sup>. Bien que les leaders des communautés touareg locales s'attachent à se démarquer des réfugiés en provenance du Mali ou du Niger ainsi que de l'idéologie qui anime les groupes rebelles étrangers, l'aggravation de l'insécurité dans la région s'est traduite par une stigmatisation croissante des communautés Touareg burkinabé par les autres communautés nationales<sup>906</sup>.

De plus, dans cette zone sahélienne déjà en proie à une extrême pauvreté, la volonté des communautés touareg de maintenir leur mode de vie ancestral tend à renforcer le fossé culturel entre les communautés sédentaires et les communautés nomades<sup>907</sup>. Ces dernières refusent souvent d'envoyer leurs enfants à l'école, et préfèrent les envoyer dans les madrasas<sup>908</sup>. Le manque d'accès à l'eau, ainsi que la perte de leur cheptel, qui reste la principale source de revenus, place les communautés nomades au bas de l'échelle économique dans la région. Selon les leaders touareg burkinabés, le banditisme - dont des enlèvements et des crimes violents qui sévissent au nord du

900 M. GALY, « L'intervention militaire au Mali n'est pas une solution », *Le Monde*, 20 juin 2012, [http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/20/l-intervention-militaire-au-mali-n-est-pas-une-solution\\_1721307\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/20/l-intervention-militaire-au-mali-n-est-pas-une-solution_1721307_3232.html)

901 V. TOUSSAINT, « Appel au non engagement du Burkina Faso dans la guerre internationale au nord Mali », *San Finna*, 26 octobre 2012. <http://www.sanfinna.com/?p=105> ; « La médiation burkinabé veut éloigner le groupe Ansar Dine des islamistes d'Aqmi », *RFI*, 5 novembre 2012. <http://www.rfi.fr/afrique/20121105-mali-mediation-burkinabe-veut-eloigner-le-groupe-ansar-dine-islamistes-aqmi>

902 V. TOUSSAINT, « Conflit malien : forces et faiblesses du dialogue prôné par Blaise Compaoré », *San Finna*, 16 novembre 2012. <http://www.sanfinna.com/?p=517>

903 *Global security, Tuaregs-Burkina Faso*, <http://www.globalsecurity.org/military/world/uwar/tuareg-burkina-faso.htm>

904 *Global security, Tuaregs- Burkina Faso*: <http://www.globalsecurity.org/military/world/uwar/tuareg-burkina-faso.htm>

905 *Ibid.*

906 *Ibid.*

907 *Ibid.*

908 *Ibid.*

Burkina Faso- est principalement lié aux problèmes de pauvreté<sup>909</sup>. Les ressources et les équipements limités dont disposent les forces de l'ordre localement ne semblent pas en mesure d'endiguer la montée de la criminalité. Pour les dirigeants communautaires locaux, « sans l'amélioration de la situation économique dans la région dans son ensemble, le Burkina continuera à souffrir de la criminalité et de l'insécurité imputables aux Touareg maliens et nigériens<sup>910</sup> ». Par ailleurs, au-delà des risques immédiats liés à l'intervention armée au Mali voisin, le contexte de pauvreté endémique qui touche la région pourrait aussi favoriser parmi ces communautés, la montée de courants religieux radicaux du Moyen-Orient du fait des liens qu'entretiennent les Touareg burkinabé avec les membres de leurs communautés résidant en Arabie saoudite, et dont ils reçoivent un soutien financier<sup>911</sup>. Le risque existe que les pressions économiques l'emportent sur les différences idéologiques initiales, en raison notamment des affinités culturelles avec ces groupes touareg établis dans les pays travaillés par des courants fondamentalistes. Enfin, le Burkina accueille depuis février plus de 60 000 réfugiés maliens qui ont quitté le nord du Mali après la prise de contrôle par les rebelles touareg, puis par les islamistes<sup>912</sup>. La présence dans les camps des réfugiés de partisans des rebelles touareg du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), et les risques d'une infiltration des islamistes venus du Mali sont sources d'inquiétude et de tensions avec la population locale. Les tensions sont également liées à l'augmentation des coûts des denrées dans un contexte de déficit alimentaire<sup>913</sup>. A l'inverse de nombre de pays de la sous-région, le Burkina n'est pas jusqu'ici travaillé par des tensions de type « ethno-régionaliste ». Aucune formation politique ne joue dans ce registre-là<sup>914</sup>.

## B : CRIMINALITÉS ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

### 1. Le trafic de drogues

Le Burkina Faso est un pays de transit de la drogue, principalement du cannabis à destination de l'Europe, toutefois une saisie de cocaïne a également été signalée en 2008<sup>915</sup>. Selon les estimations d'experts, des quantités significatives de cocaïne et de cannabis ont été introduites de manière illicite dans le pays, les trafiquants profitant de la large superficie du pays et des faibles moyens de répression et de la porosité des frontières<sup>916</sup>. Du fait de sa situation géographique, le pays est abondamment ravitaillé en cannabis par le Nigeria et le Ghana. L'héroïne et la cocaïne transitent en grande partie par le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria<sup>917</sup>. En 2010, les services de la police, de la gendarmerie et des douanes ont saisi 12,5 de tonnes de cannabis, 594 grammes de cocaïne, 28 grammes d'héroïne et 8181 tonnes de médicaments de la rue<sup>918</sup>.

909 *Ibid.*

910 *Ibid.*

911 *Ibid.*

912 C. BOURGNEUF, S. ARUTUNIAN, « Le conflit au Mali peut-il déstabiliser le Burkina? », *Slate Afrique*, 6 juin 2012, <http://www.slateafrique.com/88579/le-conflit-au-mali-peut-il-destabiliser-son-voisin-le-burkina-mnla-ansar-dine-refugies>

913 *Ibid.*

914 *Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso)*, *op.cit.*

915 U. KABORE, « Trafic de drogue : 400 millions de F CFA de cocaïne saisie à Fô », *Sidwaya*, 1er août 2008, <http://www.lefaso.net/spip.php?article28191>

916 ONUDC, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », *op.cit.*, p.69

917 R. TCHUIDJAN, « Drogue : un business juteux au Burkina Faso », *Lecamerounais.infos*, 13 juin 2011, <http://www.lecamerounaisinfo.com/Burkina-Faso-la-consommation-de-la>

918 A. C. SAWADOGO, « Commémoration de la 22e Journée mondiale de lutte contre la drogue : La jeunesse interpellée pour une société sans abus de drogue », *Sidwaya*, 28 juin 2011, <http://lefaso.net/spip.php?article42736&rubrique4>

Le Burkina est aussi concerné par d'autres formes d'activités illicites, telles que le trafic des êtres humains, de médicaments contrefaits, le trafic illicite de migrants, etc.

## 2. Circulation et trafic d'armes

Selon l'enquête nationale sur la prolifération des armes légères et petit calibre (ALPC) réalisée en 2008, 64% des enquêtés affirment que le Burkina connaît un problème d'armes illégales<sup>919</sup>. Un tiers des personnes sondées affirme connaître des personnes qui possèdent une arme sans pourtant être membres des forces de l'ordre. Une projection permet d'estimer à 2 millions le nombre d'armes légères en circulation au Burkina Faso, tandis que 66% des armes saisies sont de fabrication artisanale<sup>920</sup>. Selon cette enquête, plusieurs raisons poussent la population à posséder illégalement des armes. 58% des enquêtés se disent prêts à posséder légalement des armes à feu pour protéger, en priorité, leur famille et 84% possèdent les armes pour sécuriser leurs activités ou propriétés<sup>921</sup>.

En dépit de la mise en place depuis 2001, d'une Commission nationale de lutte contre les ALPC, de l'ébauche d'une politique de traçage dans le processus d'acquisition des armes, de l'organisation de séminaires de sensibilisation sur les ALPC à l'attention de différents acteurs de la société, ou encore de la tenue d'un registre national où sont répertoriées les armes détenues par les forces de défense et de sécurité, la circulation incontrôlée des armes demeure un défi au Burkina<sup>922</sup>. Selon les responsables de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL), la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans le pays est à l'origine d'une montée de la criminalité au Burkina Faso, marquée par les attaques à main armée contre les domiciles, sur les grands axes routiers, les violences dans les écoles et quartiers, les vols, les viols, les coups et blessures volontaires entraînant souvent la mort<sup>923</sup>.

En novembre 2011, une nouvelle équipe de la CNLPAL a été installée, elle regroupe des experts de plusieurs domaines et provenant de quinze ministères, de l'association des municipalités du Burkina (AMBF) et de la société civile<sup>924</sup>. Son mandat et ses attributions restent la poursuite d'un indispensable travail de sensibilisation des populations sur les méfaits de la détention illégale d'armes à feu, dans un contexte déjà marqué par l'instabilité dans certains pays voisins et la porosité des frontières associés à la circulation d'un nombre croissant d'armes, notamment d'armes de fabrication artisanale<sup>925</sup>.

Cette vulnérabilité territoriale s'accompagne de déficiences persistantes des mécanismes de contrôle au sein même des forces de défense et de sécurité du Burkina dont les responsabilités ont été déjà épinglées dans des rapports onusiens pour leur rôle probable dans les transferts

919 W.M. OUEDRAOGO, « Lutte contre la prolifération des armes légères : Un plan d'action en ligne de mire », *Sidwaya*, 11 juin 2012, <http://www.sidwaya.bf/quotidiens/pip.php?article=5684>

920 « Une nouvelle commission pour lutter contre la prolifération des armes », *Sidwaya*, Agence d'Information du Burkina, 8 novembre 2011, [http://www.aib.bf/spip.php?page=imprimer&id\\_article=308](http://www.aib.bf/spip.php?page=imprimer&id_article=308)

921 *Ibid.*

922 Déclaration du Burkina Faso, Programme d'action des Nations Unies pour la lutte contre le commerce illicite des ALPC, <http://www.poa-iss.org/mge/Statements/2011-05-11/2011-05-10-Burkina%20Faso-F.pdf>

923 G. KERE, « Armes légères et de petit calibre : le secteur informel sensibilisé à la lutte contre leur prolifération », *Le Pays*, 16 décembre 2012, <http://www.lepays.bf/ARMES-LEGERES-ET-DE-PETIT-CALIBRE>

924 « Une nouvelle commission pour lutter contre la prolifération des armes », *Sidwaya*, Agence d'Information du Burkina, 8 novembre 2011, [http://www.aib.bf/spip.php?page=imprimer&id\\_article=308](http://www.aib.bf/spip.php?page=imprimer&id_article=308)

925 G. KERE, « Armes légères et de petit calibre : le secteur informel sensibilisé à la lutte contre leur prolifération », *op.cit.*

illicites d'armes vers la Côte-d'Ivoire<sup>926</sup>. Le Burkina Faso a été mis en cause, en septembre 2012, dans une affaire de livraison d'armes supposée, via son territoire, au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), implanté dans la région de Tombouctou, au Mali<sup>927</sup>. Cette information publiée par le magazine *Jeune Afrique*, qui cite les services de renseignement français a été rejetée par les autorités burkinabé. Selon *Jeune Afrique*, lors de son passage à Paris en août 2012, le ministre burkinabé des Affaires étrangères Jibrill Bassolé, aurait par ailleurs proposé, sans succès, à l'Élysée et au Quai d'Orsay, la médiation du Qatar dans la crise au Nord-Mali. Un pays lui-même soupçonné de soutenir le Mujao<sup>928</sup>.

## 3. Politique de lutte contre la criminalité transfrontalière

Le Burkina Faso participe à une stratégie sous-régionale de la zone sahélienne, soutenue par l'ONUDC et qui intègre notamment le Mali, la Mauritanie et le Niger, en vue de créer des synergies dans les activités de lutte contre les menaces de sécurité dans la région du Sahel<sup>929</sup>. Le Burkina Faso est également inscrit à un projet visant la création d'une Plateforme régionale "Justice" des pays du Sahel, en vue de mettre en place des cadres juridiques généraux de lutte contre le terrorisme, d'améliorer la coopération judiciaire entre les pays et de renforcer les capacités des magistrats et des ministères publics en matière de lutte contre le terrorisme<sup>930</sup>.

## C : RISQUES D'INSTABILITÉ INTERNE

En dépit d'une apparente reprise en main du pays par le pouvoir politique après les mutineries de 2011, le Burkina reste un pays fragile. Il existe dans le pays une forte demande sociale, qui constitue un facteur de déstabilisation pour tout régime en place qui ne répondrait pas positivement aux attentes de la population. La situation sociale reste tendue, avec le risque de rebondissement de la crise de 2011 : notamment en l'absence de réponse aux demandes d'amélioration des conditions de vie de différentes catégories sociales et de la persistance d'un chômage de masse touchant notamment une population en majorité jeune. Deux facteurs représentent une source particulière d'instabilité selon une analyse du groupe de recherche International Crisis Group (ICG) : Le premier facteur déterminant réside dans le profond mécontentement parmi la jeunesse « à la fois pauvre, mais aussi diplômée, qui a des envies, peut-être par mimétisme, de révolution arabe<sup>931</sup> ». En second lieu, la détention et le jugement d'au moins 300 militaires qui ont participé aux mutineries 2011, ainsi que le sentiment d'absence de justice peuvent créer des situations propices à des troubles au Burkina Faso<sup>932</sup>. Il persiste au sein de l'armée une grogne silencieuse au sujet des 300 soldats mutins emprisonnés. Le sentiment de frustration dans l'entourage des soldats incarcérés est un facteur de risque propice à de nouveaux troubles dans l'armée : « C'est assez fréquent dans l'histoire contemporaine du Burkina Faso, que le déni ou l'absence de justice crée une situation propice à des troubles<sup>933</sup> ». La participation d'un contingent burkinabé

926 J. Ncubé, « Côte d'Ivoire : le rapport caché de l'ONU », *Slate Afrique*, 25 mai 2011, <http://www.slateafrique.com/2297/cote-d-ivoire-le-rapport-cache-de-l-onu>

927 « Sabel : qui livre des armes au Mujao? », *Jeune Afrique*, 5 septembre 2012, <http://www.ja.com>

928 *Ibid.*

929 ONUDC, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », *op.cit.*, p. 69

930 *Ibid.*

931 *Ibidem*

932 « La détention des mutins et le manque de justice menacent le pouvoir », *West Africa Democracy Radio*, 23 mai 2012, [http://www.wadr.org/fr/site/news\\_fr/3687/d%C3%A9tention-des-mutins-manque-de-justice-menacent-le-pouvoir.htm](http://www.wadr.org/fr/site/news_fr/3687/d%C3%A9tention-des-mutins-manque-de-justice-menacent-le-pouvoir.htm)

933 *Ibid.*

à l'intervention de la CEDEAO au Mali pourrait constituer un risque d'exacerbation de cette tension latente au sein d'une armée divisée, surtout en cas de revers sur le terrain militaire. Enfin, le Burkina se trouve à un tournant de son histoire en entrant peu à peu dans la fin de l'ère Compaoré. L'une des lignes rouges pour le président sortant étant la modification de l'article 37 de la constitution limitant à deux mandats maximum la présidence de l'État<sup>934</sup>.

## D : DROITS DE L'HOMME

Selon le rapport sur les libertés civiles et politiques de l'ONG Freedom House pour 2012, le Burkina Faso n'est pas encore une démocratie électorale accomplie<sup>935</sup>. Selon cette ONG, les scores de 2012 sont les suivants<sup>936</sup> :

- Indice de la liberté: 4/7
- Libertés civiles: 3/7
- Droits civils et politiques: 5/7

La Constitution garantit le droit de former des partis politiques, et 13 partis sont actuellement représentés à l'Assemblée burkinabè, mais celle-ci reste largement dominée par le parti présidentiel. La liberté d'expression garantie par la Constitution est généralement respectée, mais de nombreux médias pratiquent l'autocensure<sup>937</sup>. Le Burkina Faso est un État laïc, et la liberté de religion est respectée. La Constitution prévoit le droit de se réunir, mais les manifestations sont parfois soumises à des restrictions sévères des autorités<sup>938</sup>.

Le système judiciaire burkinabè est officiellement indépendant, mais il reste soumis à l'influence du pouvoir Exécutif et demeure vulnérable à la corruption<sup>939</sup>. Les défenseurs des droits humains au Burkina Faso ont à plusieurs reprises critiqué l'armée et la police pour des exactions commises en toute impunité<sup>940</sup>. La police a souvent recours à la force excessive et a tendance à ne pas tenir compte des limites de détention provisoire<sup>941</sup>. Au moins six personnes auraient été tuées en février 2011 lors des manifestations qui ont suivi la mort de l'élève Justin Zongo décédé en garde à vue après des maltraitances policières<sup>942</sup>. Les forces de sécurité avaient fait usage des gaz lacrymogènes et mais aussi tiré à balles réelles pour réprimer les manifestations<sup>943</sup>. Entre les mois de février et de juillet 2011, le Burkina Faso a connu la plus grave mutinerie depuis la prise du pouvoir par le président Blaise Compaoré en 1987<sup>944</sup>. À plusieurs reprises des militaires sont descendus dans la rue pour protester contre les peines d'emprisonnement infligées à cinq des

934 D. GLEZ, « Compaoré: partita, partita pas? », *Slate Afrique*, 21 décembre 2011, <http://www.slateafrique.com/79757/compaore-burkina-faso>

935 *Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso)*, op.cit.

936 *Ibid.*

937 B. KINDO, « Liberté de presse au Burkina : Appréciation mitigée des journalistes Bobolais », *L'Express du Faso*, 3 mai 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article47781>

938 *Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso)*, op.cit.

939 *Ibid.*

940 Amnesty international, *Rapport 2012 sur la situation des droits de l'homme dans le monde (Burkina Faso)*, op.cit, <http://www.amnesty.org/fr/region/burkina-faso/rapport-2012>

941 *Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Burkina Faso)*, op.cit.

942 *Ibid.*

943 *Ibid.*

944 D. GLEZ, « Les militaires sèment la terreur au Burkina », *Slate Afrique*, le 6 juin 2011, <http://www.slateafrique.com/2451/militaires-sement-la-terreur-au-burkina-faso>

leurs pour l'agression d'un civil à propos de soldes non payées<sup>945</sup>. Toutefois, la condamnation en août 2011, de trois agents de police impliqués dans la torture et la mort de Norbert Zongo a été considérée comme une évolution positive<sup>946</sup>. En septembre, 300 soldats environ ont été inculpés et placés en détention ; un grand nombre d'entre eux ont été jugés pour rébellion, viol, vol aggravé et pillage<sup>947</sup>.

Le 17 juin 2011, le verdict d'un autre procès impliquant trois policiers, avait également donné un «signal fort» des autorités burkinabè en matière de justice : deux policiers ont été reconnus coupables de coups et blessures mortels et condamnés à cinq ans de prison ferme pour leur implication dans la mort de Arnaud Somé en juillet 2010, à Gaoua, dans la région Sud-ouest du Burkina Faso<sup>948</sup>. Arnaud Somé, 23 ans, avait trouvé la mort après son interpellation par la police pour détention de cannabis. Des émeutes de plusieurs jours avaient entraîné l'intervention de l'armée et de la gendarmerie pour remettre de l'ordre dans la ville. Ces derniers, auraient, selon les témoins de l'époque, tiré à balles réelles sur la foule, causant la mort de deux autres personnes dont un enfant<sup>949</sup>.



## E : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLIT

En mai 2012, un affrontement entre agriculteurs Dogons du Mali et éleveurs Peuls originaires du Burkina Faso, a fait une trentaine de morts dans le village malien de Sari (centre), à quelques kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso<sup>950</sup>. Plus de 1.000 personnes ont trouvé refuge sur le territoire du Burkina Faso. Selon les estimations des autorités burkinabè, quelque 600 conflits éclatent chaque année, entre pasteurs et agriculteurs entraînant la mort de personnes, la destruction bien matériels et pertes d'animaux<sup>951</sup>. Les conflits éclatent généralement lorsque des agriculteurs empiètent sur les routes de transhumance, poussant les éleveurs à pénétrer sur des terres cultivées pour nourrir leurs

animaux.

Les conflits pastoraux résultent dans une large mesure d'une mauvaise compréhension mutuelle des règles et règlements fonciers qui protègent les terres agricoles et les routes de transhumance.

945 D. GLEZ, « Compaoré lâché par sa garde rapprochée », *Slate Afrique*, 16 avril 2011, <http://www.slateafrique.com/1491/compaore-lache-par-garde-rapproche>

946 C. ZOMA, « Verdict de l'affaire Justin Zongo : Réactions mitigées à Koudougou », *L'observateur*, 24 août 2011, [http://www.lobservateur.bf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3132:verdict-de-laffaire-justin-zongo-reactions-mitigees-a-koudougou&catid=23:chec-nous&Itemid=30](http://www.lobservateur.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=3132:verdict-de-laffaire-justin-zongo-reactions-mitigees-a-koudougou&catid=23:chec-nous&Itemid=30)

947 « Burkina: le président Compaoré mène une délicate réforme de l'armée après les mutineries », *Slate Afrique*, 8 novembre 2011, <http://www.slateafrique.com/65063/burkina-le-president-compaore-mene-une-delicate-reforme-de-larmee-apres-les-mutineries>

948 E. S. Sawadogo, « Mort de Arnaud Somé: deux policiers condamnés à 5 ans de prison », *Fasozine*, 19 juin 2011, <http://www.fasozine.com/index.php/societe/societe/6231-mort-de-arnaud-some-deux-policiers-condamnes-a-5-ans-de-prison>

949 *Ibid.*

950 « Mali/Burkina Faso : 30 tués à la frontière », *Xinhua*, 25 mai 2012, <http://www.afriscoop.net/journal/spip.php?article5539>

951 « Burkina Faso: Prévenir les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs », *IRIN*, 31 octobre 2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/96674/BURKINA-FASO-Pr%C3%A9venir-les-conflits-entre-les-agriculteurs-et-les-%C3%A9leveurs>; Voir également B. HELLENDORFF, « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », *Rapport du GRIP*, 1er juillet 2012, <http://www.grip.org/fr/node/179>

Toutefois, l'intensification de la concurrence pour les terres agricoles, est également liée au rythme d'accroissement de la population qui est de 3,1 pour cent par an, l'un des taux les plus élevés au monde<sup>952</sup>. Le bétail est la principale source de revenus pour nombre de familles au Burkina Faso (80% des foyers ruraux possèdent au moins un ou deux animaux pour survivre en période de crise). La pression et la pénurie foncière ont été par ailleurs accélérées par l'acquisition des terres par des agro-entreprises, à la faveur des nouvelles lois favorables à la propriété foncière privée<sup>953</sup>. La multiplication du nombre de chercheurs d'or artisanaux, jouent aussi un rôle en écartant les éleveurs des routes de transhumance et en polluent les points d'eau par l'utilisation de produits chimiques. Près de 800 sites miniers artisanaux ont été ouverts depuis 2007<sup>954</sup>. L'arrivée de milliers de réfugiés maliens supplémentaires, pasteurs pour la plupart, à la suite d'une intervention militaire dans le Nord du Mali, pourrait à terme, exacerber les tensions. En attendant, le ministère des Ressources naturelles essaye d'encourager les éleveurs à stocker de l'herbe à la fin de chaque récolte pour qu'ils ne dépendent plus exclusivement des herbes sauvages et des arbres.

## F : RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

Le secteur de la sécurité est un élément clé et un facteur d'aggravation possible de l'instabilité et de la fragilité qui caractérise nombre d'États de la sous-région ouest africaine<sup>955</sup>. Cette fragilité étatique se manifeste le plus souvent par l'incapacité ou l'absence de volonté d'assurer aux populations les services élémentaires et vitaux dont la sécurité humaine<sup>956</sup>.

Depuis son indépendance, le Burkina a connu onze régimes différents, dont sept ont suspendu la Constitution<sup>957</sup>. L'armée a donc occupé une place prépondérante dans l'évolution politique du pays, depuis le premier coup d'État mené par le général Sangoulé Lamizana<sup>958</sup>. L'appareil sécuritaire burkinabè se compose des forces armées, de la gendarmerie, la police nationale, la police communale et la brigade des sapeurs-pompiers. Auxquelles il convient d'inclure la sécurité présidentielle, la justice, la garde pénitentiaire, la douane, les eaux et forêts, et dans une certaine mesure les sociétés de gardiennage et de sécurité privées. Outre la charge de la défense opérationnelle du territoire national, les forces armées assurent aussi des missions de secours, de paix internationale et de développement. Les forces armées participent également aux opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre public, en tant que forces de troisième catégorie. Les compagnies militaires d'appui à la sécurité viennent en appui aux forces de sécurité en matière de lutte contre le grand banditisme. La police nationale du Burkina Faso est la principale structure en charge du maintien et du rétablissement de l'ordre public. Elle mène des missions d'investigation administrative et criminelle. Elle est chargée d'appliquer les mesures réglementaires relatives à la sécurité, à la santé et à la sûreté. La gendarmerie est une force de deuxième catégorie agissant sur réquisition de l'autorité civile en matière de rétablissement et de maintien de l'ordre. Si la

952

953 *Ibid.*

954 *Ibid.*

955 M. DIALLO, « La réforme du système de sécurité en Afrique de l'ouest », [http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=68:la-reforme-du-systeme-de-securite-en-afrique-de-louest&catid=39:partenariat&Itemid=58](http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=68:la-reforme-du-systeme-de-securite-en-afrique-de-louest&catid=39:partenariat&Itemid=58)

956 *Ibid.*

957 L. Yarga et H. Ouedraogo, « Le Burkina Faso », In A. BRYDEN, B. N'DIAYE « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, Genève, op.cit, p. 49.

958 *Ibid.*, p. 50.

police opère dans les centres urbains, la gendarmerie est surtout présente dans les zones rurales et le long des principaux axes routiers. Depuis 2005, le Burkina Faso est engagé dans un processus de mise en place d'une police de proximité retardé en raison de contraintes financières des ministères concernés, soit les ministères de la Défense et de la Sécurité<sup>959</sup>.

Les situations d'exception qui ont marqué la vie politique du Burkina Faso, ont contribué à brouiller la distinction entre les attributions, missions et rôles respectifs des différentes structures en charge de la défense et de la sécurité. La Constitution burkinabè du 2 juin 1991 a restauré un régime de séparation des pouvoirs, en attribuant l'organisation et la gestion du secteur de la sécurité au pouvoir Exécutif, tandis que son contrôle est assuré par les branches législative et judiciaire. Toutefois, en dépit de ce nouveau cadre institutionnel et de l'enclavement des institutions représentatives, le pays se distingue encore par des carences dans les mécanismes de contrôle de son secteur de la sécurité, et dans la clarification des fonctions et responsabilités des différents acteurs.

Les acteurs étatiques de la sécurité pâtissent d'une image déplorable au sein du public, et sont décrits comme répressifs et vulnérables à la corruption, qui touche notamment la gendarmerie, la police, les services de douane et le système judiciaire<sup>960</sup>. Au Burkina Faso, le ratio de surveillance policière qui était de un policier pour 3 686 habitants en 2005 devrait évoluer, grâce à la police de proximité, à un policier pour 2 686 habitants en 2010. Le ratio optimal pour assurer efficacement la sécurité individuelle se situe entre 360 et 400 habitants par policier.

A l'extérieur de ses frontières, le Burkina Faso continue à faire face à un grand nombre de défis dont l'impact en matière de sécurité est majeur. Depuis les années 1990, le pays a été directement ou indirectement touché par plusieurs conflits armés internes sévissant dans la sous-région ouest-africaine, notamment en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone. Sa situation géographique en a fait une plaque tournante du trafic d'armes légères et de petit calibre, de drogues et de pierres précieuses lié à ces conflits. De plus, on note une augmentation du taux de criminalité dans les zones urbaines – largement attribuée au haut niveau de pauvreté –, ainsi qu'une incidence croissante du crime organisé, qui s'est traduite par une hausse des vols à main armée et du brigandage organisé<sup>961</sup>.

Sur le plan interne, la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) est un échec. En avril 2011, le mécontentement des soldats qui réclamaient de meilleurs salaires s'est transformé en mutinerie dans cinq villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Tenkodogo, Kaya et Po). Les membres de la garde présidentielle de M. Compaoré qui avaient rejoint les mutins ont tiré à l'intérieur du palais présidentiel à Ouagadougou. Le président Compaoré a répondu avec fermeté : il a pris le contrôle direct du ministère de la Défense ; renvoyé plusieurs officiers de haut rang et nommé un nouveau chef d'État-major de l'armée. Plus de 300 soldats ont été arrêtés et 600 autres ont été radiés de l'armée. Le Président a également accédé à quelques-unes des demandes des soldats : des primes, dont le montant n'a pas été dévoilé, leur ont été accordées pour le logement et la nourriture. Cependant, tous les problèmes n'ont pas été résolus, indiquent les experts. Les 300 soldats détenus attendent toujours d'être jugés, et un nombre important d'armes saisies lors de

959 B.J.-P.BAYALA et M. GAANDERSE, « Burkina Faso » in M. GAANDERSE et K.VALASEK, « Le Secteur de la Sécurité et le Genre en Afrique de l'ouest : une étude de la police, de la défense, de la justice et des services pénitentiaires dans les pays de la CEDEAO », DCAF, 2011, op.cit, p.65

960 L. Yarga et H. Ouedraogo, « Le Burkina Faso », In A. BRYDEN, B. N'DIAYE « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, Genève, op.cit, p. 57.

961 B.J.-P.BAYALA et M. GAANDERSE, « Burkina Faso » in M. GAANDERSE et K.VALASEK, « Le Secteur de la Sécurité et le Genre en Afrique de l'ouest : une étude de la police, de la défense, de la justice et des services pénitentiaires dans les pays de la CEDEAO », DCAF, 2011, op.cit, p. 65.

la répression militaire sont toujours en libre circulation. Cette crise non résolue présente un risque à terme. Les mutins pourraient à nouveau se manifester si la question n'est pas résolue. Enfin, la pratique de la corruption au Burkina Faso n'épargne pas le secteur de la sécurité. Le rapport 2011 sur l'état de la corruption au Burkina Faso produit par le Réseau National de Lutte Anticorruption (REN-LAC) a été rendu public le mardi 23 octobre 2012. Il met une fois de plus en exergue, la fréquence très élevée de la pratique de corruption au Burkina Faso. La douane, la police municipale, la justice, l'enseignement secondaire/supérieur et les services de santé occupent les premiers rangs des services perçus comme les plus corrompus en 2011<sup>(962)</sup>. Cet état de fait constitue également un frein à la réforme du secteur de la sécurité.

Michel Luntumbue

## CONCLUSION

### Les cadres et stratégies de lutte sous-régionaux contre les menaces sécuritaires propres au système de conflit

Depuis avril 2010, les quatre pays les plus menacés par les actions d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et par d'autres formes de criminalité transfrontalière, en l'occurrence l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie, ont constitué un Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC) basé à Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie. Renforcé par un centre de renseignement établi à Alger, le CEMOC a pour objectif de coordonner les actions des quatre armées dans la lutte anti-terroriste, notamment par la mise en œuvre d'opérations conjointes dans chacun des pays affectés par les actes terroristes<sup>(963)</sup>. Cependant, plus de deux ans après sa création et en dépit de la dégradation de la situation dans la sous-région, et particulièrement au Mali, le CEMOC est resté inopérant. Les chefs des armées des quatre pays membres se sont réunis tous les six mois, sans jamais parvenir à mener d'opération militaire conjointe<sup>(964)</sup>.

Fin juin et début juillet 2011, l'armée mauritanienne avait affronté seule les combattants islamistes dans la forêt de Wagadou (Mali), et menée des opérations de ratissage contre AQMI sur le territoire malien<sup>(965)</sup>. En marge de la dernière réunion du CEMOC, tenue à Bamako, le 21 novembre 2011, l'Algérie a été désignée comme l'un des freins à la coopération militaire régionale<sup>(966)</sup>. Bien qu'elle dispose à elle seule de plus de moyens que les armées nigérienne, malienne, et mauritanienne réunies, l'Algérie a longtemps observé une attitude de retrait et de retenue, jugée dérouterante par ses partenaires régionaux<sup>(967)</sup>. Le CEMOC dont l'Algérie est pourtant l'instigateur, prétendait pouvoir mobiliser jusqu'à 75 000 effectifs pour les besoins de sa mission, mais semble miné par

962 « Lutte contre la corruption : Le RENLAC recommande la création d'un observatoire national de la corruption », 30 octobre 2012, <http://www.renlac.org/>

963 D. BENYOUB, « Lutte contre le terrorisme au Sahel Au cœur du CEMOC à Tamanrasset », *Liberté*, 21 Septembre 2011, <http://www.liberte-algerie.com/rapportages/au-c-ur-du-cemoc-a-tamanrasset-lutte-contre-le-terrorisme-au-sahel-162928>

964 Hamid A., « Y a-t-il une cohésion régionale dans la lutte contre Aqmi au Sahel ? », *Le Matin DZ*, 7 août 2012, <http://www.lematin.dz.net/news/8937-reunion-a-niamcy-y-a-t-il-une-cohesion-dans-la-lutte-contre-aqmi-au-sahel.html>

965 « Les enlèvements au Mali illustrent l'échec de la coopération militaire au Sahel », *Slate Afrique*, le 28 novembre 2011, <http://www.slateafrique.com/74051/les-enlèvements-au-mali-illustrent-le-echec-de-la-cooperation-militaire-au-sahel>

966 Ibid.

967 M. BAZOUM : « L'option militaire est la seule à retenir pour se battre contre Aqmi », *RFI*, 04 juin 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120604-mohamed-bazoum-niger-mali-ansar-dine-aqmi-algerie-cemoc-onu>

des divergences d'intérêts et rivalités géopolitiques régionales<sup>(968)</sup>. L'Algérie s'oppose en effet à la volonté de certains membres du CEMOC d'élargir la lutte anti-terroriste au rival marocain, de même que les autorités d'Alger se montrent frileuses face aux velléités d'intervention d'acteurs extra régionaux dans les enjeux de la sous-région, notamment la France, ancienne puissance coloniale avec laquelle l'Algérie entretient des relations complexes<sup>(969)</sup>.

Par ailleurs, les enjeux de la sous-région et le système de conflits sahélo-saharien ont la particularité d'impliquer des pays qui ne font pas tous partie des mêmes structures d'intégration sous-régionale (la CEDEAO dans le cas du Mali, l'UMA, l'Union pour le Maghreb arabe, dans le cas de l'Algérie et la Mauritanie<sup>(970)</sup>). Ce qui n'est pas sans incidence pour la définition d'un cadre et de stratégies de lutte contre les menaces sécuritaires propres de ce système de conflits.

En dépit de la légitimité de la CEDEAO à intervenir au Mali, dans le cadre de la MISMA, autorisée par la résolution du Conseil de sécurité du 20 décembre, cette intervention s'appuie sur un effectif initialement estimé à trois mille soldats ouest-africains, mais dépend du soutien logistique de partenaires extérieurs, dont la France notamment, faisant ainsi ombrage à l'existence même du CEMOC. Comme le démontrent les faits, les États de la région n'ont pas les moyens de contrôler efficacement leurs frontières, favorisant ainsi la circulation d'activistes du terrorisme et des armes illégales qui exportent l'insécurité dans l'ensemble de la région.

La difficulté de pays comme le Niger, la Mauritanie, ou encore le Nigeria, à contenir l'activité de groupes terroriste comme AQMI et Boko Haram, souligne la nécessité d'une coordination régionale. Plus avant, il s'agit de repenser le rôle spécifique du CEMOC dans le cadre plus large de l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APPS<sup>(971)</sup>).

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre les différentes formes de trafic illicites, qui affectent à de degrés variables les pays de la sous-région, notamment le trafic de drogues, des armes, des cigarettes et des êtres humains, ainsi que par le trafic de migrants), les pays de la bande sahélienne, dont le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie et le Niger, font partie de la stratégie sous-régionale de l'ONUDC visant à formuler des stratégies de réponse coordonnées aux menaces à la sécurité dans la région du Sahel. Il s'agit d'initiatives structurelles à plus long terme, visant le renforcement des capacités et des institutions dans le secteurs judiciaire et de la lutte contre la criminalité organisée notamment par la mise en de cadres juridiques de lutte, en concordance avec les instruments juridiques internationaux majeurs<sup>(972)</sup>.

968 F. POWELTON, « Mali: le statu quo servirait les intérêts des hauts gradés algériens », *Sahel Intelligence*, le 7 juin 2012, <http://www.sahel-intelligence.com/2557-mali-le-statu-quo-servirait-les-interets-des-hauts-grades-algeriens.html>

969 M. BAKIR, « Crise du Sahel: l'Algérie tétanisée », *Le Matin DZ*, le 6 septembre 2012, <http://www.lematin.dz.net/news/9377-crise-du-sahel-lalgerie-tetanisee.html>

970 Cette organisation d'intégration régionale créée en 1989, et formée par les cinq pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) est minée par les dissensions entre ses membres, notamment par l'opposition entre le Maroc et l'Algérie sur la question sahraouie.

971 L'architecture africaine ambitionne une mise en capacité et réappropriation de la prévention et la gestion des conflits sur le continent par les acteurs régionaux. Voir notamment M. LUNTUMBUE, « Le partenariat stratégique Afrique-UE à l'épreuve de la crise libyenne », *Note d'Analyse du GRIP*, 29 mai 2012, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/91>

972 ONUDC, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », *op.cit.*, p. 113.

PARTIE IV

---

**LE SYSTEME DE CONFLIT  
DU GOLF DE GUINÉE  
NIGERIA, BENIN**

## INTRODUCTION

### I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE

Dans sa définition la plus large, le golfe de Guinée recouvre une zone géographique qui s'étend de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale. C'est un territoire maritime qui va de la Côte du Sénégal à celle de l'Angola. Entendu dans une acception plus restrictive, le golfe de Guinée peut être ramené à l'espace maritime compris entre le rivage de la Côte-d'Ivoire et celui du Gabon. Pour les besoins de la présente étude, notre approche se focalise sur la partie ouest-africaine du golfe de Guinée et sur un groupe de pays définis par leur proximité et leur interdépendance, sur les plans économique, socioculturel, et politique. On entendra ici par golfe de Guinée, l'espace géographique plus restreint, qui va de la Côte d'Ivoire au Ghana, du Togo au Bénin, du Nigeria à la péninsule de Bakassi, territoire camerounais qui marque le début de l'Afrique centrale<sup>973</sup>. En 2012 (estimation faite sur la base des données démographiques du CIA World Factbook) la population de cet espace géopolitique de 1 654 000 Km<sup>2</sup> peut être estimée à 233 millions d'habitants<sup>974</sup>.

C'est donc une zone de forte présence humaine, de concentration d'activités et très dense en voies de communication. On y dénombre quelques-unes des principales capitales et métropoles économiques de la sous-région, ayant une façade maritime donnant sur la baie du golfe : Accra, Lomé, Porto Novo, Abidjan, Cotonou, Lagos. On y retrouve au moins sept ports parmi les plus importants de la zone : Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Warri, Port Harcourt.

Le golfe de Guinée est un ensemble qui réunit des peuples liés par l'histoire, les langues et les traditions culturelles. On y rencontre de part et d'autre des frontières, les mêmes communautés culturelles : les Éwés au Bénin, Togo et au Ghana; les Haoussas et les Yorubas au Nigeria, au Bénin, au Togo et au Ghana, les Fons au Bénin et Togo, etc.<sup>975</sup>. Situé à la charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, le golfe de Guinée est aussi une zone de contact entre les civilisations bantoues et sahéliennes, la pratique de l'islam, l'animisme et le christianisme.

Par sa configuration générale, le golfe de Guinée est un espace géopolitique ouvert sur le monde et propice aux échanges. Cette ouverture est aussi une source de convoitises<sup>976</sup>. Le golfe de Guinée est en effet une région riche en ressource halieutique et surtout la première région pétrolière en Afrique. Le golfe de Guinée est aujourd'hui une zone stratégique d'importance majeure pour les puissances mondiales en quête de sécurité énergétique, parmi lesquelles la France, les États-Unis et la Chine. Avec 24 milliards de barils de réserves pétrolières prouvées et une production quotidienne de 5 millions de barils, sur un total de 9 millions pour l'ensemble du continent africain, la région représente 8 % des réserves mondiales<sup>977</sup>.

La présence du pétrole, et l'augmentation des activités extractives dans les eaux du golfe de Guinée depuis deux décennies, ont fait de la sous-région l'une des zones mondiales à hauts

risques. Le pétrole est en effet devenu une source importante de devises pour les États de la région aux économies peu diversifiées. Les pays riverains du golfe de Guinée sont également producteurs de pétrole, mais tous veulent produire davantage pour augmenter leurs recettes. Le désir de chaque État riverain de s'assurer davantage de ressources a été à l'origine de tensions ou de confrontations frontalières entre plusieurs pays de la sous-région<sup>978</sup>.

Un conflit armé a ainsi opposé le Cameroun et le Nigeria au sujet de la presqu'île de Bakassi, territoire frontalier de près de 1 000 km<sup>2</sup>, dont le sous-sol renfermerait d'importantes réserves pétrolières<sup>979</sup>. Le Gabon et la Guinée équatoriale se disputent la souveraineté sur les îles de Mbanié, Cocotiers et Conga, dont les eaux seraient aussi riches en hydrocarbures<sup>980</sup>. Les ambitions pétrolières sont également la motivation première du projet d'une délimitation plus précise des frontières maritimes entre le Togo, le Ghana et le Bénin<sup>981</sup>.

Les pays riverains du golfe se caractérisent par une grande disparité des profils économiques et institutionnels. Des pays à faible revenu et aux économies peu diversifiées comme le Bénin ou le Togo, y côtoient le Nigeria, géant économique aux ressources abondantes, et doté d'un potentiel industriel énorme. La valeur du PIB du Nigeria en 2011, 401 539 millions de dollars américains, équivalait à 60% du PIB régional de l'Afrique de l'Ouest<sup>982</sup>. Des pays à régimes politiques stables, ayant connu une transition démocratique pacifique comme le Bénin ou le Ghana, côtoient des pays à transitions tumultueuses (la Côte d'Ivoire ou le Togo dans une certaine mesure) et des pays travaillés par des tensions institutionnelles latentes ou par les poussées irrédentistes (Nigeria).

La position du golfe de Guinée au centre du bassin géopolitique de l'Atlantique constitue par ailleurs un facteur important d'insécurité et de vulnérabilité. Cette position de charnière place en effet la sous-région à la confluence de trafics en tous genres : flux de migrants clandestins favorisés par l'exploitation des ressources pétrolières<sup>983</sup>, relai du trafic international de la drogue en provenance de l'Amérique latine, de l'Asie centrale et en partance pour l'Union européenne principalement, circulation d'armes légères, alimentée par l'instabilité sociopolitique dans la sous-région ou dans les régions voisines, alimentant en retour les actes de piraterie<sup>984</sup>. Les organisations criminelles profitent de l'effritement de la souveraineté des États sur les zones frontalières et sur des zones de crises endémiques pour y déployer leurs activités. Dans le golfe de Guinée, les criques du Delta du Niger, la péninsule de Bakassi, et l'espace maritime au large des côtes situées entre le Nigeria et le Bénin sont les plus concernés<sup>985</sup>.

978 J.-M. MEYER, « Pétrole : les frontières de la discorde », *Jeune Afrique*, 29 mars 2010, <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJA/2567p079-083.xml3/petrole-droit-international-interview-golfe-de-guineevector-stephane-essaga.html>

979 « Bakassi, une péninsule à l'histoire troublée », *Le Nouvel Observateur*, le 31 octobre 2008, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20081031.OBS8827/bakassi-une-peninsule-a-l-histoire-troublée.html>

980 L. NTOUTOUME, « Vers un partage des revenus du pétrole de Mbanié? », *Gabon revue*, 1er septembre 2012, [http://www.africatime.com/gel-nouvelle.asp?no\\_nouvelle=690691&no\\_categorie=1](http://www.africatime.com/gel-nouvelle.asp?no_nouvelle=690691&no_categorie=1)

981 « Des frontières maritimes du Togo désormais plus précises avec le Ghana et le Bénin voisins », *Xinhua*, 7 juillet 2011, <http://french.peopledaily.com.cn/96852/7433354.html>

982 *West Africa Gateway (Nigeria)*, [http://www.oecd.org/swa/publications/Nigeria\\_e-version\\_en\\_light.pdf](http://www.oecd.org/swa/publications/Nigeria_e-version_en_light.pdf)

983 Depuis la crise libyenne, une partie des flux migratoires en provenance de la zone sahélienne s'est réorientée vers des pays pétroliers comme la Guinée équatoriale. Lire notamment B. DAOU, « De Bamako à Malabo : le réseau des passeurs et le calvaire des candidats à l'émigration », <http://www.bamanet.net/index.php/actualite/independant/19405-de-bamako-a-malabo-le-reseau-des-passeurs-et-le-calvaire-des-candidats-a-l'emigration-.html>

984 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », *Note d'Analyse du GRIP*, 9 octobre 2012, Bruxelles ; <http://grip.org/fr/node/598>

985 *Ibid.*

973 *Analyse détaillée des facteurs conflictogènes ne porte cependant que sur les cas du Bénin et du Nigeria.*

974 *World Fact book-Africa*. [https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/wfb/Ext/region\\_af.html](https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/wfb/Ext/region_af.html)

975 Site de l'Assemblée des citoyens du Golfe de Guinée, <http://www.asambleas-ciudadanos.net/spip.php?article497>

976 J. NTUDA EBODE (dir.), « Piraterie et terrorisme, de nouveaux défis sécuritaires en Afrique », Fondation Friedrich Ebert, Yaoundé, février 2010, <http://library.fes.de/pdf-files/bueos/kamerun/07799.pdf>

977 M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité dans le golfe de Guinée : défis et enjeux d'une gouvernance maritime régionale », *Note d'Analyse du GRIP*, 30 septembre 2011, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/126>

## II. CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE CONFLIT

Le complexe conflictuel du golfe de Guinée est notamment caractérisé par la multiplication des attaques et des actes de piraterie dans les eaux sous régionales. Ces actes sont le fait de groupes de plus en plus organisés, disposant de moyens d'opérer des attaques en pleine mer. La piraterie est en essor dans le golfe de Guinée depuis la fin des années 1990. Elle a pour épicerie la région du Delta du Niger, sur la côte du Nigeria, d'où elle a progressivement essaimé vers d'autres pays riverains comme le Togo et le Bénin, impactant leur économie de manière variable<sup>986</sup>. L'essor de la piraterie s'explique par plusieurs facteurs, dont la paupérisation de couches importantes de la population de la sous-région, la faiblesse des institutions étatiques et des dispositifs de surveillance des côtes, la circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre, l'absence de réponses régionales ou l'insuffisance de coordination entre les États riverains du golfe de Guinée<sup>987</sup>. Cette situation a créé un vide sécuritaire exploité par différents réseaux de criminalité.

L'insécurité en golfe de Guinée se caractérisait initialement par des vols à main armée commis à proximité des ports ou dans les eaux territoriales. Les pirates s'en prenaient aux navires, aux plates-formes de forage en ciblant les biens de valeurs appartenant aux membres des équipages et aux passagers. Des prises d'otages intervenaient contre remise de rançon ou comme moyen de pression de la part de certains groupes porteurs de revendications politiques<sup>988</sup>. Nombre d'actes de piraterie relèvent cependant de la survie économique et du brigandage ordinaire. Un nouveau cap semble avoir été franchi au cours des années 2010 et 2011, avec la multiplication d'attaques perpétrées en haute mer et prennent de plus en plus la forme de raids et détournements de bateaux, impliquant un niveau élevé de violence, avec des dizaines de prises d'otages<sup>989</sup>. Les tankers chargés de pétrole brut ou raffiné sont particulièrement visés. Dans les eaux du golfe de Guinée, transitent en effet les navires qui transportent le pétrole des grands pays exportateurs comme le Nigeria, l'Angola ou le Gabon. Des milliers de bateaux s'y croisent toute l'année.

Les attaques se produisent généralement au mouillage, durant les opérations de transfert de bateau à bateau, et visent les cargaisons de pétrole ou d'autres biens de valeur. Les navires détournés restent sous le contrôle des pirates pendant quelques jours, le temps d'être délestés d'une partie de leur cargaison<sup>990</sup>. Selon l'Organisation maritime internationale (OMI), 58 attaques ont été enregistrées dans la région au cours des 10 premiers mois de l'année 2011, contre 45 seulement en 2010. Au cours du premier semestre 2012, 29 actes ou tentatives de piraterie ou de vols à main armée en mer y ont été signalés<sup>991</sup>. Une attaque survenue en octobre 2012 au large de la Côte d'Ivoire a particulièrement marqué un tournant, à plus d'un titre. Elle constitue l'attaque la plus lointaine imputable aux pirates nigériens, et révèle un changement d'échelle dans le vol et le transfert illégal de cargaisons de pétrole à partir de

navires détournés dans le golfe de Guinée<sup>992</sup>. Ce détournement bat également en brèche l'idée d'attaques opportunistes. Les pirates opèrent loin de leurs bases et ciblent spécifiquement les transporteurs de produits pétroliers en recourant à d'autres navires pour convoier les cargaisons et les marchandises volées. Cette attaque a permis aux pirates de délester le navire d'environ 2 500 tonnes de gazole<sup>993</sup>.

Le golfe de Guinée est aussi l'un des points d'entrée des trafics d'armes qui alimentent les tensions liées à l'essor du terrorisme et aux rébellions épisodiques dans l'espace sahélo-saharien, mais aussi aux affrontements à connotation « ethno-religieuse » au Nigeria. Les derniers en date sont principalement liés à l'activisme meurtrier du mouvement fondamentaliste Boko Haram actif dans le nord du Nigeria et dont les connexions supposées avec les éléments d'AQMI semblent en passe de sceller une jonction entre les foyers de conflictualités du golfe de Guinée et ceux de l'espace sahélo-saharien<sup>994</sup>. Ce dernier développement annonce l'émergence de nouveaux défis sécuritaires dans la sous-région, liés notamment aux alliances opportunistes entre certains réseaux de criminalité organisée, rébellions politiques et fondamentalisme terroriste<sup>995</sup>.

986 M. LUNTUMBUE, « Insécurité maritime dans le golfe de Guinée : un état des lieux », Note d'Analyse du GRIP, 31 décembre 2012, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/778>

987 Ibid.

988 C'est le cas particulier du MEND, Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger, dont les actions ciblées contre le secteur pétrolier étaient justifiées par la volonté d'obtenir des autorités nigérianes une meilleure redistribution des revenus pétroliers au profit des populations des régions productrices.

989 "Nigerian pirates demonstrate range with attack off Ivory Coast", ICC, 15 octobre 2012, <http://www.icc-ccs.org/news/810-nigerian-pirates-demonstrate-range-with-attack-off-ivory-coast>

990 Ibid.

991 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest », op. cit.

992 M. LUNTUMBUE, « Insécurité maritime dans le golfe de Guinée », op. cit.

993 "Piracy increasing in West Africa, latest report shows", ICC, 23 April 2012, <http://www.icc-ccs.org/news/737-piracy-increasing-in-west-africa-latest-report-shows>

994 Ibid.

995 S. CESSOU, « Les inquiétantes mutations africaines d'Al-Qaïda », Slate Afrique, 3 mai 2011, <http://www.slateafrique.com/1815/afrique-alqaïda-ben-laden-mutation-heritage>

## SECTION 1

## LE NIGERIA



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

## A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

La république fédérale du Nigeria s'étend sur une superficie de 923 768 km<sup>2</sup>, en bordure du golfe de Guinée. Elle est limitrophe du Bénin, à l'ouest, avec lequel elle partage 773 km de frontière, du Niger au nord, avec lequel elle partage 1497 km de frontière, du Tchad, au nord-est, 87 km, et du Cameroun à l'est, avec lequel elle partage 1 690 km de frontière commune<sup>996</sup>. Abuja la capitale fédérale compte 1.8 millions habitants alors que Lagos, la capitale économique, en compte plus de 10 millions. L'Anglais est la langue officielle du Nigeria, tandis que trois langues autochtones ont statut de langues majeures : le haoussa, le yoruba, le igbo (ibo).

## B : DONNÉES HISTORIQUES

Indépendant du Royaume-Uni depuis le 1 Octobre 1960, le Nigeria a connu près de deux décennies de régime militaire, marquées par un court intermède de gouvernement civil entre 1979 et 1983. Les officiers nigériens ont longtemps estimé qu'ils étaient les seuls à pouvoir gérer un système politique complexe en proie à des tensions latentes entre les 250 groupes culturels qui composent le pays, ainsi que par les tensions religieuses chroniques<sup>997</sup>. Le Nigeria demeure historiquement marqué par un clivage entre un nord à majorité musulmane, et un sud chrétien

996 CIA World Fact Book (Nigeria), <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ni.html>

997 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigeria), <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/nigeria>

et animiste<sup>998</sup>. Les tensions communautaires et régionales ont notamment conduit à la tentative de sécession de la République du « Biafra » en 1967, dans la riche région pétrolière du sud-est du Nigeria, déclenchant une guerre civile de trois ans et une famine dévastatrice qui, ensemble, auraient causé plus d'un million de morts<sup>999</sup>.

C'est en 1999 qu'une nouvelle constitution a été adoptée, et une nouvelle transition pacifique vers un gouvernement civil entamée. Les élections générales d'avril 2007 ont marqué le premier transfert de pouvoir de civil à civil de l'histoire du pays. Jusqu'en 2011, un consensus tacite au sein de l'élite du parti dominant, le People's Democratic Party au pouvoir, prévoyait l'alternance à la présidence entre ressortissants du nord et du sud du pays. Désigné sous le terme de « zoning », ce système de rotation associait un président du sud à un vice-président du nord, et vice-versa<sup>1000</sup>. De 1999 à 2007, la présidence revient au sudiste Olusegun Obasanjo. En 2007, Umaru Yar'Adua, ancien gouverneur de l'État du Katsina dans le nord du pays est élu Président, mais il décède en mai 2010 des suites d'une maladie, avant le terme de son mandat.

L'élection à la présidence, en mai 2011, du Vice-président sortant Goodluck Jonathan, un chrétien originaire du Delta du Niger (sud), marque une rupture dans cette logique de partage de pouvoir censée compenser le déséquilibre socio-économique entre le nord et le sud du pays<sup>1001</sup>. En effet, bien que le nord du Nigeria soit plus peuplé, l'essentiel des ressources se concentrent dans le sud: les réserves pétrolières sont situées dans le delta du Niger, Lagos, la capitale économique du pays est l'une des plus grandes métropoles du monde, se trouve dans le sud<sup>1002</sup>. L'annonce des résultats du scrutin présidentiel a été suivie de trois jours d'émeutes dans le nord, qui auraient fait au moins 800 morts selon l'ONG de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch<sup>1003</sup>.

Le scrutin présidentiel a rappelé les lignes de fractures qui traversent le Nigeria, illustrées notamment par l'assise en partie régionale des soutiens des deux principaux candidats : Goodluck Jonathan a remporté le scrutin avec une nette avance dans les régions du sud, tandis que Muhammadu Buhari, son adversaire malheureux, musulman et ancien dirigeant militaire des années quatre-vingt, obtenait un large soutien dans le nord du pays<sup>1004</sup>.

Le 28 décembre 2011, la Cour suprême du Nigeria a rejeté le recours déposé contre l'élection du président Goodluck Jonathan par le principal parti de l'opposition, le Congress for Progressive Change (CPC) de Muhammadu Buhari, qui dénonçait des fraudes et demandait un nouveau scrutin<sup>1005</sup>. En dépit de ces violences, la plupart des observateurs ont dans



998 P. SADATCHY, « Boko Haram – Fiche Documentaire », Note d'Analyse du GRIP, 19 octobre 2011, Bruxelles.

999 J.-M. BALENCIE et A. DE LA GRANGE, « Mondes rebelles – acteurs, conflits et violences politiques », Paris, Michalon, 1996, p. 310.

1000 John CAMPBELL, Ralph BUNCHE, « Why Nigeria's North South Distinction Is Important », Huffington Post, 7 février 2011, [http://www.huffingtonpost.com/amb-john-campbell/why-nigerias-north-south\\_b\\_817734.html](http://www.huffingtonpost.com/amb-john-campbell/why-nigerias-north-south_b_817734.html)

1001 Ibid.

1002 Ibid.

1003 « Les violences post-électorales ont fait 800 morts », Human Rights Watch, le 17 mai 2011, <http://www.hrw.org/fr/news/2011/05/16/nigeria-les-violences-post-lectorales-ont-fait-800-morts>

1004 « L'élection de Goodluck Jonathan confirmée par la Cour suprême », Slate Afrique, 29 décembre 2011, <http://www.slateafrique.com/80153/nigeria-lelection-de-goodluck-jonathan-confirmee-par-la-cour-supreme>

1005 Ibid.

l'ensemble estimé que les élections d'avril 2011 (législatives, présidentielle et régionales) avaient été libres et transparentes<sup>(1006)</sup>. Elles marquaient une nette amélioration par rapport à celles de 2007, du fait d'une meilleure organisation des bureaux de vote et des compétences acquises par la Commission électorale indépendante, l'Independent National Electoral Commission (INEC)<sup>(1007)</sup>. Le Nigeria connaît actuellement sa plus longue période de régime civil depuis l'indépendance. Toutefois, le pays est également confronté à la violence déstabilisatrice du mouvement islamiste radical Boko Haram, basé dans l'État de Borno, dans le nord-est du Nigeria. Depuis juillet 2009, les attaques de Boko Haram, auraient causé la mort d'au moins 1 500 personnes dans le nord et le centre du Nigeria, selon Human Rights Watch (HRW)<sup>(1008)</sup>. Boko Haram, dont le nom signifie « L'éducation occidentale est un péché » en langue haoussa parlée dans le nord du Nigeria, affirme lutter pour l'instauration d'une forme stricte de la charia au Nigéria, et pour débarrasser le pays de son gouvernement corrompu<sup>(1009)</sup>. L'organisation qui se désigne sous l'appellation officielle de Jama'atu Ahl Sunna Wal Jihad Lidda'Awati, « ceux qui s'engagent dans la Propagation des enseignements du Prophète et du Jihad », prend pour cibles les membres des forces de l'ordre, les leaders politiques qui ne partagent pas ses conceptions fondamentalistes, ainsi que les communautés chrétiennes établies dans les Etats du nord du pays<sup>(1010)</sup>.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Avec une population estimée à 170 millions d'habitants (est. juillet 2012<sup>(1011)</sup>), le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique. Près de 45% de la population a moins de 15 ans. Le pays est composé de plus de 250 groupes culturels, dont les plus représentés et les plus influents politiquement sont les Haoussa et Fulani (29%), Yoruba (21%), Igbo (18%), Ijaw (10%), Kanuri (4%), Ibibio (3,5%), Tiv (2,5%). La moitié de la population est de confession musulmane, 40% chrétiens et 10% adeptes des religions locales<sup>(1012)</sup>.

L'économie nigérienne est la première économie de la sous-région ouest-africaine. L'agriculture représente près d'un tiers du PIB et environ les deux tiers de l'emploi, mais le secteur pétrolier reste le secteur clé de l'économie<sup>(1013)</sup>. Le Nigéria est le plus grand producteur de pétrole sur le continent africain et le 11e au rang mondial. La valeur du PIB du Nigeria en 2011, 401 539 millions de dollars américains, équivalait à 60% du PIB régional de l'Afrique de l'ouest<sup>(1014)</sup>. La majeure partie de l'activité économique de l'Afrique de l'Ouest est concentrée au Nigeria. Les communautés Hausa du sud du Niger entretiennent des liens économiques transfrontaliers très étroits avec le Nigeria, tandis que le Bénin et le Togo bénéficient de l'activité économique entre Lagos et Ibadan<sup>(1015)</sup>. Les économies camerounaises et tchadiennes sont également fortement tournées vers le marché nigérien. Le Nigeria exerce donc une influence économique importante sur toute la région, y compris dans la zone franc à travers des investissements importants,

1006 Ibid.

1007 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigéria), op.cit.

1008 "Spiraling violence, Boko Haram attacks and Security Force abuses in Nigeria", Human Rights Watch, octobre 2012, <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/nigeria1012webcover.pdf>, p. 13.

1009 P. SADATCHY, « Boko Haram – Fiche Documentaire », Note d'Analyse du GRIP, op.cit.

1010 Ibid.

1011 CIA World Fact Book (Nigeria), op.cit.

1012 Ibid.

1013 West Africa Gateway (Nigeria), [http://www.oecd.org/swac/publications/Nigeria\\_e-version\\_en\\_light.pdf](http://www.oecd.org/swac/publications/Nigeria_e-version_en_light.pdf)

1014 Ibid.

1015 Ibid.

notamment dans le secteur bancaire<sup>(1016)</sup>. La bourse de Lagos est la seule et la plus grande place financière de la région<sup>(1017)</sup>.

Toutefois, en dépit de la croissance économique soutenue enregistrée par le Nigeria - 7.4 % en moyenne sur les dix dernières années, et 6.9 % en 2012, les indicateurs sociaux notamment, ceux relatifs à la santé et à l'éducation ou à l'emploi, restent faibles. L'édition 2011 du Rapport sur le développement humain des Nations Unies classait le Nigeria à la 156e place sur 187 pays<sup>(1018)</sup>. En 2011, 63 % de la population nigérienne vivait avec moins de 1 USD par jour, contre 61 % en 2010<sup>(1019)</sup>. Le sous-emploi reste un trait dominant de l'économie nigérienne. Selon le rapport socioéconomique annuel du Bureau national nigérien de statistique, le taux de chômage s'élevait à 24 % en 2011, contre 21 % en 2010. Pour la tranche d'âge des 15-24 ans, le chômage atteignait les 38 %, contre 22 % pour les 25-44 ans, 18 % pour les 45-59 ans et 21 % pour les 60-64 ans<sup>(1020)</sup>. Les zones rurales sont particulièrement touchées avec un taux de 26 %, contre 17% dans les zones urbaines<sup>(1021)</sup>. En moyenne, 1.8 millions de personnes seraient entrées chaque année sur le marché de l'emploi, au cours des cinq dernières années, mais n'ont pas toutes trouvé un travail<sup>(1022)</sup>. Ce taux massif de chômage des jeunes porte de nombreuses conséquences, notamment la recrudescence de vols à main armée, des prises d'otages contre rançon, le montée du trafic de drogue et de la toxicomanie et montée de l'activisme et le risque d'enrôlement des jeunes dans les mouvements sectaires radicaux tels que Boko Haram. Le Nigeria est confronté à la nécessité de diversifier son économie pour accélérer la création d'emplois, remédier aux insuffisances de son infrastructure ainsi qu'à sa dépendance excessive vis-à-vis du pétrole et du gaz<sup>(1023)</sup>.

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Le Nigeria est une république fédérale, subdivisée en 36 Etats, et dotée d'un système juridique mixte combinant la Common Law anglaise, la loi islamique (dans 12 États du nord), et le droit traditionnel. Le pouvoir exécutif est assuré depuis mai 2010 par le président Goodluck Jonathan<sup>(1024)</sup> (depuis le 5 mai 2010). Le président est à la fois le chef d'état et chef du gouvernement. Le Président est élu au suffrage universel pour un mandat de 4 ans, reconductible une fois<sup>(1025)</sup>. Aux élections du 16 avril 2011, Goodluck Jonathan a obtenu 58.9%, de voix, contre 32 % de voix pour son concurrent direct, Muhammadu Buhari, le candidat du Congress for Progressive Change (CPC)<sup>(1026)</sup>.

Le pouvoir législatif est représenté par une Assemblée nationale bicamérale comprenant le Sénat (109 sièges, 3 par État plus 1 pour la capitale Abuja), dont les membres sont élus par le vote populaire pour des mandats de quatre ans et la Chambre des représentants (360 sièges), dont les membres sont élus par vote populaire pour des mandats de quatre ans. Les dernières

1016 Ibid.

1017 Ibid.

1018 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain 2011, (Nigeria), <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/NGA.html>

1019 African economic outlook (Nigeria), <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/nigeria/>

1020 Ibid.

1021 Ibid.

1022 Ibid.

1023 CIA World Fact Book (Nigeria), op.cit.

1024 Déclaré président par intérim le 9 Février 2010 par l'Assemblée nationale au cours de la longue maladie de l'ancien président Yar'Adua, le Vice-président Goodluck Jonathan a assumé la présidence à partir du 5 mai 2010 à la suite du décès du président Yar'Adua, avant d'être élu en avril 2011.

1025 CIA World Fact Book (Nigeria), op.cit.

1026 Ibid.

élections ont eu lieu en avril 2011, au terme desquelles le People's Democratic Party (PDP) a obtenu 73 sièges au Sénat et 205 sièges à la Chambre des représentants. Le PDP est donc le parti dominant, suivi de l'Action Congress of Nigeria (ACN) 17 sièges au Sénat, et 69 sièges à la Chambre des représentants, le Congress for Progressive Change (CPC) est la troisième force politique du pays avec 6 élus au Sénat et 36 à la Chambre<sup>(1027)</sup>. L'ACN et le CPC tirent une grande partie de leur soutien de leurs bases dans les circonscriptions régionales (respectivement dans la zone de population Yoruba au sud-ouest, et dans le nord musulman), tandis que le PDP bénéficie du soutien des réseaux de parrainages opaques constitués des élites de différentes régions du Nigeria<sup>(1028)</sup>.

Le pouvoir judiciaire est représenté par une Cour Suprême dont les juges sont nommés par le Président sur recommandation du Conseil national de la magistrature et une Cour d'appel fédérale dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral à partir d'un pool de juges recommandés par le Conseil national de la magistrature<sup>(1029)</sup>. Les juridictions supérieures seraient relativement compétentes et indépendantes, mais restent vulnérables aux ingérences politiques, à la corruption, au manque de financement, d'équipement ou de formation<sup>(1030)</sup>. Certaines juridictions, notamment la Cour d'appel, ont souvent annulé les décisions sur les enjeux électoraux ou des allégations de corruption contre des personnalités influentes, ce qui soulève des doutes quant à leur indépendance<sup>(1031)</sup>. La corruption reste endémique, en dépit des efforts du gouvernement pour améliorer la transparence et réduire la corruption. Une agence fédérale de lutte contre la corruption, l'Economic and Financial Crimes Commission (EFCC), a été mise en place en 2002 sous la présidence d'Olosegun Obasanjo. Selon un rapport de Human Rights Watch paru en août 2011, l'EFCC a interpellé 30 responsables politiques nigériens de premier plan, depuis son installation, dont quatre seulement ont été condamnés à de courtes peines<sup>(1032)</sup>. Les ingérences politiques, les lacunes du système judiciaire ainsi que les faiblesses institutionnelles internes ont largement entravé les missions de l'agence, accusée de cibler ceux qui ont perdu les faveurs du gouvernement<sup>(1033)</sup>. Le Nigeria a été classé 143e sur 183 pays en 2011 selon l'index de perception de la corruption établi par Transparency International<sup>(1034)</sup>. Cependant, depuis le 28 mai 2011, le Nigeria s'est dotée d'une loi sur la Liberté de l'information, dont l'objectif est de rendre plus facilement accessible aux citoyens les documents et l'information sur les activités des institutions publiques, mais aussi sur l'utilisation des fonds publics<sup>(1035)</sup>. De plus, cette loi devrait protéger ceux qui révèlent des malversations dans l'intérêt du public.

1027 Ibid.

1028 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigéria), op.cit.

1029 CIA World Fact Book (Nigeria), op.cit.

1030 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigéria), op.cit.

1031 Ibid.

1032 "Corruption on Trial? The Record of Nigeria's Economic and Financial Crimes Commission", Human Rights Watch, août 2011, <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/nigeria0811WebPostR.pdf>

1033 D. BACH, « Nigeria : paradoxes de l'abondance et démocratisation en trompe-l'œil », *Afrique contemporaine*, 2006/3 no 219, p. 122, <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2006-3-page-119.htm>

1034 Transparency International, *Corruption by Country / Territory (Nigeria)*, <http://www.transparency.org/country#NGA>

1035 « Le président Jonathan joue la transparence », *Slate Afrique*, le 6 juin 2011, <http://www.slateafrique.com/2431/nigeria-goodluck-jonathan-joue-la-transparence>

## E : LE NIGERIA DANS LA DYNAMIQUE D'INSÉCURITÉ DU GOLFE DE GUINÉE

La région nigérienne du Delta du Niger est l'épicentre d'une piraterie maritime en essor depuis la fin des années 1990, et qui essaime vers d'autres pays riverains du golfe impactant négativement leurs économies sur une échelle variable : le Ghana et Togo sont touchés dans une moindre mesure, le Bénin, le Cameroun davantage, ainsi que l'espace maritime équato-guinéen et gabonais où les pirates ont mené des raids ciblant des objectifs situés sur le littoral<sup>(1036)</sup>. Les actes de piraterie visent généralement les biens de valeur sur les navires, et plus particulièrement les cargaisons de pétrole. Favorisés par l'instabilité persistante et par l'absence de dispositifs de surveillance dans de nombreuses zones côtières du golfe, les actes de piraterie et brigandage ont gagné en fréquence et en intensité à partir de l'année 2010, faisant de la région le deuxième foyer de piraterie du continent africain, après la côte somalienne<sup>(1037)</sup>.

Historiquement, la violence et les tensions dans la région du Delta sont liées à l'activisme et aux revendications de divers groupes armés dont certains affirment agir au nom des populations locales, pour une meilleure répartition des revenus pétroliers<sup>(1038)</sup>. C'est particulièrement le cas du Mouvement pour la libération du Delta du Niger, Movement for the Emancipation of the Niger Delta (MEND), dont les actions ciblées contre le secteur pétrolier – sabotage d'infrastructures pour réduire ou paralyser la production, attaques de navires et enlèvements d'employés – étaient justifiées par la volonté de faire pression sur le gouvernement nigérien, sur les groupes pétroliers et sur les gouvernements des pays qui disposent des plus grands intérêts et investissements dans le secteur pétrolier au Nigeria<sup>(1039)</sup>. Toutefois, la piraterie reste dans une grande mesure le fait d'une nébuleuse de groupes relevant davantage du banditisme ordinaire et de la survie économique, dans un contexte marqué par la paupérisation. En octobre 2009, quelques milliers d'activistes du MEND ont adhéré à l'offre d'amnistie du gouvernement fédéral, acceptant d'abandonner la lutte armée contre l'intégration dans un programme d'insertion socio-économique<sup>(1040)</sup>. Toutefois, l'absence de progrès dans la création d'emplois et dans le développement économique de la région a conduit à une recrudescence d'actes de sabotage d'installations pétrolières et de vols de pétrole en 2011<sup>(1041)</sup>.

La côte nigérienne reste par ailleurs l'un des axes de pénétration d'un important trafic d'armes à destination du territoire nigérien et d'autres zones de tensions dans la sous-région<sup>(1042)</sup>. Il a été également allégué que des combattants nigériens basés dans les calanques du delta du Niger sont impliqués dans la tentative de renverser le gouvernement de la Guinée équatoriale survenue à Malabo le 17 Février 2009<sup>(1043)</sup>. De même, les soupçons d'une participation de sujets nigériens et camerounais à des attaques de Boko Haram au Nigeria, ainsi que les indices d'une collaboration

1036 M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité dans le golfe de Guinée : défis et enjeux d'une gouvernance maritime régionale », Note d'Analyse du GRIP, 30 septembre 2011, Bruxelles, p. 7, <http://www.grip.org/fr/node/126>

1037 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », Note d'Analyse du GRIP, 9 octobre 2012, Bruxelles, p. 8, <http://www.grip.org/fr/node/598>

1038 M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité dans le golfe de Guinée : défis et enjeux d'une gouvernance maritime régionale », op.cit, p. 7.

1039 Ibid.

1040 D. HINSHAW, "Nigeria's Former Oil Bandits Now Collect Government Cash", *The Wall street journal*, 22 août 2012, <http://online.wsj.com/article/SB10001424052702304019404577420160886588518.html>

1041 Ibid.

1042 T. OGUNESAN, "We bring arms into Nigeria through Badagry", *Nigerian Tribune*, 7 November 2012, <http://tribune.com.ng/index.php/crime-a-security/50427-we-bring-arms-into-nigeria-through-badagry-suspect>

1043 U. IGWE, "Is Niger delta amnesty working", *Petroleum Africa*, 27 octobre 2010, <http://www.petroleumafrika.com/en/featarticle.php?ArtID=905>

entre Boko Haram et Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), pointent la dimension régionale des foyers de tensions qui affectent le territoire nigérian<sup>(1044)</sup>. La situation géographique du Nigeria, au cœur du complexe sécuritaire du golfe de Guinée, en fait à la fois un facteur de stabilité sous-régionale et un vecteur potentiel des tensions vers les autres pays riverains<sup>(1045)</sup>. Le Nigeria reste cependant la plus grande puissance militaire de la région, et à ce titre l'acteur majeur de l'architecture ouest africaine de paix et sécurité<sup>(1046)</sup>.

## II. LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SÉCURITAIRES ACTUELLES

### A : PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE

La contiguïté territoriale et la porosité des frontières dans la sous-région ouest africaine sont des facteurs évidents de vulnérabilité à la propagation des crises. Le Niger, le Cameroun et le Tchad, partagent une longue zone frontière avec les États du nord du Nigeria, dans lesquelles Boko Haram exerce une forte influence. La frontière nigéro-nigériane s'étend le long des États de Sokoto, Katsina, Jigawa, Yobe et Borno<sup>(1047)</sup>. Le Cameroun est limitrophe de l'État de Borno, mais aussi de l'État d'Adamawa et de Taraba, plus à l'est. Du fait de l'étendue des frontières à surveiller (1 497 km de frontière avec le Niger et 1 690 km avec le Cameroun), les pays voisins du Nigeria sont soupçonnés de servir de refuges à certaines activités de formation des recrues ou de planification d'actes terroristes par Boko Haram<sup>(1048)</sup>. En janvier 2012, le gouvernement nigérian avait fermé des sections de sa frontière avec le Cameroun et le Niger dans le cadre de mesures d'urgence, visant à contrôler le mouvement des membres de Boko Haram<sup>(1049)</sup>. Ces mesures ponctuelles ont surtout pénalisé les populations des zones frontalières, du Cameroun et du Niger, qui dépendent du commerce transfrontalier pour leur subsistance économique<sup>(1050)</sup>. La fermeture de la frontière a particulièrement affecté le Niger déjà confronté à la pénurie alimentaire liée à la sécheresse<sup>(1051)</sup>.

Conscients de la nécessité de mettre en œuvre des mesures de sécurité pérennes et d'envergure le Nigeria et le Cameroun avaient décidé en avril 2011 de la création d'un comité de sécurité transfrontalière<sup>(1052)</sup>. Ce cadre vise l'harmonisation de la surveillance des frontières communes, au travers des actions conjointes des forces de sécurité des deux pays, notamment des patrouilles

mixtes ou de patrouilles simultanées<sup>(1053)</sup>. En octobre 2012, le Nigeria et le Niger ont également conclu un accord pour la mise en place de patrouilles communes à leur frontière, en vue de contrer les activités du groupe Boko Haram et celles menées par d'autres groupes terroristes dans la région<sup>(1054)</sup>. Des incidents meurtriers survenus depuis le premier semestre 2012 dans ces zones frontalières, confirment les risques d'une déstabilisation des pays voisins à partir des foyers de tensions nigériens.

### 1. La situation sécuritaire le long des frontières avec le Cameroun et le Tchad

Le 10 avril 2012, une attaque attribuée au groupe Boko Haram a fait 5 morts à Banki dans l'État de Borno, elle ciblait le poste de police de cette localité frontalière avec le Cameroun<sup>(1055)</sup>. Une partie de la population avait trouvé refuge à Amchidé, la ville camerounaise voisine dont l'espace et les habitations se confondent avec ceux de la localité nigériane de Banki<sup>(1056)</sup>. Le 30 avril 2012, une attaque à la bombe attribuée à Boko Haram, et qui visait un convoi de la police, a fait une dizaine de victimes dans l'État de Taraba, qui jouxte le Cameroun<sup>(1057)</sup>. Début août 2012, deux membres présumés du groupe Boko Haram qui tentaient de faire passer des armes au Nigeria, ont été tués lors d'une fusillade avec les forces de l'ordre à la frontière avec le Tchad<sup>(1058)</sup>. Les présumés insurgés ont été surpris alors qu'ils transportaient des lance-roquettes RPG, des fusils d'assaut Kalachnikov ainsi que d'autres armements et munitions<sup>(1059)</sup>. Ce point de passage sur le lac Tchad vers le Nigeria est aussi proche des frontières avec le Niger et le Cameroun. Selon des experts en sécurité, Boko Haram achèterait régulièrement des armes sur le marché local au Tchad et au Nigeria<sup>(1060)</sup>.

### 2. Situation sécuritaire le long de la frontière avec le Niger

Les relations supposées entre AQMI et Boko Haram sont un facteur supplémentaire de vulnérabilité pour un pays comme le Niger, déjà exposé à ses propres défis socio-économiques et aux risques de contagion du foyer de conflit malien<sup>(1061)</sup>. Dans la région de Diffa, située dans le sud-est du Niger, les échanges économiques se font davantage avec le Nigeria, situé à proximité, qu'avec les centres commerciaux du Niger<sup>(1062)</sup>. De nombreux travailleurs nigériens s'expatrient ordinairement pour trouver du travail au Nigeria. Et les principales productions de la région (bétail, produits laitiers, poivre rouge) trouvent également leur débouchés sur les marchés nigériens. Aussi, la monnaie la plus courante à Diffa est le naira nigérian.

1053 Ibid.

1054 « Le Nigeria et le Niger signent l'accord pour les patrouilles antiterroristes conjointes à leur frontière », *Xinhua*, 19 octobre 2012, <http://www.afriqinfos.com/articles/2012/10/19/nigeria-niger-signent-laccord-pour-patrouilles-antiterroristes-conjointes-leur-frontiere-211630.asp>

1055 « Cinq morts dans une attaque imputée au groupe islamiste Boko Haram », *Jeune Afrique*, le 11 avril 2012, <http://www.jeuneafrique.com/actu/20120411T153927Z20120411T153925Z/>

1056 G. DJARMALLA, « Boko Haram frappe à la frontière du Nigeria avec le Cameroun », *Cameroun Tribune*, le 11 avril 2012, [http://www.cameroun-tribune.cm/index.php?option=com\\_content&view=article&id=67806:boko-haram-frappe-aux-portes-du-cameroun](http://www.cameroun-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=67806:boko-haram-frappe-aux-portes-du-cameroun)

1057 « Boko Haram: Regional force 'should help Nigeria' », *BBC*, 1er mai 2012, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-17906504>

1058 « Deux islamistes nigériens tués à la frontière avec le Tchad », *Slate Afrique*, 1er août 2012, <http://www.slateafrique.com/92079/deux-islamistes-nigeriens-tues-la-frontiere-avec-le-tchad>

1059 Ibid.

1060 Ibid.

1061 C. AMARI, « Crise du Sabel : Pourquoi le Niger ne bouge pas », *Slate Afrique*, le 22 octobre 2010, <http://www.slateafrique.com/96839/pourquoi-le-niger-ne-bouge-pas-niamey>

1062 « Comment Boko Haram terrorise aussi l'économie du Niger », *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com/83405/nigeria-boko-haram-terrorise-economie-au-niger>

1044 U. SALIFU, « Border porosity and Boko Haram as a regional threat », [http://www.issafrica.org/iss\\_today.php?ID=1489&utm\\_source=ISS%2BWeekly&utm\\_medium=email&utm\\_term=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm\\_content=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm\\_campaign=ISS%2BToday%2B28%2BMay](http://www.issafrica.org/iss_today.php?ID=1489&utm_source=ISS%2BWeekly&utm_medium=email&utm_term=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm_content=ISS%2BToday%2B28%2BMay&utm_campaign=ISS%2BToday%2B28%2BMay)

1045 P. CHERRUAU, « Pourquoi le Nigeria fait peur à ses voisins », *Slate Afrique*, 6 août 2012, <http://www.slateafrique.com/80851/pourquoi-nigeria-peur-ses-voisins>

1046 W.O ALLI, « The role of Nigeria in regional security policy », *Friedrich Ebert Stiftung, Abuja*, 2012,

1047 U. SALIFU, « Border Porosity and Boko Haram as a Regional Threat », *op. cit.*

1048 Ibid.

1049 « Nigeria : état d'urgence et frontières fermées », *RFI*, le 2 janvier 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20120102-nigeria-etat-urgence-frontieres-fermees>

1050 U. SALIFU, « Border Porosity and Boko Haram as a Regional Threat », *op. cit.*

1051 « Niger: Conséquences de la fermeture de la frontière nigériane pour les marchands de Diffa », *IRIN*, 21 février 2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/94916/NIGER-Cons%C3%A9quences-de-la-fermeture-de-la-fronti%C3%A8re-nig%C3%A8re-pour-les-marchands-de-Diffa>

1052 « Le Cameroun et le Nigeria déterminés à sécuriser leur frontière commune », *Xinhua*, le 7 avril 2011, <http://www.afriqinfos.com/articles/2011/4/7/nigeria-175438.asp>

Début février 2012, les autorités de la région ont appréhendé 15 personnes suspectées d'être affiliées à la secte Boko Haram, et saisi des grenades et des bombes artisanales<sup>(1063)</sup>. Les activistes projetaient, selon les autorités, un attentat visant plusieurs places publiques de la région de Diffa<sup>(1064)</sup>. Menacés dans leur base de Maiduguri (nord-est du Nigeria), à 130 kilomètres au sud de Diffa, les membres de Boko Haram se seraient réfugiés au Niger dans l'intention d'implanter des cellules à Diffa. La fermeture de la frontière a particulièrement affecté une région déjà confrontée à l'insécurité alimentaire liée à la sécheresse<sup>(1065)</sup>.

Le 27 février 2012, les services d'immigration nigériens ont annoncé avoir procédé à l'expulsion de près de 11 000 ressortissants de pays voisins, principalement des Tchadiens et des Nigériens, depuis second semestre 2011, dans le cadre de la lutte contre Boko Haram<sup>(1066)</sup>. Le 23 septembre 2012, la police nigérienne a interpellé dans la région de Zinder (centre-est du Niger) près de la frontière nigérienne, cinq personnes soupçonnées d'appartenir au groupe islamiste nigérien Boko Haram<sup>(1067)</sup>. Selon les observations, les suspects utilisaient le Niger comme point de passage pour établir des liens avec d'autres groupes militants comme Al-Qaïda du Maghreb islamique dans le nord du Mali<sup>(1068)</sup>. Le Niger a décidé de renforcer la sécurité le long de sa frontière tandis que le Nigeria intensifiait sa lutte contre le groupe islamiste. L'armée nigérienne avait annoncé au même moment la mort de 35 membres de Boko Haram et l'arrestation de plusieurs autres au cours d'une fusillade nocturne à Damaturu, la capitale de l'État de Yobe, contigu à la région nigérienne de Zinder<sup>(1069)</sup>.

## B : CRIMINALITÉS ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

### 1. Trafic de drogues

Selon le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour l'année 2011, le Nigeria est devenu l'une des plaques tournantes importantes pour le trafic de drogues, destinées aux marchés illicites en Europe ou en Amérique du Nord, notamment de la cocaïne en provenance d'Amérique du sud, et de l'héroïne en provenance d'Asie centrale et occidentale<sup>(1070)</sup>.

En juillet 2010, les autorités nigériennes ont saisi 450 kg de cocaïne dans le port de Lagos, sur un navire en provenance du Chili<sup>(1071)</sup>. Deux autres saisies de cocaïne s'élevant à 275 kg



1063 « Niger : conséquences de la fermeture de la frontière nigérienne pour les marchands de Diffa », IRIN, 21 février 2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/94916/NIGER-Conséquences-de-la-fermeture-de-la-frontière-nigérienne-pour-les-marchands-de-Diffa>

1064 Ibid.

1065 « Niger : conséquences de la fermeture de la frontière nigérienne pour les marchands de Diffa », op.cit.

1066 « Boko Haram : le Nigeria a renvoyé 11.000 Nigériens et Tchadiens », Jeune Afrique, 27 février 2012, <http://www.jeuneafrique.com/actu/20120227T143754Z20120227T143751Z/>

1067 "Niger police arrest 5 suspected Boko Haram members", Vanguard, 27 septembre 2012, <http://www.vanguardngr.com/2012/09/niger-police-arrest-5-suspected-boko-haram-members/>

1068 Ibid.

1069 Ibid.

1070 Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), Rapport 2011, Chapitre III, pp. 53-54, [http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR\\_2011\\_French.pdf](http://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2011/AR_2011_French.pdf)

1071 Ibid, p.53

au total ont également été réalisées en janvier 2011<sup>(1072)</sup>. Des quantités grandissantes d'héroïne transitent par l'Afrique de l'Ouest, et particulièrement par le Nigeria, pour être acheminées vers d'autres régions du monde. Selon les estimations des autorités nigériennes, environ 50 % de l'héroïne ayant transité dans le pays en 2009, étaient destinés aux États-Unis, 40 % à l'Europe et 10 % à la Chine<sup>(1073)</sup>. En 2010, les autorités nigériennes ont saisi au total 202 kg d'héroïne, dont un chargement de 193 kg d'héroïne provenant de la République islamique d'Iran, découvert en novembre 2010 dans un conteneur maritime<sup>(1074)</sup>. Les réseaux de crime organisé nigériens sont particulièrement impliqués dans les activités illicites tant à l'échelle régionale qu'internationale. La majorité des passeurs de cocaïne arrêtés aux frontières des États d'Afrique de l'Ouest sont de nationalité nigérienne<sup>(1075)</sup>. Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) daté d'octobre 2008, les passeurs nigériens de cocaïne représentaient 57% de l'ensemble des trafiquants de drogue originaires d'Afrique de l'Ouest, arrêtés dans les aéroports européens<sup>(1076)</sup>. Cette surreprésentation est cependant à mettre en parallèle le poids démographique du Nigeria, qui représente plus de la moitié de la population de la sous-région. Outre son impact déstabilisateur sur le plan socio-économique, le trafic de stupéfiants est étroitement associé, aux différentes formes de criminalité en cours dans la sous-région. Nombre d'enquêtes confirment en effet des liens de plus en plus étroits entre les réseaux impliqués dans le trafic de drogues et ceux actifs dans la piraterie, les vols à main armée, en passant par le détournement du pétrole brut, le trafic d'armes, la traite des personnes ou le trafic de médicaments contrefaits<sup>(1077)</sup>.

### 2. Trafic et circulation d'armes légères et de petit calibre (ALPC)

La côte nigérienne reste l'un des axes de pénétration d'un important trafic d'armes à destination du territoire nigérien et d'autres zones de tensions en Afrique de l'Ouest<sup>(1078)</sup>. Il y aurait près de 100 millions d'armes illicites en circulation en Afrique sub-saharienne, dont 8 à 10 millions dans la sous-région ouest africaine<sup>(1079)</sup>. Plus de la moitié de ces ALPC illicites sont entre les mains des acteurs non étatiques et de groupes criminels, et 70% de ces armes illégales se trouverait au Nigeria<sup>(1080)</sup>. Le Nigeria est utilisé comme point de transit pour les expéditions d'armes vers d'autres pays de la sous-région.

En 2010, une cargaison de lance-roquettes, grenades et d'engins explosifs en provenance d'Iran avaient été saisis à Lagos, provoquant un incident diplomatique entre les deux pays. Le Sénégal avait par la suite accusé les forces de sécurité iraniennes d'avoir le même circuit pour fournir des armes aux rebelles casamançais. Le 23 octobre 2012, la marine nigérienne a annoncé l'arraisonnement d'un navire russe et l'arrestation de ses 15 membres d'équipage soupçonnés de trafic d'armes<sup>(1081)</sup>. Le navire battant pavillon néerlandais mais propriété de la Moran, une société

1072 Ibid.

1073 Ibidem, p. 54.

1074 Ibid.

1075 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest », op.cit, p. 8

1076 ONUDC, « Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest », p.3, <http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/Drug-Trafficking-WestAfrica-French.pdf>

1077 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », op.cit, p. 9

1078 « Le Nigeria voie de transit du trafic mondial d'armes », Slate Afrique, 24 octobre 2012, <http://www.slateafrique.com/97059/nigeria-voie-de-transit-du-traffic-mondial-d%E2%80%99armes>

1079 A. JIMOH, M. BASHIR, "West Africa: 70 Percent of Region Illegal Weapons in Nigeria", Daily Trust, July 29th 2012, <http://allafrica.com/stories/201207290217.html>

1080 Ibid.

1081 "Navy arrests 15 Russian sailors over arms smuggling", Channels Television, October 23th 2012, <http://www.channelstv.com/home/2012/10/23/nigerian-navy-arrests-15-russian-sailors-over-arms-smuggling/>

de sécurité basée à Moscou, se rendait à Conakry, sa destination finale. Plusieurs canons, armes automatiques et environ 8.600 pièces de munitions avaient été trouvés. Mais d'une manière générale, la contrebande d'armes répond d'abord à une demande interne, dans un pays confronté à l'activisme islamiste de Boko Haram dans le nord, aux gangs de kidnappeurs et cambrioleurs dans le sud, ainsi qu'aux trafiquants d'essence et pirates dans le sud-est<sup>(1082)</sup>.

## C : RISQUES D'INSTABILITÉ INTERNE

### 1. Les risques d'une reprise de l'activisme armé dans le delta

En dépit de l'acceptation de l'offre d'amnistie gouvernementale par un grand nombre de militants du Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND), en octobre 2009, la situation dans la région reste imprévisible, et marquée par un contexte de paupérisation persistante<sup>(1083)</sup>. Bien que les anciens leaders, qui ont accepté l'amnistie du gouvernement considèrent que le MEND a été de facto dissout, certains groupes, notamment ceux qui s'estiment exclus de l'amnistie, se réclament toujours du MEND<sup>(1084)</sup>. Après une accalmie, la reprise des attaques contre les installations des compagnies pétrolières en décembre 2009, et l'explosion d'une voiture piégée à Warri, en mars 2010, à proximité du siège de la Commission en charge du programme gouvernemental pour le Développement du Delta du Niger, sont apparues comme des signes annonciateurs d'un échec probable du programme d'amnistie<sup>(1085)</sup>. Le 1er octobre 2010, jour de la commémoration du 50e anniversaire de l'indépendance du pays, le MEND a revendiqué un attentat à la voiture piégée, qui a tué au moins 12 personnes et en a blessé des dizaines d'autres dans la capitale Abuja<sup>(1086)</sup>. Début décembre 2010, l'armée nigérienne lancera une offensive d'envergure contre un groupe de militants réfractaires au programme d'amnistie. Selon les associations locales de défense des droits humains, l'offensive s'est soldée par la mort d'au moins 150 civils et la destruction d'une centaine de maisons, dans le village d'Ayakoromo, situé dans le sud du Delta<sup>(1087)</sup>. Selon les témoignages d'habitants du village d'Oporoza, situé dans le royaume de Gbaramatu dans l'État du Delta, les attaques militaires massives lancées sur les communautés locales, en mai 2009, ont également fait des milliers de sans-abris, et les ont conduits à accepter l'amnistie<sup>(1088)</sup>.

Le 28 janvier 2012, des hommes armés ont attaqué et mis en pièces la résidence du ministre du Delta du Niger, Godsdoy Orurebe<sup>(1089)</sup>. Cette attaque, ainsi que la destruction d'un pipeline du groupe pétrolier AGIP le 4 février 2012 à Brass, dans l'État de Bayelsa, ont été revendiquées par le MEND comme des rappels de sa présence dans les criques du delta du Niger<sup>(1090)</sup>. Aux termes de l'accord avec le gouvernement, les anciens chefs de guerre du Delta se sont vus accorder une

1082 Ibid.

1083 H. MURDOCK, "Former Nigerian Militants Say Amnesty Program Failing", VOA, 18 juin 2012, <http://www.voanews.com/content/former-nigerian-militants-say-amnesty-program-failing/1212337.html>

1084 J. IBRAHIM, H. ABAH, "Niger Delta: MEND's violence on the rise", Weekly Trust, 10 mars 2012, [http://weeklytrust.com.ng/index.php?option=com\\_content&view=article&id=8732:niger-delta-mends-violence-on-the-rise&catid=40:cover-stories&Itemid=26](http://weeklytrust.com.ng/index.php?option=com_content&view=article&id=8732:niger-delta-mends-violence-on-the-rise&catid=40:cover-stories&Itemid=26)

1085 D. HINSHAW, "Nigeria's Former Oil Bandits Now Collect Government Cash", The Wall street journal, 22 août 2012, <http://online.wsj.com/article/SB10001424052702304019404577420160886588518.html>

1086 Michel LUNTUMBUE, « Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND) - Fiche documentaire », Note d'Analyse du GRIP; le 7 octobre 2011, <http://www.grip.org/fr/node/14>

1087 J. GAMBRELL, « Nigeria slaughters villagers in raid on militant », Associated Press, 4 décembre 2010, <http://www.envirosagainstwar.org/know/read.php?itemid=10249>

1088 « Situation toujours instable dans le delta du Niger malgré l'amnistie », IRIN, 30 novembre 2011, <http://www.irinnews.org/fr/Report/94347/Analyse-Situation-toujours-instable-dans-le-delta-du-Niger-malgr%C3%A9-l-amnistie>

1089 J. IBRAHIM, H. ABAH, "Niger Delta: MEND's violence on the rise", op.cit.

1090 Ibid.

substantielle allocation, tandis que quelques milliers d'anciens militants de base intégraient des programmes de formation professionnelle<sup>(1091)</sup>. L'impact du processus reste cependant hypothétique dans un pays où 67 millions de personnes, selon les estimations du gouvernement, sont à la recherche d'un emploi<sup>(1092)</sup>. Par ailleurs, un grand nombre de militants ont manqué l'offre d'amnistie qui n'était valable que d'août à octobre 2009 et ont donc été exclus du programme<sup>(1093)</sup>. En attendant, le gouvernement dépense des millions de dollars pour maintenir un calme précaire, en rétribuant notamment les anciens activistes de la première vague de démobilisation, affectés désormais à la protection des pipelines qu'ils attaquaient auparavant<sup>(1094)</sup>. Rien que pour l'année 2012, le gouvernement fédéral a prévu près de 450 millions de dollars pour son programme post amnistie, bien plus que les dépenses prévues dans le budget 2012 pour l'accès des enfants à l'éducation de base<sup>(1095)</sup>. Les conditions de vie des habitants de la région ne se sont cependant pas améliorées. Le vol de pétrole brut et la piraterie restent dans l'immédiat une industrie criminelle lucrative, attirant un nombre toujours croissant de nouveaux et anciens militants, déçus du programme d'insertion, et autres laissés-pour-compte de la région du Delta<sup>(1096)</sup>. Les réponses sécuritaires sévères du gouvernement contre les nouveaux militants pourraient raviver la militarisation de la région et la contestation des milices locales.

### 2. Impact interne de la circulation des ALPC

Des armes de sources diverses qui transitent par les pays de la sous-région alimentent le conflit à connotation religieuse qui agite le nord du Nigeria<sup>(1097)</sup>. La circulation illicite d'armes favorise par ailleurs la recrudescence de la criminalité qui affecte tous les secteurs de la société nigérienne. Celle-ci se manifeste par la fréquence et le nombre élevé de vols à main armée, d'agressions et de crimes violents, de prises d'otages contre rançon<sup>(1098)</sup>. Selon le Rapport 2009 sur le Développement du PNUD pour le Nigeria, le niveau des inégalités est l'un des plus élevés au monde<sup>(1099)</sup>. La pauvreté généralisée et le chômage contribuent à un environnement criminogène. Près de 7 millions d'armes légères et de petit calibre sur les 10 millions d'armes illégales en circulation en Afrique de l'Ouest se trouveraient au Nigeria<sup>(1100)</sup>. L'incapacité apparente de la police à maintenir l'ordre public et le climat d'insécurité qui découle de cette situation ont conduit des individus et des groupes à acquérir des armes de petit calibre pour assurer leur protection<sup>(1101)</sup>. Bien que le Nigeria ait souscrit aux instruments juridiques internationaux et régionaux de lutte contre les armes à feu, les lois nationales sont peu appliquées ou inadaptées et les données relatives au trafic d'armes à feu sont rares<sup>(1102)</sup>.

1091 Drew HINSHAW, "Nigeria's former oil bandits now collect government cash", op.cit.

1092 Ibid.

1093 « Situation toujours instable dans le delta du Niger malgré l'amnistie », IRIN, op.cit.

1094 Ibid.

1095 Ibid.

1096 H. MURDOCK "Former Nigerian militants say amnesty program failing", VOA, op.cit.

1097 O. EMEH, "Small arms and Nigeria's security dilemma", Guardian, 3 septembre 2012, [http://www.ngguardiannews.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=97535:emeb-jr-small-arms-and-nigeria-security-dilemma&catid=3&columnists&Itemid=615](http://www.ngguardiannews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=97535:emeb-jr-small-arms-and-nigeria-security-dilemma&catid=3&columnists&Itemid=615)

1098 Ibid.

1099 UNDP, "Human development report Nigeria 2008-2009", [http://hdr.undp.org/fr/rapports/national/afrique/nigeria/NHDR\\_Nigeria\\_2008-2009.pdf](http://hdr.undp.org/fr/rapports/national/afrique/nigeria/NHDR_Nigeria_2008-2009.pdf)

1100 "Nigeria: The Challenge of Arms' Proliferation", Leadership, Abuja, 7 août 2012, [http://www.leadership.ng/nga/columns/31966/2012/08/08/challenge\\_arms\\_proliferation.html](http://www.leadership.ng/nga/columns/31966/2012/08/08/challenge_arms_proliferation.html)

1101 J. -L. OKAFOR, "Nigeria: Doctors Call for Private Guns", Daily Trust, 5 septembre 2012, <http://allafrica.com/stories/201209060156.html>

1102 "Proliferation of Small Arms", Guardian, 27 septembre 2012, <http://www.nigeriaintel.com/2012/09/27/proliferation-of-small-arms/>

### 3. L'antagonisme nord-sud et les violences communautaires

Depuis son indépendance, le Nigeria semble travaillé par des tensions récurrentes, suivies des divisions communautaires et régionales. Ces tensions ne sont cependant pas réductibles au schéma simpliste d'un antagonisme nord-sud, entre deux espaces identitaires homogènes, l'un musulman au nord et l'autre chrétien au sud<sup>1103</sup>. Le Nigeria compte plus de deux cent-cinquante communautés culturelles dont la répartition géographique et les dynamiques transcendent les frontières administratives internes et les foyers d'origine<sup>1104</sup>.

Pour exemple, la communauté culturelle Ibo, originaire du sud-est, dont nombre des membres sont souvent commerçants est présente sur l'ensemble du territoire nigérian. Par ailleurs, l'identité islamique dans le nord se décline en plusieurs courants, du soufisme des confréries traditionnelles, aux mouvements salafistes, en passant par les mahdistes et les chiites<sup>1105</sup>. Loin des explications étroitement communautaires ou religieuses, les tensions qui travaillent la société nigériane relèvent d'abord des antagonismes politiques et économiques<sup>1106</sup>. La concentration



géographique de la principale richesse du pays (90 % des gisements d'hydrocarbures se trouvent dans le delta du Niger), est un facteur déterminant de la trajectoire politique nigériane. Dans un pays caractérisé par d'importantes disparités socio-économiques et régionales (le Nord regroupe 54% de la population), plusieurs mécanismes ont été imaginés pour assurer une représentation équitable des différentes communautés ainsi qu'une allocation équilibrée des ressources du pays<sup>1107</sup>.

En ce qui concerne les ressources pétrolières, deux mécanismes ont été régulièrement débattus : la péréquation, selon laquelle les régions riches en pétrole financent le développement des régions pauvres, essentiellement situées dans le nord, a été opposée au principe de dérivation qui donne davantage de latitude aux régions pétrolières pour l'utilisation des ressources qu'elles génèrent<sup>1108</sup>. Depuis plusieurs années, l'une des revendications des régions productrices du sud porte sur la remise en question du principe de péréquation. Depuis la fin de la dictature militaire en 1999, plusieurs dispositions prises par les autorités fédérales tendent à réduire la portée du principe de péréquation (les dispositions sont évoquées au point relatif aux ressources naturelles et conflit). Elles s'apparentent à des concessions vis-à-vis des activistes de la région du delta dont les actions armées affectaient la production pétrolière et les revenus du gouvernement<sup>1109</sup>.

1103 J.-M. BALENCIE, A. DE LA GRANGE, « Mondes rebelles –acteurs, conflits et violences politique », *op.cit.* p. 310.

1104 A. GHEZALI, « Le Nigeria face à ses choix historiques et à l'héritage colonial », *La Tribune*, 8 mars 2010, <http://www.latribune-online.com/supplements/international/30723.html>

1105 P. HUGON, « Le Nigeria miné par ses divisions internes », *Grotius international*, 4 février 2012, <http://www.grotius.fr/le-nigeria-mine-par-ses-divisions-internes/>

1106 P. CHERRUAU, « Le Nigeria peut-il disparaître? », *Slate Afrique*, 8 août 2012, <http://www.slateafrique.com/80135/nigeria-jos-abuja-guerre-religion>

1107 A. GHEZALI, « Le Nigeria face à ses choix historiques et à l'héritage colonial », *op.cit.*

1108 M.-A. PÉROUSE DE MONTCLOS, « Il n'y a pas de guerre de religion au Nigeria », *Le Point*, 10 janvier 2012, [http://www.lepoint.fr/monde/interview-il-n-y-a-pas-de-guerre-de-religion-au-nigeria-10-01-2012-1417228\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/interview-il-n-y-a-pas-de-guerre-de-religion-au-nigeria-10-01-2012-1417228_24.php)

1109 M.-A. PÉROUSE DE MONTCLOS, « Nigeria : pas de catastrophisme ! », *Le Monde*, 16 janvier 2011, cité dans *Janguipress* : <http://www.njanguipress.com/nigeria-pas-de-catastrophisme>

Depuis l'indépendance du Nigeria, le pouvoir politique a été dans une large mesure monopolisé par les élites militaires originaires du nord, soucieuses d'un rééquilibrage des rapports des forces entre les régions<sup>1110</sup>. Plusieurs redécoupages territoriaux (création de nouveaux états) ont été opérés pour contrer les dynamiques centrifuges dans un pays en mal d'unité. De quatre régions existant à la fin des années 60, le pays passe à 12 états fédérés, leur nombre ne cessera de croître pour atteindre 36 en 1996<sup>1111</sup>. L'enjeu communautaire et le régionalisme n'ont pas pour autant disparu avec la création de nouveaux d'Etats, mais de nouvelles tensions ont ressurgi sous d'autres formes, autour de l'accès aux fonctions publiques et la répartition des ressources<sup>1112</sup>.

Ainsi le statut de l'« indigénat », pilier du fédéralisme nigérian censé garantir l'équité dans l'accès aux ressources et au pouvoir politique est devenu un levier du communautarisme et source des confrontations notamment dans la « Middle Belt », la ceinture centrale du pays où se rencontre le Sud, « majoritairement chrétien », et le Nord, « majoritairement musulman »<sup>1113</sup>.

Selon cette terminologie les « indigènes » sont les natifs d'une zone publique locale, les membres de communautés dont la lignée est « originaire » du lieu. Les autres habitants sont considérés comme des « colons », des migrants<sup>1114</sup>. À l'origine, la distinction devait servir de garantie aux minorités « locales » qui craignaient de voir leurs coutumes et leurs structures d'autorité traditionnelles menacées par l'expansion des groupes culturels et religieux dominants<sup>1115</sup>.

Dans la pratique, cette classification devient une manière de définir les catégories de citoyens qui peuvent prendre part à la vie politique, être propriétaire terrien, accéder à un emploi ou à l'éducation. La délivrance sélective de certificats d'indigénat est aussi un moyen pour des élus locaux de consolider leurs majorités communautaires dans une perspective électorale.

Au cours de la dernière décennie, la « Middle Belt », en raison de ses multiples atouts économiques (forte production agricole, mines d'étain et emplois dans la fonction publique) avait attiré de nombreux Nigériens venus de différentes régions du pays. Les tensions communautaires résultent du renversement progressif de la conjoncture économique dans un contexte d'immigration constante. A la fin des années quatre-vingt, le ralentissement économique et la baisse des recettes publiques ont poussé certains responsables locaux à restreindre leurs politiques de délivrance des certificats d'indigénat. Les relations entre les communautés se sont détériorées à mesure que grandissait l'incertitude concernant l'accès aux certificats d'indigénat. Dans les faits, les restrictions à l'accès à l'indigénat ont surtout touché en grande majorité les Musulmans et les communautés originaires du nord perçus par certains natifs comme des citoyens de seconde zone<sup>1116</sup>.

L'indigénat a également déclenché des conflits communautaires meurtriers dans l'État de Kaduna, dans le nord du pays, ou dans l'État du Delta au Sud. Cependant, les conflits ont été plus violents dans la « Middle Belt », en raison notamment « de l'intensité avec laquelle la question de l'indigénat a été utilisée par les rivaux politiques pour rallier leurs troupes dans ces

1110 A. GHEZALI, « Le Nigeria face à ses choix historiques et à l'héritage colonial », *op.cit.*

1111 *Ibid.*

1112 C. KWAJA, « Les moteurs pernicieux du conflit ethnico-religieux au Nigeria », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, juillet 2011, [http://fr.africacenter.org/2011/06/security\\_brief\\_14\\_en/](http://fr.africacenter.org/2011/06/security_brief_14_en/)

1113 *Ibid.*

1114 S. PLASSE, « Violences au Nigeria : la religion comme étendard », *Afrik.com* 25 janvier 2010., <http://www.afrik.com/article18594.html>

1115 C. KWAJA, « Les moteurs pernicieux du conflit ethnico-religieux au Nigeria », *op.cit.*

1116 S. PLASSE, « Violences au Nigeria : la religion comme étendard », *op.cit.*

circonscriptions très divisées »<sup>(1117)</sup>. En 2010, les dirigeants de l'association chrétienne du Nigeria et du Conseil suprême nigérian des affaires islamiques ont publié une déclaration conjointe dénonçant l'exploitation des tensions communautaires par les élus politiques locaux à des fins personnelles<sup>(1118)</sup>. En mars 2011, vingt citoyens nigériens ont déposé une plainte conjointe pour discrimination basée sur l'indignité contre l'État fédéral et seize administrations locales et au niveau des États nigériens, au motif qu'ils ont été victimes de violations des droits fondamentaux garantis par la constitution nigérienne et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'Homme<sup>(1119)</sup>. En octobre 2012, un projet de loi sur la révision de la clause d'indignité a été adopté en deuxième lecture par le Sénat. Ce projet parrainé par le sénateur Abou Ibrahim, élu de l'État de Katsina (Nord du Pays), vise à faire respecter le droit pour tout Nigérian d'être régularisé et se voir reconnaître le statut d'indigène d'une localité particulière après 20 ans de résidence<sup>(1120)</sup>.

## D : DROITS DE L'HOMME

Selon le rapport sur les libertés civiles et politiques de l'ONG Freedom House pour 2012, le Nigeria n'est pas encore une démocratie électorale accomplie<sup>(1121)</sup>. Depuis le retour à un régime civil en 1999, les élections se sont dans une large mesure déroulées de manière chaotique et ont été marquées par des irrégularités et la violence<sup>(1122)</sup>. Cela a été particulièrement le cas dans le delta du Niger, où de nombreuses personnalités politiques auraient parrainé des gangs criminels pour intimider leurs concurrents<sup>(1123)</sup>. Toutefois, en dépit des tensions et violences qui ont accompagné le dernier cycle d'élections en avril 2011 (législatives, présidentielle et régionales), la plupart des observateurs les ont, dans l'ensemble, jugées libres et transparentes<sup>(1124)</sup>.

Scores 2012 Freedom house<sup>(1125)</sup> :

- Statut: Liberté partielle
- Indice de la liberté: 4/7
- Libertés civiles: 4/7
- Droits civils et politiques: 4/7

La liberté de parole et d'expression est garantie par la Constitution, et le Nigeria dispose d'un secteur des médias indépendant dynamique. Cependant, les journalistes sont parfois interpellés par les agents de la sûreté de l'état, qui confisquent les journaux ou harcèlent les vendeurs, notamment lorsque les journalistes couvrent des cas de corruption ou le thème de la violence

1117 C. KWAJIA, « Les moteurs pernicieux du conflit ethnico-religieux au Nigeria », *op.cit.*

1118 *Ibid.*, p.4

1119 *Ibid.*

1120 I. WAKILI, "Indigeneship law crucial to national unity – Sen. Abu Ibrahim", *Sunday Trust*, 28 octobre 2012, [http://www.sundaytrust.com.ng/index.php?option=com\\_content&view=article&id=11829:indigeneship-law-crucial-to-national-unity-sen-abu-ibrahim&catid=32:sunday-politics&Itemid=31](http://www.sundaytrust.com.ng/index.php?option=com_content&view=article&id=11829:indigeneship-law-crucial-to-national-unity-sen-abu-ibrahim&catid=32:sunday-politics&Itemid=31)

1121 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigeria), *op.cit.*

1122 *Ibid.*

1123 *Ibid.*

1124 « L'élection de Goodluck Jonathan confirmée par la Cour suprême », *Slate Afrique*, le 29 décembre 2011, <http://www.slateafrique.com/80153/nigeria-lelection-de-goodluck-jonathan-confirmee-par-la-cour-supreme>

1125 *Ibid.*

séparatiste et communautaire<sup>(1126)</sup>. Les autorités locales condamnent souvent ceux qui les critiquent, et les cas de violence contre les journalistes restent souvent irrésolus<sup>(1127)</sup>.

Dans le cadre de la Charia (loi islamique) en vigueur dans les 12 États du nord, les autorités imposent des sanctions sévères pour les délits de presse présumés<sup>(1128)</sup>. Toutefois, une évolution positive a été marquée avec l'adoption en mai 2012 de la loi sur la liberté de l'information, Freedom of Information Act<sup>(1129)</sup>. Les libertés de réunion et d'association sont généralement respectées dans la pratique. Cependant, les manifestations sont souvent réprimées par les forces de sécurité publiques et privées, notamment dans le cas particulier du delta du Niger<sup>(1130)</sup>. Les doléances des habitants du delta en faveur d'une meilleure redistribution des revenus issus de l'exploitation des ressources pétrolières situées dans la région, ont débouché sur un militantisme armé entre 2006 et 2009, auquel les autorités ont souvent répondu par une politique répressive<sup>(1131)</sup>.

Les forces de sécurité nigérianes, notamment celles déployées pour réprimer les actions terroristes de Boko Haram dans le nord du pays, ont été accusées par les organisations de défense des droits de l'homme de divers abus et exactions y compris contre les civils non armés<sup>(1132)</sup>. Les exécutions extrajudiciaires de détenus ont été signalées, ainsi que la fréquence de cas de torture et de mauvais traitements<sup>(1133)</sup>. L'administration de la justice reste un sujet de préoccupation. Les justiciables ordinaires sont souvent mal représentés devant les tribunaux nigériens et mal informés sur les procédures judiciaires et de leurs droits<sup>(1134)</sup>. Les prévenus, dont beaucoup sont détenus depuis plusieurs années, représentent 70 pour cent des détenus du pays, et peu ont eu accès à un avocat<sup>(1135)</sup>. De même, les tribunaux islamiques dans les 12 États du nord, ne parviennent pas toujours à respecter les droits à une procédure régulière pour les non-musulmans<sup>(1136)</sup>. La Constitution interdit la discrimination « ethnique » par le gouvernement et exige une représentation équitable de la diversité communautaire nigérienne dans les institutions de l'Etat, mais la discrimination sociale est largement pratiquée, favorisant de fréquents affrontements à connotation communautaire<sup>(1137)</sup>.

## E : LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

Le Nigeria a un long passé d'interventions militaires dans la vie politique. Cinq années à peine après l'indépendance (1966), les militaires se sont imposés dans le domaine politique et ont administré le pays pendant les trente années qui ont suivi, avec une brève interruption de quatre ans de gouvernement civil (entre 1979 et 1983). Durant cette longue période de régimes autoritaires, la gouvernance du secteur de la sécurité s'est détériorée, les droits humains ont été

1126 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigeria), *op.cit.*

1127 *Ibid.*

1128 *Ibid.*

1129 « Le président Jonathan joue la transparence », *Slate Afrique*, le 6 juin 2011, <http://www.slateafrique.com/2431/nigeria-goodluck-jonathan-joue-la-transparence><http://www.slateafrique.com/2431/nigeria-goodluck-jonathan-joue-la-transparence>

1130 Amnesty International, Rapport 2011 sur la situation des droits humains dans le monde (Nigeria), <http://www.amnesty.org/fr/region/nigeria/report-2011>

1131 B. AMUNWA, "Dirty work: shell's security spending in Nigeria and beyond", *Platform*, août 2012, <http://platformlondon.org/wp-content/uploads/2012/08/Dirty-work-Shell%E2%80%99s-security-spending-in-Nigeria-and-beyond-Platform-August-2012.pdf>

1132 Amnesty International, "Nigeria: Trapped in the cycle of violence", November 2012,

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR44/043/2012/en/04ab8b67-8969-4c86-bdea-0f82059dff28/af440432012en.pdf>

1133 *Ibid.*

1134 Amnesty International, rapport 2011 sur la situation des droits humains dans le monde (Nigeria), *op.cit.*

1135 *Ibid.*

1136 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Nigeria), *op.cit.*

1137 C. KWAJIA, « Les moteurs pernicieux du conflit ethnico-religieux au Nigeria », *op.cit.* ; P. CHERRUAU, « Le Nigeria peut-il disparaître? » *op.cit.*

systématiquement violés, la discipline a fait défaut au sein des forces armées, les acteurs du secteur de la sécurité ont perdu toute crédibilité auprès de la population nigériane<sup>(1138)</sup>. La période de la transition vers la gouvernance démocratique (1999-2007) qui débute avec l'élection à la présidence du général à la retraite Olusegun Obasanjo, a ouvert les perspectives d'une transformation du secteur de la sécurité au Nigeria. Parmi les grands défis de la démocratisation du pays on trouve en effet la nécessité d'instaurer « une gouvernance du secteur sécuritaire (GSS) efficace, grâce au renforcement des mécanismes civils de contrôle et de surveillance », ainsi que « l'établissement d'agences de sécurité responsabilisées, qui prennent en charge la sécurité individuelle et collective des citoyens, en étroite collaboration avec la sûreté d'État »<sup>(1139)</sup>.

En raison de l'influence exercée sur l'espace politique nigérian par les anciens hiérarques militaires retraités et leurs alliés civils au sein du nouveau parti dominant, le People's Democratic Party, le processus de réforme a débouché davantage sur une gouvernance présidentielle du secteur de la sécurité<sup>(1140)</sup>.

Le secteur de la sécurité du Nigeria comprend :

- les forces armées (armées de terre et de l'air, marine nationale, dont les effectifs s'élèvent à 77 000 environ) ;
- le service de police du Nigéria (dont les effectifs sont passés de 120 000 hommes et femmes en 1999 à environ 360 000 en 2008) ;
- les organismes paramilitaires, incluant les services des douanes, de l'immigration et du renseignement – y compris le renseignement militaire et le service de sécurité de l'État ;
- les organes de sécurité judiciaire et publique – les parquets, le ministère de la Justice, les services pénitentiaires (prisons) ;
- les compagnies de sécurité privées ;
- les miliciens et groupes d'autodéfense communautaires.

La coexistence entre les services de sécurité étatiques et les milices et groupes d'autodéfense communautaires constitue un trait singulier du système sécuritaire nigérian. Les prestataires de services de sécurité non étatiques répondent aux besoins des communautés que l'État n'est pas en mesure de satisfaire<sup>(1141)</sup>. Dans certaines régions du pays, notamment dans le Delta du Niger, des accords informels plus ou moins légitimés ont été passés avec les citoyens et les groupes désireux d'être protégés<sup>(1142)</sup>. Par conséquent, l'État fédéral a perdu son monopole d'usage de la force et sa légitimité en tant que pourvoyeur de sécurité. Cette singularité s'explique de plusieurs manières, notamment par les difficultés de l'État à apporter des réponses de fond à certaines situations d'exclusion sociale et politique, comme celle qui prévaut dans le delta. Mais d'une manière générale par l'incapacité apparente des institutions de sécurité étatiques à contrer la montée de la criminalité et de l'insécurité, entraînant à plusieurs reprises l'intervention de l'armée pour régler des problèmes de sécurité intérieure<sup>(1143)</sup>. Un autre trait du système sécuritaire nigérian

1138 J. Kayode FAYEMI et F. OLONISAKIN, « Le Nigeria », in « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, 2008, p.253, "www.dcaf.ch/content/download/.../bm\_WestAfrica\_bryden\_fr.pdf"

1139 Ibid, p. 255.

1140 Ibid.

1141 Ibid, p. 256

1142 D. MPAYON, « Les Bakassi Boys font régner la terreur », Afrik.com, 8 septembre 2008, "http://www.afrik.com/article15089.html"

1143 J. Kayode FAYEMI et F. OLONISAKIN, « Le Nigeria », in « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », op.cit, p.256

réside dans la complexité de la structure fédérale nigériane, qui cumule différents échelons de prise de décision et de prestation des services en matière de sécurité, du niveau fédéral au niveau des gouvernements des Etats. Le manque de coordination et des contradictions récurrentes entravent dans les faits le bon fonctionnement du secteur de la sécurité<sup>(1144)</sup>. Enfin, une des données saillantes du processus de réforme nigérian reste son caractère inachevé. L'essentiel des efforts pour restructurer et contrôler le secteur de la sécurité ont été centralisés au niveau de la présidence avec une faible implication de l'ensemble de la société.

En dépit du passé autoritaire et de la perte de crédibilité des institutions en charge de la sécurité, notamment l'armée et la police, les élus civils n'ont pas été en mesure de jouer un rôle clé dans la restructuration du secteur de la sécurité et dans la redéfinition de ses rôles et de ses missions<sup>(1145)</sup>. Malgré la mise en place en 2001, d'une commission gouvernementale fédérale chargée d'étudier les problèmes de sécurité nationale, l'opinion est restée divisée et l'idée d'un contrôle législatif comme clé du contrôle démocratique ne l'a pas emporté sur la conception privilégiant le rôle du président et du ministre de la Défense (en tant qu'anciens chefs militaires) dans la restructuration du système sécuritaire<sup>(1146)</sup>. Par ailleurs le nouveau programme de l'administration en la matière n'a pas clairement tranché la question de la subordination des forces armées au contrôle civil et aux autres institutions de surveillance, se contentant de mettre l'accent de manière générale sur la nécessité d'une armée professionnelle<sup>(1147)</sup>. La Constitution nigériane est également dépourvue d'un texte clair sur la reconnaissance par l'institution militaire de sa responsabilité devant le peuple et ses représentants élus. La section 217 de la Constitution de 1999 dispose que le rôle et les fonctions générales des forces armées sont les suivantes: défendre le Nigéria contre les agressions extérieures ; maintenir son intégrité nationale et assurer la sécurité de ses frontières contre des violations terrestres, maritimes ou aériennes ; assister les autorités civiles pour le maintien de l'ordre public et de la sécurité intérieure, en application des décrets éventuels de l'Assemblée nationale ; et assumer toute fonction décrétée par l'assemblée<sup>(1148)</sup>.

Le dualisme du secteur de la sécurité nigérian, caractérisé par la persistance de « milices ethniques », la perception négative de la police au sein d'une partie de l'opinion, qui la perçoit comme inefficace et en collusion avec le crime et le banditisme, les incursions récurrentes de l'institution militaire dans les questions de sécurité intérieure, témoignent de l'ampleur du problème du maintien de l'ordre et de la gestion du secteur de la sécurité. Avec ses 37 commandements d'État, 106 commandements de zone, 925 divisions de police, 2 190 postes de police à travers tout le pays, et quelque 120 000 officiers de police, le service de la police reste largement en sous-effectif<sup>(1149)</sup>. Les Nations Unies recommandent un ratio police/citoyens de 1 pour 400. Il n'était que de 1 pour 1 000 en 1999. Les effectifs de la police ont nettement augmenté passant de 120 000 à 360 000<sup>(1150)</sup>. Toutefois, les forces de police nigérianes restent confrontées aux problèmes de transport et de cantonnement, à l'insuffisance des réseaux de communication

1144 Ibid.

1145 Ibid, p. 259

1146 Ibid, p. 261

1147 Ibid, p. 232

1148 Ibid, p. 259

1149 Ibid, p. 263

1150 Ibid.

et de financement des centres d'instruction, ainsi qu'au manque de moyens pour collecter les informations criminelles<sup>(1151)</sup>.

En dépit de l'engagement du gouvernement à augmenter et améliorer les moyens des forces de police, le retrait complet des militaires dans les questions de sécurité intérieure semble hypothétique, à moyen terme au vu des difficultés à faire face à l'augmentation de la criminalité, dans les zones urbaines, comme en témoigne le recours aux patrouilles mixtes dans les centres urbains comme Lagos, Abuja, Kaduna ou Port Harcourt<sup>(1152)</sup>. Toutefois, les réponses à l'épineux problème du maintien de l'ordre passent par une approche d'ensemble intégrant au-delà de la seule correction du déficit en effectifs, la question de la réforme du système de justice criminelle en vue de garantir dans les faits l'accès à la justice et l'application de la loi<sup>(1153)</sup>.

## F : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS

### 1. Les enjeux de la gestion et la réforme du secteur pétrolier

Le Nigeria est le onzième plus important producteur de pétrole au monde<sup>(1154)</sup>. Le secteur pétrolier fournit 95% des recettes en devises du pays et environ 80% de ses recettes budgétaires<sup>(1155)</sup>. L'industrie pétrolière est principalement située dans le delta du Niger, où elle demeure une source de conflit et un important enjeu stratégique<sup>(1156)</sup>. Plus de 60% des 31 millions d'habitants que compte la région du Delta vivent en effet au-dessous du seuil de pauvreté<sup>(1157)</sup>. Avec ses 606 champs pétroliers, le delta du Niger fournit par ailleurs 40 % du total des importations américaines de brut<sup>(1158)</sup>. L'industrie pétrolière dans le delta du Niger regroupe à la fois l'État nigérian et des filiales des multinationales, parmi lesquelles Shell, Eni, Chevron, Total et Exxon Mobil<sup>(1159)</sup>. En plus du pétrole, le Nigeria détient les plus grandes réserves de gaz naturel en Afrique, mais ne dispose pas d'infrastructures nécessaires pour développer le secteur<sup>(1160)</sup>. Aussi, entre 70 et 90 % du gaz naturel issu de ses champs de pétrole est brûlé<sup>(1161)</sup>. Ce procédé appelé aussi « torchage », représente un gaspillage d'énergie équivalent à 300 millions de dollars US par jour, il repend d'importantes quantités de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, qui provoquent une forte pollution locale ainsi que des pluies acides<sup>(1162)</sup>. L'industrie pétrolière est aussi à l'origine d'une pollution sévère de l'eau et des terres, due aux déversements répétés d'hydrocarbures, qui affectent durablement les moyens de subsistance des populations locales<sup>(1163)</sup>. Selon l'agence nationale de détection de fuites de pétrole, la Nigerian National Oil Spill Response Agency (NOSDRA)

1151 Ibid.

1152 Ibid, p. 271

1153 Ibid, p. 273

1154 CIA The World Factbook (Nigeria), op.cit.

1155 Ibid.

1156 M. LUNTUMBUE, « Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND) - Fiche documentaire », op.cit ; M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité dans le golfe de Guinée : défis et enjeux d'une gouvernance maritime régionale », op.cit.

1157 M. LUNTUMBUE, « Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND) - Fiche documentaire », op.cit.

1158 J. VIDAL, "Nigeria's agony dwarfs the Gulf oil spill. The US and Europe ignore it", The Guardian, 30 may 2010, <http://www.guardian.co.uk/world/2010/may/30/oil-spills-nigeria-niger-delta-shell>

1159 US Energy Information Administration, Countries analysis (Nigeria), <http://www.eia.gov/countries/cab.cfm?fips=NI>

1160 Ibid.

1161 UNEP, « Afrique atlas d'un environnement en mutation », 2008, p. 273, [http://www.unep.org/dewa/Africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa\\_Atlas\\_Full\\_fr.pdf](http://www.unep.org/dewa/Africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa_Atlas_Full_fr.pdf)

1162 Ibid.

1163 Amnesty International, « Nigéria : l'ONU confirme la pollution pétrolière massive du Delta du Niger », 4 août 2011, <http://www.amnestyinternational.be/docs-informer/actualites-2/article/nigeria-l-onu-confirme-la>



environ 2.400 marées noires ont été signalées entre 2006 et 2010, résultant de sabotages, de détournement ou de la vétusté des infrastructures<sup>(1164)</sup>.

La question de la répartition des revenus du pétrole est un enjeu central de la vie politique nigériane, et le moteur historique du conflit du Delta. Selon le mode de répartition introduit par la Constitution de 1999, 13 % des revenus de l'exploitation pétrolière en mer, vont directement aux neuf États producteurs du delta du Niger, le reste des recettes revenant pour 47,2 % au gouvernement fédéral, 31,1 % aux autres États

fédérés, 15, 2 % aux Conseils des Collectivités locales, et enfin 6,5% au Fonds de priorités nationales, National Priorities Services Fund<sup>(1165)</sup>. Initialement, c'est l'ensemble du revenu pétrolier (y compris l'impôt sur les sociétés, les droits de douane, l'impôt sur la valeur ajoutée, etc.), qui était directement perçu par le gouvernement fédéral<sup>(1166)</sup>. Le manque de transparence et la mauvaise gestion des revenus du pétrole ont été une source de tensions récurrentes et de méfiance entre le gouvernement fédéral, les États, et les Conseils des Collectivités locales<sup>(1167)</sup>.

La principale revendication du mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND), portait justement sur l'attribution de 25 à 50% des revenus pétroliers aux régions productrices, en lieu place des 13 % que leur allouait la constitution de 1999<sup>(1168)</sup>. Le mouvement rebelle préconisait par ailleurs la gestion de ces fonds à travers des structures contrôlées par les communautés locales en lieu et place de l'État et sa bureaucratie passablement corrompue aux yeux du MEND<sup>(1169)</sup>. Le secteur pétrolier nigérian s'est caractérisé jusqu'ici par une gestion opaque et un niveau de corruption sans précédent<sup>(1170)</sup>. Un rapport commandé par le ministre nigérian du pétrole et rendu public en octobre 2012, a révélé l'ampleur de la corruption dans le secteur pétrolier<sup>(1171)</sup>. Ces pratiques frauduleuses dans le mode d'attribution des contrats, la gestion des subventions révélées par le parlement nigérian en avril coutent chaque année plusieurs milliards de dollars au trésor nigérian<sup>(1172)</sup>. 29 milliards de dollars ont été perdus au cours des dix dernières années du fait de fraudes sur le prix de vente du gaz naturel, et le vol de pétrole occasionne chaque année une perte estimée 6 milliards de dollars. 40% de ce vol produits pétroliers raffinés - soit affiné

1164 US Energy Information Administration, Countries analysis (Nigeria), op.cit.

1165 Ibid.

1166 Ibid.

1167 Ibid.

1168 M. LUNTUMBUE, « Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND) - Fiche documentaire », op.cit.

1169 Ibid.

1170 "Oil-gas sector mismanagement costs billions", BBC, 25 octobre 2012, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-20081268>

1171 Ibid.

1172 « Nigeria : Qui a volé les six milliards de dollars de subventions? », Slate Afrique, 24 avril 2012, <http://www.slateafrique.com/86251/nigeria>

au Nigeria ou importés - acheminés par pipelines appartenant à l'État-, sont perdus du fait de vols et sabotages avec la complicité de membres des services de sécurité<sup>1173</sup>.

Le Nigeria est le seul pays producteur de pétrole qui vend 100% de son pétrole brut à de négociants privés, plutôt que directement aux raffineries, ouvrant ainsi la voie aux fraudes<sup>1174</sup>. Les ressources détournées jouent un rôle important dans le système de financement opaque de parrainage et favoritisme politique<sup>1175</sup>.

Toutefois, depuis le second semestre 2012 le Parlement nigérien a entamé l'examen d'un nouveau projet de loi de réforme de son secteur pétrolier. Cette loi redéfinirait le cadre fiscal de l'industrie pétrolière, en augmentant les prélèvements nigériens sur les recettes, et permettrait la restructuration de la compagnie pétrolière d'État, la NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation) en une société à caractère lucratif<sup>1176</sup>. Les militants anti-corruption ont cependant estimé que la version du projet de loi soumise au Parlement n'offrait pas les garanties de rendre plus transparent ce secteur rongé par la corruption<sup>1177</sup>. Le projet a été par ailleurs accueilli avec méfiance par les compagnies pétrolières qui jugent les mesures fiscales annoncées trop sévères. Dans le cadre des nouvelles dispositions, les entreprises devraient en effet payer 10% sur leur bénéfice net pour alimenter un fonds destiné aux habitants des régions des zones d'extraction, en particulier le Delta du Niger<sup>1178</sup>. L'un des enjeux majeurs du conflit dans le delta depuis une décennie.

Michel Luntumbue

1173 « Oil-gas sector mismanagement costs billions », *op.cit.*

1174 *Ibid.*

1175 *Ibid.*

1176 US Energy Information Administration, *Countries analysis (Nigeria)*, *op.cit.*

1177 « Nigeria: Le gouvernement veut réformer le secteur pétrolier », 20 minutes.fr, 29 août 2012, <http://www.20minutes.fr/economie/992445-nigeria-gouvernement-veut-reformer-secteur-petrolier>

1178 *Ibid.*

## SECTION 2

# LE BENIN



## I. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

### A : DONNÉES GÉOPOLITIQUES

Situé sur le golfe de Guinée, le Bénin couvre une superficie de 112 620 km<sup>2</sup> et s'étend sur 700 km de long, entre le Nigeria à l'est et le Togo à l'ouest. Il est bordé au nord par le Burkina Faso et le Niger. Le Bénin partage 306 km de frontière avec le Burkina Faso, 266 km de frontière avec le Niger, 773 km de frontière avec le Nigeria, et enfin 644 km de frontière avec le Togo<sup>1179</sup>. Porto Novo, sa capitale administrative compte 257 000 habitants, et Cotonou sa métropole économique, 800 000 habitants<sup>1180</sup>. La situation géographique du Bénin lui permet de desservir en partie le marché nigérien et de fournir un accès à la mer à ses pays voisins enclavés du nord.

### B : DONNÉES HISTORIQUES

L'actuel Bénin, anciennement Dahomey, a été le foyer d'un royaume africain de premier plan fondé au 15<sup>e</sup> siècle. Le territoire est devenu une colonie française en 1872. Indépendant de la France depuis le 1<sup>er</sup> août 1960, le Bénin a connu jusqu'en 1972, une période d'instabilité politique marquée par de nombreux coups d'État et contrecoups, avant que le général Mathieu Kérékou ne prenne le pouvoir pour imposer un régime à parti unique d'inspiration marxiste-

1179 CIA World Fact Book (Benin), <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bn.html>

1180 African Economic Outlook (Benin), <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/benin/>

léniniste, qui a duré près de 20 ans<sup>(1181)</sup>. En 1990, les difficultés économiques et les revendications sociales forcent Mathieu Kérékou à tenir une Conférence nationale qui marque le début d'une transition démocratique pacifique. Depuis la fin du monopartisme en 1989, le Bénin jouit d'une gouvernance démocratique relativement stable. Le pays a organisé quatre scrutins présidentiels et quatre élections législatives qui se sont déroulés de manière pacifique. L'élection à la présidence, de l'ancien Premier ministre Nicéphore Soglo en 1991, marque le premier transfert du pouvoir réussi en Afrique d'une dictature à une démocratie<sup>(1182)</sup>. Mathieu Kérékou reviendra au pouvoir en remportant les élections de 1996 et 2001, et se retira à la fin de son second mandat.



L'élection de 2006 est remportée par Thomas Boni Yayi, un candidat indépendant, sur un programme de lutte contre la corruption et de dynamisation de la croissance économique du Bénin. En mars 2011, le Président Boni Yayi a été réélu pour un second mandat lors d'une élection jugée libre et équitable par les observateurs internationaux, mais fortement critiquée par l'opposition<sup>(1183)</sup>. Thomas Yayi Boni a recueilli 53.1% des voix, contre 35.6% de voix pour son adversaire direct Adrien Houngbedji, le candidat de la coalition de l'opposition, l'Union fait la nation (UN)<sup>(1184)</sup>. Les manifestations organisées par

l'opposition, contre les résultats de l'élection présidentielle, ont été dispersées violemment par la police<sup>(1185)</sup>. La coalition soutenant le président Boni Yayi, l'alliance des Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE), a remporté la majorité des suffrages lors des législatives organisées en avril 2011 et jugées libres et équitables par les observateurs<sup>(1186)</sup>. Des élections locales et communales sont prévues en 2013, tandis que les autorités doivent remédier à la polémique sur les défaillances de la liste électorale permanente informatisée, établie par la Commission électorale nationale autonome (CENA), mais que les partis d'opposition contestent. Le Bénin reste cependant considéré comme un modèle de démocratie institutionnelle<sup>(1187)</sup>.

## C : DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

La population du Bénin était estimée à 9,6 millions d'habitants en 2011<sup>(1188)</sup>, dont 44,4% ont moins de 15 ans. Le pays compte une grande variété de communautés culturelles, parmi lesquelles les Fon (39,2% de la population), les Adja (15,2%), les Yoruba (12,3%), les Bariba

1181 CIA World Fact Book (Benin), op. cit.

1182 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Bénin), <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/benin>

1183 Ibid.

1184 Ibid.

1185 « Bénin : les partisans d'Adrien Houngbedji réprimés lors d'une manifestation », Jeune Afrique, 25 mars 2011, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20110525130859/benin-manifestation-boni-yayi-union-africainebenin-les-partisans-d-adrien-houngbedji-reprimes-lors-d-une-manifestation.html>

1186 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Bénin), op. cit.

1187 Ibid.

1188 Banque Mondiale, Fiche-Pays (Bénin), <http://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview>

(9,2%), les Peulh (7%), les Ottamari (6,1%), les Yoa-Lokpa (4%), les Dendi (2,5%), etc<sup>(1189)</sup>. Trois grands courants religieux sont représentés au Bénin, le christianisme (42,8 %), l'islam (24,4 %) et l'animisme (23, 3%)<sup>(1190)</sup>. Les relations entre groupes culturels au Bénin sont généralement pacifiques, même si de temps en temps les clivages régionaux se manifestent, notamment entre le nord et le sud<sup>(1191)</sup>. Les groupes minoritaires sont cependant bien représentés dans les organismes publics, la fonction publique et les forces armées<sup>(1192)</sup>.

L'économie béninoise, trop peu diversifiée, dépend largement de l'agriculture et du commerce. Elle reste particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs. Le secteur agricole représente 35 % du produit intérieur brut (PIB), et emploie plus 70 % de la population active<sup>(1193)</sup>. La filière coton y reste l'activité dominante et représente environ 40 % des exportations<sup>(1194)</sup>. Ses performances sont limitées par des problèmes d'organisation, les aléas climatiques et l'archaïsme des outils de production. Malgré les réformes engagées dans la filière, la production décline depuis 2007, avec un recul annuel moyen de 25 %<sup>(1195)</sup>. En 2010, la production de coton a atteint son niveau le plus bas depuis vingt ans<sup>(1196)</sup>. Le chômage des jeunes reste un problème inquiétant. Le sous-emploi touche deux fois plus les jeunes que les adultes, en raison de la faiblesse de l'offre d'emploi, de la réticence des employeurs à recruter de nouveaux venus sur le marché du travail<sup>(1197)</sup>. Les jeunes sont également pénalisés par l'inadéquation entre la formation et l'emploi<sup>(1198)</sup>.

Le Bénin fait partie des pays à revenu faible (738,1 dollars de revenu par habitant en 2011). Le pays est classé à la 167ème place sur 187 pays, au classement de l'IDH établi par le PNUD en 2011<sup>(1199)</sup>. Des avancées ont été cependant enregistrées dans l'amélioration des soins et des services sociaux de base, avec la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. En matière d'éducation, le taux net de scolarisation primaire est passé de 86 % en 2003 à 93 % en 2010, celui des filles passant de 70 % à un peu plus de 80 %. En matière de santé, les progrès réalisés dans le domaine de la vaccination des enfants et l'accès aux soins de santé primaires ont permis d'élever l'espérance de vie à la naissance à 56.1 ans en 2011 contre une moyenne de 54.4 ans pour l'Afrique subsaharienne<sup>(1200)</sup>. Toutefois, le taux d'alphabétisation des adultes (en% d'âge de 15 ans et plus) est de seulement 42.4% alors que 37.4% de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/ jour)<sup>(1201)</sup>. Bien que le Bénin garde la réputation d'un des pays les plus stables, il n'est pas épargné par la recrudescence de la grande criminalité et le banditisme liés à la circulation d'armes légères et les trafics et contrebandes de toutes sortes qui affectent la sous-région<sup>(1202)</sup>.

1189 CIA World Fact Book (Benin), op. cit.

1190 Ibid.

1191 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Bénin), op. cit.

1192 Ibid.

1193 African Economic Outlook (Benin), op. cit.

1194 Ibid.

1195 Ibid.

1196 Ibid.

1197 Ibid.

1198 Ibid.

1199 PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain 2011, (Bénin), <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/BEN.html>

1200 African Economic Outlook (Benin), op. cit.

1201 CIA World Fact Book (Benin), op. cit.

1202 M. MATINI, « Lutte contre la grande criminalité au Bénin : L'informatisation des registres d'armes s'impose. Un projet de loi sur la circulation des armes légères à l'Assemblée nationale », Aube Nouvelle, 11 août 2010, <http://www.jolome.com/dir/article.php?i=45177&t=similar>

## D : DONNÉES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Le pouvoir exécutif est incarné par le président de la république, élu au suffrage universel pour un maximum de deux mandats de cinq ans. Le président remplit à la fois les fonctions de chef d'État et de chef du gouvernement<sup>(1203)</sup>. Le prochain scrutin présidentiel est prévu en mars 2016.

Le pouvoir législatif est représenté par une Assemblée nationale monocamérale dont les 83 membres sont élus pour un mandat de quatre ans<sup>(1204)</sup>. Lors des élections du 30 avril 2011, la coalition présidentielle FCBE a obtenu 41 sièges, l'Union fait la nation (UN) d'Adrien Houngbedji a obtenu 30 sièges, tandis que les autres formations se partageaient les 12 sièges restants<sup>(1205)</sup>. Les prochaines élections législatives sont prévues en 2015.

Le pouvoir judiciaire est représenté par une Cour constitutionnelle composée de 7 membres, dont 4 nommés par l'Assemblée nationale, et 3 nommés par le président, pour un mandat de 5 ans ; le dispositif judiciaire compte également une Cour suprême dont le président est nommé par le chef de l'État pour un mandat d'une durée de 5 ans; enfin, une Haute Cour de Justice (composé de membres de la Cour constitutionnelle et de 6 membres nommés par l'Assemblée nationale. L'indépendance du pouvoir judiciaire est généralement respectée par le pouvoir exécutif, mais les tribunaux restent dans une large mesure vulnérables à la corruption, liée en grande partie au manque crucial et persistant de financement<sup>(1206)</sup>. Néanmoins, la Cour constitutionnelle béninoise a démontré une remarquable indépendance, notamment en 2010, dans ses décisions sur un certain nombre de questions complexes concernant la réforme électorale<sup>(1207)</sup>. La Cour a semblé maintenir cette indépendance lors de la controverse sur les élections présidentielles de 2011<sup>(1208)</sup>. Les garanties constitutionnelles de la liberté d'expression sont largement respectées dans la pratique. Enfin, il existe au Bénin une presse libre, pluraliste et souvent politisée qui publie des articles très critiques à l'égard du gouvernement et des dirigeants des partis d'opposition<sup>(1209)</sup>.

## E : LE BÉNIN DANS LA DYNAMIQUE D'INSÉCURITÉ DU GOLFE DE GUINÉE

En 2011, le Bénin a été, après le Nigeria, le pays le plus touché par l'essor de la piraterie dans le golfe de Guinée. On a dénombré 21 attaques au large des côtes béninoises – sur les 58 attaques enregistrées dans le golfe de Guinée pour les dix premiers mois de l'année 2011 –, contre aucune en 2010 et une seule en 2009<sup>(1210)</sup>. L'augmentation des attaques au large des côtes du Bénin en 2011, est en partie une conséquence de la répression menée par le gouvernement nigérian contre la piraterie et le détournement de pétrole au large de ses côtes, poussant les organisations criminelles à déplacer leurs activités vers les eaux territoriales d'autres pays riverains comme le Bénin ou le Togo<sup>(1211)</sup>. Entre janvier et septembre 2012, en effet, le Togo a enregistré

1203 CIA World Fact Book (Benin), *op. cit.*

1204 *Ibid.*

1205 *Ibid.*

1206 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Benin), *op. cit.*

1207 *Ibid.*

1208 *Ibid.*

1209 *Ibid.*

1210 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011), 19 janvier 2012, p. 4, [http://www.un.org/isa/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/45&referer=http://www.un.org/News/Press/docs/2012/CS10558.doc.htm&Lang=F](http://www.un.org/isa/search/view_doc.asp?symbol=S/2012/45&referer=http://www.un.org/News/Press/docs/2012/CS10558.doc.htm&Lang=F)

1211 M. Luntumbue, « Insécurité maritime dans le golfe de Guinée : un état des lieux », Note d'Analyse du GRIP, 31 décembre 2012, Bruxelles, p. 4.

plus d'incidents dans ses eaux territoriales qu'au cours des cinq années précédentes, avec trois détournements de navires, deux attaques et six tentatives d'attaques<sup>(1212)</sup>. En revanche, le Bénin n'a connu, qu'un seul détournement de navire et une attaque au cours de la même période. Le Nigeria a été le plus touché avec 21 incidents, dont neuf abordages de navires, quatre détournements, sept échanges de tirs avec des pirates et une attaque avortée<sup>(1213)</sup>. Toutefois, nombre d'incidents ont été déjoués grâce à présence et à l'intervention de la marine nigériane qui a contribué au sauvetage de navires menacés<sup>(1214)</sup>.

Les pirates opèrent de plus en plus loin de leurs bases, -le plus souvent situées dans les criques du delta du Niger au sud du Nigeria-, et recourent à d'autres navires pour convoier les cargaisons et les marchandises volées sur les transporteurs de produits pétroliers<sup>(1215)</sup>. La majorité des attaques ont lieu de nuit et ciblent le plus souvent les pétroliers et les chimiquiers au mouillage, durant les opérations de transfert entre navires, et s'accompagnent parfois de prises d'otage au sein des équipages<sup>(1216)</sup>. Le carburant pillé sur les navires est écoulé au marché noir dans les grands ports du golfe de Guinée, grâce à la collusion entre les réseaux criminels et certains agents ou certaines autorités portuaires<sup>(1217)</sup>. Le coût économique de la piraterie dans le golfe de Guinée est estimé à deux milliards de dollars de pertes par an. Un pays comme le Bénin, dépourvu des capacités – navales et aériennes – et de ressources nécessaires pour répondre au défi de la piraterie, a perdu 70 % de ses recettes commerciales, liées aux activités du port autonome de Cotonou, qui représente 70 % du PIB national<sup>(1218)</sup>. Par le port de Cotonou transite en effet près 90% du commerce du Bénin avec les pays étrangers<sup>(1219)</sup>. Le recul de l'activité maritime au port de Cotonou affecte également les économies des pays enclavés comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui dépendent en partie de Cotonou pour leurs importations et leurs exportations. Au-delà de ces impacts économiques directs, il apparaît que la piraterie entretient des liens de plus en plus étroits avec les diverses formes de criminalité transfrontalière en cours dans la région; les réseaux criminels impliqués dans la piraterie et les vols à main armée en mer sont également actifs dans la traite des enfants, le trafic de drogues, de médicaments contrefaits et de cigarettes, etc.<sup>(1220)</sup>.

1212 "IMB reports drop in Somali piracy, but warns against complacency", IMB, 22 octobre 2012, <http://www.icc-ccs.org/news/811-imb-reports-drop-in-somali-piracy-but-warns-against-complacency>

1213 *Ibid.*

1214 *Ibid.*

1215 M. LUNTUMBUE, « Insécurité maritime dans le golfe de Guinée : un état des lieux », *op.cit.*, p. 5.

1216 *Ibid.*

1217 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 4.

1218 *Ibid.*

1219 *Ibid.*

1220 *Ibid.*, pp. 9-10.

## II. LES PRINCIPALES MENACES ET ENJEUX SÉCURITAIRES ACTUELS

### A: PAIX ET SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE

#### 1. Insécurité et gestion de l'espace maritime

L'insécurité maritime est sans conteste l'une des menaces principales à la sécurité et à la stabilité du Bénin. Le Bénin compte quelques 121 kilomètres de côte sur le golfe de Guinée et 1 989 kilomètres de frontières terrestres avec le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria, qui restent difficiles à sécuriser. L'extrême mobilité des pirates qui opèrent à partir du Nigeria voisin, l'insuffisance des infrastructures, ressources et moyens aéronavals, mais surtout le contexte de paupérisation favorisant une collusion entre les réseaux criminels et certains agents portuaires, rendent particulièrement difficile la surveillance et le contrôle de l'espace maritime béninois<sup>(1221)</sup>. Les bateaux et le matériel utilisés par les pirates sont le plus souvent plus rapides et plus modernes que ceux de la marine béninoise. En 2011, le Bénin ne disposait de deux petits patrouilleurs côtiers « Defender » fournis par le gouvernement américain<sup>(1222)</sup>. Aussi, le pays reste largement tributaire de son voisin nigérian pour contrer la piraterie dans son espace maritime.



Le 9 février 2012, les pirates avaient arraisonné et détourné un pétrolier à 83 milles marins au Sud de Cotonou (153,72 Km). Le bateau à la dérive avait navigué vers une destination inconnue mais avait pu contacter le centre d'alerte du Bureau maritime international (IMB Piracy Reporting Centre) et permis aux autorités nigérianes de dépêcher une équipe de sauvetage de la marine pour intercepter le pétrolier et secourir l'équipage<sup>(1223)</sup>. En juillet 2012, deux assaillants armés sont montés à bord d'un navire marchand au mouillage à 1 mille marin (1,852 km) du port de Cotonou, emportant de l'argent avant de s'échapper à bord d'un petit bateau rapide<sup>(1224)</sup>. En août 2011, le Joint War Committee, un regroupement de compagnies d'assurances basé à Londres, avait inscrit le Bénin sur la liste des pays à haut risque, entraînant une hausse des primes d'assurance pour les navires opérant dans les eaux territoriales béninoises<sup>(1225)</sup>.

Le nombre de bateaux entrant dans le port de Cotonou aurait également chuté de 70%<sup>(1226)</sup>. Selon les statistiques établies par le Conseil national des chargeurs du Bénin, le tonnage du port de Cotonou serait passé à moins de 6 millions de tonnes en 2011, contre un tonnage moyen annuel de 7 millions. Ce qui équivaut à une perte de recettes douanières de l'ordre de 81 millions de

1221 Ibid p. 4.

1222 Ibid, p. 7.

1223 "Live Piracy & Armed Robbery Report 2012", ICC Commercial Crime Services, 9 février 2012, <sup>1</sup><http://www.icc-ccs.org/piracy-reporting-centre/live-piracy-report/details/117/60>

1224 Ibid.

1225 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », op.cit, p. 5.

1226 Ibid.

dollars en 2011<sup>(1227)</sup>. Le secteur de la pêche a également été affecté, subissant en 2011, une perte mensuelle de 1 million de dollars<sup>(1228)</sup>.

#### 2. L'insécurité frontalière liée aux menaces de groupes islamistes exogènes

Selon une source parue dans la presse nigérienne au dernier trimestre 2011, les zones frontalières du Bénin, contigües au Niger, pourraient être touchées par l'activisme djihadiste, à la faveur d'une jonction entre des éléments du groupe islamiste nigérian Boko Haram et de nouveaux groupes de prédicateurs extrémistes actifs dans la ville de Gaya, dans la région de Dosso qui fait frontière avec le Bénin<sup>(1229)</sup>. Ces nouveaux groupes de prédicateurs radicaux affectent des comportements et véhiculent des messages, et appels à la révolte similaires à ceux prônés par la secte Boko Haram au Nigeria. Après la région de Diffa qui serait déjà infiltrée par Boko Haram, pour servir de base arrière, ces activistes seraient en voie de s'implanter dans la région de Gaya. Profitant de la porosité des frontières, ainsi que des liens séculaires de traditions, de cultures, de langue et de la religion ces groupes veulent exploiter le contexte de pauvreté qui affecte ces régions et qui expose nombre de jeunes à la tentation de rejoindre leurs rangs<sup>(1230)</sup>.

### B : CRIMINALITÉS ET TRAFICS TRANSFRONTALIERS

#### 1. Trafic de drogues

Comme d'autres pays de la sous-région, le Bénin est devenu une plaque tournante pour le trafic de cocaïne et d'héroïne en provenance d'Amérique du sud et d'Asie, à destination de l'Europe. En avril et en juin 2011, les autorités ont saisi une cargaison de 200 kilogrammes d'héroïne et de 450 kilogrammes de cocaïne dans le port de Cotonou<sup>(1231)</sup>. Les arrestations consécutives à cette saisie suggèrent l'implication courante de certains agents de l'État, membres des hiérarchies militaire et policière, auxiliaires de justice dans le trafic de drogue<sup>(1232)</sup>. Le Bénin est également producteur de cannabis consommé localement ou exporté au Nigeria pour y être transformé<sup>(1233)</sup>. De même, les stimulants de type amphétamine venus d'Asie et du Nigeria sont l'objet d'un trafic et d'une consommation croissante au Bénin<sup>(1234)</sup>.



1227 Ibid.

1228 Ibid.

1229 « Insécurité frontalière liée aux sectes islamistes : la ville de Gaya sur orbite », L'Événement, 15 octobre 2011, <sup>1</sup><http://www.actuniger.com/societe/310-societe/2971-insecurite-frontaliere-liee-aux-sectes-islamistes-la-ville-de-gaya-sur-orbite.html>

1230 Ibid.

1231 G. BERGHEZAN, « Panorama du trafic Cocaïne en Afrique de l'Ouest », Rapport du Grip, 1er juin 2012, p. 9, <sup>1</sup><http://www.grip.org/fr/node/39>

1232 « Des auxiliaires de justice, volent une partie de la drogue saisie en la substituant par la farine de maïs », Le Post, 25 juin 2011, <sup>1</sup>[http://archives-le-post.buffingtonpost.fr/article/2011/06/25/2533015\\_des-auxiliaires-de-justice-volent-une-partie-de-la-drogue-saisie-en-la-substituant-par-la-farine-de-mais.html](http://archives-le-post.buffingtonpost.fr/article/2011/06/25/2533015_des-auxiliaires-de-justice-volent-une-partie-de-la-drogue-saisie-en-la-substituant-par-la-farine-de-mais.html)

1233 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », op.cit, p. 10.

1234 Ibidem

## 2. Trafic de produits pétroliers

Le trafic de pétrole représente une industrie clandestine florissante au Bénin grâce à l'achat et la vente de carburants de contrebande en provenance du Nigeria voisin, communément appelé « Kpayo »<sup>(1235)</sup>. Selon les estimations locales, 80 % du pétrole vendu au Bénin proviendrait de la contrebande, entraînant la fermeture de nombreuses stations d'essence légales qui ne peuvent lutter avec la concurrence du pétrole illicite<sup>(1236)</sup>. Diverses tentatives des autorités pour interdire ce commerce informel se sont traduites par des résistances, ce commerce informel étant la seule source de revenu pour une couche importante de la population<sup>(1237)</sup>. En août 2008, les interventions de la police contre le commerce de pétrole illicite avaient déclenché de violents affrontements avec les vendeurs<sup>(1238)</sup>.

Outre le trafic de drogues, et le détournement de pétrole, il apparaît que les réseaux de criminalité transfrontalière actifs au Bénin, sont également présents dans les domaines de la traite des enfants, du trafic de médicaments contrefaits, de cigarettes, etc.<sup>(1239)</sup>. La perméabilité des frontières, le rôle du Bénin comme plaque tournante du commerce dans la sous-région, ainsi que l'insuffisance de moyens de répression, font du pays une cible facile pour les trafiquants.

## 3. Trafic d'êtres humains

La traite d'enfants est un fléau répandu au Bénin. Elle est notamment alimentée par la pauvreté des familles rurales et par le dévoiement de la pratique de placement d'enfants en vue de leur formation professionnelle ou de leur accès à l'éducation<sup>(1240)</sup>. Les enfants sont l'objet d'un trafic intra-régional, à la fois interne et transfrontalier, dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche ou de la mendicité<sup>(1241)</sup>.

## 4. Politique de lutte contre la criminalité transfrontalière

En ce qui concerne la lutte contre la piraterie et la sécurité maritime, le Bénin est signataire de plusieurs conventions internationales, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et la Convention visant à faciliter le trafic maritime international<sup>(1242)</sup>. Cependant, la législation béninoise en matière de lutte contre la piraterie reste lacunaire et ne permet pas de lutter efficacement contre la menace. Ainsi, la définition de la piraterie sur laquelle repose la législation béninoise est obsolète et ne cadre pas avec celle établie dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer<sup>(1243)</sup>.

Des présumés pirates ont été inculpés d'infractions générales (vol à main armée, association de malfaiteurs) plutôt que pour les faits relevant de la piraterie. Par ailleurs, le principe de la compétence universelle établi dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et qui

1235 O. ALLOCHEME, « Kpayo: Est-ce la fin ? », *L'Évènement précis*, 28 novembre 2012. <sup>4</sup><http://levenementprecis.com/?p=13996>

1236 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 10.

1237 O. ALLOCHEME, « Kpayo: Est-ce la fin ? », *op.cit.*

1238 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 10

1239 *Ibid.*, p. 9.

1240 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », *Note d'Analyse du GRIP*, 9 octobre 2012, Bruxelles, p. 7. <sup>4</sup><http://www.grip.org/fr/node/598>

1241 *Ibid.*

1242 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 5

1243 *Ibid.*

fonde l'arrestation et la poursuite en justice des pirates n'est pas incorporé dans le Code maritime du Bénin<sup>(1244)</sup>. Ce qui limite la compétence juridictionnelle du Bénin sur les actes de piraterie commis en haute mer aux seuls actes commis par les citoyens béninois ou à bord des bateaux battant pavillon béninois<sup>(1245)</sup>. Parallèlement aux mesures ponctuelles de patrouilles conjointes avec la marine nigérienne, mises en place au second semestre 2011, le gouvernement béninois a investi dans l'achat d'équipements, et moyens maritimes et aériens en vue de renforcer ses capacités en matière de sécurité maritime<sup>(1246)</sup>. Le Bénin a par ailleurs renforcé son système de surveillance maritime en installant deux radars côtiers permettant une couverture plus large de son espace maritime<sup>(1247)</sup>. Toutefois, une réponse globale au défi de la piraterie en golfe de Guinée, repose sur la mise en place d'une stratégie régionale intégrée, complémentaire aux mesures prises à l'échelle de chaque pays riverain.

En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, le Bénin est partie aux principales conventions internationales relatives à la drogue et au crime, dont la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, la Convention des Nations unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations unies contre la corruption, etc.<sup>(1248)</sup>. Le Bénin a par ailleurs adopté une législation interne visant à combattre des formes particulières de criminalité organisée, notamment la loi du 18 juillet 1997 sur le contrôle des drogues et des précurseurs, la loi du 31 octobre 2006 sur la prévention, la détection et l'incrimination du blanchiment d'argent, la loi du 30 août 2011 sur la corruption, et enfin la loi du 10 avril 2006 sur la traite d'enfants<sup>(1249)</sup>.

Toutefois, d'une manière générale le pays doit revoir de fond en comble sa législation et son système judiciaire. L'application des textes législatifs nationaux et des instruments internationaux d'entraide judiciaire reste dans les faits très limitée<sup>(1250)</sup>. Plus encore, comme l'ont constaté les rapporteurs de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée, « les services de répression et les autorités judiciaires béninoises rencontrent d'énormes difficultés à mener les enquêtes nécessaires en raison du manque de personnel, de ressources et de matériel, d'une formation insuffisante, de moyens de répression limités et de l'absence de coordination entre les services, particulièrement entre les forces de sécurité<sup>(1251)</sup> ».

## C : RISQUES D'INSTABILITÉ INTERNE

Des tensions potentielles sont à craindre autour des élections locales (communales et municipales) prévues au premier semestre 2013, mais qui pourraient être ajournées en raison de retards ou du défaut d'actualisation de la Liste électorale permanente informatisée (Lépi) établie par la CENA<sup>(1252)</sup>. Cette liste utilisée lors des présidentielles et des législatives de 2011, se trouve au

1244 *Ibid.*

1245 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, pp.5-6

1246 SEKODO, « Bénin : Piraterie maritime : l'ALIBORI déployé sur les côtes béninoises », *Koaci.com*, 15 mai 2012, <http://koaci.com/articles-75002>

1247 « Le Bénin se dote d'une nouvelle défense maritime pour protéger ses côtes », *RFI*, le 21 décembre 2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121221-le-benin-dote-une-nouvelle-defense-maritime-protoger-cotes>

1248 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 10

1249 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 11

1250 *Ibid.*

1251 *Ibid.*

1252 M. BONI TEIGA, « Municipales de 2013 – Le Bénin cherche désespérément un fichier électoral », *Slate Afrique, les blogs*, 6 août 2012, <http://blog.slateafrique.com/echos-du-benin/2012/08/06/municipales-de-2013-le-benin-cherche-desesperement-un-fichier-electoral>

cœur d'une polémique, ses détracteurs lui reprochant d'avoir exclu des milliers d'électeurs qui n'ont pu être pris en compte dans le fichier électoral<sup>(1253)</sup>. Le scrutin local de 2013 constitue ainsi un test pour la stabilité de la démocratie béninoise. La crise née lors du processus électoral de 2011 pourrait rebondir si un large consensus n'est pas constitué sur la révision de la Lépi, dont le processus a été confié à un groupe de travail parlementaire mais reste émaillé de méfiance entre les protagonistes de la scène politique et de la société civile<sup>(1254)</sup>.

Sur le plan socio-économique, le Bénin pourrait également connaître des soubresauts induits par l'impact de la piraterie sur son économie. En effet, la baisse des recettes de l'État consécutive aux impacts de la piraterie sur les activités du port de Cotonou, affecte inmanquablement le fonctionnement de l'État. Elle pourrait contrarier la mise en œuvre des programmes de développement économique, ainsi que la capacité de l'État béninois à consolider la gouvernance démocratique ou encore à anticiper les réformes nécessaires pour attirer les investissements étrangers dans les projets de prospection et d'exploitation des réserves marines de pétrole et de gaz<sup>(1255)</sup>.

Enfin, la prolifération des armes de fabrication artisanales produites par des forgerons locaux, tend à devenir une menace sécuritaire croissante au Bénin<sup>(1256)</sup>. Ces armes artisanales de plus en plus performantes interviennent en effet dans un nombre croissant d'attaques et d'agressions, survenues dans différentes villes du pays<sup>(1257)</sup>. Peu onéreuses, ces armes ne sont ni identifiées, ni réglementées. Il n'existe aucune législation encadrant ou interdisant la fabrication des armes légères en République du Bénin. Une telle législation - pourtant requise par la Convention de la CEDEAO sur les armes légères que le Bénin a signée et ratifiée - permettrait aux autorités de maîtriser leur circulation sur toute l'étendue du territoire<sup>(1258)</sup>.

## D : DROITS DE L'HOMME

Selon le rapport sur les libertés civiles et politiques de l'ONG Freedom House pour 2012, le Bénin est une démocratie électorale<sup>(1259)</sup>.

Scores 2012 Freedom house<sup>(1260)</sup> :

- Statut: Liberté
- Indice de la liberté: 2/7
- Libertés civiles: 2/7
- Droits civils et politiques: 2/7

De manière générale, peu d'atteintes majeures aux droits humains sont à signaler au Bénin. Toutefois, un climat de tensions et de restrictions à la liberté d'expression et de réunion a prévalu

1253 M. BONI TEIGA, « Bénin – La Lépi, l'épine dans le pied de la démocratie béninoise », Slate Afrique, les blogs, 25 août 2012, <http://blog.slateafrique.com/lechos-du-benin/2012/06/25/benin-%E2%80%93-la-lepi-%E2%80%99epine-dans-le-pied-de-la-democratie-beninoise/>

1254 T. GNANSOUNOU RUFINO, « Vote du titre 1 de la loi sur la Lépi/Composition du Cos : Coup de force des députés Fcbe », Le Matinal, 28 décembre 2012, <http://www.actubenin.com/?Vote-du-titre-1-de-la-loi-sur-la>

1255 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », op.cit, p. 5

1256 O. PADONOU, « Le régime des armes à feu et munitions de fabrication artisanale en débat au Bénin », Note thématique du Réseau africain francophone sur les armes légères », <http://www.reseau-rafal.org/node/12>

1257 « Prolifération des armes de fabrication artisanale: un nouveau casse-tête pour les autorités », Le Matinal, 12 juin 2012), cité par l'Avaigée presse, [http://www.lavaigee.org/GoogleTap\\_SG\\_article\\_12867.html](http://www.lavaigee.org/GoogleTap_SG_article_12867.html)

1258 O. PADONOU, « Le régime des armes à feu et munitions de fabrication artisanale en débat au Bénin », op.cit.

1259 Rapport sur les libertés civiles et politiques Freedom House 2012 (Benin), op.cit.

1260 Ibid.

au second semestre 2010, suite aux soupçons d'une éventuelle implication de responsables gouvernementaux dans la disparition d'un fonctionnaire du ministère des Finances<sup>(1261)</sup>. Ce climat de tensions a persisté lors du processus électoral de 2011<sup>(1262)</sup>.

La situation dans les prisons béninoises est un autre sujet de préoccupation, en raison de leur surpopulation depuis des années. En 2011, le nombre de prisonniers dans la prison de Cotonou, la première ville du pays, était six fois supérieur à la capacité d'accueil de l'établissement, selon Amnesty International<sup>(1263)</sup>. Sur les 2 500 détenus que comptait alors la prison, 80 % de personnes étaient en détention provisoire<sup>(1264)</sup>.

Toutefois, depuis octobre 2012, le Bénin a officiellement aboli la peine de mort en devenant le 9<sup>e</sup> État africain partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort<sup>(1265)</sup>. La population reste cependant majoritairement favorable à la peine capitale qu'elle conçoit comme une garantie de protection contre la criminalité grandissante au Bénin<sup>(1266)</sup>. Nombre de Béninois n'ont en effet pas confiance dans l'appareil judiciaire auquel ils reprochent ses lenteurs, son inefficacité et surtout la corruption<sup>(1267)</sup>. Aussi, certains n'hésitent pas à recourir à la vindicte populaire pour se faire justice soi-même, au détriment de la présomption d'innocence et du respect des droits humains<sup>(1268)</sup>.

## E : LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La transition pacifique réussie, d'un régime militaire à une démocratie multipartite au Bénin, s'est accompagnée d'un ensemble réformes institutionnelles décisives, dont des audits de différents organes gouvernementaux ainsi qu'une décentralisation administrative. Dans le secteur sécuritaire, la transition s'est concrétisée par un retrait progressif de l'armée de la sphère politique<sup>(1269)</sup>. Le cantonnement des forces armées du Bénin à un rôle désormais apolitique a permis une évolution vers une conception démocratique des relations civilo-militaires, et favorisé un engagement plus actif de la société civile dans la sphère de la gouvernance. Le secteur sécuritaire s'est dans l'ensemble orienté vers la sécurité publique et la sécurité humaine<sup>(1270)</sup>.

Le secteur de la sécurité au Bénin se compose principalement des corps suivants :

- les forces armées du Bénin ;
- la gendarmerie nationale ;
- la force de police nationale ;

1261 « Grève après la disparition mystérieuse d'un fonctionnaire du ministère des Finances du Bénin », RFI, le 2 septembre 2010, <http://www.rfi.fr/afrique/20100902-greve-apres-disparition-mysterieuse-fonctionnaire-ministere-finances-benin> ; « Au Bénin, le corps sans vie de Pierre Urbain Dangnivo retrouvé », RFI, le 28 septembre 2010, <http://www.rfi.fr/afrique/20100928-benin-le-corps-vie-pierre-urbain-dangnivo-retrouve>

1262 Flore S. NOBIME, « Deux ans après sa disparition Pierre Urbain Dangnivo ne fait plus recette », L'Événement précis, le 17 août 2012, <http://levenementprecis.com/?p=12883>

1263 Ibid.

1264 Ibid.

1265 D. BOUSQUET, « L'abolition de la peine de mort divise les Béninois », Slate Afrique, 12 novembre 2012, <http://www.slateafrique.com/97061/benin-une-peine-de-mort-abolie-sans-bruit-peine>

1266 Ibid.

1267 Ibid.

1268 Ibid.

1269 Sadikou AYO ALAO et Theodore LOKO, « Le Bénin », in A. BRYDEN, B. N'DDIAYE, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, op.cit, p. 30.

1270 I. APOVO, M. GAANDERSE, « Le Bénin », in M. GAANDERSE, K. VALASEK, « Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'ouest », DCAF, op.cit, p. 51.

- le service des douanes ;
- les gardes forestiers ;
- la brigade du feu.

Les forces armées comprennent l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air ainsi que la gendarmerie. La gendarmerie béninoise est la composante principale des forces de sécurité, et dispose d'un quartier général dans chaque région du Bénin, ainsi que de brigades dans tous les districts ruraux et urbains. Dans les zones rurales, la gendarmerie remplit les missions similaires à celles de la police nationale dans les zones urbaines, à savoir la sécurité des personnes et des biens<sup>(1271)</sup>. La force de police est dirigée par un directeur général et comprend également différents groupes d'intervention rapide spécialisés : la brigade criminelle et les compagnies républicaines de sécurité, dont l'état-major est établi à Cotonou ainsi que des unités dans l'ensemble des capitales régionales. Par ailleurs, le processus de décentralisation, devrait s'accompagner de la mise en place de services de police municipale dans les nouvelles communes<sup>(1272)</sup>. Enfin, des compagnies de gardiennage privées exercent également sous licence d'exploitation du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, et offrent des services de sécurité aux particuliers et au secteur privé. Elles coopèrent généralement avec les institutions de défense et de sécurité de l'État<sup>(1273)</sup>.

Au terme de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, le rôle des forces armées du Bénin a été recentré sur la protection de l'intégrité du territoire national. Le président de la République en est le commandant en chef, il nomme les membres du Conseil supérieur de défense dont il préside les réunions<sup>(1274)</sup>. L'Assemblée nationale dispose de prérogatives importantes en matière de sécurité, elle a le pouvoir mobiliser les forces pour défendre le territoire en temps de guerre. Elle approuve ou amende toute action relative aux alliances ou à la coopération militaire envisagée par le Bénin. L'Assemblée approuve également toute intervention des forces armées hors du territoire béninois. Elle dispose enfin d'une Commission de la défense nationale, qui traite spécifiquement de questions en rapport avec le système sécuritaire national<sup>(1275)</sup>. Outre les mécanismes de supervision internes propres à chaque organe de sécurité, le système sécuritaire béninois est doté d'un ensemble de mécanismes/organes de contrôle, externes, responsables du contrôle et de la supervision de toutes les institutions étatiques, dont les principaux sont :

- le Médiateur de la République, dont le rôle est de garantir le respect des droits des citoyens par l'administration<sup>(1276)</sup> ;
- la Commission nationale des droits de l'homme, dont la mission est de garantir la promotion des droits humains, notamment par un travail de sensibilisation du public, ainsi que par l'examen de cas de violation des droits des citoyens et leur résolution à l'amiable à travers un rôle de médiateur entre les citoyens et l'État<sup>(1277)</sup> ;

1271 S. AYO ALAO et T. LOKO, « Le Bénin », in A. BRYDEN, B. N'DDIAYE, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, op.cit, p. 32

1272 Ibid.

1273 Ibid.

1274 Ibid.

1275 Ibid, p. 33

1276 I. APOVO, M. GAANDERSE, « Le Bénin », in M. GAANDERSE, K. VALASEK, « Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'ouest », DCAF, op.cit, p. 56

1277 Ibid.

- l'Inspection générale d'État, chargée d'inspecter toutes les institutions étatiques, elle mène des enquêtes et produit des rapports<sup>(1278)</sup> ;
- l'Inspection générale du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, qui a en charge la supervision de la police nationale<sup>(1279)</sup> ;
- la société civile dont les acteurs de plus en plus nombreux assument un rôle de surveillance, en dénonçant les abus commis par les différents corps de sécurité, et plus particulièrement la police nationale<sup>(1280)</sup>.

Toutefois, en dépit de ces avancées, la mise en œuvre des changements tant dans l'organisation interne que dans la gouvernance du secteur de la sécurité au Bénin reste lente et l'information relative aux institutions du secteur de sécurité et à leur réforme au Bénin n'est pas toujours aisément accessible<sup>(1281)</sup>.

D'une manière générale, les institutions du secteur de la sécurité au Bénin peinent à réduire l'insécurité grandissante dans le pays, en raison notamment d'un manque de ressources humaines, matérielles et financières, mais aussi en raison de la corruption, des abus et de l'indiscipline qui touchent certains organes de la sécurité, dont la police, et les douanes en particulier<sup>(1282)</sup>. Le Bénin est confronté à un taux de criminalité croissant, caractérisé par la recrudescence de vols à main armée, le trafic de drogues, d'armes, d'enfants et de devises qui sont aussi le fait de réseaux transnationaux de crime organisé. En milieux urbains, la multiplication d'infractions touchant à la sécurité des personnes témoignent sans équivoque des insuffisances des forces de sécurité<sup>(1283)</sup>. Cette montée de la criminalité a favorisé la création de nombreuses agences de sécurité privées, dont le personnel est souvent constitué d'anciens membres démobilisés des forces armées du Bénin<sup>(1284)</sup>. La police nationale, active principalement dans les zones urbaines, a été accusée de violences envers des civils d'arrestations et détentions arbitraires<sup>(1285)</sup>. En vue de remédier à cette situation, le gouvernement béninois a recruté des agents supplémentaires, construit davantage de postes de police et modernisé l'équipement. La mise en œuvre de la décentralisation apparaît également comme un moyen de densifier la couverture sécuritaire en établissant des services de police de proximité, notamment dans les nouvelles communes<sup>(1286)</sup>.

## F : RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS

Pays à l'économie essentiellement agricole, aux ressources limitées, tributaire d'une production cotonnière en déclin, le Bénin joue surtout, par sa position géographique, un rôle de pivot commercial pour les importations et les exportations des pays enclavés de la sous-région sahélienne.

1278 Ibid.

1279 Ibid.

1280 Ibid, p. 57

1281 Ibid.

1282 S. AYO ALAO et T. LOKO, « Le Bénin », in A. BRYDEN, B. N'DDIAYE, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, op.cit, pp. 41-42

1283 Ibidem, p. 35.

1284 I. APOVO, M. GAANDERSE, « Le Bénin », in M. GAANDERSE, K. VALASEK, « Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'ouest », DCAF, op.cit, p. 51

1285 S. AYO ALAO et T. LOKO, « Le Bénin », in A. BRYDEN, B. N'DDIAYE, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever », DCAF, op.cit, p. 42

1286 Ibid. p. 35.



Le Bénin échappe dans une large mesure à la pesanteur des enjeux géopolitiques liés à la présence de ressources minières de rente. Toutefois, la découverte supposée de nouveaux gisements pétroliers au large des côtes béninoises en 2009, a relancé les espoirs du Bénin de diversifier son économie, en devenant à son tour une puissance pétrolière<sup>(1287)</sup>. Les experts de la compagnie pétrolière nigériane South Atlantic Petroleum Limited (SAPETRO), auraient estimé à 14 000 barils par jour, la production de l'un des puits, sur la dizaine que compterait le gisement, au large de Sème, au sud-est du Bénin<sup>(1288)</sup>.

En mai 2011, le géant pétrolier brésilien Petrobras a confirmé ses intentions d'investir dans le secteur pétrolier béninois, notamment dans les gisements offshore faisant partie du bassin sédimentaire côtier béninois<sup>(1289)</sup>. Petrobras détient déjà 50 % des parts de la Compagnie Béninoise des Hydrocarbures (CBH)<sup>(1290)</sup>. Cette nouvelle piste d'exploitation pourrait se concrétiser à partir de 2014, et représente pour le gouvernement béninois les possibilités d'une redevance de 12,5 % et mais aussi de création d'emplois<sup>(1291)</sup>. Cette perspective pétrolière est source de tensions potentielles, tant sur le plan interne que régional, comme l'illustre le rejet en novembre 2011, par le parlement béninois, du traité relatif à la délimitation de la frontière maritime avec le Nigeria<sup>(1292)</sup>. Selon les députés béninois, l'application de la méthode de délimitation prévue par ce traité signé le 4 août 2006 à Abuja, ne tiendrait pas compte des intérêts du Bénin, en empêchant son accès à la haute mer qui regorge d'importantes ressources pétrolières, minières et halieutiques<sup>(1293)</sup>.

La principale source de tension et de conflits liés aux ressources naturelles au Bénin concerne en définitive le domaine de la transhumance transfrontalière entre les régions du nord du Bénin et les pays frontaliers. Chaque année le déplacement de milliers de bovins à la recherche de pâturages est l'occasion de tensions et de conflits locaux entre agriculteurs et éleveurs<sup>(1294)</sup>. Selon un rapport récent du ministère béninois de l'Agriculture, environ 37 418 têtes de bovins et de 8 480 d'ovins transhumants transfrontaliers en provenance de pays frontaliers (le Niger, le Burkina

Faso) auraient traversé le Bénin en 2009<sup>(1295)</sup>. En dépit de l'existence des législations nationales et communautaires réglementant la transhumance, les conflits entre agriculteurs et éleveurs se multiplient ces dernières années, selon le rapport, « avec de lourdes conséquences en termes de coups et blessures, dégâts sur les superficies cultivées et pertes de produits agricoles<sup>(1296)</sup> ». Le déplacement de milliers de tête de bétail entraîne des nombreux problèmes de logement, de nourriture et d'eau<sup>(1297)</sup>. La transhumance des ruminants reste cependant le seul moyen d'éviter la prolifération des parasites du bétail et l'épuisement de la végétation qui leur sert d'aliment. Le plus souvent, les éleveurs et cultivateurs trouvent un terrain d'entente, par des échanges dictés par la complémentarité de leurs activités respectives, notamment la fourniture de fumures de parcelles contre le glanage des chaumes de mil ou de sorgho<sup>(1298)</sup>. Les conflits liés à la transhumance sont cependant l'objet de concertations régionales ou nationales régulières visant à dégager des recommandations en vue de mieux intégrer la transhumance des troupeaux aux agricultures locales<sup>(1299)</sup>.

Michel Luntumbue

## CONCLUSION

### Les cadres et stratégies de lutte sous-régionaux contre les menaces sécuritaires propres au système de conflit

Les efforts des pays de la sous-région, en vue d'une lutte coordonnée contre la criminalité transfrontalière, s'inscrivent principalement dans le cadre du Plan d'action régional de la CEDEAO adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Abuja, en décembre 2009<sup>(1300)</sup>. L'opérationnalisation de ce Plan d'action régional bénéficie du soutien de l'ONUDC qui s'est matérialisé, début 2011, par la publication du « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, 2010-2014<sup>(1301)</sup> ». Ce programme a pour objectifs de renforcer les capacités des États bénéficiaires dans la gestion des services de renseignement, par l'amélioration de l'efficacité et la coordination des différents organes chargés du maintien de l'ordre, par la mise en place de systèmes de justice pénale fonctionnels et efficaces, dans la prévention du crime, de l'abus de drogues ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme<sup>(1302)</sup>. Le Plan d'action régional couvre également un large éventail de thématiques, dont certaines sont prises en charge par des instruments plus ciblés, élaborés parallèlement ou antérieurement<sup>(1303)</sup>. Cependant, hormis quelques succès engrangés dans le cadre d'opérations appuyées par le Bureau régional d'Interpol pour

1287 T. ISSEKI, « Le Bénin renoue avec l'exploration pétrolière en 2009 », *Panapress*, 31 octobre 2009, cité par *Casa free*, <http://www.casafree.com/modules/news/article.php?storyid=41859>

1288 *Ibid.*

1289 C. LEBLANC-JUSTIN, « Petrobras prend pied au Bénin », *Le Griot*, 17 mai 2011, <http://www.legriot.info/2703-petrobras-prend-pied-au-benin/>

1290 *Ibid.*

1291 *Ibid.*

1292 C. KÈKÈ, « Frontières Bénin- Nigéria : les députés boudent la commission mixte », *Adjinakou*, 19 décembre 2011, <http://www.journal-adjinakou-benin.info/?id=4&cat=1&id2=10266&jour=19&mois=12&an=2011>

1293 « Le Parlement du Bénin rejette un traité sur la délimitation de frontière maritime avec le Nigeria », *Xinhua*, 16 décembre 2011, <http://french.peopledaily.com.cn/96852/7679175.html>

1294 Pour une mise en perspective globale de la question des conflits agropastoraux voir B. HELLENDORFF, « Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel », *Note d'Analyse du GRIP*, 2 octobre 2012, <http://www.grip.org/fr/node/546>

1295 « Bénin : Une concertation nationale sur la transhumance agricole se déroule à Cotonou », *Xinhua*, 3 mai 2012, <http://www.afriqinfos.com/articles/2012/5/3/benin-concertation-nationale-transhumance-agricole-deroule-cotonou-201817.asp>

1296 *Ibid.*

1297 B. HELLENDORFF, « Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel », *op. cit.*

1298 C. SCHMIDT, « Le Bénin et ses voisins veulent pacifier la transhumance », *Afrik.com*, 6 décembre 2000, <http://www.afrik.com/article1640.html>

1299 « Suite aux nombreux conflits liés à la transhumance pastorale : les acteurs réunis pour juguler la crise », *La Nouvelle Tribune*, 13 mars 2012, <http://www.lanouvelletribune.info/index.php/societe/vie-societale/10358-transhumance-acteurs-reunis-pour-juguler-la-crise>

1300 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest » *op. cit.*, p. 10

1301 ONUDC, « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014 », *op. cit.*

1302 *Ibid.*

1303 En 2006, la CEDEAO a adopté, avec le soutien d'institutions des Nations unies concernées (ONUDC, UNICEF et OIT), un Plan d'action contre le trafic d'êtres humains et créé une Unité de lutte contre la traite des êtres humains au sein de la Commission, UNODC, « Assistance for the Implementation of ECOWAS Plan of Action against Trafficking in Persons », 2006, [www.unodc.org/pdf/ecowas\\_training\\_manual\\_2006.pdf](http://www.unodc.org/pdf/ecowas_training_manual_2006.pdf)

l'Afrique de l'Ouest, il reste dans l'ensemble difficile d'évaluer les suites opérationnelles données aux différents dispositifs de lutte en matière de traite de personnes et de trafics des migrants<sup>(1304)</sup>. Le caractère clandestin du phénomène, la discontinuité des informations officielles disponibles, et l'absence de données statistiques fiables, rendent particulièrement malaisée l'appréciation de l'impact des initiatives prises.

De même, les pays membres de la CEDEAO ont adopté en juin 2006, la Convention sur les armes légères et de petit calibre, qui est entrée en vigueur en novembre 2009<sup>(1305)</sup>. À travers cette Convention, la CEDEAO vise un meilleur contrôle de la production et de la circulation des armes légères en Afrique de l'Ouest. La Convention interdit notamment tout transfert d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques si ce transfert n'est pas autorisé par leur État<sup>(1306)</sup>. En outre, la Convention interdit en principe la détention, l'usage et le commerce des armes par les civils mais pose le principe d'une licence pour encadrer la détention individuelle d'une ou plusieurs ALPC et leurs munitions, en conformité avec la législation nationale de chaque État membre<sup>(1307)</sup>. La Convention prévoit enfin le marquage des armes et des munitions afin d'assurer leur traçabilité, ainsi que l'établissement d'une banque de données et d'un registre sous-régional des ALPC auprès du Secrétaire exécutif de la CEDEAO<sup>(1308)</sup>. En juin 2006, la CEDEAO avait lancé, pour une période de 5 ans, le programme ECOSAP, un programme de lutte contre la prolifération des ALPC sur le territoire des États membres. Arrivé à échéance fin 2011, ce programme a été critiqué pour ses résultats jugés mitigés, mais les perspectives de sa relance restent à l'étude<sup>(1309)</sup>. Cependant, la difficulté des États de la région à surveiller efficacement leurs frontières, la montée d'une production d'armes artisanales insuffisamment encadrée<sup>(1310)</sup>, les multiples manquements aux embargos sur les armes à destination<sup>(1311)</sup> ou en provenance de certains pays en conflits de la sous-région ou des régions voisines, témoignent des embûches qui persistent dans la mise en œuvre effective des dispositions de la convention et des mesures de contrôle et suivi. Le groupe islamiste nigérian Boko Haram est soupçonné d'avoir bénéficié d'armements sortis massivement de Libye après le soulèvement qui a renversé Mouammar Kadhafi en 2011<sup>(1312)</sup>.

La montée de la piraterie dans le golfe de Guinée a mis en lumière la nécessité d'une coopération sous-régionale et d'un soutien conséquent de la communauté internationale dans la lutte contre cette criminalité en hausse. Le coût de la piraterie dans le golfe de Guinée estimé à deux milliards de dollars par an, a déjà entraîné une forte diminution de la fréquentation des ports de la zone<sup>(1313)</sup>. Aucun État de la sous-région ne dispose individuellement de moyens aéronavals suffisants

1304 M. THIANDOU, « La traite des personnes en Afrique de l'Ouest », Conférence internationale sur les risques liés à la mondialisation et les spécificités de l'Afrique, Dakar, octobre 2010, [http://www.cenif.sn/Commissaire\\_Mamadou\\_Thiandoum\\_Traite\\_personnes\\_Afrique\\_Ouest.pdf](http://www.cenif.sn/Commissaire_Mamadou_Thiandoum_Traite_personnes_Afrique_Ouest.pdf)

1305 « Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes », UNIDIR, <http://www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art2844.pdf>

1306 Ibid, chapitre II, article 3.

1307 Ibid, chapitre V, article 14.

1308 Ibid, articles 17 et 18.

1309 M. LUNTUMBUE, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest » op. cit, p. 13.

1310 O. PADONOU, « Le régime des armes à feu et munitions de fabrication artisanale en débat au Bénin », Note thématique, Réseau RAFAL, 2012, <http://www.reseau-rafal.org/node/12>

1311 J. NCUBÉ, « Côte d'Ivoire : le rapport caché de l'ONU », Slate Afrique, 25 mai 2011, <http://www.slateafrique.com/2297/cote-d-ivoire-le-rapport-cache-de-l-onu>

1312 « Deux islamistes nigériens tués à la frontière avec le Tchad », Slate Afrique, le 1er août 2012, <http://www.slateafrique.com/92079/deux-islamistes-nigeriens-tues-la-frontiere-avec-le-tchad>

1313 M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité maritime dans le golfe de Guinée », op. cit, pp. 5-6.

pour faire face à ce défi. En attendant, plusieurs écueils expliquent les lenteurs dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie régionale de lutte. Tout d'abord, la difficulté que représente la coordination d'une multiplicité d'acteurs étatiques et non étatiques appartenant à deux structures d'intégration régionale distinctes : si le Nigeria est un membre de la CEDEAO, son voisin immédiat, le Cameroun est membre de la CEEAC. Ensuite, la lutte contre la piraterie butte sur divers obstacles juridiques et structurels : la plupart des États de la sous-région ne disposent pas de cadres juridiques appropriés relatifs aux opérations en mer ou n'ont pas adopté de politiques concernant la lutte contre les actes de piraterie et les attaques à main armée contre les navires<sup>(1314)</sup>. Par incidence, la carence des législations maritimes nationales ne permet pas aux États de réglementer leur coopération avec d'autres États riverains, notamment en matière d'arrestation et de jugement des criminels. Enfin, il n'existe aucun système formel de collecte et d'échange d'informations entre les États ou les organisations de la région, notamment dans le domaine de l'identification automatique des navires, et du suivi des navires à grande distance, permettant de distinguer les navires suspects d'activités illicites des navires menant des activités licites<sup>(1315)</sup>.

En conséquence, la « culture marine » des pays du golfe de Guinée et leur maîtrise des « enjeux de la mer » restent faibles et leurs capacités de surveillance demeurent dérisoires au regard de l'étendue de l'espace maritime à couvrir. Aussi, la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée se résume actuellement à quelques initiatives ponctuelles et disjointes : patrouilles conjointes sur une base bilatérale entre pays riverains, et manœuvres entre les pays de la sous-région et les marines française et américaine, dans le cadre de coopérations spécifiques entre ces puissances maritimes et les pays de la sous-région<sup>(1316)</sup>. La situation des pays riverains du golfe de Guinée les réduit ainsi à une dépendance flagrante vis-à-vis d'acteurs externes en ce qui concerne la défense de leurs intérêts vitaux dans l'espace maritime sous-régional. En juillet 2011, le président béninois Thomas Boni Yayi avait envoyé une lettre au secrétaire général des Nations unies sollicitant pour la sous-région ouest-africaine une intervention de la communauté internationale sur le modèle de celle déployée pour lutter contre la piraterie au large de la Somalie<sup>(1317)</sup>. En novembre 2011, une mission d'évaluation des Nations unies a été chargée d'examiner la menace que représentent les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée et de dégager dans ses recommandations le meilleur moyen de s'attaquer au problème<sup>(1318)</sup>. Dans sa résolution 2039 (2012) le Conseil de sécurité a encouragé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la commission du golfe de Guinée (CGG) à développer, avec le soutien des Nations unies et d'autres partenaires, une stratégie régionale, ainsi que l'harmonisation des actions en mer de leurs États membres et l'élaboration ou le renforcement de leurs législations en vue de lutter contre la piraterie<sup>(1319)</sup>. Un sommet des chefs d'État du golfe de Guinée regroupant

1314 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », op. cit, p. 17.

1315 « Définir la piraterie dans le golfe de Guinée », IRIN, 11 décembre 2012, <http://www.irinnews.org/fr/Report/97015/AFRIQUE-DE-L-OUEST-D%C3%A9finir-la-piraterie-dans-le-golfe-de-Guin%C3%A9>

1316 M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité maritime dans le golfe de Guinée », op. cit, p. 9

1317 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », op. cit, p. 2

1318 « Le Conseil de sécurité, par sa résolution 2018, établit un cadre de lutte contre les actes de piraterie commis au large des côtes du Golfe de Guinée », Conseil de sécurité des Nations unies, CS/2018, 3<sup>e</sup> octobre 2011, <http://www.un.org/News/fr-pres/docs/2011/CS10430.doc.htm>

1319 Résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, 29 février 2012, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2039\(2012\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2039(2012))

l'ensemble des représentants des États riverains est appelé à encadrer ce processus en avril 2013 au Cameroun<sup>(1320)</sup>.

Bien que les États membres de CEEAC aient amorcé un dispositif relativement complet de lutte contre la piraterie, la portée et l'efficacité des mesures prises restent limitées dans la mesure où elles ne couvrent pas l'ensemble de la région du golfe de Guinée<sup>(1321)</sup>. De même que les patrouilles maritimes organisées conjointement par le Nigéria et le Bénin constituent un modèle de coopération entre États dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, elles restent pour l'essentiel une solution temporaire. Une stratégie à long terme suppose une coordination à l'échelle de tous les États riverains, seule en mesure de limiter la mobilité des pirates et d'empêcher qu'ils ne trouvent refuge dans les zones non couvertes par des dispositifs efficaces de surveillance. Outre les apports des partenaires bilatéraux dans le renforcement des capacités maritimes des pays de la sous-région, l'ONU, en tant qu'organe neutre chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale, est pressentie comme l'instance idéale pour jouer un rôle de facilitation et de coordination notamment dans la mobilisation de l'aide internationale destinée à appuyer les efforts des acteurs régionaux dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée<sup>(1322)</sup>. Des pistes de financements alternatifs suggérées par les acteurs locaux, vise à mobiliser les contributions des principaux acteurs du secteur maritime ou des taxes prélevées sur les activités commerciales maritimes<sup>(1323)</sup>.

1320 C. IPEMOSSO, « Le Sommet sur la sécurité maritime aura lieu au Cameroun en 2013 », *Africa info*, 24 octobre 2012, <http://africa-info.org/societe/4622-afrique-gabon-cedeao-ceeac-cgg-unoca-unowa-omi-le-sommet-sur-la-securite-maritime-aura-lieu-au-cameroun-en2013.html>

1321 *Sous l'égide de leur structure régionale, les pays d'Afrique centrale ont pris des mesures collectives pour lutter contre la piraterie, en mettant notamment sur pied en octobre 2009 une structure globale de sécurité maritime commune : le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), basé à Pointe-Noire (Congo).*

1322 « Rapport de la mission d'évaluation des Nations unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7-24 novembre 2011) », *op.cit.*, p. 16

1323 *Ibid.*, p. 17.

## CONCLUSION GENERALE

Les foyers d'instabilité en Afrique de l'Ouest sont les produits d'un ensemble de facteurs interdépendants – présents dans les champs politique, économique, socioculturel, environnemental – qui répondent à des logiques structurelles et systémiques. Bien qu'enracinés dans des contextes spécifiques au niveau local ou national, ces foyers d'instabilité s'inscrivent dans des complexes conflictuels plus vastes, à dimension régionale, et dont les multiples dynamiques et les acteurs accentuent ou entretiennent la logique et les tensions: groupes armés irréguliers, armées nationales, réfugiés, réseaux criminels de commerce illégal d'armes légères ou de « minerais du sang », populations « flottantes », réseaux communautaires transfrontaliers, réseaux terroristes, etc.<sup>(1324)</sup>. Ces complexes conflictuels portent les conditions de leur propre reproduction.

### I. LES SYSTEMES DE CONFLITS OUEST-AFRICAINS

Les dynamiques conflictuelles ouest-africaines se déclinent schématiquement en quatre systèmes de conflits avec leurs épencentres et champs d'expansion:

1. Le complexe conflictuel de l'espace géopolitique constitué par les pays de l'Union du fleuve Mano, qui regroupe la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. L'épicentre de ce complexe conflictuel se situe aux confins des territoires guinéens, libériens et sierra-léonais. Le conflit qui embrase le Libéria de la fin de l'année 1989 à l'année 1997, en est l'archétype. Né d'une crise de gouvernance interne, aux dimensions multiples, le conflit libérien s'alimentera des interactions et jeux d'alliances entre acteurs politiques de la sous-région, ainsi que des connections entre les populations frontalières qui enjambent les territoires de cet espace géopolitique. La présence de combattants libériens aux côtés du mouvement insurrectionnel qui émerge en Côte d'Ivoire à l'automne 2002, illustre cette logique systémique de conflictualités gigognes, qui relie les conflits civils qui touchent le Liberia, puis la Sierra Leone de 1991 à 2002, et affectent la Guinée entre 2000 et 2001<sup>(1325)</sup>.
2. Le système de conflits de la zone sénégalienne, dont l'épicentre se situe sur la région sénégalaise de la Casamance, frontalière de la Gambie et de la Guinée Bissau, est marqué par l'activisme intermittent du Mouvement indépendantiste des Forces démocratiques de Casamance (MFDC). Cette crise se nourrit du sentiment de marginalisation d'une région géographiquement éloignée de Dakar, la capitale, et isolée du reste du pays par l'enclave du territoire gambien. Les interactions entre rebelles et réfugiés casamançais, présents en Guinée-Bissau et en Gambie, et l'utilisation de ces pays voisins comme bases-arrières par les combattants du MFDC, donnent une dimension sous-régionale et transnationale à ce conflit<sup>(1326)</sup>.
3. Le système de conflits de la zone sahélo-saharienne englobe les zones frontalières qui vont de la Mauritanie à l'Algérie et du Mali au Niger. Son épiscentre se situe sur la zone frontalière entre le nord du Mali, le sud de l'Algérie, et correspond notamment à la poussée vers le sud des djihadistes algériens d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Sur cette poussée

1324 M. LUNTUMBUE, « Groupes armés, conflit et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture », *Note d'Analyse du GRIP*, 27 janvier 2012, Bruxelles, p. 3-4, <http://www.grip.org/fr/node/100>;

M. MEMIER, « La Côte d'Ivoire dans la dynamique d'instabilité ouest-africaine », *Note d'Analyse du GRIP*, 31 janvier 2012, <http://www.grip.org/fr/node/174>

1325 R. MARCHAL « Liberia, Sierra Leone et Guinée : une guerre sans frontières? », in *Politique africaine*, n°88, 2002, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/088005.pdf>

1326 P. SADATCHY, « Le Mouvement des Forces démocratiques de Casamance », *Fiche documentaire du GRIP*, 23 novembre 2011, <http://www.grip.be/fr/node/120>

méridionale d'AQMI s'est greffée, au premier semestre 2012, une éphémère résurgence de la rébellion touareg dans le nord du Mali, menée par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). Alimentée par le retour au Mali de milliers de touareg en provenance de Libye, parmi lesquels plusieurs centaines de combattants touareg ayant servi dans l'armée de Mouammar Kadhafi, la rébellion du MNLA a été évincée au second semestre 2012 par une alliance hétéroclite et opportuniste de groupes djihadistes, regroupant les islamistes maliens d'Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), et les éléments d'AQMI présents dans le nord du Mali<sup>(1327)</sup>. Au-delà de la rhétorique djihadiste, cette nébuleuse d'acteurs reste également liée aux débouchés d'une économie transnationale illicite faite de trafics, de raptés et de contrebandes de toutes sortes, dans cette zone sahélo-saharienne longtemps délaissée par les pouvoirs publics locaux et dépourvues de perspectives.

4. Le complexe conflictuel du golfe de Guinée se caractérise par la montée de la piraterie et du brigandage maritime. Il a pour épïcêtre la zone du Delta du Niger, au sud du Nigeria, avec un prolongement sur la péninsule de Bakassi au Cameroun. Ce complexe conflictuel dont les effets affectent la sécurité d'autres pays riverains comme le Togo et le Bénin, a notamment pour enjeu l'exploitation des ressources pétrolières et la redistribution de leurs revenus. Par ses actions ciblées contre les installations des compagnies pétrolières au sud du Nigéria, le Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND), s'est affirmé entre la fin des années 1990 et 2009, comme le porte-parole des populations paupérisées de cette région pétrolière<sup>(1328)</sup>. Le golfe de Guinée est par ailleurs l'un des points d'entrée des trafics d'armes qui alimentent les tensions liées à l'essor du terrorisme et aux rébellions épisodiques dans l'espace sahélo-saharien, mais aussi aux affrontements à connotation « ethno-religieuse » au Nigeria. Ces derniers sont principalement liés à l'activisme meurtrier du mouvement fondamentaliste Boko Haram actif dans le nord du Nigéria et dont les connexions supposées avec les éléments d'AQMI annoncent une jonction potentielle entre les foyers de conflictualités du golfe de Guinée et ceux de l'espace sahélo-saharien<sup>(1329)</sup>.

Au cœur de chaque système de conflits s'entremêlent le plus souvent plusieurs types de conflits aux ressorts et dimensions multiples : politique, économique, sociale ou environnementale (voir infra : « Tableau de synthèse de facteurs de conflits »).

## II. LES FACTEURS « CONFLICTOGÈNES » EN AFRIQUE DE L'OUEST

### A : LES FACTEURS POLITIQUES

Au-delà de la diversité des situations et de la singularité de chaque trajectoire nationale, la persistance de foyers de conflits en Afrique de l'Ouest est généralement associée, et en premier lieu, à la problématique de la fragilité de l'État<sup>(1330)</sup>. L'État africain postcolonial se caractérise par sa faiblesse et par la défaillance relative de ses institutions. Nombre d'États de la sous-région peinent en effet à assurer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire, et à garantir à la fois les services de base, la sécurité humaine et la sécurité territoriale. Un mode d'organisation territoriale hérité de la colonisation accentue, dans bien de cas, des disparités en termes d'infrastructures, de développement et aussi de contrôle de l'État sur certaines régions<sup>(1331)</sup>. Dans la zone sahélo-saharienne plus particulièrement, d'immenses étendues territoriales en déshérence, couplées aux traditions de nomadisme et aux dynamiques transfrontalières des populations, rendent particulièrement complexe la gestion de la souveraineté<sup>(1332)</sup>. La géopolitique interne de nombre d'États de la sous-région traduit le plus souvent une opposition entre un « centre » hégémonique et des « périphéries » relativement marginalisées qui revendiquent une redistribution du pouvoir et des ressources du pays<sup>(1333)</sup>. La récurrence d'épisodes d'instabilité politique confirme une indéniable faiblesse des mécanismes institutionnels de régulation sociale et de redistribution des richesses<sup>(1334)</sup>. En l'absence de pratiques démocratiques crédibles, et de mécanismes impartiaux d'arbitrage, les contradictions et les oppositions sociales dérivent dans certains cas vers un antagonisme violent, voire armé. Les demandes démocratiques exacerbées notamment par la crise des ajustements, au début des années 1990, n'ont pas contribué partout à la pérennisation d'une gouvernance au service des populations<sup>(1335)</sup>. La fragilité de l'État est également accentuée par les politiques d'ajustements structurels imposées par le FMI et la Banque mondiale au cours des années 1980. Ces mesures d'austérité et de rigueur comptable, recommandant notamment une baisse des dépenses publiques, ont retiré à la plupart des appareils gouvernementaux les moyens de mener de véritables politiques publiques ainsi que leur capacité de redistribution<sup>(1336)</sup>. Cette carence dans la gestion politique et socio-économique du territoire est une source d'instabilité et un facteur de fragmentation de l'espace national<sup>(1337)</sup>. Il en résulte dans bien des cas une rupture du monopole de la violence légitime, alimentée par une démultiplication d'acteurs concurrents à l'État : groupes armés, milices, réseaux criminels régionaux ou internationaux, etc.

1330 A. DUBRESSON et J.-P. RAISON, « L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement », Armand Colin, Paris, 1998, p.32-37.

1331 Y. BEDZIGUI « Les conflits en Afrique, une résolution improbable », *Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI)*, juillet 2008, [http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/11\\_Bedzigui\\_Afrique.pdf](http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/11_Bedzigui_Afrique.pdf)

1332 G.-F. DUMONT, « La géopolitique des populations du Sahel », *La revue politique*, 7 avril 2010, <http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html>

1333 M. TAJE, « Vulnérabilité et facteurs d'insécurité au Sabel » in *Enjeux ouest-africains n°1*, Secrétariat du Sabel et de l'Afrique de l'Ouest, Paris, août 2010

1334 Le cycle des émeutes « contre la vie chère » en est une illustration. Voir J.-D. GESLIN, « La démocratie dans la rue », *Jeune Afrique*, 11 décembre 2008, <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJA2008121113012/blaise-compaore-cdpla-democratie-dans-la-rue.html#blocsommaire>

1335 I. GASSAMA, « Les politiques d'ajustement structurelles et leurs conséquences sur les crises sociales en Afrique », *Center blog*, 4 avril 2008, <http://ibrahimagassama.centerblog.net/4517626-Les-politiques-d-ajustement-structurelles-et-leurs-conséquences-sur-les-crisés-sociales-en-Afrique>

1336 A. DUBRESSON et J.-P. RAISON, « L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement », Armand Colin, Paris, 1998, pp.32-37.

1337 Y. BEDZIGUI « Les conflits en Afrique, une résolution improbable », *op.cit.*

1327 Début janvier 2013, cette alliance djihadiste a abandonné les positions qu'elle occupait au nord du Mali depuis neuf mois, face à l'offensive des soldats français et maliens dans le cadre de l'opération Serval.

1328 M. LUNTUMBUE, « Le Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger – MEND », Fiche documentaire du GRIP, 7 octobre 2011, <http://www.grip.org/fr/node/14>

1329 S. CESSOU « Les inquiétantes mutations africaines d'Al-Qaida », *Slate Afrique*, 3 mai 2011, <http://www.slateafrique.com/1815/afrique-alkaïda-ben-laden-mutation-heritage>

## B : LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Les facteurs économiques jouent un rôle déterminant, à la fois comme enjeux, vecteurs et sources de financement des conflits<sup>(1338)</sup>. Bien souvent, les facteurs économiques s'entremêlent aux facteurs politiques, socio-culturels ou idéologiques, les causes explicatives des conflits restent à l'évidence, multiples et interdépendantes<sup>(1339)</sup>. Nombre de conflits restent toutefois liés au contrôle des richesses et des ressources : le diamant dans l'espace du système du fleuve Mano, le pétrole dans le système du golfe de Guinée, les narcodollars dans l'espace sahélo-saharien, ou encore à une échelle plus locale, l'accès aux ressources rares comme la terre ou l'eau dans le pourtour sahélien<sup>(1340)</sup>. Mais, d'une manière plus fondamentale, les dynamiques d'instabilité ouest-africaines s'enracinent dans les caractéristiques structurelles des systèmes économiques et leur mode d'insertion dans l'économie-monde. Nombre d'économies de la sous-région ouest-africaine restent en effet des économies à dominantes agricoles, ou des économies de rente, peu diversifiées, et peu créatrices d'emplois, vulnérables aux chocs extérieurs. L'essor de la piraterie dans le golfe de Guinée, par exemple, s'explique par plusieurs facteurs, dont la paupérisation de couches importantes de la population de la sous-région et par la recherche de revenus de substitution<sup>(1341)</sup>. Les systèmes de conflits ouest-africains s'appuient sur un contexte de pauvreté et de chômage de masse, notamment des jeunes, qui favorise l'enrôlement dans les milices, groupes armés et autres réseaux criminels<sup>(1342)</sup>. D'une manière générale, les sociétés africaines se trouvent aussi insérées dans une économie mondiale informelle, qui est à la fois source d'accumulation pour certains acteurs et facteur de conflits. Aussi, les systèmes de conflits ouest-africains se greffent sur des interdépendances complexes entre la contrebande de produits illicites, les organisations criminelles, les trafiquants d'armes, en lien avec le monde international des affaires et certains acteurs nationaux ou régionaux<sup>(1343)</sup>. En favorisant une mécanique de circulation de biens illicites, certaines crises internes ou locales peuvent ainsi devenir les catalyseurs régionaux de conflits impliquant une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques<sup>(1344)</sup>.

## C : LES FACTEURS SOCIO-CULTURELS

### 1. Un profil sociodémographique dominé par une population jeune

Les sociétés ouest-africaines se caractérisent notamment par une forte croissance démographique et une population majoritairement jeune. En effet, environ 45% de la population a moins de 15 ans et 75 % a moins de 30 ans<sup>(1345)</sup>. Par ailleurs, la pauvreté touche près de 50% de cette population<sup>(1346)</sup>. Cependant, l'exercice du pouvoir reste principalement aux mains des aînés et

le leadership tarde à se renouveler, entraînant un déséquilibre générationnel<sup>(1347)</sup>. Sur le plan socioculturel, l'évolution de certains conflits ouest-africains pourrait être abordée sous l'angle du conflit générationnel et celui de la rupture du contrat social entre les « cadets sociaux » et les aînés<sup>(1348)</sup>. Selon le Professeur, Alioune Sall, l'instrumentalisation du thème de « l'ivoirité » en Côte d'Ivoire est, à l'origine, une réponse des cadets sociaux, barrés par certaines minorités communautaires, dans l'accès aux terres et aux ressources politiques<sup>(1349)</sup>. Le thème sera récupéré par l'élite politique soucieuse de conserver le pouvoir.

### 2. Rupture des encadrements sociaux et nouvelles sociabilités criminelles

L'effondrement du système éducatif et des institutions publiques dans nombre de pays, laisse sans perspective d'avenir une majeure partie de la jeunesse et favorise la montée d'une culture politique intolérante, en rupture avec les modes de lutte civique pacifiques. Confrontés aux inégalités croissantes du fonctionnement de l'État et de la société, une partie de la jeunesse remet radicalement en question la légitimité des institutions étatiques et se tournent vers l'idéal « égalitariste » et l'espoir d'un « autre avenir », incarnés par les bandes armées et les mouvements religieux sectaires<sup>(1350)</sup>. Ce contexte de crise est marqué par la résurgence ou l'instrumentalisation des référents identitaires, communautaires, porteurs d'un risque supplémentaire de fractionnement et de tensions sociales. Le repli identitaire est aussi un moyen de se prémunir contre les risques et aléas, face à l'absence de la protection de l'État. Ces modes de représentation et de mobilisation sociale se développent d'autant plus que les acteurs sont en situation de forte vulnérabilité<sup>(1351)</sup>. La montée des nouvelles religiosités et des radicalismes des mouvements tels que Boko Haram s'inscrit dans ce contexte de crise des « encadrements »<sup>(1352)</sup>.

## D : LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX ET LES RESSOURCES NATURELLES

La fragilité écologique de l'espace sahélien, caractérisée par des cycles de sécheresse, ajoutée à la raréfaction des zones pastorales suite à la pression foncière exercée par les agriculteurs, figurent parmi les facteurs déterminants des rébellions touareg du début des années 1990 au Mali et au Niger. Au Niger, plus particulièrement, la surexploitation des rares ressources en eau par les entreprises minières exploitant l'uranium, constitue une menace sérieuse pour l'économie pastorale, principale source de revenus des communautés touareg, peulh et kounta<sup>(1353)</sup>. Dans le Delta du Niger, le secteur pétrolier est responsable d'une dégradation sans précédent de l'environnement, du fait d'une pollution massive qui a détruit les moyens de subsistance des populations locales. Cette pollution est l'un des facteurs de la paupérisation et l'un des griefs

1338 P. HUGON, « L'économie des conflits en Afrique », in *Revue internationale et stratégique*, n° 43, 2001, p. 152-169, <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2001-3-page-152.htm>

1339 *Ibid.*

1340 B. HELLENDORFF, « Acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest : État des lieux, moteurs et enjeux pour la sécurité », Note d'Analyse du GRIP, 30 décembre 2012, Bruxelles, <http://www.grip.org/fr/node/773>

1341 M. LUNTUMBUE, « Insécurité maritime dans le golfe de Guinée : vers une stratégie régionale intégrée ? », Note d'Analyse du GRIP, 31 décembre 2012, Bruxelles, <http://grip.org/fr/node/778>

1342 P. HUGON, « L'économie des conflits en Afrique », *op.cit.*

1343 M. LUNTUMBUE, « Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture », Note d'Analyse du GRIP, 27 janvier 2012, Bruxelles, p.7, <http://www.grip.org/fr/node/100>

1344 *Ibid.*

1345 M. DIALLO « Défis sécuritaires et hybridation des menaces dans la zone sahélo-saharienne », séminaire sur la sécurité au Sahel, novembre 2010, Bruxelles, [http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=75%3Adevis-securitaires-et-hybridation-des-menaces-dans-la-zone-sahelo-saharienne&catid=42%3Atravaux-et-publications&Itemid=56](http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=75%3Adevis-securitaires-et-hybridation-des-menaces-dans-la-zone-sahelo-saharienne&catid=42%3Atravaux-et-publications&Itemid=56)

1346 *Ibid.*

1347 *Ibid.*

1348 R. RICHARDS, « La nouvelle violence politique en Afrique : essai de théorisation », Université de Cambridge, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/070085.pdf>; Pierre Richard donne son éclairage sur le basculement d'une partie de la jeunesse ouest-africaine dans la violence extrême, au cours des conflits libériens et sierra léonais.

1349 Intervention à la première journée du 3e symposium de Gorée, le 28 novembre 2012.

1350 R. MARCHAL « Atomisation des fins et radicalisme des moyens de quelques conflits africains », *Critique Internationale* n°6, 2000, pp. 159-175, [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=CRIT\\_P2000\\_6N1\\_0159](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CRIT_P2000_6N1_0159)

1351 P. HUGON, « L'économie des conflits en Afrique », *op.cit.*

1352 Les encadrements sont d'ordre divers : système de parenté, structures politiques, religion, les langues, l'écriture ou la culture au sens large. A. DUBRESSON, J.-P. RAISON, « L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement », *op.cit.* p.132, « La crise des institutions modernes provoque soit un retour aux sources soit une adhésion à des encadrements nouveaux, de la bande guerrière à la secte religieuse, de l'ONG à l'association des originaires ».

1353 P. SADATCHY, « Le Mouvement des Nigériens pour la Justice », *op.cit.*

de certains mouvements armés de la sous-région<sup>1354</sup>. Les conditions de vie désastreuses de la majorité des habitants la région du Delta du Niger et le partage inégal des revenus issus de l'exploitation pétrolière sont parmi les facteurs déterminants de tensions récurrentes, depuis la fin des années 1990<sup>1355</sup>.

## E : DES CONTRAINTES GÉOPOLITIQUES ET CHOCS EXOGÈNES

Loin d'une quelconque fatalité spécifique à cette région, les turbulences et violences politiques qui affectent cycliquement une partie de l'Afrique de l'Ouest sont aussi un symptôme des mutations et ajustements qui travaillent les sociétés africaines, confrontées à diverses contraintes internes (aspirations démocratiques, demandes d'autonomie politique pour motifs identitaires et/ou pour un autre partage des ressources, etc.) et aux défis d'une adaptation au contexte de la mondialisation (dérégulation, questionnement et redéfinition du rôle de l'État). Ce schéma confrontant les acteurs locaux à l'État national en crise, se trouve également travaillé par la montée de réseaux transnationaux (diasporas, entreprises multinationales notamment minières et pétrolières, puissances régionales ou internationales) organisés dans un jeu complexe d'alliances ou d'allégeance, en tensions pour la conquête de ressources ou la redéfinition des rapports d'influence.

L'évolution des quatre principaux foyers de conflits armés en Afrique de l'Ouest confirme une logique de cycles systémiques, favorisant l'installation des foyers conflictuels dans la durée. Les épisodes d'accalmie dans certaines régions débouchent sur le recyclage d'acteurs de conflits sur d'autres sites: présence répétée de mercenaires libériens dans le conflit en Côte d'Ivoire, collusions entre combattants touareg de retour de Libye et éléments d'AQMI, jonction possible entre AQMI et Boko Haram, etc. La nouvelle donne géopolitique née de l'effondrement du régime du Colonel Kadhafi en Libye – particulièrement la dissémination dans la sous-région des armes soustraites aux arsenaux libyens – a ravivé la résurgence de rebellions irrédentistes ainsi que les risques d'un ancrage durable du terrorisme dans l'espace sahélo-saharien. La montée en puissance du mouvement islamiste armé Boko Haram au Nigéria, témoigne de l'installation progressive d'un fondamentaliste subsaharien connecté à la mouvance terroriste internationale<sup>1356</sup>. Par ailleurs, la région est devenue l'un des axes de pénétration des trafics en tous genres vers l'Europe dont le narcotraffic, et les migrations clandestines. Enfin, la dynamique d'insécurité régionale reste entretenue par la circulation sans entrave des acteurs et facteurs de conflits. A cet égard, on estime à plus de 8 millions le nombre d'armes en circulation en Afrique de l'Ouest<sup>1357</sup>. Plus de la moitié sont détenues de manière illicite.

Ces multiples défis appellent une modulation de stratégies adaptées à un contexte en pleine mutation, mais qui se gardent de privilégier une approche purement sécuritaire qui resterait sans effet sur les causes profondes des conflictualités. Les opérations de désarmement et les offres d'amnistie sont parmi les mesures d'action habituellement envisagées pour influencer et mitiger la prévalence des groupes armés. Cloisonnées à un niveau national, leurs résultats sont restés dans l'ensemble mitigés à défaut d'une approche adaptée à la portée régionale du phénomène<sup>1358</sup>. Les

expériences ont démontré par ailleurs qu'il était plus efficace de cibler l'amélioration du niveau de vie général notamment par la création d'opportunités d'emplois pour espérer une démilitarisation de la société. Une attention particulière devrait être portée sur la jeunesse, principale catégorie touchée par la marginalisation économique, propice à toutes les dérives. Des interventions axées sur la réduction de l'offre en munitions représentent à ce jour un moyen sous-exploité, qui pourrait contribuer à limiter l'impact néfaste de la présence déjà massive des armes légères dans la région. En effet, à l'inverse des filières locales de production d'armes légères, les industries artisanales locales sont dépourvues de capacités techniques pour produire les munitions qui restent importées de l'étranger. De même, la mise œuvre de véritables réformes des secteurs de la sécurité nationaux (assurant leur contrôle démocratique par les parlements nationaux) devrait se compléter d'une approche régionale – sous l'égide des organisations régionales telles que la CEDEAO – adaptée au décloisonnement et à l'interconnexion croissante des facteurs et acteurs de la conflictualité dans la sous-région.

Michel Luntumbue

1354 I. OKONTA, « MEND: Anatomy of a Peoples' Militia », *Pambazuka*, octobre 2007, <http://www.pambazuka.org/en/category/letters/38119>. À l'instar des pirates somaliens, les pirates qui sévissent dans les eaux du golfe de Guinée justifient parfois leurs actes comme une riposte aux déprédations commises par les firmes des pays industrialisés et une réplique à la mainmise étrangère sur les ressources de leurs régions.

1355 M. LUNTUMBUE, « Piraterie et insécurité dans le golfe de Guinée : défis et enjeux d'une gouvernance maritime régionale », *op.cit.*

1356 M. LUNTUMBUE, « Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture », *op.cit.*

1357 *Ibid.*

1358 Small Arms Survey, « Une menace constante : les Groupes armés en Afrique de l'Ouest », *Annuaire sur les armes légères 2006*, pp. 258-265, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2006/fr/Small-Arms-Survey-2006-Chapter-10-FR.pdf>

FACTEURS DE CONFLITS	Éléments Structurels	Éléments amplificateurs	Éléments déclencheurs
<b>Fragilité structurelle de l'État</b>			
<b>Facteurs politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédominance (prépondérance de l'Exécutif sur les autres pouvoirs)</li> <li>- Faible maillage administratif du territoire</li> <li>- Interférence des forces armées dans l'espace politique</li> <li>- Concentration de pouvoir et distance entre les capitales politiques et la périphérie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'alternance et/ou exercice légitime du pouvoir</li> <li>- Disparités régionales en termes de développement et inégalités socio-économiques</li> <li>- RSS/DDR inopérants ou inachevés</li> <li>- Faiblesse des mécanismes participatifs et redistributifs</li> <li>- Corruption endémique et impunité</li> <li>- Tensions « centre-périphérie »</li> <li>- Rupture du monopole de la violence légitime/implantation de groupes rebelles, narcotrafiquants et terroristes</li> <li>- Entraves à la liberté d'action de la société civile</li> <li>- Entraves à l'indépendance de la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteintes à l'État de droit, aux normes et valeurs démocratiques et aux droits humains</li> <li>- Fraudes et crises électorales</li> <li>- Revendications autonomistes ou indépendantistes</li> <li>- Manipulation des référents identitaires et religieux</li> <li>- Tentatives de modifications constitutionnelles</li> <li>- Changement inconstitutionnel de pouvoir</li> </ul>
	<b>Fragilité économique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économies de rente peu diversifiées</li> <li>- Extraversion et dépendance aux matières premières</li> <li>- Vulnérabilité alimentaire</li> <li>- Démographie forte, caractérisée par une prédominance des jeunes</li> <li>- Disparité des revenus et inégalités socio-économiques</li> <li>- Asymétrie des pouvoirs entre les firmes transnationales (pétrolières et minières) et les États, au détriment des États</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chocs et changements climatiques (sécheresse et désertification)</li> <li>- Chocs exogènes liés aux programmes d'ajustements structurels et impacts des politiques macro-économiques libérales</li> <li>- Tensions autour de l'accès aux ressources</li> <li>- Faiblesse des mécanismes participatifs et redistributifs</li> <li>- Émergence d'une économie transnationale illicite</li> <li>- Corruption endémique et impunité</li> <li>- Dommages environnementaux et perte des moyens de subsistance (pollution, désertification, pression foncière)</li> <li>- Mouvements migratoires internes et régionaux</li> <li>- Sous-emploi et marginalisation socio-économique des jeunes</li> <li>- Entraves à l'indépendance de la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Effet d'aubaine » : attrait des activités illégales hautement rémunératrices (piraterie, trafic de drogue, d'armes, etc.)</li> <li>- Absence de transparence dans la gestion</li> <li>- Gestion prédatrice des ressources</li> <li>- Pratiques discriminantes</li> <li>- Manifestations contre la vie chère</li> </ul>	
<b>Fragmentation sociale/ hétérogénéité socio-culturelle</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fracture générationnelle : démographie forte dominée par une population jeune</li> <li>- Liens intra-communautaires forts et liens intercommunautaires faibles au détriment de l'intégration nationale</li> <li>- Faiblesse et/ou dégradation du système éducatif, scolaire et de l'éducation civique</li> <li>- Faiblesse des mécanismes de résolution de conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Radicalisation identitaire</li> <li>- Sentiment d'inégalité et marginalisation</li> <li>- Sous-emploi et marginalisation socio-économique des jeunes</li> <li>- Caractère transnational de certaines composantes de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Violence des contestations sociales</li> <li>- Pratiques discriminantes</li> <li>- Instrumentalisation/Manipulation des référents identitaires et religieux</li> </ul>	
<b>Faible capacité de l'État à protéger ses citoyens</b>			

FACTEURS DE CONFLITS	Éléments Structurels	Éléments amplificateurs	Éléments déclencheurs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse de l'État de droit</li> <li>- Sous-équipement et déficit dans la formation, le financement et l'encadrement des agents des Institutions du secteur de la sécurité (ISS)</li> <li>- Absence ou insuffisance des mécanismes de contrôle des ISS (armées, police, système carcéral, etc.)</li> <li>- Sureffectifs et faiblesse opérationnelle des ISS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérabilité frontalière et territoriale (porosité des frontières)</li> <li>- Augmentation des activités illégales et de la criminalité</li> <li>- Privatisation de la sécurité et phénomène de milices</li> <li>- Prolifération des ALPC</li> <li>- Montée de la culture de la violence</li> <li>- Atteintes à l'État de droit, aux normes et valeurs démocratiques et aux droits humains</li> <li>- Impunité des délits et crimes commis par certains acteurs du secteur de la sécurité</li> <li>- Organisation/composition partisane ou « ethno-communautaires » des ISS</li> <li>- Rupture du monopole de la violence légitime/implantation de groupes rebelles, narcotrafiquants et terroristes</li> <li>- Inéquences et influences de puissances régionales et/ou acteurs extrarégionaux (Entreprises multinationales et États)</li> <li>- Entraves à l'indépendance de la justice</li> <li>- Entraves à la liberté d'action de la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation transfrontalière de groupes rebelles, narcotrafiquants et terroristes</li> <li>- Insoumission et violence au sein des institutions militaires et sécuritaires</li> </ul>



**SYSTÈMES DE CONFLITS  
ET ENJEUX SÉCURITAIRES  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

2012